

CANADA

HOUSE OF COMMONS
LABOUR AND EMPLOYMENT

CHAMBRE DES COMMUNES
TRAVAIL ET EMPLOI

1989

JUNE 1 - DECEMBER 13
1^{ER} JUIN - 13 DÉCEMBRE

NOS 1-3

INDEX

J
103
H7
34-2
L22
A1
no.1-3

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT
 LIBRARY OF PARLIAMENT



3 2354 00023 181 4

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT
 LIBRARY OF PARLIAMENT



3 2354 00023 182 2

DATE DUE

5
 5

GAYLORD

PRINTED IN U.S.A.

J

103

H7

34-2

L22

A1

NO.1-3

C.2

HOUSE OF COMMONS

CHAMBRE DES COMMUNES

Session 1969-70
17th June 1969
La session 1969-70
17 juin 1969

Session 1969-70
17 juin 1969
La session 1969-70
17 juin 1969

House of Commons and House of Lords
Chambre des Communes et Chambre des Lords

Labour and Employment

Travail et Emploi

1. The working conditions of labour
2. Unemployment

1. Les conditions de travail
2. Le chômage

3. Industrial relations
4. Trade unions

3. Les relations industrielles
4. Les syndicats

5. Minimum wages
6. The National Insurance Act 1968

5. Les salaires minimaux
6. La Loi sur l'assurance nationale de 1968

7. The Youth Training Scheme
8. The National Health Service

7. Le schéma de formation des jeunes
8. Le service national de santé

9. The National Minimum Wage Act 1945
10. The National Insurance Act 1968

9. La Loi sur le salaire minimum national de 1945
10. La Loi sur l'assurance nationale de 1968

11. The National Insurance Act 1968
12. The National Insurance Act 1968

11. La Loi sur l'assurance nationale de 1968
12. La Loi sur l'assurance nationale de 1968

13. The National Insurance Act 1968
14. The National Insurance Act 1968

13. La Loi sur l'assurance nationale de 1968
14. La Loi sur l'assurance nationale de 1968

15. The National Insurance Act 1968
16. The National Insurance Act 1968

15. La Loi sur l'assurance nationale de 1968
16. La Loi sur l'assurance nationale de 1968

17. The National Insurance Act 1968
18. The National Insurance Act 1968

17. La Loi sur l'assurance nationale de 1968
18. La Loi sur l'assurance nationale de 1968

19. The National Insurance Act 1968
20. The National Insurance Act 1968

19. La Loi sur l'assurance nationale de 1968
20. La Loi sur l'assurance nationale de 1968

21. The National Insurance Act 1968
22. The National Insurance Act 1968

21. La Loi sur l'assurance nationale de 1968
22. La Loi sur l'assurance nationale de 1968

23. The National Insurance Act 1968
24. The National Insurance Act 1968

23. La Loi sur l'assurance nationale de 1968
24. La Loi sur l'assurance nationale de 1968

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 1

Thursday, June 1, 1989

Wednesday, November 29, 1989

Chairman: Jean-Pierre Blackburn

Minutes of Proceedings and Evidence of the Sub-Committee on

Labour and Employment

*of the Standing Committee on Labour,
Employment and Immigration*

RESPECTING:

- 1) Organization meeting
- 2) Pursuant to Standing Order 108(2), an investigation into the new economic boundaries for unemployment insurance
- 3) Election of a Vice-Chairman, pursuant to Standing Order 106(2)

WITNESSES:

(See back cover)

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule n° 1

Le jeudi 1^{er} juin 1989

Le mercredi 29 novembre 1989

Président: Jean-Pierre Blackburn

Procès-verbaux et témoignages du Sous-comité du

Travail et Emploi

*du Comité permanent du travail, de l'emploi et de
l'immigration*

CONCERNANT:

- 1) Séance d'organisation
- 2) Conformément à l'article 108(2) du Règlement, une enquête sur la nouvelle configuration des régions économiques pour l'assurance-chômage
- 3) Élection d'un vice-président, conformément à l'article 106(2) du Règlement

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

Second Session of the Thirty-fourth Parliament,
1989

Deuxième session de la trente-quatrième législature,
1989

SUB-COMMITTEE ON LABOUR AND EMPLOYMENT
OF THE STANDING COMMITTEE ON LABOUR,
EMPLOYMENT AND IMMIGRATION

Chairman: Jean-Pierre Blackburn

Vice-Chairman: Doug Fee

Members

Warren Allmand
Edna Anderson
Ron Fisher
George Proud
Jacques Vien
Dave Worthy—(8)

(Quorum 5)

Elizabeth Kingston

Clerk of the Sub-Committee

SOUS-COMITÉ DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI
DU COMITÉ PERMANENT DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION

Président: Jean-Pierre Blackburn

Vice-président: Doug Fee

Membres

Warren Allmand
Edna Anderson
Ron Fisher
George Proud
Jacques Vien
Dave Worthy—(8)

(Quorum 5)

Le greffier du Sous-comité

Elizabeth Kingston

ORDER OF REFERENCE OF THE COMMITTEE

Tuesday, May 30, 1989

ORDERED,—That pursuant to Standing Order 108(1), a Sub-Committee on Labour and Employment to be composed of eight (8) members, five (5) Progressive Conservatives, two (2) Liberals, and one (1) New Democrat, with membership to be determined by the Chairman after the usual consultations, be established to inquire into all such matters as may be referred to it by the Committee.

That the Sub-Committee be empowered to send for persons and records, to sit while the House is sitting, to sit during periods when the House stands adjourned, to print from day to day such papers and evidence as may be ordered by it and to authorize the Chairman to hold meetings to receive and authorize the printing of evidence when a quorum is not present.

ATTEST

ELIZABETH KINGSTON

Clerk of the Committee

ORDRE DE RENVOI DU COMITÉ

Le mardi 30 mai 1989

IL EST ORDONNÉ,—Que, conformément au paragraphe 108(1) du Règlement, le Sous-comité du travail et de l'emploi, comptant huit (8) membres, soit cinq (5) du Parti progressiste-conservateur, deux (2) du Parti libéral et un (1) du Nouveau Parti démocratique, et dont il incombe au président d'établir la composition après les consultations d'usage, soit autorisé à faire enquête sur toutes les questions qui lui sont déferées par le Comité.

Que le Sous-comité soit autorisé à convoquer des personnes et à exiger la production de documents et dossiers, à se réunir pendant que la Chambre siège et pendant les périodes d'ajournement, à faire imprimer au jour le jour les documents et témoignages dont il peut ordonner l'impression et à autoriser le président à tenir des séances pour recueillir des témoignages et à en autoriser l'impression quand le quorum n'est pas atteint.

ATTESTÉ

Le greffier du Comité

ELIZABETH KINGSTON

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, JUNE 1, 1989

(1)

[Text]

The Sub-Committee on Labour and Employment of the Standing Committee on Labour, Employment and Immigration met at 10:51 o'clock a.m. this day, in Room 269 West Block, for the purpose of electing a Chairman and a Vice-Chairman pursuant to Standing Orders 106(1) and 106(2).

Members of the Sub-Committee present: Edna Anderson, Jean-Pierre Blackburn, Doug Fee, Jacques Vien, Dave Worthy.

Acting Member present: Ron MacDonald for George Proud.

In attendance: From the Library of Parliament: Kevin Kerr, Research Officer.

The Clerk of the Committee presided over the election of the Chairman.

On motion of Doug Fee, it was agreed,—That Jean-Pierre Blackburn do take the Chair of this Sub-Committee as Chairman.

On motion of Jacques Vien, it was agreed,—That Doug Fee be elected Vice-Chairman of the Sub-Committee on Labour and Employment.

On motion of Doug Fee, it was agreed,—That the Chairman be authorized to hold meetings to receive and authorize the printing of evidence, provided that at least three (3) Members are present, including one (1) Member of the Opposition.

Ron Fisher moved,—That during the questioning of witnesses at any meeting of this Sub-Committee, there be allocated ten (10) minutes for the first questioner of each party in the following order: Liberal, NDP, PC; and that thereafter five (5) minutes be allocated to each subsequent questioner.

Jacques Vien moved in amendment thereto,—That the following be added after the words "subsequent questioner",

"according to the order in which they ask."

The question being put on the amendment, it was agreed to.

The question being put on the motion, as amended, it was agreed to.

On motion of Jacques Vien, it was agreed,—That the Committee print 550 copies of its Minutes of Proceedings and Evidence as established by the Board of Internal Economy.

On motion of Jacques Vien, it was agreed,—That the Members of the Sub-Committee be given the first opportunity to ask questions of witnesses during both the first and second rounds of questioning, and that after all

PROCÈS-VERBAUX

LE JEUDI 1^{er} JUIN 1989

(1)

[Traduction]

Le Sous-comité du travail et de l'emploi du Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration se réunit aujourd'hui à 10 h 51, dans la pièce 269 de l'édifice de l'Ouest, pour élire un président et un vice-président, en conformité des paragraphes 106(1) et (2) du Règlement.

Membres du Sous-comité présents: Edna Anderson, Jean-Pierre Blackburn, Doug Fee, Jacques Vien, Dave Worthy.

Membre suppléant présent: Ron MacDonald remplace George Proud.

Aussi présent: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Kevin Kerr, attaché de recherche.

Le greffier préside à l'élection du président.

Sur motion de Doug Fee, il est convenu,—Que Jean-Pierre Blackburn soit élu président du Sous-comité

Sur motion de Jacques Vien, il est convenu,—Que Doug Fee soit élu vice-président du Sous-comité.

Sur motion de Doug Fee, il est convenu,—Que le président soit autorisé à tenir des séances, à entendre des témoignages et en permettre l'impression pourvu que trois membres soient présents, dont un membre de l'opposition.

Ron Fisher propose,—Que lors de l'interrogation des témoins, dix minutes soient accordées au premier intervenant de chaque parti, dans l'ordre suivant: libéral, néo-démocrate et progressiste-conservateur, et cinq minutes par la suite, à chaque autre intervenant.

Jacques Vien propose l'amendement suivant: Ajouter après le mot «intervenant».

«dans l'ordre chronologique»

L'amendement est mis aux voix et adopté.

La motion, modifiée, est mise aux voix et adoptée.

Sur motion de Jacques Vien, il est convenu,—Que le Comité fasse imprimer 550 exemplaires de ses *Procès-verbaux et témoignages*, selon les directives du Bureau de régie interne.

Sur motion de Jacques Vien, il est convenu,—Qu'au premier et deuxième tour de questions, les membres du Sous-comité aient la priorité pour poser des questions, et que par la suite, d'autres députés puissent aussi en poser.

Committee Members have been given the opportunity to ask questions, non Sub-Committee Members may then be given the opportunity to ask questions.

On motion of Edna Anderson, it was agreed,—That the Sub-Committee retain the services of one or more research officers from the Library of Parliament as needed, to assist the Sub-Committee in its work, at the discretion of the Chairman.

At 11:01 o'clock a.m., the Sub-Committee adjourned to the call of the Chair.

WEDNESDAY, NOVEMBER 29, 1989

(2)

The Sub-Committee on Labour and Employment of the Standing Committee on Labour, Employment and Immigration met at 3:34 o'clock p.m. this day, in Room 308 West Block, the Chairman Jean-Pierre Blackburn presiding.

Members of the Sub-Committee present: Warren Allmand, Jean-Pierre Blackburn, Doug Fee, Ron Fisher, George Proud, Jacques Vien.

Other Members present: George Baker, Francis LeBlanc and Iain Angus.

In attendance: From the Library of Parliament: Kevin Kerr, Research Officer.

Witnesses: From the Department of Employment and Immigration: Arthur Kroeger, Deputy Minister/Chairman, Employment and Immigration; Barry Carin, Assistant Deputy Minister, Strategic Policy and Planning; Dougall Aucoin, Chief, Unemployment Insurance Policy Analysis. *From Statistics Canada:* D. Bruce Petrie, Assistant Chief Statistician, Social Institutions and Labour Statistics Field.

Pursuant to Standing Order 108(2), the Sub-Committee commenced consideration of its Order of Reference from the Committee dated Tuesday, December 5, 1989, relating to an investigation into the new economic boundaries for unemployment insurance. (*See Minutes of Proceedings and Evidence, dated Tuesday, December 5, 1989, Issue No. 13, Standing Committee on Labour, Employment and Immigration*).

Arthur Kroeger and Barry Carin each made an opening statement, and with the other witnesses answered questions.

At 4:58 o'clock p.m., Doug Fee took the Chair.

At 5:05 o'clock p.m., Jean-Pierre Blackburn took the Chair.

At 5:15 o'clock p.m., pursuant to Standing Order 106(2), the Sub-Committee proceeded to the election of a Vice-Chairman.

On motion of Jacques Vien, it was agreed by unanimous consent,—That Doug Fee be elected Vice-Chairman of this Sub-Committee.

Sur motion d'Edna Anderson, il est convenu,—Que le Sous-comité retienne les services d'au moins un attaché de recherche de la Bibliothèque du Parlement, à la discrétion du président, pour aider le Comité dans ses travaux.

À 11 h 01, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE MERCREDI 29 NOVEMBRE 1989

(2)

Le Sous-comité du travail et de l'emploi du Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration se réunit aujourd'hui à 15 h 34, dans la pièce 308 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Jean-Pierre Blackburn (*président*).

Membres du Sous-comité présents: Warren Allmand, Jean-Pierre Blackburn, Doug Fee, Ron Fisher, George Proud, Jacques Vien.

Autres députés présents: George Baker, Francis LeBlanc et Iain Angus.

Aussi présent: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Kevin Kerr, attaché de recherche.

Témoins: Du ministère de l'emploi et de l'immigration: Arthur Kroeger, sous-ministre/président, Emploi et immigration; Barry Carin, sous-ministre adjoint, Politique stratégique et planification; Dougall Aucoin, chef, Analyse de la politique de l'assurance-chômage. *De Statistique Canada:* D. Bruce Petrie, statisticien en chef adjoint, Statistique sociale des institutions et du travail.

En conformité du paragraphe 108(2) du Règlement, le Sous-comité entreprend les travaux prévus à son ordre de renvoi en date du mardi 5 décembre 1989, soit une enquête sur la nouvelle configuration des régions économiques pour l'assurance-chômage (*voir les Procès-verbaux et témoignages du mardi 5 décembre 1989, fascicule no 13, Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration*).

Arthur Kroeger et Barry Carin font chacun un exposé et, avec les autres témoins, répondent aux questions.

A 16 h 58, Doug Fee assume la présidence.

A 17 h 05, Jean-Pierre Blackburn reprend le fauteuil.

A 17 h 15, en conformité du paragraphe 106(2), le Sous-comité élit un vice-président.

Sur motion de Jacques Vien, il est convenu par consentement unanime,—Que Doug Fee soit élu vice-président.

Questioning of the witnesses resumed.

At 5:29 o'clock p.m., the Sub-Committee adjourned to the call of the Chair.

Elizabeth Kingdon

Clerk of the Sub-Committee

L'audition des témoins se poursuit.

À 17 h 29, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

La greffière du Sous-comité

Elizabeth Kingdon

WEDNESDAY NOVEMBER 29, 1989

The Sub-Committee on Labour and Employment and the Standing Committee on Labour, Employment and Immigration met at 5:24 o'clock p.m. in Room 308 West Block, the Chairman, Jean-Pierre Blackburn, presiding.

Members of the Sub-Committee: Jean-Pierre Blackburn, Doug Lee, Ron Fisher, George Fread, Jacques Vran, and Jean-Pierre Blackburn, Doug Lee, Ron Fisher, George Fread, Jacques Vran.

Members of the Sub-Committee on Labour and Employment and the Standing Committee on Labour, Employment and Immigration: Jean-Pierre Blackburn, Doug Lee, Ron Fisher, George Fread, Jacques Vran, and Jean-Pierre Blackburn, Doug Lee, Ron Fisher, George Fread, Jacques Vran.

At 5:29 o'clock p.m., the Sub-Committee adjourned to the call of the Chair. The Chairman, Jean-Pierre Blackburn, presiding.

At 5:29 o'clock p.m., the Sub-Committee adjourned to the call of the Chair. The Chairman, Jean-Pierre Blackburn, presiding.

At 5:29 o'clock p.m., the Sub-Committee adjourned to the call of the Chair. The Chairman, Jean-Pierre Blackburn, presiding.

EVIDENCE

[Recorded by Electronic Apparatus]

[Texte]

Wednesday, November 29, 1989

• 1536

The Chairman: We will begin work this afternoon for our subcommittee on employment. Today the order of reference is pursuant to Standing Order 108(2), an investigation into the economic boundaries for unemployment insurance.

Cela me fait plaisir d'accueillir nos témoins de cet après-midi qui sont du ministère de l'Emploi et de l'Immigration. Ce sont le sous-ministre et président, M. Arthur Kroeger; le sous-ministre adjoint, M. Barry Carin; et M. Ken Wyman, directeur exécutif à l'Assurance. M^{me} Greene n'est pas là cependant. Qui est l'autre témoin qui vous accompagne?

M. Arthur Kroeger (sous-ministre et président, ministère de l'Emploi et de l'Immigration): Il y en a deux autres, monsieur le président. Ce sont M. Bruce Petrie de Statistique Canada, et M. Aucoin qui s'occupe de la Politique de l'assurance-chômage.

Le président: Vous avez possiblement des commentaires à nous formuler sur la nouvelle configuration des régions économiques. Je vous cède donc la parole.

Mr. Kroeger: Mr. Chairman, instead of an opening statement by myself, what we have prepared and what I believe has been distributed to members of the committee is a list of points in both official languages, which we would like to take you through to give you a kind of overall picture of the background to the changes in the UI economic regions, what we are trying to accomplish, and how it will work in the future.

When Mr. Carin has finished his presentation there is some other material we would like to distribute to you, but for the moment, if it is agreeable to the committee, we would like to limit ourselves simply to the document that is in front of members at present.

I think Mr. Carin's presentation might take something like 15 to 20 minutes. Is that agreeable? We can stop for questions. Any time members would like to interrupt, I hope they will feel free to do so.

The Chairman: What you suggest is that we have a look at this paper and afterwards a statement.

Mr. Kroeger: After we have gone through this, Mr. Chairman, we would take questions from the members and we will distribute some maps and some additional material. But for the moment, if we could just focus on this one document, then we will take questions. Indeed,

TÉMOIGNAGES

[Enregistrement électronique]

[Traduction]

Le mercredi 29 novembre 1989

Le président: Nous allons commencer cet après-midi les travaux de notre sous-comité de l'emploi. Aujourd'hui, l'ordre de renvoi prévoit, conformément à l'article 108(2) du règlement, une enquête sur la nouvelle configuration des régions économiques pour l'assurance-chômage.

I am pleased to welcome our witnesses this afternoon. They are from the Department of Employment and Immigration. We have the Deputy Minister and Chairman, Mr. Arthur Kroeger; the Assistant Deputy Minister, Mr. Barry Carin; and Mr. Ken Wyman, who is Executive Director of Insurance. Mrs. Greene is not here, however. Who is the other witness who is with you?

Mr. Arthur Kroeger (Deputy Minister and Chairman, Department of Employment and Immigration): There are two other witnesses, Mr. Chairman. They are Mr. Bruce Petrie, from Statistics Canada, and Mr. Aucoin, who deals with unemployment insurance policy.

The Chairman: You may have a statement to make on the new economic regions. You may proceed.

M. Kroeger: Monsieur le président, je n'ai pas l'intention de faire moi-même une déclaration liminaire. Au lieu de cela, nous avons préparé une liste de points dans les deux langues officielles dont des exemplaires ont été remis aux députés, et nous voudrions les passer en revue afin de vous donner un aperçu général des changements qui ont été apportés aux régions économiques pour l'assurance-chômage, des objectifs que nous cherchons à atteindre et de la façon dont cela fonctionnera à l'avenir.

Quand M. Carin aura terminé son exposé, nous allons vous distribuer d'autres documents, mais pour le moment, si cela convient au Comité, nous voudrions nous limiter à celui que les députés ont actuellement en main.

Je crois que l'exposé de M. Carin durera 15 ou 20 minutes. Est-on d'accord? Nous pouvons nous interrompre pour répondre à des questions. J'espère que les députés n'hésiteront pas à nous arrêter s'ils ont des questions à poser.

Le président: Vous proposez donc que nous jetions un coup d'oeil à ce document, après quoi nous entendrons un exposé.

M. Kroeger: Quand nous aurons passé en revue ce document, monsieur le président, nous répondrons aux questions des députés et nous distribuerons des cartes géographiques et d'autres documents. Mais pour le moment, nous pourrions nous contenter d'examiner ce

[Text]

we will take questions while we are presenting it, but members will no doubt have more questions when we are done.

Mr. Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Mr. Chairman, soon after the minister announced these new regions we had a steering committee at which I had asked that this meeting take place. I also asked if the committee could get the present maps and more detailed maps under the new system. For one reason or another the committee has not been able to get those.

You will understand that it is difficult for us to see the changes. We have the new maps here, we have the material distributed by the minister, but we cannot put it side by side with the old maps and consequently it is very difficult to know what is being left out and what is being left in.

You say you have other maps to give us at the end of your presentation. I am wondering if those are the maps. If those are the maps, I would like to have them now so I could follow more closely and with greater understanding what really is taking place.

• 1540

The other thing is that as soon as the minister made her announcement in the House on November 7, I think it was, people were phoning from certain towns. I will give you an example around Ottawa here. We have this map, and we know generally where the Ottawa district is. People were phoning from Carleton Place and Almonte and Hawkesbury, and I could not answer them whether Hawkesbury was in the red district, or whether it was in the district with Cornwall and Kingston, or whether Almonte or Carleton Place were in that district. Of course, these people were quite interested.

It is the same with the whole country. If you look at the Quebec map and you look at Trois-Rivières, which is a district of its own, it is hard to know how far from the little dot that says Trois-Rivières these districts go. It is hard to answer questions to people in towns, some of them of considerable size, 2,000, 3,000, 4,000 people.

Mr. Chairman, I am wondering if the deputy minister or the statistician have more accurate maps or could in some way let us know, so that all of us who are Members of Parliament could answer these questions. I hear all Members of Parliament were getting questions phoned and written in about this. Can we also have a set of the old maps, so we can put them side by side with the new

[Translation]

document-ci, après quoi nous répondrons aux questions. En fait, nous sommes disposés à répondre aux questions pendant notre exposé, mais les députés auront sans doute d'autres questions à poser quand nous en aurons terminé.

M. Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le président, peu de temps après que le ministre ait annoncé ces nouvelles régions, nous avons eu une réunion du Comité directeur au cours de laquelle j'ai demandé la tenue de la présente réunion. J'ai également demandé si le Comité pouvait obtenir la carte des régions actuelles et des cartes plus détaillées des nouvelles régions. Pour une raison ou une autre, le Comité n'a pas été en mesure de les obtenir.

Vous comprendrez qu'il nous est difficile de visualiser les changements apportés. Nous avons ici la carte des nouvelles régions, nous avons la documentation distribuée par le ministre, mais nous ne pouvons comparer directement avec la carte des anciennes régions, et il est donc très difficile de savoir ce qui a été enlevé ou ajouté, ou ce qui est resté inchangé.

Vous dites que vous avez d'autres cartes à nous distribuer à la fin de votre exposé. Je me demande si ce sont les cartes en question. Si c'est le cas, je voudrais les avoir tout de suite afin de pouvoir suivre de plus près et de mieux comprendre ce qui se passe.

L'autre point, c'est qu'aussitôt que la ministre a annoncé les changements à la Chambre, je crois que c'était le 7 novembre, les habitants de certaines villes ont commencé à nous téléphoner. Je vais vous donner un exemple dans la région d'Ottawa. Nous avons cette carte sous les yeux et nous savons de façon générale en quoi consiste la région d'Ottawa. Des gens nous ont téléphoné de Carleton Place, d'Almonte et de Hawkesbury, et je ne pouvais leur dire si Hawkesbury faisait partie du secteur délimité en rouge, ou bien si cette ville était plutôt rattachée au secteur de Cornwall et de Kingston, ou encore si les villes d'Almonte ou de Carleton Place faisaient partie de ce secteur. Naturellement, ces gens-là auraient bien aimé le savoir.

C'est la même chose dans tout le pays. Si on jette un coup d'oeil à la carte du Québec, on constate que la ville de Trois-Rivières constitue une région en elle-même, mais il est difficile de savoir quelle est l'étendue de cette région, étant donné que la ville de Trois-Rivières est identifiée par un point minuscule sur la carte. Il est difficile de répondre aux questions que nous posent les habitants de certaines villes dont la taille n'est pas négligeable; dans certains cas, ces villes ont jusqu'à 4,000 habitants.

Monsieur le président, je me demande si le sous-ministre ou le statisticien ont des cartes plus précises, ou pourraient nous fournir cette information d'une façon ou d'une autre afin que les députés puissent répondre aux questions de ce genre. On me dit que tous les députés reçoivent des coups de téléphone et des lettres à ce sujet. Pouvons-nous avoir également un jeu de cartes des

[Texte]

maps just to see exactly where the boundaries change? I ask this at this point because it might be helpful in following the explanations the officials will give us.

Mr. Kroeger: The material we have with us shows the maps of the old boundaries and the maps of the new boundaries. The maps of the new boundaries include the principal communities, because those are now collected at the same time. So we were able to array those, and we will distribute them.

If it is agreeable to the committee, we would like to deal with the two subjects separately. If we could talk first about what this is all about and what the methodology was, we would then be glad to turn to the maps and actually start going over them, but it might break our narrative if we were to start looking at a particular boundary line before we explained how we drew them.

Mr. Allmand: I think most of us are disciplined enough not to lose our concentration. I just do not know what the purpose is of holding back these maps. It is not going to change the face of the earth. I would have preferred to have the two sets of maps from the very beginning.

Mr. Kroeger: We would propose to distribute them in 20 minutes, as soon as we are done with the initial presentation.

Mr. Allmand: I would prefer, Mr. Chairman, to have them right now.

Mr. Kroeger: Okay.

Le président: Je crois que si on distribue les cartes tout de suite, pour les fins de la présente séance, cela ne créera pas de difficultés. On va quand même pouvoir passer à travers votre document, et on pourra discuter des cartes ultérieurement.

M. Kroeger: Très bien.

Le président: Je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas leur remettre immédiatement les documents.

Mr. Kroeger: When the books are distributed, the relevant maps are under tab E.

Mr. Allmand: E as in England. Thank you very much. I do not want to change the presentation. Continue as you were, but I am pleased to have these right now.

Le président: Monsieur Kroeger, nous pouvons commencer immédiatement par le premier document, et on pourra ensuite nous donner des explications sur les différentes cartes géographiques.

Mr. Barry Carin (Assistant Deputy Minister, Strategic Policy and Planning, Department of Employment and Immigration): We have proposed, Mr. Chairman, to give

[Traduction]

anciennes régions, afin de pouvoir comparer directement avec les nouvelles cartes et de voir exactement quels changements ont été apportés? Je le demande dès maintenant, car cela pourrait nous être utile en nous aidant à mieux suivre les explications que les fonctionnaires vont nous donner.

M. Kroeger: La documentation que nous avons ici comprend un jeu de cartes des anciennes régions et des nouvelles régions. Les principales localités sont identifiées sur les cartes des nouvelles régions, car ces renseignements sont maintenant colligés simultanément. Nous avons donc pu réunir ces renseignements et nous allons les distribuer.

Si le Comité est d'accord, nous voudrions traiter les deux sujets séparément. Nous pourrions parler tout d'abord de généralités et de la méthode utilisée, après quoi nous nous ferons un plaisir de nous pencher sur les cartes et d'en discuter, mais cela pourrait nuire au développement de notre exposé si nous devons discuter de situations géographiques précises avant d'avoir expliqué comment nous en sommes arrivés aux régions proposées.

M. Allmand: Je pense que la plupart d'entre nous sont assez disciplinés pour ne pas se laisser distraire. Je ne vois vraiment pas pourquoi on ne distribue pas ces cartes tout de suite. Cela n'empêchera pas la terre de tourner. J'aurais préféré avoir les deux jeux de cartes dès le début.

M. Kroeger: Nous proposons de les distribuer dans 20 minutes, dès que nous aurons terminé l'exposé initial.

M. Allmand: Je préférerais les avoir tout de suite, monsieur le président.

M. Kroeger: D'accord.

The Chairman: I suggest that if we distribute the maps right now, it will not create any problem for the purpose of this meeting. We will still go through your document and we will discuss the maps later on.

Mr. Kroeger: Very well.

The Chairman: I do not see any reason why the documents could not be circulated immediately.

M. Kroeger: On va vous distribuer les cartables; les cartes en question se trouvent à l'onglet E.

M. Allmand: E comme dans Espagne. Merci beaucoup. Je ne veux pas modifier le cours de votre exposé. Continuez comme si de rien n'était, mais je suis heureux d'avoir ces documents dès maintenant.

The Chairman: Mr. Kroeger, we can start right now with the first document, and then we could hear some explanations on the various maps.

M. Barry Carin (sous-ministre adjoint, Politiques stratégiques et planification, ministère de l'Emploi et de l'Immigration): Nous nous proposons, monsieur le

[Text]

you a little background on why we did this, including some of the complaints we have been dealing with in terms of the changes in the labour market environment over the past 10 years or so, an explanation of the rationale, and then we would turn to the material in this binder, which basically provides both the legal descriptions, maps and detailed lists of place names for each of the proposed 62 new regions.

• 1545

Before we get into the actual results of the exercise, I prefer to explain, as Mr. Kroeger indicated, the reasons for doing this and then a bit on the methodology used in order to come up with these results. So I am going to spend a little time in this overview on the rationale, on the nature and the scope of the proposed changes, and then a few minutes on what the future process is, because the material we are presenting today is not final.

When it comes to the explanation of the methodology, I would like to apologize in advance and ask the committee's forbearance. I am going to try to explain this methodology to the best of my ability, but it is extraordinarily complicated because we are dealing with some technical aspects of economic geography here.

The reconfiguration we are involved with involved the detailed studies of local economies at a very disaggregate level. We in essence reviewed close to 250 geographic areas in terms of various labour market indicators, income indicators, and industrial structure.

The rationale for having regions should be clear. The reason we are looking at all this is that the current design of the unemployment insurance system recognizes that there are labour market differences facing people across the country. Unemployment insurance provides more generous protection to the people in areas of high unemployment where jobs are in short supply or where there is more of a seasonal dimension to jobs, where jobs are less stable.

Our entrance requirements and the duration of benefits vary depending on the unemployment rate facing people in these regions. So the eligibility and the generosity of benefits depend on local circumstances.

So the problem before us was to apply the principle of sensitivity to local circumstances by dividing the country into a series of distinct and homogeneous labour markets. By "homogeneous" we mean that we want to minimize variations in terms of the labour market facing people.

[Translation]

président, de vous faire un court exposé sur les raisons pour lesquelles nous nous sommes livrés à cet exercice. Nous vous parlerons notamment des plaintes que nous avons reçues au sujet des changements qui se sont produits dans le marché du travail depuis une dizaine d'années; nous vous exposerons le raisonnement que nous avons suivi pour aboutir aux résultats, après quoi nous nous pencherons sur la documentation contenue dans ce cartable, qui comprend essentiellement la description en termes juridiques des nouvelles régions, les cartes et des listes détaillées de toutes les localités faisant partie de chacune des 62 nouvelles régions proposées.

Avant d'aborder les résultats de l'exercice, je préfère expliquer, comme M. Kroeger l'a dit, les raisons pour lesquelles nous nous sommes lancés dans cette entreprise, après quoi je donnerai quelques explications sur la méthodologie que nous avons utilisée pour aboutir à ces résultats. Je vais donc consacrer un peu de temps aux raisons sous-jacentes, à la nature et à l'envergure des changements proposés, et ensuite je consacrerai quelques minutes à ce qui nous attend dans l'avenir, car la documentation que nous vous présentons aujourd'hui ne constitue pas une version définitive.

Quand il s'agira d'expliquer la méthode, je voudrais vous présenter à l'avance mes excuses et demander l'indulgence des membres du Comité. Je ferai mon possible pour l'expliquer de mon mieux, mais c'est extraordinairement compliqué, car cela met en jeu certains aspects techniques de la géographie économique.

Pour établir les nouvelles régions économiques, il a fallu effectuer une étude détaillée de l'économie locale sur une très petite échelle. Essentiellement, nous avons délimité près de 250 régions et pour chacune d'elles, nous avons étudié divers indicateurs du marché du travail, du revenu et de la structure industrielle.

Les raisons pour lesquelles il faut établir des régions devraient être évidentes. C'est que le régime actuel d'assurance-chômage reconnaît que les Canadiens des diverses régions du pays se trouvent dans des situations différentes en ce qui concerne le marché du travail. L'assurance-chômage offre une protection plus généreuse aux gens qui habitent dans des régions où le chômage est élevé et où les emplois sont rares, ou encore dans les régions où les emplois sont de nature saisonnière et donc moins stables.

Les conditions d'admissibilité et la durée des prestations varient selon le taux de chômage qui sévit dans chaque région. Donc, les conditions d'admissibilité et la générosité des prestations dépendent des circonstances locales.

Le problème qui se posait à nous était donc d'appliquer le principe de la sensibilité aux conditions locales en divisant le pays en une série de zones distinctes et homogènes sur le plan du marché du travail. Quand nous disons «homogènes», il faut comprendre que nous

[Texte]

Over time the unemployment insurance program has indeed become more sensitive to unemployment rates. In 1971 qualifying requirements were based primarily on the length of previous employment rather than local economic circumstances, but claimants were entitled, at that point in time, to some benefits based on regional unemployment rates.

The variable entrance requirement was introduced in 1977 and a much more generous treatment of regionally extended benefits was brought in 1977. So in 1977 the unemployment rate in the region that people were inhabiting became even more significant.

In April we made the announcement of the labour force development strategy and Bill C-21 maintained the program's sensitivity to regional unemployment conditions. So the problem before us is we have to be sure that we are accurately measuring the labour market conditions that people face in various parts of the country.

In 1971 we had 16 economic regions. In 1978 we moved to 48. We say "about 48" because there has been a series of splits and combinations in the early 1980s.

Over time labour market conditions in various parts of the country have changed dramatically, and even if there had been no labour force development strategy or no Bill C-21, we would have been faced with a requirement to update the boundaries of the existing regions just to keep up with labour market changes. Indeed, Madam Vézina announced it the previous August.

We make the point that labour markets have changed significantly since 1978, and I should make the point that the regions that were defined in 1978 were based on statistics, some of which were valid in the mid-1960s.

• 1550

We have had many criticisms that regions do not represent local economic realities. I think it is a fair statement that the one item of correspondence over the past few years that has been of the highest volume in the department relates to complaints concerning the appropriateness of the regional boundaries.

Then there is the question of the reliability of the statistics. In 1984 Statistics Canada changed its composition of how it dealt with economic regions, which is the basis of the labour market survey, and over time that has meant that the statistical reliability of the unemployment rates provided to us has lessened.

I would like to give you some specific examples. I have listed a dozen or so specific examples that show you the

[Traduction]

voulons minimiser les écarts qui existent dans une même zone pour ce qui est du marché du travail.

Avec le temps, le régime d'assurance-chômage est effectivement devenu plus sensible au taux de chômage. En 1971, les conditions d'admissibilité étaient fondées essentiellement sur la durée de l'emploi plutôt que sur les conditions économiques locales, mais les prestataires avaient droit à ce moment-là à certaines prestations fondées sur le taux régional de chômage.

La norme variable d'admissibilité a été introduite en 1977, date à laquelle on a mis en place un régime beaucoup plus généreux de prestations complémentaires régionales. Par conséquent, en 1977, le taux de chômage de la région où habite le prestataire a pris encore plus d'importance.

En avril, nous avons annoncé la stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre, et le projet de loi C-21 a maintenu la sensibilité du programme à l'égard des conditions régionales de chômage. Le problème qui se pose à nous est donc de nous assurer que nous mesurons précisément les conditions qui règnent sur le marché du travail dans diverses régions du pays.

En 1971, nous avons 16 régions économiques. En 1978, nous sommes passés à 48. En fait, nous disons «environ 48», parce qu'il y a eu une série de divisions et de regroupements au début des années 80.

Avec le temps, les conditions du marché du travail ont changé considérablement dans diverses régions du pays, et même s'il n'y avait pas eu de stratégies de mise en valeur de la main-d'oeuvre ni de projet de loi C-21, nous aurions été forcés de mettre à jour la configuration des régions existantes, uniquement pour refléter fidèlement l'évolution du marché du travail. En fait, M^{me} Vézina en avait fait l'annonce au mois d'août précédent.

Nous insistons sur les changements importants que le marché du travail a connus depuis 1978, et je devrais ajouter que les régions qui ont été délimitées en 1978 l'ont été en fonction de données statistiques dont certaines étaient valables au milieu des années 60.

On nous a bien souvent reproché que la région n'est pas l'image fidèle des réalités économiques locales. On peut dire, je crois, que le plus clair de la correspondance reçue au ministère, ces dernières années, renfermait des plaintes concernant la pertinence des limites des régions.

Il y a aussi la fiabilité des statistiques. En 1984, Statistique Canada a modifié la composition des données ayant trait aux régions économiques, données sur lesquelles se fondent des enquêtes sur la population active, de sorte que, au fil des ans, les données relatives aux taux de chômage qui nous sont fournies sont devenues moins fiables.

Permettez-moi de vous citer quelques exemples précis. J'en ai fait une liste d'une douzaine qui illustrent la

[Text]

nature of the complaints about the current regions being really outdated. I will go down the list very quickly to give you a flavour of why the configuration of 48 is no longer really valid.

In the rural part of Avalon people complained that they should not be joined in with the metropolitan area of St. John's. In Halifax County there are very rural areas, and people complained bitterly that they should not be included with the City of Halifax. Then going down the list, you get similar kinds of problems. Kent County is included presently with the urban area of Moncton, even though there are dramatic differences between the labour markets in Kent County and Moncton. Similarly, Charlotte County in New Brunswick was joined in with Fredericton, Côte Nord was joined in with the metropolitan area of Chicoutimi, and so on. We would have wide, wide variations in the labour market conditions and the employment opportunities facing people within the 48 regions, there would be a very wide variation in the unemployment rates in different parts of these regions, and so it goes down the list. In the lower Fraser Valley people complained about the rural parts of the Fraser Valley having been included with Vancouver.

So again, even without any change to unemployment insurance provisions, without the labour force development strategy we were faced with the necessity of updating the configuration of the regions. The bottom line is that the existing configuration of the 48 regions is just out of date. That is why we feel we had to do something about this.

In terms of the nature of the exercise, we started with the point that there are several needs or criteria we have to bear in mind. First and foremost, to prevent the kinds of criticisms I referred to in terms of our list, the regions we define have to be relatively homogeneous; that is, you should not have wide variations of unemployment situations in a region. Second, they have to be of such a size and nature that we would be able to collect statistics on unemployment rates that are reliable, because these statistics determine people's eligibility and the degree of protection afforded by unemployment insurance. These have to be reliable statistics. Finally, we wanted to make sure that whatever changes we had were administratively feasible.

The major conclusion is that we are looking for, in effect, a half-way point. We do not want too many regions; we cannot have 200 regions. We want to have stable regions. If your regions are too small, you are going to get tremendous volatility. If there are many, many regions and they are each too small, then we are going to have problems with the reliability of our statistics in the sense that the sample survey would involve a very large sample

[Translation]

nature des plaintes que l'on reçoit au sujet des régions actuelles, que certains jugent démodées. Je vais passer en revue très brièvement cette liste pour vous faire voir pourquoi la délimitation des 48 districts ne semble plus valable.

Dans la zone rurale d'Avalon, les habitants se plaignent d'être compris dans la région métropolitaine de Saint-Jean. Dans le comté d'Halifax, on trouve des régions fortement rurales, dont les habitants se plaignent amèrement d'être inclus dans la ville d'Halifax. Tout au long de cette liste, on trouve des problèmes analogues. À l'heure actuelle le comté de Kent figure dans la zone urbaine de Moncton, quoique le marché du travail du comté de Kent et celui de Moncton accusent des divergences sensibles. De même, au Nouveau-Brunswick, le comté de Charlotte est compris dans Fredericton, plus loin, la côte nord est incluse dans la région métropolitaine de Chicoutimi, et ainsi de suite. Dans le marché du travail et dans les possibilités d'emploi offertes aux habitants de ces 48 régions, il y avait donc des divergences énormes, qui se reflétaient dans les taux de chômage relevés dans différentes parties de ces régions, et c'est ainsi pour toute la liste. Dans le bas de la vallée du Fraser, les gens se plaignaient que certaines zones rurales de cette vallée soient comprises dans la région de Vancouver.

Encore une fois, donc, même en l'absence de toute modification du régime d'assurance-chômage, en l'absence d'une stratégie élaborée au profit de la population active, nous voyons bien qu'il est absolument nécessaire de modifier la délimitation des régions. Somme toute, la délimitation actuelle est dépassée par les événements. Nous avons donc pensé que certaines mesures s'imposaient.

Lorsque nous nous sommes attelés à la tâche, nous avons établi au départ qu'il fallait tenir compte de plusieurs besoins ou critères. Le premier et le plus important est que nous devons établir des régions relativement homogènes, pour ne pas encourir les mêmes reproches que ceux que l'on avait faits au sujet de la liste; autrement dit, il fallait éviter toute variation importante du taux de chômage dans une région donnée. Deuxièmement, il fallait que la taille et la nature de ces régions soient telles que nous puissions recueillir des statistiques ou des taux de chômage qui soient fiables, étant donné que ces statistiques sont à l'origine des conditions d'admissibilité et du niveau de protection que doit fournir un régime d'assurance-chômage. Il faut donc pouvoir compter sur des statistiques fiables. Enfin, il fallait que les modifications projetées puissent se réaliser sur le plan administratif.

La principale conclusion que nous avons tirée, c'est que nous devons rechercher un juste milieu. Il ne fallait pas qu'il y ait trop de régions; deux cents, ce serait impossible. Nous voulions aussi des régions stables. Une région trop petite offre une trop grande instabilité. Si les régions sont trop nombreuses et trop petites, cela ne peut que nuire à la fiabilité des statistiques, en ce sens que tous ces petits échantillons aboutiraient à un très grand

[Texte]

nationally and we would run into problems of response burden. So we cannot have too many for reasons of reliability and stability.

We cannot have too few. We cannot have one region and we cannot have 16 regions, because then you would lose the homogeneity. We want these regions to be relatively consistent in terms of the conditions facing people within them. So we are looking for a number that is not too high and not too low, because we cannot have too many and we cannot have too few. Again, we are starting from a basic configuration of 48, and as you will see, the solution in the end involves a movement to what will be 62.

• 1555

In terms of the analysis we said let us get a list of objective criteria to try to evaluate the homogeneity of labour markets that would generate reliable unemployment rates. So what did we do, how were these "homogeneous labour markets" determined?

In the first instance, the most sensible thing to do clearly was to separate urban centres from smaller urban areas or from rural areas. What we decided to do was take as the cornerstone of the approach the Statistics Canada concept of a census metropolitan area for the large urban areas. These are defined based on the population of the areas, the degree of integration in the areas, and the commuting patterns. We started out with 26 census metropolitan areas around all the major urban areas of the country. That left all the rural and small urban areas around the country which had to be configured.

What were we going to do for the remaining part of the country? We decided to divide the rest of the country by using the building block of the census division. We start with approximately 250 small census divisions of Statistics Canada for which we have all kinds of statistics. And the question is to configure those into regions, take those small building blocks and aggregate them up, using three sorts of statistics, to try to ensure that we would have as homogeneous or as similar an area as possible, so that we would not have extremes like the remote Avalon and St. John's in the same region. We try to make them homogeneous.

The statistics we used included the evolution of employment and unemployment statistics, including census data, labour force survey data and beneficiary data, administrative data of UI. We used data on individual and family incomes and industrial structures as well. In terms of the census divisions, we used, as I say, approximately 250. Some of those were whole and some of them had to be split because parts of them were included in census metropolitan areas.

[Traduction]

échantillon sur le plan national, ce qui ne ferait que multiplier la difficulté à obtenir des réponses. Voilà pourquoi il fallait moins de régions pour des motifs de fiabilité et de stabilité.

Par ailleurs, il n'en faut pas trop peu non plus. On ne peut avoir une seule région ou même 16 régions, car c'est alors l'homogénéité qui en souffre. Nous souhaitons une certaine uniformité parmi ces régions, pour ce qui est des conditions dans lesquelles leurs habitants se trouvent. Nous avons donc cherché à établir un nombre ni trop haut ni trop bas, car nous ne pouvions en avoir trop ni pas assez. Or nous en avions au départ 48, et comme vous le voyez, la solution que nous avons retenue aboutit à 62 régions.

Pour les fins de l'analyse, nous nous sommes dit qu'il fallait établir une liste de critères objectifs qui permettraient d'évaluer l'homogénéité des marchés du travail et partant, d'aboutir à des taux de chômage fiables. Alors qu'avons-nous fait, comment avons-nous pu déterminer «l'homogénéité des marchés du travail»?

Premièrement, la chose la plus sensée à faire, de toute évidence, c'était de distinguer entre les grands centres urbains et les petites zones urbaines et rurales. Nous avons donc décidé de prendre comme base l'unité que Statistique Canada a adoptée pour les grands centres urbains, soit la région métropolitaine de recensement. Ces régions ont été définies en fonction de la population en cause, du degré d'intégration qu'elles offraient et de la fréquence des déplacements entre banlieue et ville. Nous avons ainsi établi 26 régions métropolitaines de recensement aux environs de tous les grands centres urbains du Canada. Il restait à délimiter pour nos besoins ce que nous appelions les petites zones urbaines et rurales.

Que fallait-il faire pour ces autres régions du Canada? Nous avons décidé d'utiliser pour le reste du pays la même division que pour le recensement. Nous avons au départ quelque 250 petites divisions de recensement de Statistique Canada pour lesquelles nous avons une foule de données. Il s'agissait de leur donner une configuration, de regrouper ces unités de recensement, en recourant à trois sortes de données statistiques, afin d'aboutir le plus possible à une certaine homogénéité ou similarité, pour que la même région ne comprenne pas à la fois la ville de Saint-Jean et une localité éloignée comme Avalon. Nous avons tenté d'avoir des régions homogènes.

Parmi les statistiques que nous avons employées, il y avait l'évolution des données sur l'emploi et le chômage, y compris les données de recensement, les données des enquêtes sur la population active et les prestations, les données administratives de l'assurance-chômage. Nous avons également recouru aux données sur les revenus des familles et des particuliers, ainsi que sur les structures des industries. Nous avons au départ, je le répète, quelque 250 divisions de recensement. Certaines sont restées intactes, d'autres ont dû être divisées parce qu'elles se

[Text]

In terms of the results, as I said, we moved from 48 regions to 62. We have given you a breakdown by province as to what these numbers are. You cannot conclude from this that if the number of proposed regions is equal to the number of current regions that there has been no change, because what we have done is move the boundaries dramatically.

In New Brunswick, for example, we still have four regions, but Kent and Charlotte Counties have switched areas, and when we get to the maps we can go into the details of some of this. There have been very significant changes to all of the regions with the exception of Yukon, Northwest Territory, Northern B.C., and Prince Edward Island, which was left as one region. Quebec moves from 7 to 13 regions, Ontario moves from 11 to 18, and again 48 moves to 62. This new configuration includes 26 metropolitan areas based on census metropolitan area definition, and 36 more rural regions. Only three areas have not had their boundaries shifted, so again do not interpret the fact that the number of regions in a province has not changed to indicate that there was not significant change; there has been.

By having more homogeneous regions we believe that the unemployment rates that will be generated by Statistics Canada surveys will be a lot more reliable. We are going to get a reduced error in terms of these estimates. We are increasing the sample size in the labour force survey from 48,000 to 64,000 households. We believe that with these 62 regions, which are much more homogeneous, and the fact that we are maintaining the concept of a three-month moving average of seasonally adjusted rates, this will provide stability, will minimize, as it says here, erratic short-term movements. The other thing we tried to do is follow natural boundary lines of municipalities and townships so that it would be relatively easy for individuals or for commission employees to determine which region an individual's residence happened to be in.

The process is not complete. In the books that were distributed you see what was pre-published in *The Canada Gazette*. That is tab B. Tab A in the major book is the report that was tabled by Ms Vézina. Tab B is the publication notice in *The Canada Gazette*. Interested parties have 21 days from November 18 to make representations. Once that 21-day period is over, the commission, and subsequent to that the special committee of counsel, have to deal with the final regulation. Our expectation was that we would implement these new

[Translation]

trouvaient en partie dans des régions métropolitaines de recensement.

Pour ce qui est des résultats, je le répète, nous avons porté le nombre de régions de 48 à 62. Nous vous en avons fourni la répartition par province. Vous ne pouvez toutefois en conclure que nous n'y avons apporté aucun changement, même si le nombre de régions proposé correspond au nombre actuel, étant donné que nous avons modifié sensiblement les limites entre elles.

Ainsi, au Nouveau-Brunswick, il y a toujours quatre régions, mais celles des comtés de Kent et de Charlotte ont été modifiées; d'ailleurs, vous pourrez le constater lorsque nous examinerons les cartes en détail. En fait toutes les régions ont fait l'objet de modifications sensibles, sauf le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest, le nord de la Colombie-Britannique et l'Île-du-Prince-Édouard, cette dernière ne formant qu'une seule région. Le nombre des régions est passé de 7 à 13 au Québec, de 11 à 18 en Ontario, et en tout de 48 à 62. Cette nouvelle configuration comprend 26 régions métropolitaines telles qu'elles sont définies pour les besoins du recensement, et 36 petites régions urbaines et rurales. Il n'y a que trois régions dont les limites n'ont pas été modifiées, mais ne croyez pas que si le nombre de régions dans une province est resté le même, cela signifie qu'il n'y a pas eu de changements, c'est le contraire qui est vrai.

En accroissant l'homogénéité des régions, nous estimons que les taux de chômage qui seront relevés par Statistique Canada seront beaucoup plus fiables. Nous aboutirons à des estimations ayant un plus faible pourcentage d'erreurs. Quant aux enquêtes sur la population active, nous avons accru le nombre d'échantillons de 48,000 à 64,000 ménages. Grâce à l'établissement de 62 régions beaucoup plus homogènes, grâce aussi au fait que nous avons conservé la moyenne mobile des taux corrigés selon les variations saisonnières chaque trimestre nous aurons des données plus stables et nous pourrions minimaliser, comme on le dit ici, les déplacements imprévisibles à court terme. Nous avons essayé également de nous en tenir aux limites naturelles des municipalités et des cantons afin qu'il soit relativement facile pour les particuliers ou les employés de la commission d'établir dans quelle région se trouve la résidence d'un particulier.

• 1600

Le processus n'est pas encore terminé. Vous pourrez retrouver dans le dossier qui vous a été remis l'avis qui a paru dans *La Gazette du Canada*. Vous le trouverez à l'onglet B. À l'onglet A, vous avez le rapport qui a été déposé par M^{me} Vézina, tandis qu'à l'onglet B vous avez l'avis de publication qui a paru dans *La Gazette du Canada*. Les parties intéressées ont 21 jours à partir du 18 novembre pour faire connaître leurs vues. Après ce délai de 21 jours, la commission, puis le comité spécial du conseil, doivent prendre une décision finale quant au

[Texte]

regions at the same time as the implementation of Bill C-21 so as to minimize changes facing people.

Again, tab A is Ms Vézina's report, which was tabled earlier in the month. Tab B is the publication notice in *The Canada Gazette*. Tab C is the maps of the new regions that were in Ms Vézina's report. Tab D is for current regions—what the legal description is. So these have to be compared to tab B's legal descriptions, although it is very difficult to track back and forth. Tab E is the maps Mr. Allmand had referred to of the current 48. So the maps of the 62 are tab C, the maps of the 48 are tab E.

Then the rest of the book consists of what the names are in detail of all the places in each of the regions. We have divided up the rest of the book by province, so if you are interested in a particular region, you would have to pick the tab. To find Ottawa we would move to tab K. Then all the place-names referring to Mr. Allmand's first query, about whether or not you belong in the Ottawa region or in eastern Ontario or somewhere else, would be listed here.

That is the material we have provided at this point.

Le président: Merci, Monsieur Allmand.

Mr. Allmand: First of all, I want to thank the department and the officials for putting together this book. This book is what I had in mind when I asked the committee to provide us with information. It is very helpful. As a matter of fact, it is so helpful what I want to suggest is that perhaps a similar book on a province-by-province basis could be provided to every Member of Parliament. I say this because every Member of Parliament has a large number of unemployment insurance cases, and it is very difficult for members to know which communities are in which district or another.

What I am suggesting, Mr. Chairman... and perhaps the House of Commons... I do not know who should bear the expense, the House or the department, but I am telling you it would be extremely useful and probably save time with inquiries to the department if you could put together such a book. For example, if a member was from Quebec he would not need the information on all the communities in all the other provinces, but it would be good for him to have the new map and the old map of Quebec and all the communities for Quebec and the regulations and the statement and almost everything else, since it is very, very useful and very, very helpful to members.

[Traduction]

règlement proposé. Nous prévoyons que la nouvelle délimitation des régions entre en vigueur en même temps que le projet de loi C-21 de façon à minimiser les changements auxquels les gens devront s'adapter.

Encore une fois, vous avez le rapport de M^{me} Vézina, qui a été déposé plus tôt ce mois-ci. A l'onglet B, vous avez l'avis de publication qui a paru dans *La Gazette du Canada*. A l'onglet C, vous trouverez les cartes des nouvelles régions telles qu'elles ont été décrites dans le rapport de M^{me} Vézina. A l'onglet D, vous trouverez les descriptions juridiques des régions actuelles. Celles-ci doivent donc être comparées avec celles données à l'onglet B, bien que la comparaison ne soit pas tâche facile. À l'onglet E, vous avez les cartes des 48 régions actuelles dont M. Allmand a parlé. Ainsi, les cartes des 62 nouvelles régions se trouvent à l'onglet C, tandis que les cartes des 48 régions actuelles se trouvent à l'onglet E.

Plus loin dans le dossier vous trouverez les listes de toutes les localités comprises dans chacune des régions. Nous avons fait la répartition par province, de sorte que si vous voulez avoir des renseignements sur une région précise, il faudra vous reporter à l'onglet approprié. Ainsi, pour trouver Ottawa, il faudrait se reporter à l'onglet K. Toutes les localités qui sont incluses dans la région d'Ottawa y sont énumérées, de sorte que M. Allmand trouverait ainsi réponse à sa question initiale et saurait si telle ou telle localité fait partie de la région d'Ottawa, de l'Est de l'Ontario ou de quelque autre région.

Ce sont là les documents que nous avons préparés jusqu'à maintenant.

The Chairman: Thank you, Mr. Allmand.

M. Allmand: Premièrement, je tiens à remercier les ministères et les fonctionnaires d'avoir préparé ces documents. C'est justement ce à quoi je pensais quand j'ai demandé au Comité de nous fournir des renseignements. En fait, ils sont tellement utiles que j'aimerais proposer qu'un dossier semblable soit préparé pour chacune des provinces et remis à chacun des députés fédéraux. Si je fais cette suggestion, c'est que tous les députés s'occupent d'un grand nombre de cas d'assurance-chômage, et il leur est très difficile de savoir à quelle région appartient telle ou telle localité.

Je propose donc, monsieur le président... et peut-être que la Chambre des Communes... Je ne sais pas qui devrait en assumer les frais, la Chambre ou le ministère, mais je dis simplement que ce genre de dossier serait extrêmement utile et qu'il permettrait sans doute au ministère d'épargner beaucoup de temps puisqu'il recevrait moins de demandes de renseignements. Dans le cas, par exemple, d'un député du Québec, il ne serait pas nécessaire d'avoir les listes détaillées de toutes les localités des autres provinces, mais il lui serait utile d'avoir l'ancienne et la nouvelle carte du Québec, et la liste de toutes les localités du Québec de même que les règlements, la déclaration et presque tout ce qui se trouve dans le dossier à part cela. Ces documents seraient

[Text]

The other thing I want to raise immediately is that when Mrs. Vézina made her statement in the House she did not mention—I just reread her statement—that there were 21 days to make representations on these districts. I am wondering why that was not done. It seems to me that the right to make representations was pretty well hidden until today. I did not know about it until I read this document you produced for us. I see it is also in the draft regulation. I want to ask why that was not made known immediately so individuals and groups could have made representations, why she did not state that in the House.

• 1605

I also want to know why the draft regulation ties the implementation of these new districts to the passage of Bill C-21. I ask that because the task force, or whatever it was, set up in the summer of 1988, prior to the election, considered that there was a need to change the regions even under the old law. Why does it say in this draft regulation that the proposed effective date of these amendments is December 31, 1989, if Bill C-21 comes into force?

So those are my two initial questions: why was not the 21-day representation made public when Madam Vézina made her statement, and why is this tied to the passage of Bill C-21?

Mr. Kroeger: Before dealing with the two questions, if it is the committee's wish we will be glad to provide this information. We are a little hesitant about burdening Members of Parliament with additional paper.

Mr. Allmand: Mr. Kroeger, there is a checklist that goes out to all Members of Parliament on government publications that are available. Perhaps some sort of notice could be sent to their offices and those members who do a lot of unemployment insurance work could apply.

Mr. Kroeger: Sure.

Mr. Allmand: Maybe not all of them want it, but I would say that a good 60% do so many cases of unemployment insurance that they would find this very useful. But maybe it should be on a request basis. This would save you and them time.

Mr. Kroeger: We would be glad to respond to that.

[Translation]

extrêmement utiles aux députés et les aideraient énormément dans leur travail.

L'autre point que je veux soulever dès maintenant, c'est que, lorsque M^{me} Vézina a fait sa déclaration à la Chambre, elle n'a pas fait état—je viens de relire sa déclaration—du délai de 21 jours pour faire connaître ses vues sur ces nouvelles régions. Je me demande pourquoi elle ne l'a pas fait. Il me semble que l'existence de ce délai pour faire connaître ses vues n'était à peu près pas connu jusqu'à aujourd'hui. Je viens moi-même de l'apprendre à la lecture de ce document que vous avez préparé à notre intention. Je vois que le délai est également mentionné dans le projet de règlement. Je me demande pourquoi on n'a pas fait connaître l'existence de ce délai plus tôt pour que les particuliers et les groupes puissent faire connaître leurs vues, je me demande pourquoi la ministre n'en a pas fait état dans sa déclaration à la Chambre.

Je me demande également pourquoi le projet de règlement lie la mise en oeuvre des nouvelles régions à l'adoption du projet de loi C-21. Si je pose la question, c'est parce que le groupe de travail—je ne sais pas trop si c'est ainsi qu'il faut l'appeler—qui a été constitué à l'été de 1988, avant les élections, avait conclu à la nécessité de modifier la délimitation des régions alors même que l'ancienne loi s'appliquait toujours. Pourquoi dit-on dans le projet de règlement que la date proposée pour l'entrée en vigueur de ces modifications est le 31 décembre 1989, si le projet de loi C-21 est sanctionné?

Ce sont donc là mes deux questions initiales: Pourquoi M^{me} Vézina n'a-t-elle pas rendu public dans sa déclaration l'existence de ce délai de 21 jours et pourquoi a-t-on lié la mise en oeuvre du règlement proposé à l'adoption du projet de loi C-21?

M. Kroeger: Avant de répondre aux deux questions, je tiens à souligner que, si le Comité le souhaite, nous serons heureux de lui remettre ces documents. Nous hésitons un peu à inonder les députés de documents supplémentaires.

M. Allmand: Monsieur Kroeger, tous les députés reçoivent à l'heure actuelle une liste des différentes publications gouvernementales disponibles. Vous pourriez peut-être faire parvenir un avis à leur bureau pour leur faire connaître l'existence des documents; ainsi les députés qui s'occupent beaucoup de cas d'assurance-chômage pourraient les demander.

M. Kroeger: Bien sûr.

M. Allmand: Les députés ne voudront peut-être pas tous les obtenir, mais je dirais que 60 p. 100 au moins d'entre eux s'occupent tellement de cas d'assurance-chômage qu'ils trouveraient ces documents très utiles. Mais ils devraient sans doute leur être fournis seulement sur demande. Cela épargnerait du temps à vous et à eux aussi.

M. Kroeger: Nous serons heureux de donner suite à cette requête.

[Texte]

On the question of the 21 days, the only explanation I can think of is an oversight. We are so used now to what is known as pre-publication of regulations that I guess we take the 21-day interval for granted. Since the establishment of the Department of Regulatory Affairs, it is now the case that you have to pre-publish your regulations, invite comment, and then you move to finalize them. I am sorry that we did not include a reference in the minister's statement which we should have. I hope that people looking at *The Canada Gazette* will see that there is an opportunity to comment on that.

On the question of why it is tied to Bill C-21, we could do it separately, but the UI system is an enormously complex operation. We are talking about the processing of about 3.3 million claims a year, stretched right across the country. There are a large number of conditions that are factored into this. If we could avoid doing it twice, if we could change the boundaries at the same time that the variable entrance requirement and the term of the benefits and so forth were changed, it would administratively be quite a lot simpler. It is not an absolute requirement.

At the time that Madam Vézina announced the intention to change the boundaries there was no Bill C-21, and in those circumstances we would have simply proceeded and done it on the basis of the statute as it presently exists. Indeed, should Bill C-21 not receive the approval of Parliament we would still do that. We would not wait forever. But if it is a matter of a few weeks, one way or the other, administratively it is quite attractive not to have to do it twice.

Mr. Allmand: I just want to make clear that the new districts can be implemented without Bill C-21.

Mr. Kroeger: Oh, sure.

Mr. Allmand: All right. Now, in her statement Madam Vézina says the purpose is equity and justice and so on. I can understand the reasons given today by your officials, that if you are going to have districts it is necessary to bring them up to date. But I have some doubt with respect to equity. As I said in my response in the House to Madam Vézina, if we take Montreal, for example. . . I am using the Statistics Canada monthly report for the week ended September 16, 1989, and I am looking at the estimates for metropolitan regions. Now, I understand that the metropolitan regions now used by Statistics Canada—for example, let us say for Montreal—will not be exactly the same as the new region and the new districts. For example, the unemployment rate for Montreal in September was 8%. This represented 126,000 unemployed. Compare that with Newfoundland, where the unemployment rate was 17% and yet there were only

[Traduction]

Pour ce qui est du délai de 21 jours, tout ce que je puis penser, c'est qu'il y a eu un oubli. Nous avons tellement l'habitude de la publication au préalable des projets de règlements que nous supposons que tout le monde connaît l'existence de ce délai. Au fait, depuis la création du Service des affaires réglementaires, il faut maintenant publier au préalable tout projet de règlement, solliciter des commentaires à cet égard, pour ensuite finaliser l'entrée en vigueur du règlement. Nous aurions dû en faire mention dans la déclaration de la ministre, et je regrette que nous l'ayons oublié. J'espère que les gens qui consulteront *La Gazette du Canada* verront qu'ils ont la possibilité de faire connaître leurs vues.

Pour ce qui est du lien que nous avons fait avec le projet de loi C-21, nous aurions pu ne pas le faire, mais le régime d'assurance-chômage est extrêmement complexe. Il comporte le traitement de quelques 3,3 millions de demandes de prestations par année, qui nous viennent de toutes les régions du pays. En outre, un grand nombre de facteurs entrent en ligne de compte. Si nous pouvions éviter de modifier le régime à deux reprises, c'est-à-dire si nous pouvions modifier les limites des régions en même temps que nous appliquerions les autres changements comme la norme d'admissibilité variable et la durée des prestations, cela simplifierait beaucoup les procédures administratives. Mais rien ne nous oblige à procéder ainsi.

Lorsque M^{me} Vézina a annoncé l'intention du gouvernement de modifier la délimitation des régions, le projet de loi C-21 n'avait pas encore été déposé, et en l'absence d'un tel projet de loi, nous aurions simplement suivi la procédure habituelle pour la mise en oeuvre du règlement en nous fondant sur la loi existante. C'est d'ailleurs ce que nous ferions si le projet de loi C-21 n'était pas approuvé par le Parlement. Nous n'attendrions pas indéfiniment. Mais s'il ne s'agissait que de quelques semaines, il serait très avantageux sur le plan administratif de ne pas avoir à modifier le régime deux fois.

M. Allmand: Je tiens à être bien sûr que la nouvelle délimitation peut être mise en oeuvre sans que le projet de loi C-21 soit sanctionné.

M. Kroeger: Certainement.

M. Allmand: Très bien. M^{me} Vézina dit dans sa déclaration que l'objet visé est notamment d'assurer l'équité et la justice. Je puis comprendre les raisons que les fonctionnaires nous ont données aujourd'hui, à savoir que l'existence même des régions suppose des mises à jour périodiques. J'ai toutefois des doutes en ce qui concerne le principe de l'équité. Comme je l'ai dit dans la réponse que j'ai faite à M^{me} Vézina à la Chambre, si nous prenons par exemple Montréal. . . Je me reporte au rapport mensuel de Statistique Canada pour la semaine se terminant le 16 septembre 1989, et je cherche à voir quels sont les chiffres approximatifs pour les régions métropolitaines. Bon, alors il semble que les régions métropolitaines dont se sert actuellement Statistique Canada—dans le cas de Montréal par exemple—ne seront pas exactement les mêmes lorsque la nouvelle délimitation aura été mise en oeuvre. Par exemple, le taux

[Text]

41,000 unemployed. So in Montreal with 8% unemployed in the metropolitan region you had 126,000 unemployed, and in Newfoundland at 17% you had 41,000.

[Translation]

de chômage à Montréal pour le mois de septembre était de 8 p. 100. Cela représente 126,000 chômeurs. Si l'on compare la situation à Montréal avec celle à Terre-Neuve, où le taux de chômage était de 17 p. 100, on se rend compte qu'il n'y avait que 41,000 chômeurs. Ainsi, Montréal, avec un taux de chômage de 8 p. 100 pour la région métropolitaine, comptait 126,000 chômeurs, tandis que Terre-Neuve, avec un taux de chômage de 17 p. 100, en comptait 41,000.

• 1610

Now, I understand that on a percentage basis the impact is much worse in Newfoundland. On an individual basis, though, you have 126,000 people in Montreal unemployed, and by making the districts smaller there is no doubt that you help the rural areas with higher unemployment areas. But in the urban area, under the new law in particular, where the entrance requirement varies from 10 to 20 weeks, it could be that you would require more weeks to qualify because you lose the high-unemployment areas outside the city in some cases and you keep the lower unemployment rates. But according to the metropolitan region, you still have a lot of individuals who are unemployed.

Now I will get right to the point of my question. The people who struggled with this—and it was over a year—started it in the summer of 1988 and went to the fall of 1989. Faced with that situation, what is the solution? It seems to me you still do not have equity, because for the unemployed in Moncton and in Halifax and perhaps even in St. John's, Newfoundland, it becomes a little worse under the new law. For the people in the outlying areas it is better. Is there no solution to that as long as you have districts? Anybody might answer, the Statistics Canada people or the Employment people.

Mr. Kroeger: I will try first, and then I may need a little help. All we are claiming to do with these changes is to make the situation better. Any set of boundaries I can think of and any set of regimes I can think of would have a lot of difficulties about them, and as we go through discussion with members of the committee I am sure we will be able to illustrate some of those.

But in the most general terms, we start with the proposition that you do not want to average out a rural area having an unemployment rate of 14% with an adjacent urban area having an unemployment rate of 8%. It means the rural people are short-changed and the people in the urban area in principle have too easy an access to the UI system for the real unemployment rate in that urban area.

Je comprends très bien que l'incidence est proportionnellement beaucoup plus importante pour Terre-Neuve. Si l'on examine les chiffres comme tels, cependant, il reste que Montréal a 126,000 chômeurs. Le fait de réduire la taille des régions ne manquera pas d'aider les régions rurales à fort taux de chômage. Mais dans les régions urbaines, surtout aux termes de la nouvelle loi qui fera varier les conditions d'admissibilité de 10 à 20 semaines, il se pourrait bien que le nombre de semaines de travail nécessaire augmente du fait que les localités de banlieue ne feraient plus partie de la région métropolitaine, qui à ce moment-là ne comprendrait plus que les quartiers où le chômage est moins important. Mais il n'en reste pas moins que le nombre de chômeurs dans la région métropolitaine demeure élevé.

Or, voici ma question. Ceux qui se sont colletés avec ce problème—et ils l'ont fait pendant plus d'un an—ont commencé leurs travaux à l'été de 1988 et les ont poursuivis jusqu'à l'automne de 1989. A quelles solutions est-on arrivé après tous ces efforts? Il me semble que l'équité n'est toujours pas une réalité, puisque la situation des chômeurs de Moncton, de Halifax et peut-être même de St-John's, à Terre-Neuve, se détériore légèrement en vertu de la nouvelle loi. Par contre, elle s'améliore pour ceux qui habitent en banlieue. Ne peut-on pas trouver de solutions à cela dans la délimitation des régions? N'importe lequel des représentants de Statistique Canada ou du ministère de l'Emploi peut répondre à ma question.

M. Kroeger: Je m'essayerai le premier, puis j'appellerai peut-être à l'aide. Tout ce que nous prétendons faire grâce à ces changements, c'est d'améliorer la situation. Quelle que soit la délimitation retenue et quelle que soit le régime en place, il y a toujours des difficultés, et au fur et à mesure de nos discussions avec les membres du Comité, je suis sûr que nous pourrions vous en expliquer quelques unes.

Mais, de façon générale, nous partons du principe qu'une région rurale où le taux de chômage est de 14 p. 100 ne doit pas être incluse dans la région métropolitaine voisine où le taux de chômage est seulement de 8 p. 100. Car les gens des régions rurales se trouveraient désavantagés, tandis que ceux des régions urbaines auraient, en principe, trop facilement accès au régime d'assurance-chômage, compte tenu du taux de chômage réel dans la région métropolitaine.

[Texte]

The next question is what about differential unemployment rates within an urban area? I think that was part of Mr. Allmand's question. We could not solve that. There is a logic to using a census metropolitan area and treating that as one labour market on the principle that even if in a certain part of the city of Vancouver you have a high unemployment area and a slum area or whatever, you might have an unemployment rate of 11% and over here in the same city you have an unemployment rate of 6%.

If you look at the methodology of trying to divide up cities, it becomes almost impossible. In Montreal, if you think about Pointe Saint-Charles being fairly close to Westmount, how would you draw your UI boundary within the metropolitan area of Montreal? I cite that as an example of the kinds of difficulties.

So what we say is it is feasible, at least in a physical sense, for people to move from one part of a census metropolitan area to another? If you look at page 6 of Madam Vézina's statement you will see that one of the tests is that if in an outlying area of a city such as Carleton Place 50% or more of the labour force was working in Ottawa, that would logically make Carleton Place a part of the Ottawa census metropolitan area. Equally, the second point is that 25% of the labour force of Carleton Place drives out from Ottawa to Carleton Place. Either of those makes up the definition of what we call census metropolitan area.

• 1615

The principle is that it is physically feasible to move from one part of the city to another to get a job, and in that sense you treat a city as a single labour market. I recognize that in reality there are a lot of difficulties about that, because for all sorts of cultural and historical reasons people in one part of a city are not comfortable looking for a job in another. We recognize the problem, but we could not solve it.

Le président: J'aimerais avoir une précision. Par exemple, on parle de la région numéro 25 dans le nord du Québec. Différentes villes sont indiquées. On a isolé Chicoutimi—Jonquière et on en a fait une région où on retrouve uniquement les villes des environs de Chicoutimi—Jonquière. Il y a d'autres villes qui sont dans la région numéro 25.

On est passé de sept régions à treize au Québec. Selon la nouvelle carte, Chicoutimi—Jonquière sera une nouvelle région. Cette nouvelle région de Chicoutimi—Jonquière est incluse dans la région numéro 25. Est-ce bien cela?

M. Kroeger: Oui, Lac-Saint-Jean-Est.

[Traduction]

La question suivante concerne les écarts entre les taux de chômage à l'intérieur d'une même région urbaine? Je crois qu'il s'agissait là d'une partie de la question qu'a posée M. Allmand. Nous n'avons pas pu résoudre ce problème. Il est logique de se servir des régions métropolitaines de recensement et de considérer ces régions comme un seul marché du travail, même si, dans une même ville, comme Vancouver, le taux de chômage peut être très élevé dans certains quartiers défavorisés; par exemple, il pourrait être de 11 p. 100 dans un quartier et de 6 p. 100 dans un autre.

Quant on examine la situation de près, on se rend compte qu'il est pratiquement impossible de définir plusieurs régions à l'intérieur d'une même ville. A Montréal, par exemple, quant on considère que Pointe Saint-Charles se trouve assez près de Westmount, où tracerait-on la limite entre les deux quartiers aux fins de l'assurance-chômage à l'intérieur de la région métropolitaine de Montréal? Je cite ce cas pour vous montrer la difficulté que cela pourrait soulever.

Alors, pour notre part, nous nous posons la question suivante: est-il possible aux gens de se déplacer d'un quartier à l'autre à l'intérieur d'une région métropolitaine de recensement? Si vous vous reportez à la page 6 de la déclaration de M^{me} Vézina, vous constaterez que, selon un des critères, si dans une localité de banlieue comme Carleton Place, au moins 50 p. 100 de la population active travaillent à Ottawa, Carleton Place serait considéré comme faisant partie de la région métropolitaine de recensement d'Ottawa. Il en serait de même si 25 p. 100 des gens travaillant à Carleton Place vivaient à Ottawa. Une région métropolitaine de recensement se définit de l'une ou de l'autre façon.

Le principe est que les gens peuvent se déplacer physiquement, d'une partie d'une ville à une autre pour se chercher un emploi, et donc il faut considérer une ville comme un seul marché du travail. Je sais que cette décision entraîne beaucoup de difficultés, car pour toutes sortes de raisons culturelles et historiques, les gens d'une partie d'une ville préfèrent ne pas se chercher un emploi dans une autre partie de la même ville. Nous sommes au courant du problème, mais nous n'avons pas pu le régler.

The Chairman: I would like you to clarify a point for me, please. There is a region number 25 in northern Quebec, for example, which includes a number of different towns and cities. Chicoutimi—Jonquière has been made into a region, and it includes only the surrounding cities and towns. Other towns are mentioned in region number 25.

The number of regions in Quebec have gone from seven to thirteen. On the new map, Chicoutimi—Jonquière is one of the new regions. Is it true that the new Chicoutimi—Jonquière region is included in region 25?

Mr. Kroeger: Yes, Lac-Saint-Jean-East.

[Text]

Le président: Très bien. Dans chacune des régions, il y a uniquement les villes concernées. Le numéro 26 concerne uniquement Chicoutimi—Jonquière, n'est-ce pas?

M. Kroeger: Je pense que oui. Avec les autres.

M. D. Aucoin (chef de l'Analyse de la politique relative à l'assurance-chômage, ministère de l'Emploi et de l'Immigration): Oui, c'est cela. À chaque région économique, on a associé les noms des localités qui sont incluses dans la région économique.

Le président: Très bien. Monsieur Fisher.

Mr. Fisher (Saskatoon—Dundurn): I would like to thank you for coming again and your patience with us in an effort to try to help us understand. Perhaps more than anything it is my congenial problem with being a slow learner that prompts me to ask some of the things I am going to ask and say some of the things I am going to say.

Certainly we have a lot of questions insofar as the implementation of the boundaries is concerned. Mr. Kroeger, you said that what you are doing is an attempt to make the system better, and I guess part of my problem... without for example an impact study, assuming that the department has done one on the new boundaries. Have you?

Mr. Kroeger: I will answer the question when you are finished, or would you like me to do it now?

Mr. Fisher: That is a question, but you do not have to answer it right now. But it is part of the problem.

It may very well be that what you are doing is to make things better. And if we just take as a given that if you cut the urban areas out from the whole thing and divide it into rural and urban, then on the face of it, yes, I guess it could be said that it makes things better, although we are still asked by the department to take that as being the case, and it may not necessarily be. I would like to be able to substantiate it on the basis of an impact study on the new boundaries. It is certainly something I would like to ask the department.

I do not expect you to be able to give it to us now, but I would certainly like to get the results of the impact study. I would also like to be provided with up-to-date figures for all the proposed 62 regions, including the seasonally adjusted rates, the claimants per region by quarter for the last five years, labour force data per region, and also the entrance requirements per region based on the new tables from Bill C-21, the net loss gain in dollars per claim, and also the total. In short, what I really would like from you is the information on the methodology and also the impact study itself.

[Translation]

The Chairman: Fine. Each region consists of a certain number of localities. Region 26 includes Chicoutimi-Jonquière only. Is that correct?

Mr. Kroeger: I think so. With the other localities.

Mr. D. Aucoin (Chief, Unemployment Insurance Policy Analysis, Department of Employment and Immigration): Yes, that is correct. For each economic region, we have given the names of the localities it includes.

The Chairman: Thank you. Mr. Fisher.

M. Fisher (Saskatoon—Dundurn): J'aimerais vous remercier d'être venu de nouveau. Nous vous sommes reconnaissant de votre patience dans vos efforts pour nous aider à comprendre le nouveau régime. Si je vous pose certaines questions, c'est peut-être surtout parce que j'apprends lentement.

Nous avons certainement beaucoup de questions à vous poser quant à la mise en application des nouvelles frontières. Monsieur Kroeger, vous avez dit que vous essayez d'améliorer le régime grâce aux nouvelles régions. Je n'ai pas d'étude de l'incidence des nouvelles régions. Est-ce que le ministère en a fait une?

M. Kroeger: Je vais répondre à la question lorsque vous l'aurez terminée. Ou préférez-vous que je réponde dès maintenant?

M. Fisher: Je viens de poser ma question, mais il n'est pas nécessaire d'y répondre tout de suite. Mais c'est une partie du problème.

Il se peut fort bien que les nouvelles régions améliorent le régime. Si on tient pour acquis que si vous distinguez les régions urbaines des régions rurales, on pourrait dire, de prime abord, que le régime en sera amélioré. Cependant, le ministère nous demande toujours de croire cela, alors que ce n'est peut-être pas le cas. J'aimerais que l'on puisse fournir des preuves grâce à une étude de l'incidence des nouvelles régions. J'aimerais certainement que le ministère nous fournisse ces preuves.

Je ne m'attends pas à obtenir les résultats de l'étude tout de suite, mais j'aimerais les avoir par la suite. J'aimerais également avoir des chiffres à jour pour les 62 régions proposées concernant les taux de chômage désaisonnalisés, le nombre de prestataires par région et par trimestre pour les cinq dernières années, les données au sujet de la population active pour chaque région et également les critères d'admissibilité selon les nouveaux tableaux proposés dans le projet de loi C-21, l'augmentation ou la réduction nette que touchera chaque prestataire, et le total des prestations. Donc ce que j'aimerais obtenir, ce sont des renseignements au sujet de la méthode et de l'étude d'incidence elle-même.

[Texte]

[Traduction]

• 1620

Le président: Monsieur Fisher, je veux être sûr de bien comprendre votre demande. Vous faites allusion aux changements dans les nouvelles régions économiques. Vous voulez savoir ce qu'impliquent ces changements. Les régions économiques ne sont plus les mêmes. Au Québec, on passe de sept régions à treize.

Comment voulez-vous avoir ces données-là? Ne croyez-vous pas qu'il est impossible d'avoir des données étant donné qu'on a de nouvelles régions? Vous demandez au ministère de faire la compilation des changements que cela implique. Vous ne pouvez pas avoir de données sur les nouvelles régions par rapport aux anciennes puisqu'on passe de sept régions à treize au Québec, par exemple. Je ne peux pas avoir les mêmes statistiques qu'auparavant pour Chicoutimi—Jonquière.

Quels renseignements voulez-vous avoir? Je veux avoir cette précision.

Mr. Fisher: I think Mr. Kroeger et al understand the question. You cannot say, with all due respect, Mr. Blackburn, that what they are going to do is better unless they can substantiate on what basis they have arrived at the figures and so on to say it is better. I think they can do it. I have a great deal of respect for the ability of the officials and modern technology to do precisely what they say they have done and what I think can be demonstrated, whether I agree with the results or not.

Mr. Kroeger: Could I make a distinction, Mr. Chairman, between the redrawing of the boundaries and then step two, which is Bill C-21? I think we can make a fairly defensible case that redrawing the boundaries and increasing the number of districts within a certain limit does produce a fairer and therefore better system; that is to say, if you have a very small number of boundaries, if a whole province such as Saskatchewan were just one district, then you would get the high unemployment areas, such as perhaps the mining towns in the north or certain of the rural areas, lumped in with areas where you had thriving labour markets, perhaps Regina or Saskatoon, which would be unfair to the people who live too far away from Regina and Saskatoon to commute to jobs there. They would have to surmount greater obstacles to qualify for UI than really was justified by the unemployment situation in their immediate environs.

In that sense, by increasing the number of districts we believe we are producing a system that is fairer, and I hope Mr. Fisher would agree with that on the face of it. If you can pinpoint your regime to a community, that is better than averaging it in with a bunch of others.

So much for the principle of redrawing the boundaries. Insofar as the effects of Bill C-21 are concerned, members of the committee will know that a set of impact studies was released last summer that represents our best efforts to calculate what the effects of Bill C-21 would be on

The Chairman: I want to be sure I understand your request correctly, Mr. Fisher. You are referring to changes in the new economic regions. You want to know what these changes imply. The new economic regions are different from the former ones. In Quebec, the number of regions has increased from seven to thirteen.

How do you expect to get the data you are requesting? Do you not think it is impossible to get data for brand new regions? You are asking the department to provide information on the changes that will result from the new boundaries. You cannot get data comparing the new regions and the old regions, because the regions are no longer the same. In Quebec, for example, there will be thirteen regions instead of seven. I cannot get the statistics for the Chicoutimi—Jonquière region, because the boundaries have changed.

What information do you want? Could you clarify this for me, please.

M. Fisher: Je pense que M. Kroeger et ses collègues comprennent la question. Sauf votre respect, on ne peut pas prétendre, monsieur Blackburn, que le nouveau régime sera meilleur s'il n'y a pas de preuve à l'appui. Je pense que le ministère peut me donner les données que j'ai demandées. J'ai beaucoup de respect pour la capacité qu'ont les fonctionnaires et la technologie moderne de me fournir les résultats de leur travail. Il se peut, cependant, que je ne sois pas d'accord avec ces résultats-là.

M. Kroeger: Permettez-moi de faire la distinction, monsieur le président, entre la redélimitation des régions et l'étape deux, c'est-à-dire le projet de loi C-21. Je pense que nous pouvons soutenir la redélimitation des frontières et l'augmentation du nombre de régions nous donneront un système plus équitable, et donc meilleur. Autrement dit, si le nombre de régions est très restreint, mettons par exemple qu'une province comme la Saskatchewan ne constituait qu'une région, il y aurait des régions ayant un taux de chômage très élevé, par exemple des villes minières dans le Nord ou certaines régions rurales, qui seraient regroupées dans des régions où le marché du travail était très fort, par exemple Regina ou Saskatoon. Il serait injuste de s'attendre à ce que la population qui habite loin de Regina et de Saskatoon fasse la navette pour se trouver un emploi. Pour être admissible aux prestations d'assurance-chômage, cette population serait obligée de surmonter des obstacles plus importants que ce que justifie le chômage dans leur région immédiate.

Nous croyons donc qu'en augmentant le nombre de régions nous allons avoir un régime plus équitable. J'espère que M. Fisher serait d'accord avec le principe. Il vaut mieux viser une localité donnée plutôt que de l'amalgame avec beaucoup d'autres.

Voilà pour ce qui est du principe de la redélimitation des régions. En ce qui concerne les effets du projet de loi C-21, les membres du Comité sauront qu'un ensemble d'études d'incidence a été publié l'été dernier. Ces études représentent nos meilleurs efforts pour calculer

[Text]

various categories of individuals in various of the UI districts.

• 1625

Mr. Fisher wrote to me, and I received his letter at noon yesterday, asking if he could have the same sort of data for the 62 districts as compared with the 48. The answer is that all we can give you on that is a sort of back-of-the-envelope calculation, and indeed I believe it was distributed with the books. It is a three-page attempt to indicate what the variation from the 48 districts to the 62 districts might be. I say "might be" because the impact statements for the 48 districts were based on Statistics Canada surveys. We do not have Statistics Canada surveys yet on the basis of the 62. The surveys are being done, but they are not going to be available until some time this winter. So all we can give you today is a kind of rough transposition of some of the calculations for the 48 onto the scale of the 62.

In principle the effect should be almost neutral, because it applies almost 100%—not quite, 99.5%—that a plus in one place is a minus in another and vice-versa, and therefore even if you redraw the boundaries it does not materially change the impacts of Bill C-21 in say the province of Saskatchewan.

The clerk has just distributed what is our best guess at what this... Mr. Carin could perhaps elaborate a bit on what I have just said. But let me add, Mr. Chairman, my sympathy for Mr. Fisher in matters of statistics, since I squeaked out of high school with a 51% in algebra.

Mr. Carin: Mr. Chairman, I might add a few supplementary comments on that, just to explain what we handed out. There are two reasons why we were very reluctant to distribute this. First, returning to the point Mr. Blackburn made in terms of we would be comparing apples and oranges, you do not have seven regions to which you have done something and then you see what happens to the seven regions. We would be transposing from one to another, and I will go through a couple of examples.

We have something called Montreal or something called Vancouver in each list. They are different geographic areas, with different numbers of people, with different UI clientele. You would be comparing two different populations. So it is very difficult to draw any conclusions about it. We are worried that people would just look at the two names and would be comparing apples and apples, where in fact they would be comparing apples and oranges. So that is the basis of, as I understand

[Translation]

l'incidence qu'aura le projet de loi C-21 sur différentes catégories de personnes dans différentes régions de l'assurance-chômage.

Dans la lettre qu'il m'a écrite et que j'ai reçue hier à midi, M. Fisher me demande s'il peut obtenir pour les 62 régions des données comparables avec celles des 48 régions actuelles. La réponse, c'est que nous ne pouvons vous fournir que des données approximatives, et je crois d'ailleurs que de telles données figurent parmi les documents que l'on a fait circuler. Il s'agit d'un feuillet de trois pages dans lequel on essaie d'indiquer les divergences existant entre les données relatives aux 48 régions et les données concernant les 62 régions nouvelles. C'est à dessein que je parle d'essayer, car les données relatives aux 48 régions se fondent sur les enquêtes de Statistique Canada, qui n'a pas de données comparables relativement aux 62 régions. Ces enquêtes sont en cours, mais les résultats ne paraîtront qu'à l'hiver. Voilà pourquoi nous ne pouvons vous fournir aujourd'hui que des données approximatives sur l'augmentation du nombre de régions et leur passage de 48 à 62.

En principe l'effet de ce changement devrait être presque neutre, vu que cela s'applique à près de 100 p. 100—pas tout à fait, soit 99,5 p.100—en ce sens que ce qui est soustrait à un endroit est compensé par ce qui est ajouté à un autre endroit, si bien que la nouvelle délimitation des régions ne peut matériellement modifier l'incidence du projet de loi C-21 dans une province telle que la Saskatchewan, par exemple.

La greffière vient de faire circuler nos estimations les plus poussées au sujet de... M. Carin pourrait peut-être vous fournir plus de détails à ce sujet. Permettez-moi toutefois d'ajouter, monsieur le président, que je sympathise avec M. Fisher lorsqu'il s'agit de statistiques, car je me souviens qu'à l'école secondaire j'ai réussi mon examen d'algèbre de justesse, avec 51 p. 100.

M. Carin: Monsieur le président, permettez-moi de faire quelques remarques complémentaires à ce sujet, en guise d'explication sur ces documents. Nous hésitions à les mettre en circulation, et ce pour deux raisons. Premièrement, et cela se rattache à l'observation de M. Blackburn concernant les comparaisons impossibles, nous ne pouvons choisir sept région pour voir quelle a pu être l'incidence de telle ou telle mesure. On ne peut faire qu'une certaine transposition, et je vais vous citer quelques exemples en guise d'illustration.

Dans chaque liste on a quelque chose qui s'appelle Montréal ou Vancouver. Il s'agit de régions géographiquement différentes, avec des populations différentes et une clientèle différente du point de vue de l'assurance-chômage. Cela équivaut à comparer deux populations différentes. Il est donc fort difficile d'en tirer des conclusions valables. ce qui nous inquiète, c'est que les gens vont voir les deux noms et penser que l'on fait la comparaison entre deux pommes, alors que l'on compare

[Texte]

it, Mr. Blackburn's query as to how could we do that—you would be comparing apples and oranges in doing this.

The second reason why we are very concerned—

Le président: Est-ce que Statistique Canada a fait des projections pour connaître le taux de chômage dans les nouvelles régions?

Mr. Carin: No. That is the second reason why I am very reluctant to release this. I would not want it called a study. One of the things Mr. Fisher asked for is if he could have the data on the basis of the 62 regions. What Mr. Kroeger was trying to say is there is no historic data on the basis of the 62 economic regions, that we only have data on the basis of the 48.

All we are able to do is go back historically and try to map the people who were in the sample when we were under the old regions and map that into the new regions, which is what we have done. The problem is there are problems with statistical reliability. In the odd case it might be okay, but there are problems with statistical reliability in doing that.

In my opening remarks I indicated that we had to change the sample size. When we increased the number of regions from 48 to 62 we created a lot of new regions and a lot of smaller regions. The existing sample size of 48,000 would not do. We have to increase that to 64,000. So all we are able to do in order to address the impact question is take an inadequate sample of 48,000, which would not do for administration of the new 62 regions because it is an inadequate sample size. All we are able to do is map that and try to apply these people by address, by postal code to the new 62 on the understanding that we are going to have some significant problems of reliability. We did that anyway, because we envisioned that somebody was going to ask the question, and we felt we had to do it. But I want to make it very clear that we are extraordinarily concerned about a lot of the counter-intuitive measures in here.

• 1630

In fact, we will give you just a half dozen or fewer examples. If you look—

Mr. Fisher: Can you explain the details of those first?

Mr. Carin: If I understand it, one is at table 14, page 26. That is a page that came from the impact analysis Mr. Kroeger referred to that was published in July of the 48 regions. That is on the regions that are currently in effect, the old historical 48. The \$1.2 billion impact that we estimated for Bill C-21 distributes it by the 48 regions.

The next three pages estimate the impact by taking what I say is an inadequate sample and distributing it

[Traduction]

en fait une pomme et une orange. Si j'ai bien compris, c'est le point que voulait faire ressortir M. Blackburn—soit que l'on met en regard deux choses non comparables.

Le deuxième motif de nos inquiétudes. . .

The Chairman: Has Statistics Canada made any surveys to establish the unemployment rights in the new regions?

M. Carin: Non. C'est justement pour ce deuxième motif que j'hésite beaucoup à publier ces données. Je ne voudrais pas qu'on dise que c'est une étude. M. Fisher a demandé, entre autres choses, s'il pouvait obtenir les données concernant les 62 régions. Ce que M. Kroeger a voulu dire, c'est qu'il n'a pas de données antérieures au sujet des 62 régions économiques, mais uniquement au sujet des 48 précédentes.

Tout ce qu'il nous a été possible de faire, c'est de reprendre les données antérieures relatives aux anciennes régions et les appliquer aux nouvelles régions, compte tenu des populations retenues dans l'échantillon; c'est ce que nous avons fait. Mais il se pose un problème de fiabilité des statistiques. Il peut y avoir correspondance dans certains cas, mais le problème de la fiabilité statistique demeure.

J'ai indiqué dans mes remarques liminaires que nous avons dû modifier la taille de l'échantillon. En augmentant le nombre de régions de 48 à 62, nous avons créé un bon nombre de nouvelles régions et un certain nombre de régions plus petites. L'échantillon actuel de 48,000 ménages ne convient plus. Nous devons augmenter ce chiffre à 64,000. Donc, tout ce que nous pouvons faire pour régler cette question de l'incidence du changement consiste à prendre un échantillon inadéquat de 48,000, qui ne conviendrait pas pour l'administration des 62 nouvelles régions, car sa dimension ne convient pas. Tout ce que nous pouvons faire, c'est dresser une carte et essayer de répartir les gens dans les 62 nouvelles régions selon leur adresse, leur code postal, tout en comprenant bien que nous aurons d'importants problèmes de fiabilité. Nous l'avons fait de toutes façons, car nous avons pensé que quelqu'un poserait la question, et nous avons estimé qu'il fallait le faire. Mais je veux qu'il soit bien clair que nous sommes extrêmement préoccupés par ces nombreuses mesures.

En fait, nous vous donnerons une demi-douzaine d'exemples au moins. Si vous prenez. . .

M. Fisher: Pouvez-vous en donner les détails?

M. Carin: Si j'ai bien compris, il y a le tableau 14, à la page 26. Cette page est tirée de l'analyse de l'impact dont M. Kroeger a parlé et qui a été publiée en juillet pour les 48 régions. Il s'agit des 48 régions actuelles. Ce tableau répartit dans les 48 régions l'impact du projet de loi C-21 que nous avons estimé à 1,2 milliard de dollars.

Dans les trois pages suivantes, on a estimé l'impact en prenant ce qui est à mon avis un échantillon inadéquat et

[Text]

across the 62 as best we can, and we have never constructed a sample for 62. We do not have any data for 1987-88 on that. We are just collecting those things now, and the first observation will not be available, I guess, until December. We will have our three month moving average, because we will have some observations on the basis of the 62 for September, October and November.

The next three pages are for the 62 regions. Part of Mr. Blackburn's problem is that the names are different. There are several differences. First, there are 62 instead of 48. Second, what is called Montreal or Vancouver. . . By going to the first page, which is table 14, you cannot assume on the basis of the 48 that Vancouver and the Lower Fraser Valley had an \$88 million impact on Bill C-21. If we look at the new three-pager, on the basis of the 62, Vancouver is \$77 million. You cannot make the conclusion that the people in Vancouver are better off as a result of the regional configuration, because there is a different group of people in the new region of Vancouver than there was in the \$88 million. The \$88 million involved a different, much wider configuration, including people in the Lower Fraser.

Similarly, the name Montreal appears on both lists, but you cannot make the inference that the people in Montreal are better or worse off as a result of the change, because you have different numbers of people. We have taken out people in Oshawa and Burlington from the old Toronto. It looks like Toronto is better off, but you have a different population completely in Toronto than you had in the previous one. So you have to be extraordinarily careful.

Maybe I should say one more thing in terms of provincial aggregates. The one thing you can do is add it up by province, because by the number of people in a province you can see whether or not this regional configuration has an impact on a province. The intuition that I would have had there, as Mr. Kroeger indicated, is that there are going to be some winners and some losers as a result of this. There are going to be some people in urban areas that logic tells you are going to be slightly worse off, and there are going to be people in rural areas that logic tells you are going to be generally better off.

If you look at it by region and you sum this up, Atlantic Canada as a whole is worse off by \$1 million. If you add up all the regions in Atlantic Canada from the 62 list, they are worse off by a \$1 million compared to the previous group. Sorry, they are better off by \$1 million. The four western provinces are better off by \$8 million; Ontario is worse off by \$2 million; Quebec is worse off by \$12 million. The total, instead of being \$1.2 billion, amounts to \$1.205 billion. While I would not want to be quoted as saying that \$5 million is not significant, in

[Translation]

en le répartissant du mieux que nous le pouvons entre les 62 régions, et nous n'avons jamais établi d'échantillon pour les 62 régions. Nous n'avons pas de données pour 1987-1988 à ce sujet. Nous sommes en train de les recueillir actuellement, et ce n'est qu'en décembre que nous aurons quelque chose à ce sujet. Nous aurons notre moyenne mobile trimestrielle, car nous aurons fait certaines observations selon les 62 régions pour les mois de septembre, octobre et novembre.

Les trois pages suivantes portent sur les 62 régions. Une partie du problème de M. Blackburn, c'est que les noms sont différents. Il y a plusieurs différences. D'abord, il y en a 62 au lieu de 48. Ensuite, ce que l'on appelle Montréal ou Vancouver. . . si vous prenez la première page, qui est le tableau 14, vous ne pouvez pas supposer qu'avec 48 régions le projet de loi C-21 a eu un impact de 88 millions de dollars sur la région de Vancouver-Lower Fraser Valley. Si l'on regarde les trois nouvelles pages, soit la répartition selon 62 régions, l'impact est de 77 millions de dollars pour Vancouver. On ne peut pas conclure que les gens de Vancouver sont dans une meilleure position en raison de la nouvelle délimitation des régions, parce que la nouvelle région de Vancouver comprend un groupe de gens différents de ceux qui correspondaient à la somme de 88 millions de dollars. La région de Vancouver-Lower Fraser Valley pour laquelle l'impact était de 88 millions de dollars était beaucoup plus vaste.

De la même façon, le nom de Montréal apparaît sur les deux listes, mais on ne peut pas conclure que les Montréalais sont ou non dans une meilleure position à la suite du changement, car le nombre de gens est différent. La nouvelle région de Toronto ne comprend pas la population d'Oshawa et de Burlington comme c'était le cas anciennement. Il semble que Toronto soit en meilleure situation, mais la population est tout à fait différente de celle de la région précédente. Il faut donc être extrêmement prudent.

Je devrais peut-être ajouter une chose au sujet des totaux provinciaux. Ce que l'on peut faire, c'est le total des régions pour chaque province, parce que l'on peut voir selon le nombre d'habitants d'une province si la délimitations des régions a un impact sur la province. Comme M. Kroeger l'a dit, j'ai l'impression qu'il y aura des gagnants et des perdants. Il est logique de penser que dans les régions urbaines la situation de certaines personnes sera légèrement moins bonne, et que dans les régions rurales ce sera en général le contraire.

Si l'on prend chacune des régions, on s'aperçoit que la région de l'Atlantique se retrouve avec un million de dollars de moins. Si l'on fait le total pour toutes les régions des provinces de l'Atlantique qui se trouvent sur la liste des 62 nouvelles régions, elles se retrouvent avec un million de dollars de moins que le groupe précédent. Excusez-moi, elles ont un million de dollars de plus. Les quatre provinces de l'Ouest gagnent 8 millions de dollars; l'Ontario perd 2 millions; le Québec perd 12 millions. Le total passe de 1,2 milliard de dollars à 1,205 milliard. Loin

[Texte]

proportion to the size of the program this is as close to zero as we can get statistically. It was not designed that way; it was designed so the new regions were homogeneous.

• 1635

Mr. Fisher: I guess I do not really have a quarrel with you people. You are here doing a job—

Le président: Monsieur Fisher, votre temps est malheureusement écoulé.

Mr. Fisher: I still would like an answer to the question of whether or not we can get the numbers, the methodology. You say that you have something better; you have 62 regions; it is a finished product. Give us the numbers. Show us how you did it, why you can say it is better. That is what I want to know, because we have the ability to do some analysis of our own and I would like that information.

Le président: Je ne m'oppose pas à ce que M. Kroeger réponde à la question. Cependant, je me demande si les renseignements que vous demandez ne sont pas dans la documentation. On peut sans doute avoir des précisions additionnelles, mais j'ai l'impression qu'une bonne partie de ce que vous demandez est dans notre documentation. Monsieur Kroeger, voulez-vous faire un commentaire additionnel? Si on peut avoir de l'information supplémentaire, je ne vois pas d'objection à ce qu'on la donne.

Mr. Angus (Thunder Bay—Atikokan): A supplementary, Mr. Chairman, if I may.

Le président: Je vais entendre la réponse de M. Kroeger, et je vous permettrai ensuite la question supplémentaire.

Mr. Kroeger: I think once we get the statistical data being collected in the proposed future 62 regions, we will at a certain point this winter be able to provide the committee with additional information and there will be pluses and minuses. There will be some variations. I do not think any dramatic differences will be uncovered, but we cannot do it yet. What we gave you this afternoon, the document Mr. Carin was referring to, is a rough calculation. It is not based on statistics that have been collected as yet. We are getting them; we do not have them.

Later on in the winter, if the committee would like to hear more from us, I guess we could come back at that stage. At this stage there is nothing we could give the committee that we would want you to put any trust in, because we do not trust the numbers ourselves.

Mr. Fisher: Other members of the committee certainly have questions, and I do not want to monopolize their time. You will get back to me.

[Traduction]

de moi l'idée que 5 millions de dollars est une somme négligeable mais étant donné l'envergure du programme, il serait impossible, en statistique, d'être plus près de zéro. Ce n'est pas ainsi que le programme a été conçu; il a été conçu pour que les nouvelles régions soient homogènes.

M. Fisher: En fait, je ne veux pas m'en prendre à vous. Vous êtes là pour faire un travail. . .

The Chairman: Mr. Fisher, unfortunately, your time is up.

M. Fisher: Je voudrais quand même qu'on réponde à ma question à savoir si, oui ou non, nous pouvons obtenir les chiffres, la méthodologie. Vous dites que vous avez quelque chose de meilleur; vous avez 62 régions; c'est un produit fini. Donnez-nous donc les chiffres: montrez-nous comment vous vous y êtes pris, comment vous justifiez cette amélioration dont vous parlez. Voilà ce que je tiens à savoir, car nous sommes en mesure d'effectuer notre propre analyse et je voudrais qu'on nous fournisse ces renseignements.

The Chairman: I have no objection to Mr. Kroeger's answering the question. However, I wonder whether the information you are requesting is not in the information package. Further details could no doubt be obtained, but I have the feeling that a good portion of what you are asking are for is in the documentation. Mr. Kroeger, would you like to make any additional comments? If further information is available, I do not see any reason why it should not be provided.

M. Angus (Thunder Bay—Atikokan): Une question supplémentaire, monsieur le président, si vous permettez.

The Chairman: I shall first hear Mr. Kroeger's answer, then I will allow you a supplementary.

M. Kroeger: Je pense que lorsque nous aurons obtenu les données pour les 62 régions proposées, nous serons en mesure, au cours de l'hiver, de fournir certaines précisions au Comité, qui traduiront des variations dans les chiffres. Je ne m'attends pas à ce qu'il y ait d'énormes différences, mais nous ne sommes pas encore en mesure de vous fournir ces renseignements. Le document que nous vous avons donné cet après-midi, celui que citait M. Carin, contient des calculs préliminaires. Nous n'avons pas encore les statistiques, car nous en sommes encore à la collecte des renseignements.

Au cours de l'hiver, si le Comité veut en savoir plus long, j'imagine que nous pourrions comparaître à nouveau. Pour le moment, nous ne pouvons pas vous fournir de renseignements fiables, car nous-mêmes ne faisons pas confiance à nos chiffres actuels.

M. Fisher: D'autres membres du Comité ont certainement des questions à poser, et je ne veux pas les en empêcher. Vous me répondrez plus tard.

[Text]

Mr. Angus: Just very briefly on a supplementary, have you not taken the new boundaries and then used the data that I would assume is still available from the last census and run it through, at least to get a picture of the unemployment rates so that you can give us a little more detail than you have just now?

Mr. Kroeger: That is approximately what we did to get the document we have, but it is not very good.

Mr. Carin: Do you want the input data that generated this?

Mr. Angus: No, I want to know that you actually used not the monthly labour force data but the every-four-years census to take a look and apply the new boundaries to that data, at least for that particular year, to get a sense of what the unemployment rate would have been under the new boundaries.

Mr. Carin: To generate the new boundaries we used census data. But once you have the regions the question is that if you want to analyse the impact then ideally what you do is go out and do a survey, which we are doing now, to find out what the unemployment situation is in each of the 62. We do not have that. We can guesstimate that by using past unemployment rates; but rather than using the census—if you go back to the full census of 1981, it is too old—we did these numbers by using labour force survey unemployment rates. You would not want to use census stuff to generate unemployment rates to use because they would be too old.

• 1640

Le président: Monsieur Carin, voici ce qu'on voudrait avoir, je pense. Cela va peut-être dans le sens de vos questions, M. Fisher. Vous avez sans doute comptabilisé, à un moment donné, ce que pourrait être le nouveau taux de chômage de chacune de ces régions. Ces statistiques-là existent. Est-ce qu'elles correspondent à un mois donné? Par exemple, les députés pourraient voir quel aurait été le taux de chômage des nouvelles régions économiques au mois de juin. Si on avait pris les données correspondant aux nouvelles régions, on aurait obtenu tel taux de chômage. Les députés pourraient ainsi voir quelle est la différence entre les nouvelles régions et les anciennes. C'est peut-être ce que M. Fisher aimerait savoir.

Est-ce que vous saisissez ma question?

Mr. Carin: Yes. Mr. Chairman, to generate an impact statement, as you may recall from the debates we had before the legislative committee, what you must have is not a single statistic for each of the regions. You must have the statistic for each of the 12 months in the year because the intake varies on a monthly basis so we would have a vector. We would have 12 unemployment rates, one for each each month for each of the 62 regions, so we could give you the 12 unemployment rates that we

[Translation]

M. Angus: J'ai une très brève question supplémentaire. N'avez-vous pas fait de calculs fondés sur les chiffres obtenus lors du dernier recensement, en tenant compte des nouvelles limites, afin de vous faire au moins une idée des taux de chômage? Ne pourriez-vous pas nous donner encore quelques précisions?

M. Kroeger: C'est à peu près ce que nous avons fait pour produire le document que nous avons, mais il n'est pas très bon.

M. Carin: Voulez-vous les données sur lesquelles nous nous sommes fondés?

M. Angus: Non, je veux que vous me disiez que vous ne vous êtes pas servis des données mensuelles sur la population active, mais plutôt des données obtenues lors du recensement quadriennal, et que vous savez appliquer les nouvelles limites à ces données-là, du moins pour l'année du recensement afin de vous faire un idée de ce qu'auraient été les taux de chômage si les régions avaient alors été définies selon les nouvelles limites.

M. Carin: Nous nous sommes servis des données du recensement pour définir les nouvelles limites. Cependant, une fois les régions délimitées, si l'on veut analyser l'impact, il faut faire une enquête portant sur le chômage dans chacune des 62 régions; c'est ce que nous faisons en ce moment. Nous n'avons pas encore terminé l'enquête. Nous pouvons faire des estimations basées sur les taux de chômage antérieurs; mais au lieu d'utiliser le recensement—si on remonte au recensement complet de 1981, c'est trop loin—nous nous sommes servis de l'enquête sur la population active. Nous aurions été malavisés de nous servir des données du recensement, car elles sont périmées.

The Chairman: Mr. Carin, I think I can tell you what we are looking for. Perhaps this will link up with the questions you were asking, Mr. Fisher. At some point, you must have sought to determine what the new rate of unemployment in each of the regions might be. The statistics are there. Are they for a particular month? For example, members could see what the rate of unemployment in the new economic regions would have been in the month of June. If data corresponding to the new regions had been used, they would have produced a given rate of unemployment. Members would also be able to see the difference between the new regions and the old ones. Perhaps that is what Mr. Fisher would like to know.

Do you understand my question?

M. Carin: Oui. Monsieur le président, vous vous souviendrez peut-être, lors de notre comparution devant le comité législatif, nous avons expliqué que, si l'on veut déterminer l'incidence, il ne suffit pas d'avoir une seule statistique pour chacune des régions. Il faut un chiffre pour chaque mois, car il y a des variations mensuelles et nous aurions donc un vecteur. Il y aurait 12 taux de chômage, un pour chaque mois dans chacune des 62 régions, et nous pourrions donc vous fournir ces chiffres,

[Texte]

estimated for each of the 62 regions, because you see the annual average does not mean much in what we used to generate these statistics.

That was my question as to whether or not you wanted the inputs we used to generate these numbers. We could tell you for each of the 62 what our assumption was on the unemployment rate in January, February, through to December for each of the 62, on the understanding that the unemployment rate for each of those 62 is derived from historic data that were not designed for 62 regions but for 48, so I would want to caution you very, very much not to. . . I would not publish it.

Mr. Angus: That certainly would give the committee a benchmark—

Mr. Carin: We can do that.

Mr. Angus: —to compare your actual data in the winter, to measure the accuracy of your projections, and I think that would probably be quite appropriate.

Mr. Carin: Mr. Chairman, please, this is not a projection.

Mr. Angus: No great problem.

Mr. Carin: I would not want to dignify it with—

Mr. Angus: A best guess.

Mr. Carin: If somebody says you must come up with an estimate of the impact of the 62 then this is the best we can do. We can take the data that exist and try to transform it, but it was not designed for that purpose.

Le président: Je comprends les députés qui ont de la difficulté à saisir. Ce n'est pas clair pour moi non plus.

Il y a 62 nouvelles régions. On passe de 48 régions à 62. Prenons l'exemple de la région 26, Chicoutimi—Jonquière. Les gens de cette région forment une nouvelle entité. C'est donc dire qu'il y aura des statistiques correspondant à cette nouvelle région, comme il y en aura pour toutes les autres régions au Québec et au pays.

Vous avez dû faire des projections dans le temps. Supposons que dans la région de Chicoutimi—Jonquière, en octobre 1989, le taux de chômage était à environ 12 p. 100 selon l'ancienne formule. J'imagine que vous avez dû vérifier auprès de Statistique Canada pour savoir quel aurait été à ce moment-là le taux de chômage dans la nouvelle région de Chicoutimi—Jonquière. Au lieu d'être de 12,9 p. 100, par exemple, il aurait pu être de 14 ou de 10 p. 100. Vous avez dû faire cette vérification au plan des statistiques.

Je crois que c'est ce que M. Fisher aimerait savoir.

Mr. Carin: Mr. Chairman, there are a couple of points. First, you have to appreciate that we always work on a three-month moving average so you cannot look at the Statistics Canada estimate in the metropolitan area in a

[Traduction]

car la moyenne annuelle ne signifie pas grand-chose, pour ce qui est de la production de ces statistiques.

C'est pourquoi je vous ai demandé si vous vous intéressiez aux données dont nous nous sommes servis pour faire ces calculs. Nous pourrions vous dire, pour chacune des 62 régions, quelle était notre hypothèse quant au taux de chômage en janvier, en février, etc, tout en précisant que ce taux avait été calculé d'après d'anciennes données conçues pour 48 régions, plutôt que 62. Donc, il faut faire très, très attention de ne pas. . . Je ne publierai pas ces données.

M. Angus: Cela nous donnerait un point de repère. . .

M. Carin: Nous sommes en mesure de le faire.

M. Angus: . . . ce qui nous permettrait de faire la comparaison avec vos données actuelles pour l'hiver, de mesurer l'exactitude de vos projections, et je pense que ce serait sans doute utile.

M. Carin: Monsieur le président, il ne s'agit pas de projections.

M. Angus: Peu importe.

M. Carin: Nos chiffres ne seraient certainement pas dignes de. . .

M. Angus: Disons qu'il s'agit d'une supposition éclairée.

M. Carin: Si on nous demande de faire une estimation de l'incidence des nouvelles limites, c'est le mieux que nous puissions faire. Nous pouvons tenter de manipuler les données existantes, mais ce n'est pas à cette fin qu'elles ont été conçues.

The Chairman: I understand why the members are having trouble understanding. It is not clear to me either.

There are 62 new regions. We are going from 48 regions to 62. Let us take region 26, Chicoutimi—Jonquière, as an example. The people in that region now form a new entity. So, statistics will be produced for that new region, and for all the other new regions in Quebec and throughout Canada.

You must have done projections over time. Let us say that in the Chicoutimi—Jonquière region, in October 1989, the unemployment rate was approximately 12%, according to the old formula. I imagine you must have checked with Statistics Canada to determine what the unemployment rate would have been at that time in the new Chicoutimi—Jonquière region. Instead of being 12.9%, for example, it might have been 14%, or 10%. You must have done that sort of statistical verification.

I think that is what Mr. Fisher would like to know.

M. Carin: Monsieur le président, permettez-moi de faire quelques observations. D'abord, il faut bien comprendre que nous partons toujours d'une moyenne mobile calculée sur une période de trois mois; donc, on

[Text]

particular month and assume that we use that. We do not. It is a moving average of three months.

The first month we had Statistics Canada in the field was September, the second month was October, the third month was November. The statistics that will be used to determine the functioning of the unemployment insurance program in January will be based on a December figure. That is the average of September, October, and November, and we do not have that yet because we do not usually get that until about the second week in December.

• 1645

So we will be able to tell you by December 15 what the estimate would be for each of the 62 regions. But we do not have an estimate in October because we did not survey according to these 62 regions' boundaries in the 3 months previous to October, because we did not know what the 62 regions were. As soon as we had a notion of what they would be, and pending no major and significant changes as a result of the publication process and the regulatory process, we asked Statistics Canada to survey on the basis of this for the first time in September. So the first date we will have new actual data statistically reliable for Chicoutimi and all other regions will be the middle of December, and that will be the number that will be used in January.

Mr. Fee (Red Deer): I think you and I may have made the same mistake. I took a look at the map and said for my particular constituency you have improved the situation, because I like the comparison you have for us. But I would look forward to seeing the others and the justification for the other regions.

I would like to agree with Mr. Allmand, because I do not do that all that often, and support his suggestion that you make this information available to members on request, because I have a very strong suspicion that come the first of the year, in spite of the fact that we have all been engrossed in this and we think it has been in the press, if there are changes out in the field, we are going to be inundated with telephone calls from people who suddenly get surprised at the changes. You are going to have a lot of members wanting the information. I do not think they will all need the booklet. I suspect you can just send it out by province.

Mr. Kroeger: I certainly took note of Mr. Allmand's suggestion, and we intend to notify members of the availability of the information and we will have it on hand to be supplied promptly when they ask us for it.

[Translation]

ne peut pas simplement supposer que nous nous servons, par exemple, de l'estimation de Statistique Canada portant sur la région métropolitaine pendant un mois donné. Ce n'est pas le cas. Nous nous servons plutôt d'une moyenne mobile calculée sur une période de trois mois.

Statistique Canada a enquêté en septembre, octobre et novembre. Les statistiques qui détermineront le fonctionnement du programme d'assurance-chômage en janvier seront fondées sur des chiffres produits en décembre. Il s'agira de la moyenne de septembre, octobre et novembre, et nous n'avons pas encore ce chiffre, que nous ne recevons normalement que pendant la deuxième semaine de décembre.

D'ici le 15 décembre nous serons donc en mesure de vous dire quelle sera l'estimation pour chacune des 62 régions. Mais nous n'avons pas d'estimation pour octobre parce qu'au cours des trois mois précédant le mois d'octobre, l'enquête que nous avons effectuée ne tenait pas compte des limites des 62 régions, car nous ne savions pas quelles étaient les 62 régions. Aussitôt que nous avons eu une idée de ce qu'elles seraient, et en supposant qu'il n'y aurait aucun changement majeur et important suite au processus de publication et de réglementation, nous avons demandé à Statistique Canada de faire enquête en se basant sur ces données pour la première fois en septembre. C'est donc à la mi-décembre que nous aurons de nouvelles données réelles statistiquement fiables pour Chicoutimi et pour toutes les autres régions. C'est ce taux que nous utiliserons en janvier.

M. Fee (Red Deer): Je pense que vous et moi avons peut-être fait la même erreur. En regardant la carte, je me suis dit que dans le cas de ma circonscription, vous aviez amélioré la situation, car j'aime la comparaison que vous faites pour nous. Mais j'aimerais voir les autres et la justification des autres régions.

J'aimerais être d'accord avec M. Allmand, car cela ne m'arrive pas très souvent, et appuyer sa suggestion afin que vous fournissiez ces renseignements aux députés sur demande, car j'ai vraiment l'impression qu'au début de l'année, même si nous avons tous été absorbés par cette affaire et que les médias en ont parlé, s'il y a des changements dans les régions, nous serons inondés d'appels téléphoniques de gens qui seront soudainement surpris par ces changements. Il y aura de nombreux députés qui voudront obtenir ces renseignements. Je ne pense pas qu'ils auront tous besoin de la brochure. Je pense que vous pouvez tout simplement l'envoyer dans chaque province.

M. Kroeger: J'ai pris bonne note de la suggestion de M. Allmand, et nous avons l'intention de faire savoir aux députés quand l'information sera disponible. Nous aurons les renseignements en main et nous les leur ferons parvenir rapidement lorsqu'ils nous les demanderont.

[Texte]

Mr. Angus: Can you notify the constituency offices? They are the people who deal a lot with the UI, rather than the folks here.

Mr. Fee: Just let them know and find out how well they communicate with the staff.

Mr. Kroeger: Maybe I could also alleviate some of the concern of members of the committee. The change-over is not going to be quite as abrupt as it might appear. Those of you who participated in the hearings on Bill C-21 may remember that, assuming passage of Bill C-21, there will be a transition that goes under the shorthand expression "old claims, old rules; new claims, new rules". Somebody who establishes a claim next week that runs until maybe next summer will have that claim treated on the basis of the existing boundaries and the existing entry requirements and the existing duration of benefits. Only after Bill C-21 becomes law, assuming it does, would you then have the second regime, and someone who filed a claim the day after Bill C-21 is proclaimed into law would come under the new rules and the new boundaries.

So for an individual there will be a change. But if Mr. Fee is referring to all the people in his constituency, only a very small number will be affected in week one, a few more in week two; and the thing will build up over the course of a 12-month period.

Mr. Fee: I think a lot of people are going to be surprised by the changes.

When is this information going to be available in the local offices? Do they have it now?

Mr. Aucoin: It has already been sent out to the trainers in the field. They will have access to this list of place names, yes.

Mr. Fee: I want to follow up on a question the chairman asked earlier, too. When you defined your regions, was there a size you used to designate a separate metropolitan region?

Mr. Aucoin: Yes, there is a size identifier. For an urban area to become a CMA it has to have a population base of at least 100,000.

Mr. Fee: In this *Canada Gazette* thing there is a lot of normal-type government talk, and it leaves an average person, including me, sometimes wondering what you are talking about. Where, for instance, would someone find a description of what the 1971 census divisions are? Where would you look to find that?

Mr. Aucoin: There are some standard geographical publications published by Statistics Canada that give all that information.

[Traduction]

M. Angus: Pouvez-vous aviser les bureaux de circonscriptions? Ce sont eux qui s'occupent surtout des questions d'assurance-chômage, plutôt que nos bureaux ici.

M. Fee: Laissez-leur savoir et vous verrez s'il y a de bonnes communications.

M. Kroeger: Je pourrais peut-être également dissiper certaines préoccupations des membres du Comité. Le changement ne sera pas aussi abrupt qu'il le semble. Ceux d'entre vous qui avez participé aux audiences sur le projet de loi C-21 se rappelleront peut-être que si ce projet de loi est adopté, il y aura une période de transition au cours de laquelle les anciennes demandes seront traitées selon les anciennes règles, et les nouvelles demandes selon les nouvelles règles. Si une personne présente la semaine prochaine une demande qui s'étend jusqu'à l'été prochain, sa demande sera traitée selon les critères actuels en matière de régions, conditions d'admissibilité et durée des prestations. Ce n'est qu'après que le projet de loi C-21 deviendra loi, en supposant qu'il le devienne, que l'on mettra en place le deuxième régime. Si une personne présente une demande le lendemain de la promulgation du projet de loi C-21, alors les nouvelles règles et les nouvelles limites s'appliqueront.

Il y aura donc un changement sur le plan personnel. Mais si M. Fee veut parler de toutes les personnes dans sa circonscription, un très petit nombre sera touché la première semaine, un peu plus la deuxième semaine; et ce chiffre augmentera au cours d'une période de 12 mois.

M. Fee: Je pense que ces changements vont surprendre beaucoup de gens.

Quand les bureaux locaux pourront-ils obtenir ces renseignements? Les ont-ils actuellement?

M. Aucoin: L'information a déjà été envoyée sur place aux agents de formation. Ils auront accès à cette liste de noms d'endroits, oui.

M. Fee: J'aimerais reprendre une question que le président a posée plus tôt. Lorsque vous avez défini vos régions, avez-vous utilisé un critère de dimension pour désigner une région métropolitaine?

M. Aucoin: Oui, il y a un critère de dimension. Pour qu'une région devienne une région métropolitaine de recensement, la population doit être d'au moins 100,000 habitants.

M. Fee: Dans la *Gazette du Canada*, il n'est pas toujours facile pour un profane comme moi de comprendre ce dont vous parlez. Par exemple, où peut-on trouver une description des divisions du recensement de 1971? Où faut-il chercher pour trouver ces renseignements?

M. Aucoin: Vous pouvez trouver tous ces renseignements dans les publications géographiques de Statistique Canada.

[Text]

Mr. Fee: So you just telephone Statistics Canada to get it. You have alleviated that, because with all of the regions spelled out in here we have the answer to the question.

Mr. Kroeger: That is essentially a legal definition required by *The Canada Gazette*. We did not really expect—

Mr. Fee: I just have trouble with some of our government publications, because most people, including me, do not know what you are talking about or where to find it.

For this whole program to be meaningful, I think Statistics Canada's role is even more important than it has been in the past. You have talked about the three-month moving average. I would like to personalize and talk about my constituency, where you have one urban area and then a whole great rural area. Unemployment rates are going to vary dramatically from rural area to rural area, and I can understand the need for an average. But how, within that area, are you going to define your three months' statistics? When do you make the change? Is it an automatic change, the first to the third month?

• 1650

Mr. Bruce Petrie (Assistant Chief Statistician, Social Institutions and Labour Statistics Field, Statistics Canada): Mr. Chairman, the moving average is a three-month moving average but it is of seasonally adjusted data as well. Normal seasonal swings in the data are compensated for by the seasonal adjustment. The three-month moving average in effect smooths that out again further to take account of irregular movements in the series. The movements you were referring to in the rural areas due to seasonal changes would be reflected in the fact that the unemployment rate used for the administration of the UI program has been seasonally adjusted.

Mr. Fee: That gives me two questions. Do we have an adequate number of people within Statistics Canada to do this, and are the rural area statistics going to be accurate enough to reflect what is going on?

Mr. Petrie: I believe one of the criteria for establishing the regions and determining the sample size increase was that in fact the sample would be large enough to produce reliable estimates for the regions for which the program is being administered.

Mr. Fee: I almost hate to ask my last one because it is going to prove that perhaps I am completely ignorant. I have never understood "seasonally adjusted." It seems to me that you are unemployed or you are not unemployed. Tell me what "seasonally adjusted" means.

Mr. Petrie: I think you join about 98% or 99% of the population in terms of understanding seasonal adjustment.

[Translation]

M. Fee: Il suffit donc de téléphoner à Statistique Canada pour avoir ces renseignements. Cela me rassure, car avec toutes les régions énumérées ici, nous avons la réponse à la question.

M. Kroeger: Il s'agit essentiellement d'une définition juridique qu'exige la Gazette du Canada. Nous ne nous attendions pas vraiment à ce que...

M. Fee: C'est que j'ai certains problèmes avec nos publications du gouvernement, car la plupart des gens, tout comme moi, ne savent pas ce dont vous parlez ni où trouver l'information.

Pour que ce programme soit utile, je pense que le rôle de Statistique Canada est encore plus important qu'il l'a été par le passé. Vous avez parlé de la moyenne mobile trimestrielle. J'aimerais parler de ma circonscription, où nous avons une région urbaine et une grande région rurale. Les taux de chômage vont varier considérablement d'une région rurale à l'autre, et je comprends qu'il soit nécessaire d'établir une moyenne. Mais comment va-t-on définir la moyenne trimestrielle dans cette région? Quand fait-on le changement? S'agit-il d'un changement automatique, du premier au troisième mois?

M. Bruce Petrie (statisticien en chef adjoint, secteur de la Statistique sociale des institutions et du travail, Statistique Canada): Monsieur le président, la moyenne mobile est une moyenne mobile trimestrielle, mais c'est également une moyenne désaisonnalisée. La désaisonnalisation des données compense les fluctuations normales saisonnières. En fait, la moyenne mobile trimestrielle aplaît davantage les fluctuations irrégulières. Les fluctuations dont vous parlez dans les régions rurales et qui sont attribuables aux variations saisonnières seraient réflétées étant donné que le taux de chômage utilisé pour l'administration du programme d'assurance-chômage a été désaisonnalisé.

M. Fee: Cela m'amène à vous poser deux questions. Avons-nous suffisamment de personnel à Statistique Canada pour faire ce travail, et les statistiques des régions rurales seront-elles assez précises pour refléter la situation?

M. Petrie: Je crois que l'un des critères pour établir les régions et déterminer l'augmentation de la taille de l'échantillon était en fait que l'échantillon soit assez grand pour produire des estimations fiables pour les régions auxquelles s'applique le programme.

M. Fee: Cela m'ennuie beaucoup d'être obligé de vous poser cette dernière question car cela prouve peut-être mon ignorance totale à ce sujet. Je n'ai jamais compris la désaisonnalisation. Une personne a un emploi ou elle n'en a pas, il me semble. Dites-moi ce que signifie la désaisonnalisation.

M. Petrie: Vous faites partie des 98 ou 99 p. 100 de gens qui ne comprennent pas la notion de désaisonnalisation.

[Texte]

Mr. Fee: Can you define it easily? How is it going to affect this? What does it mean?

Mr. Petrie: It simply means that in many areas of the country there are large changes from month to month in employment and unemployment. In order to assess the underlying trends in employment levels or unemployment levels, you need to take account of those normal swings, and seasonal adjustment is simply a fancy mathematical way of taking account of those movements and saying that if you ignore the normal ups and downs, unemployment here is 10% whereas over here it is 5%. The seasonal patterns differ from region to region and from year to year, but this eliminates one of the confusions that arise when you try to compare data from month to month or from region to region.

Mr. Fee: So "seasonally adjusted" means that you minimize the changes?

Mr. Petrie: It supposedly eliminates changes that are due to regular cyclical factors like opening and closing of schools, vacations and other institutional factors, and weather. All of those things that normally cause increases or decreases in unemployment are supposed to be recognized simply because they occur regularly, and the mathematical process tries to identify those regularly occurring movements and remove them from the series. You are then left with what we call the trend, or the underlying direction of the employment or unemployment statistics.

Mr. Fee: Perhaps there are too many of us who squeaked through statistics, I guess.

Mr. Kroeger: Mr. Stanfield, when he was Leader of the Opposition, expressed it more simply. He said if you could seasonally adjust the weather, we would not have winter.

Mr. Fee: We could all move to Alberta, perhaps.

Le président: M. Allmand a suggéré que tous ces documents soient adressés à chacun des députés à la Chambre des communes. Si nous avons 21 jours pour apporter des modifications, c'est dire que nous avons jusqu'au 9 décembre.

M. Kroeger: Oui, jusqu'au 9 décembre.

Le président: Le principe selon lequel le taux de chômage doit refléter celui de la région concernée me semble hautement valable. Qu'on soit à Montréal ou à Chicoutimi—Jonquière, il est juste que le taux de chômage reflète exactement la situation du milieu. Par contre, je comprends aussi les députés qui s'inquiètent et se demandent quel sera le nouveau taux pour chacune des régions. Est-ce qu'on risque de se retrouver avec un changement majeur? Par exemple, est-ce que quelqu'un de la région comme Montréal risque de constater soudainement un grand changement dans sa région en

[Traduction]

M. Fee: Pouvez-vous la définir facilement? Quelles en seront les conséquences, qu'est-ce que cela signifie?

M. Petrie: Cela signifie tout simplement que dans bon nombre de régions du pays, il y a des variations importantes d'un mois à l'autre au plan de l'emploi et du chômage. Pour évaluer les tendances sous-jacentes des niveaux d'emploi ou des niveaux de chômage, il faut tenir compte des fluctuations normales, et la désaisonnalisation est tout simplement un calcul mathématique complexe pour tenir compte de ces fluctuations et pour dire que si l'on ne tient pas compte des fluctuations normales, le chômage est de 10 p. 100 dans telle région et de 5 p. 100 dans une autre. Les modèles saisonniers varient d'une région à l'autre et d'une année à l'autre, mais cela permet d'éliminer la confusion créée lorsqu'on essaie de comparer des données d'un mois à l'autre ou d'une région à l'autre.

M. Fee: La désaisonnalisation signifie donc que l'on minimise les variations?

M. Petrie: Elle élimine supposément les variations qui sont attribuables à des facteurs cycliques réguliers comme l'ouverture et la fermeture des écoles, les vacances, et d'autres facteurs institutionnels, ainsi que les conditions météorologiques. Tous ces facteurs qui contribuent normalement à accroître ou diminuer le chômage doivent être reconnus tout simplement parce qu'ils se produisent régulièrement, et le calcul mathématique vise à déterminer ces fluctuations qui se produisent régulièrement et de les éliminer des séries. Reste alors ce que nous appelons la tendance, ou la direction sous-jacente des statistiques d'emploi ou de chômage.

M. Fee: Nous sommes peut-être trop nombreux à avoir réussi de justesse notre cours de statistique.

M. Kroeger: M. Stanfield, lorsqu'il était le chef de l'Opposition, l'a exprimé plus simplement. Il a dit que si l'on pouvait désaisonnaliser le temps, nous n'aurions pas d'hiver.

M. Fee: Nous pourrions tous déménager en Alberta, peut-être.

The Chairman: Mr. Allmand suggested that all those documents be sent to each member of Parliament. If we have 21 days to bring about amendments, it means that we have until December 9.

Mr. Kroeger: Yes, until December 9.

The Chairman: It seems to me that the principle according to which the unemployment rate must reflect that of the region concerned is quite valid. Whether you are in Montreal or Chicoutimi—Jonquières, it is fair that the unemployment rate reflects exactly the situation in the area. On the other hand, I can understand the members' concern when they ask themselves what the new rate is going to be for each region. Could we end up with a major change? For example, could somebody from the Montreal region end up suddenly with a major change in his region in January? Has any process been

[Text]

janvier? Est-ce qu'un processus quelconque a été établi? Est-ce que Montréal pourrait passer de 12 à 8 p. 100 ou de 12 à 16 p. 100 du jour au lendemain?

• 1655

Mr. Carin: In terms of the provision of the information, as soon as we have completed the survey from November and computed the numbers, as soon as we have it from Statistics Canada, we can make it available to the committee, to the House, and to our local offices. That will give a couple of weeks' notice before the end of the year.

The other question is how drastic the various changes would be. I do not know. People were very, very worried a couple of months ago in Prince Edward Island that this would mean a very large increase in the entry requirement from 10 weeks to perhaps 14 or 15 weeks. According to the latest statistics we have with the unemployment rate on a three month moving average from Prince Edward Island, it is going to remain at 10 weeks if there is no change in the next month.

In Montreal it may indeed rise by several weeks. Some people might consider that drastic; others might not. But in general, the worse that can happen is a 20-week entry requirement, and in general I do not think that would ever happen to anybody, except somebody who is presently facing 14 weeks. That is not going to be the general case. For those facing increased entry requirements, at the outside I believe it will be a couple of weeks. But we will make available as soon as we can, as soon as we have them, what the statistics would be for January.

Mr. Allmand: Mr. Chairman, since this is of great interest to some of the members here who served on the legislative committee, if Mr. Proud and Mr. LeBlanc want to take my place, I will wait until the end. Mr. LeBlanc was on the legislative committee, so I would be pleased to give my place to him. I will wait until the end.

Le président: Vous voulez partager votre temps avec M. LeBlanc et M. Proud?

Mr. Allmand: No, no. Mr. Proud does not want to ask questions. Mr. LeBlanc will take my question, and I will wait until the end.

M. Francis G. LeBlanc (député de Cape Breton Highlands—Canso): Tout d'abord, j'aimerais féliciter les fonctionnaires du ministère pour leur beau travail dans l'analyse et la désignation des nouvelles régions. Je suis particulièrement impressionné par les nouvelles cartes qu'ils ont produites. Je pense que certains connaissent un peu la raison de mes hommages.

Mr. Allmand: If I had known he was going to ask these kinds of questions I would. . . Can I cancel what I did?

[Translation]

established? Could the rate in Montreal go from 12% to 8% or from 12% to 16% overnight?

M. Carin: Pour ce qui est des renseignements qu'on pourrait vous fournir, dès que nous aurons terminé l'étude pour novembre et que nous aurons fait les calculs, dès que nous aurons tout reçu de Statistique Canada, nous pourrions mettre cette documentation à la disposition du Comité, de la Chambre et de nos bureaux locaux. Cela donnera deux semaines de préavis avant la fin de l'année.

L'autre question portait sur l'envergure des changements. Je ne peux pas vous en dire davantage. Il y a quelques mois, les gens à l'Île-du-Prince-Édouard étaient très inquiets: ils craignaient que la norme d'admissibilité passe de 10 à 14 ou 15 semaines. D'après les statistiques dont nous disposons relativement au taux de chômage à l'Île-du-Prince-Édouard, et je veux parler ici de la moyenne mobile trimestrielle, s'il n'y a pas de changement dans le mois à venir, la norme sera toujours de dix semaines.

A Montréal, cela pourrait augmenter de plusieurs semaines. Certains diront qu'il s'agit-là d'un changement radical, d'autres pas. Mais de façon générale, le pire scénario, ce serait que la norme d'admissibilité passe à 20 semaines, et je ne pense pas que cela puisse arriver à qui que ce soit, à l'exception peut-être de quelqu'un à qui l'on demande déjà 14 semaines. Mais ce ne sera pas généralisé. Dans le cas de ceux pour lesquels la norme d'admissibilité augmentera, il ne s'agira que d'une ou deux semaines de plus, au maximum. Quoi qu'il en soit, dès que nous les aurons, nous vous fournirons les statistiques pour janvier.

M. Allmand: Monsieur le président, étant donné que ces questions intéressent certains des membres ici présent qui ont siégé au comité législatif, si M. Proud ou M. LeBlanc désirent prendre ma place, je suis prêt à attendre la fin de la réunion pour intervenir. Je sais que M. LeBlanc a siégé au comité législatif, et je me ferai un plaisir de lui céder ma place. J'attendrai donc la fin.

The Chairman: You wish to share your time with Mr. Leblanc and Mr. Proud?

M. Allmand: Non. M. Proud n'a pas de question à poser. M. LeBlanc interviendra à ma place, et moi, j'attendrai jusqu'à la fin de la réunion.

Mr. Francis G. Leblanc (Cape Breton Highlands—Canso): Let me first of all congratulate the officials from the department for the wonderful work they have done in analysing and designating new regions. I am particularly impressed by the new maps they have drawn up. Some of you will know why I am so appreciative.

M. Allmand: Si j'avais su au départ qu'il allait poser ce genre de question, j'aurais. . . Puis-je annuler mon offre?

[Texte]

An hon. member: We have some chairs over here.

Mr. Allmand: It is even worse. He was not a Tory; he was a bureaucrat.

Mr. Kroeger: But he saw the light.

Mr. LeBlanc: It will not happen often, but I want to take the opportunity to compliment the government's officials on their good work when it is merited.

I would like to return to the arcane subject of seasonality. My understanding of seasonality, which is rudimentary, is that in order to do the seasonal adjusted process you need to use unemployment rates going back a few years in order to produce the seasonally adjusted estimates you will be using in order to develop these estimates for the new regions. Is that correct?

• 1700

Mr. Petrie: That is correct, yes. In order to indentify those patterns I talked about, you need several years of observations in order to see what the seasonal patterns are in that particular series.

Mr. LeBlanc: So you would have unemployment rates by month, going back a few years, based on these new regions?

Mr. Petrie: There have been, as Mr. Carin mentioned, some retabulations of existing data from the labour force series, which have been used to estimate—or to use the other phrase that was used, best-guess—the figures for the new regions. It is on the basis of those preliminary estimates that the figures have been derived.

Mr. LeBlanc: Could the committee have access to the series for the new regions—the numbers?

Mr. Petrie: For the data we have provided to CEIC I would have to ask the officials at CEIC.

Mr. Carin: Anyone who wants it—sure.

Mr. LeBlanc: I think it would be useful as a way to helping us to understand for the past how the unemployment rate would apply on these new regions.

Mr. Kroeger: Mr. LeBlanc, perhaps any other requests could be channeled to us through the clerk, and we could send it out to whoever was interested in the subject.

Mr. LeBlanc: Okay. My next question, and it will be my last, has to do with the statistical reliability of the new estimates you are producing for the new regions. Would it be possible for the officials to educate us on how the changes will improve the reliability of the estimates that will be provided on the basis of the new regions?

Mr. Petrie: I could certainly explain that in general terms. We would have to look at each particular region and the actual estimates to explain it precisely for a specific region, but in general, because what we are doing is increasing the sample size of the labour force survey, it currently obtains information from something like 48,000

[Traduction]

Une voix: Il y a des fauteuil de ce côté-ci.

M. Allmand: C'est encore pire. Il n'était pas conservateur il était administrateur.

M. Kroeger: Mais un jour il s'est réveillé.

M. LeBlanc: Cela ne va pas devenir une habitude, mais je tiens à féliciter les hauts fonctionnaires du ministère pour le bon travail qu'ils font lorsqu'ils le méritent.

J'aimerais maintenant revenir sur cette obscure question de la désaisonnalisation. D'après ce que j'en sais—et mes connaissances dans ce domaine sont très rudimentaires—il faut, pour apporter les rajustements saisonniers nécessaires à la préparation des prévisions pour les nouvelles régions, utiliser des taux de chômage qui remontent à plusieurs années en arrière. Est-ce bien cela?

M. Petrie: C'est cela, oui. Pour repérer les tendances dont j'ai parlé, il faut observer pendant plusieurs années les configurations saisonnières fournies par ces données.

M. LeBlanc: Ainsi, vous pourriez obtenir les taux de chômage mensuels particuliers à ces nouvelles régions, en remontant quelques années en arrière?

M. Petrie: M. Carin l'a dit, on a remanié les données concernant la population active et on s'en est servi pour faire une estimation, ou si vous voulez une appréciation de la situation dans les nouvelles régions. Les chiffres qu'on a fournis sont donc dérivés de ces estimations préliminaires.

M. LeBlanc: Pouvez-vous fournir au comité les chiffres correspondant aux nouvelles régions?

M. Petrie: Il faudra que je demande aux responsables de la CEIC les chiffres que nous leur avons fournis.

M. Carin: Volontiers, vous pouvez les avoir.

M. LeBlanc: Selon moi, ils pourraient nous aider à comprendre la situation antérieure dans ces nouvelles régions, comment le taux de chômage interviendra.

M. Kroeger: Monsieur LeBlanc, si vous souhaitez avoir d'autres renseignements, vous pourriez en faire la demande par l'intermédiaire du greffier et nous ferons le nécessaire.

M. LeBlanc: Merci. J'ai une dernière question à poser. Elle porte sur la fiabilité statistique des estimations que vous préparez pour les nouvelles régions. Pourrait-on nous expliquer comment les modifications amélioreront la fiabilité des estimations portant sur les nouvelles régions?

M. Petrie: Je peux certainement vous en donner une idée générale. Pour donner une explication complète dans le cas d'une région donnée, il faudrait analyser l'estimation qu'on a faite pour elle. Toutefois, en général, nous augmentons la taille de l'échantillon dans l'enquête sur la population active. En ce moment, nous recueillons

[Text]

households and will be increased to 64,000 households, about a one-third increase in the sample size. That increase will be concentrated in the areas where it is most needed in order to improve the reliability of the estimates of unemployment and the unemployment rates.

That will ensure that for each of the 62 regions the estimate of the unemployment rate is subject to a sort of minimum level of reliability. In most cases the rates will be substantially better than that outside limit that has been established. It is designing and allocating a sample in a way that will ensure that there is a certain minimal level of reliability of the estimates for each of the regions.

Mr. LeBlanc: How would we interpret the number that is produced for a region in terms of its statistical reliability?

Mr. Petrie: Well if we take a hypothetical example of an unemployment rate that say was estimated at 10%, the sample is designed in such a way that the estimate, as I say, is based on a sample of a certain number of households in a given area. If you did a census of that population based on the same kind of survey you would get another figure, which two times out of three would be within about 1.5 percentage points of that 10% figure. The 10% may be exactly dead on; it is subject to sampling error, which might be as high 1.5 percentage points two times out of three. It is impossible to specify exactly how accurate the figure is. You have to base it in terms of probability and say that the likelihood is that given that estimate of 10% that is within 1.5 percentage points of the true figure. Normally it would be closer than that.

The Acting Chairman (Mr. Fee): Thank you, Mr. LeBlanc—unless you have more compliments you would want to hand out to the officials or to the government; we can accept either.

Mr. LeBlanc: They were directed to the officials.

The Acting Chairman (Mr. Fee): We will note that.

• 1705

Mr. Vien (Laurentides): Mr. Carin, you mentioned before that certain provinces would be better off by certain figures, but I did not get those figures. I heard one that I thought was tremendously high. Could you give us those figures? You said that Prince Edward Island would be better off by \$1 million.

Mr. Carin: No, in Prince Edward Island there is no change at all. Prince Edward Island is not affected by this. It was a region before in the 48, and it remains unaffected in the list of 62.

Mr. Vien: What about Newfoundland?

Mr. Carin: The figures I gave were regional. I gave you the Atlantic—

[Translation]

des renseignements auprès de 48,000 ménages et l'échantillon sera désormais porté à 64,000 ménages, c'est à dire une augmentation d'environ un tiers. L'augmentation se fera surtout là où nous avons le plus besoin de précisions pour améliorer la fiabilité des estimations du chômage et des taux de chômage.

Cela va garantir pour chacune de 62 régions une estimation du taux de chômage à laquelle correspondra un niveau minimum de fiabilité. Dans la plupart des cas, les taux seront beaucoup plus fiables que l'ordre de grandeur qui a été établi. L'effort porte sur la conception et la répartition d'un échantillon de sorte que nous puissions atteindre un niveau minimum de fiabilité dans chacune des régions.

M. LeBlanc: Comment devons-nous interpréter, du point de vue de la fiabilité statistique, le chiffre correspondant à une région donnée?

M. Petrie: Disons, par exemple, qu'un taux de chômage a été évalué à 10 p. 100, l'échantillon est conçu de sorte que cette estimation se fonde sur un échantillon contenant un certain nombre de ménages dans la région. Si l'on recensait cette population lors d'une enquête du même genre, on obtiendrait un autre chiffre, qui deux fois sur trois, varierait de 1,5 p. 100 par rapport au taux de 10 p. 100. Les 10 p. 100 peuvent tomber pile, mais à cause des erreurs d'échantillonnage possibles, l'écart peut être aussi élevé que 1,5 p. 100, dans deux cas sur trois. Il est impossible de garantir la précision de ce taux. Il faut faire intervenir les probabilités et on doit se borner à affirmer que cette estimation de 10 p. 100 comporte une marge d'erreur de 1,5 p. 100. La plupart du temps, la marge d'erreur est inférieure.

Le président suppléant (M. Fee): Merci, monsieur Leblanc. C'est terminé, à moins que vous ayez d'autres compliments à faire aux fonctionnaires ou au gouvernement. Nous les acceptons sous toutes les formes.

M. LeBlanc: Mes compliments s'adressaient aux fonctionnaires.

Le président suppléant (M. Fee): Nous en prenons bonne note.

M. Vien (Laurentides): Monsieur Carin, vous avez démontré l'avantage dont bénéficieraient certaines provinces en citant des chiffres. Je ne les ai pas bien saisis. L'un d'eux me semblait très élevé. Pourriez-vous nous redonner ces chiffres? Vous avez dit que l'Île-du-Prince-Édouard y gagnerait un million de dollars.

M. Carin: Non, à l'Île-du-Prince-Édouard, il n'y a pas de différence. Cette région n'est pas touchée par les changements. Cette région existait lorsqu'il y en avait 48 et elle demeure la même maintenant qu'il y en a 62.

M. Vien: Et Terre-Neuve?

M. Carin: J'ai donné des chiffres régionaux. Je vous ai parlé de l'Atlantique. . .

[Texte]

Mr. Vien: Regional or provincial?

Mr. Carin: I gave two provinces—Ontario and Quebec—and the four western provinces. Do you want it by province?

Mr. Vien: Yes.

Mr. Carin: Again it would not be within the Assistant Chief Statistician's definition of statistical significance in terms of reliability; but, that having been said at great length before, here are the figures: \$8 million worse off for Newfoundland, \$8 million better off for Nova Scotia, \$1 million better off for New Brunswick—

Mr. Vien: Better off?

Mr. Carin: Well, better off in the sense that the impact of Bill C-21 would be—

Mr. Vien: To their advantage.

Mr. Carin:—lower, to their advantage, less impact. These numbers cannot be compared just without recognizing the base, because the impact in the larger provinces is much bigger than the impact in smaller provinces to begin with. Quebec was \$12 million increased impact; Ontario, \$2 million increased impact; Manitoba, a decrease in the impact of \$11 million; Saskatchewan, an increase of \$1 million; Alberta, an increase of \$8; British Columbia, a decrease of \$6 million; and Canada-wide, an increased impact of \$5 million. That is \$5 million on a base of \$1.2 billion, which is the impact.

Mr. Vien: It would be minus \$5 million.

Mr. Carin: Yes—well under a fraction of 1%, and that is on the impact of Bill C-21, which was \$1.2 billion, which itself was a 10% impact—

Mr. Vien: I thought I was good with figures, but you are going too fast.

Mr. Carin: The size of the unemployment insurance program is \$13 billion, the impact of Bill C-21 we estimated at \$1.2 billion, and the aggregate impact of the regional configuration would be to change to \$1.2 billion by adding \$5 million. So it would be \$1.205 billion on a base of \$13 billion. Instead of \$1.2 billion, it would be \$1.205 billion on a base of \$13 billion.

Mr. Vien: Sorry, I do not understand.

Mr. Carin: It matters in terms of—

Mr. Vien: You have here on the estimate "Impact of efficiency measures and the reconfiguration of UI economic regions". For example, a column says "Reallocation (millions of dollars)".

[Traduction]

M. Vien: Régionaux ou provinciaux?

M. Carin: J'ai cité deux provinces, l'Ontario et le Québec et les quatre provinces de l'Ouest. Voulez-vous avoir les chiffres par province?

M. Vien: Oui.

M. Carin: Je précise à nouveau que cela ne répondrait pas à la définition du statisticien en chef adjoint de l'importance statistique, en raison du manque de fiabilité. Comme nous nous sommes déjà attardés là-dessus, voici les chiffres: une incidence négative de 8 millions de dollars pour Terre-Neuve, une incidence positive de 8 millions de dollars pour la Nouvelle-Écosse et une incidence positive également de un million de dollars pour le Nouveau-Brunswick. . .

M. Vien: Une incidence positive?

M. Carin: Oui, parce que les conséquences du projet de loi C-21 seront. . .

M. Vien: A son avantage.

M. Carin: . . . moindres, c'est-à-dire à son avantage puisque l'incidence sera moindre. On ne peut pas comparer ces chiffres sans tenir compte de la base. En effet, l'impact est plus grand dans les grandes provinces et il est moindre dans les petites. Voici l'incidence prévue par province: Au Québec, une augmentation de 12 millions de dollars; en Ontario, une augmentation de 2 millions de dollars; au Manitoba, une réduction de 11 millions de dollars; en Saskatchewan, une augmentation de un million de dollars; en Alberta, une réduction de 8 millions de dollars; en Colombie-Britannique, une augmentation de 6 millions de dollars. Pour tout le Canada, il y aura une incidence supplémentaire de 5 millions de dollars pour une base de 1,2 milliard.

M. Vien: C'est donc 5 millions de dollars en moins.

M. Carin: Oui. C'est moins de 1 p. 100 de l'incidence de 1,2 milliard de dollars qu'aura le projet de loi C-21, ce qui, en soi, n'est qu'une incidence de 10 p. 100 du total.

M. Vien: Je croyais avoir la bosse des mathématiques, mais vous êtes trop rapide pour moi.

M. Carin: Le budget du Régime d'assurance-chômage est de 13 milliards de dollars. On évalue l'incidence du projet de loi C-21 à 1,2 milliard de dollars. La conséquence de la nouvelle configuration des régions économiques serait d'ajouter 5 millions de dollars à ce chiffre de 1,2 milliard de dollars. On aurait donc 1,205 milliard pour un budget total de 13 milliards de dollars. Au lieu de 1,2 milliard, on aurait 1,205 milliard pour un budget de 13 milliards de dollars.

M. Vien: Désolé, je ne comprend pas.

M. Carin: Cela fait une différence pour. . .

M. Vien: Nous avons ici le tableau «Estimation financière des mesures d'efficacité et de la nouvelle configuration des régions économiques». Par exemple, il y a une colonne intitulée «Réaffectation (millions de dollars)».

[Text]

Mr. Carin: So let us take Prince Edward Island. The number is 20. So that says—and this is on the basis of 62—the impact of Bill C-21 is \$20 million in Prince Edward Island. That is our estimate.

Mr. Vien: Okay, that is \$20 million for the impact.

Mr. Carin: Then you go back to the 48, and it is still \$20 million because you are dealing with the same Prince Edward Island. Now if you look at table 14, if you add up the numbers for—let us take the easiest ones—Avalon, Fortune Bay, and Corner Brook, then the total is \$30 million. If you add up St. John's, Newfoundland, Northeast Labrador, Corner Brook, and Gander on the list of 62—

Mr. Vien: You get \$38 million.

Mr. Carin: That is why I am saying the impact was increased by \$8 million.

If you look at Nova Scotia and you add it up on the table 14 impact analysis, which was the 42 regions, then if you added up Cape Breton, Cumberland, Guysborough, Yarmouth, Kings, and Halifax, the five regions in Nova Scotia, you would end up with a number that is \$8 million more than the new regions would give you if you added up the new regions of Eastern Nova Scotia, Central, Halifax, Kings, and Yarmouth.

Mr. Vien: Okay.

Mr. Carin: Then if you went through all of them in Quebec—

Mr. Vien: You get \$12 million.

Mr. Carin:—you would get \$12 million more on the new regions than the others. And if you added all six together—

• 1710

Mr. Vien: Which means they will be getting \$12 million more.

Mr. Carin: No. There would be \$12 million more impact, so less. The impact of Bill C-21 would be more severe. And if you do it for all 63 regions—

Mr. Vien: Actually the only region that has an advantage is northern Manitoba.

Mr. Carin: The only individual group of people, yes, because at the present time they are in part of a region that includes people from other provinces, from northern Alberta and northern Saskatchewan, where there is much more economic activity. The people in northern Manitoba are now part of that large region including people in Alberta and Saskatchewan. When you put them by themselves the unemployment rate becomes significantly higher, hence the entrance requirements and the duration of benefits would be more generous, hence

[Translation]

M. Carin: Prenons l'Île-du-Prince-Édouard. Le chiffre est 20. On comprend donc qu'avec la nouvelle configuration de 62 régions, l'incidence du projet de loi C-21 pour celle de l'Île-du-Prince-Édouard est de 20 millions de dollars. C'est là notre évaluation.

M. Vien: D'accord, une incidence de 20 millions de dollars.

M. Carin: Si vous consultez la colonne qui précède la réaffectation, le chiffre est le même parce que la région de l'Île-du-Prince-Édouard est la même. Prenez maintenant le tableau 14. Si vous additionnez les chiffres les plus faciles, ceux des régions de la Péninsule de l'Avalon, de Baie Fortune et de Cornerbrook, le total est de 30 millions de dollars. Si, par contre, vous additionnez les chiffres de Saint-Jean, de Nord-Est de Terre-Neuve-Labrador, de Cornerbrook-Gander figurant sur la liste des 62 régions. . .

M. Vien: On obtient 38 millions de dollars.

M. Carin: C'est pourquoi je dis que l'incidence a été augmentée de 8 millions de dollars.

Prenons l'exemple de la Nouvelle-Écosse. Le tableau 14, «Analyse de l'impact» compte 42 régions. Si vous additionnez les chiffres pour le Cap-Breton, Cumberland-Guysborough, Yarmouth, Kings et Halifax, soit les cinq régions de la Nouvelle-Écosse, vous obtenez un chiffre qui est supérieur de 8 millions de dollars à la somme des chiffres des nouvelles régions de Est-Nouvelle-Écosse, Centre-Nouvelle-Écosse, Halifax, Kings et Yarmouth.

M. Vien: Compris.

M. Carin: En faisant la somme des chiffres du Québec. . .

M. Vien: On obtient 12 millions de dollars.

M. Carin: . . . vous obtiendriez 12 millions de dollars de plus pour les nouvelles régions que pour les anciennes. Et si vous prenez les six ensemble. . .

M. Vien: Ce qui veut dire que cette province va recevoir 12 millions de dollars de plus.

M. Carin: Non. Cela aura une incidence de 12 millions de plus; donc elle recevra moins. Les répercussions du projet de loi C-21 seraient plus sérieuses. Et si on fait cela dans les 63 régions. . .

M. Vien: En fait, la seule région qui soit avantagée, c'est le nord du Manitoba.

M. Carin: Oui, le seul groupe de gens, parce que, en ce moment, ils habitent dans une région qui comprend aussi le nord de l'Alberta et le nord de la Saskatchewan où l'économie est beaucoup plus vigoureuse. Actuellement, le nord du Manitoba fait partie d'une grande région qui comprend le nord de l'Alberta et le nord de la Saskatchewan. Si le nord du Manitoba était considéré comme une région à part entière, le taux de chômage s'élèverait sensiblement et, par conséquent, les critères d'admissibilité seraient plus faciles à respecter et la

[Texte]

the impact of Bill C-21 would be a lot less. So they are people who would be very happy to see these particular changes.

Mr. Vien: To the gentleman from Statistics Canada, will you have to change your staff or make some changes that would be costly to the government so that your statistics will be more efficient for the UI statistics needed?

Mr. Petrie: We are increasing the sample size of the labour force survey, which is the source of these estimates, by about one third, and that will require hiring additional interviewers and staff to process the data. The cost of that will be slightly less than \$4 million per year.

Mr. Kroeger: I would add that those costs would be charged off not to the Consolidated Revenue Fund but to the unemployment insurance account.

Le président: Et l'augmentation sera de 33 p. 100?

M. Petrie: C'est cela.

Le président: Vous augmentez de 33 p. 100 votre échantillonnage statistique?

M. Petrie: Oui.

Le président: Ça va, monsieur Vien?

Merci. Avant que nous allions à M. Angus, j'aimerais vous dire que, conformément aux règles parlementaires, nous aurions besoin d'élire un vice-président pour notre sous-comité de l'emploi. Alors, si quelqu'un peut nous présenter une motion pour le vice-président du sous-comité de l'emploi, je vous écoute.

M. Vien: J'aimerais proposer M. Doug Fee comme vice-président de ce sous-comité.

Le président: Est-ce qu'il y a des commentaires?

La motion est adoptée

Le président: Félicitations, monsieur Fee.

Mr. Fee: Thank you. The nominator just pointed out that I was nominated in French, so I am going to have to conduct any meetings in that language.

Le président: Monsieur Angus, et ensuite il y aura M. Allmand, et nous mettrons fin à la séance du Comité pour cet après-midi. Monsieur Angus.

Mr. Angus: Mr. Chairman, thank you very much, and thanks to the committee. Not being a member, I appreciate the opportunity to ask a couple of hopefully short questions of the witnesses.

Gentlemen, I want to focus in on the new northern Ontario region. As one who attempted in the House to amend the UI Act to change it from a regional unemployment rate to a local unemployment rate, I cannot very well object to carving out Thunder Bay and

[Traduction]

période de prestations serait plus longue. L'incidence du projet de loi C-21 serait donc beaucoup moins sévère. C'est pour cela qu'il y a des gens qui seraient ravis de ces modifications.

M. Vien: J'ai une question à poser au représentant de Statistique Canada. Est-ce que vous devrez engager du personnel supplémentaire ou apporter des modifications qui coûteront très cher au gouvernement pour que vos statistiques répondent mieux aux besoins du Régime de l'assurance-chômage?

M. Petrie: Nous allons augmenter d'environ un tiers l'échantillonnage statistique utilisé dans notre enquête sur la population active, d'où proviennent ces chiffres. Il nous faudra engager du personnel supplémentaire—des enquêteurs et des préposés au traitement des données. Cela va coûter un peu moins de 4 millions de dollars par an.

M. Kroeger: Je voudrais préciser que ces coûts ne seront pas imputés au Trésor, mais plutôt au compte de l'assurance-chômage.

The Chairman: And there will be a 33% increase?

Mr. Petrie: That is right.

The Chairman: You are increasing your sample size by 33%?

Mr. Petrie: Yes.

The Chairman: Will that be all, Mr. Vien?

Thank you. Before we move on to Mr. Angus, I would like to say that, pursuant to the rules of parliamentary procedure, we have to elect a vice-chairman for our Subcommittee on Employment. So, if someone will move a motion, nominating someone for the vice-chairmanship of the Subcommittee on Employment, I am listening.

Mr. Vien: I would like to move that Mr. Doug Fee be elected vice-chairman of this subcommittee.

The Chairman: Are there any comments?

Motion agreed to

The Chairman: Congratulations, Mr. Fee.

M. Fee: Merci. Celui qui a proposé mon nom vient de me signaler que la proposition a été faite en français et que, par conséquent, je devrai présider toute les séances dans cette langue.

The Chairman: Mr. Angus, and then Mr. Allmand, and then we will end this afternoon's sitting. Mr. Angus.

M. Angus: Je vous remercie, monsieur le président et je remercie le Comité. Je ne suis pas membre du Comité et je suis donc reconnaissant de pouvoir poser quelques questions assez brèves aux témoins.

Messieurs, je voudrais qu'on parle de la nouvelle région du nord de l'Ontario. J'ai pour ma part essayé à la Chambre, de modifier la Loi sur l'assurance-chômage de façon qu'elle soit fondée sur un taux de chômage local plutôt que régional. Par conséquent, je ne peux guère

[Text]

Sudbury as their own economic regions. I do have a concern though about the remainder, and that is probably one of the largest economic zones, stretching from the Manitoba border to Parry Sound.

Mr. Allmand: Almost to the Quebec border too.

Mr. Angus: Well, there is another region around North Bay that fits in there.

My concern is that you include in that large region the city of Sault Ste. Marie. Albeit it has a population of less than 100,000—I do not know what its CMA is—I am afraid that by including the Soo in there that its numbers, and I guess it depends on how you are sampling, may skew the remainder, which is relatively cohesive in terms of resource-based communities which have a range of unemployment from Atikokan, which our studies have shown is 25% chronic, with one out of every two out of work every year, to Dryden, which is doing very well. So I am wondering whether you have looked at the impact of Sault Ste. Marie, and whether it is possible to have an exemption to isolate the Soo—even though it does not meet your 100,000 criteria—in some way that prevents them from skewing the more isolated communities.

• 1715

Mr. Kroeger: It is an archetype, I guess, of the problem of subdividing too fast. If you excised the Soo, what would you do with it? You would make it presumably another district, but it would have a population so small that your statistical sample would be very unreliable, and your numbers might go all over the place during the course of a winter. This is the difficulty we run into right across the country.

Mr. Fee would be an example of someone who has a city of perhaps 50,000 but also a rural area which is encompassed with it, and I imagine there are some distortions that get into that. It happens because, as I said in answer to Mr. Fisher's question, we think we are making it better, but we sure have not solved all the problems.

Mr. Angus: Aside from the 21-day process, is there any other mechanism we can use? Let me approach it this way. After a year or two, if the data clearly indicates that the Sault Ste. Marie situation is skewing the numbers, are you prepared to make changes to modify that?

Mr. Kroeger: The intent is that these numbers would be reviewed every five years, for a start. We would try to keep more current than we have in the past. In the present case I think it is 10 or 11 years since they were changed.

Mr. Angus: Some of us tried to get this started about five or six years ago, if my memory serves me correct.

[Translation]

m'opposer au fait que Thunder Bay et Sudbury deviennent des régions économiques à part entière. Ce qui me préoccupe, c'est l'autre région, celle qui s'étend de la frontière manitobaine jusqu'à Perry Sound et qui constitue, sans doute, une des zones économiques les plus importantes.

M. Allmand: A l'est, cette zone s'étend presque jusqu'à la frontière québécoise.

M. Angus: Et il y a aussi une autre région à part entière, pas loin de North Bay.

Ce qui me préoccupe, c'est que cette énorme région va comprendre la ville de Sault-Ste-Marie. Bien que cette ville ait une population de moins de 100,000 habitants—et j'ignore sa RMR—j'ai bien peur que si elle fait partie de cette région, sa population—et tout dépend sans doute des échantillonnages—risque de fausser les statistiques relatives aux autres collectivités, dont l'économie est axée sur les ressources naturelles. Ces collectivités ont des taux de chômage qui varient beaucoup: à Atikokan, nos études démontrent qu'il y a un taux de chômage chronique de 25 p. 100 et chaque année, une personne sur deux est au chômage; la ville de Dryden, par contre, a une économie assez vigoureuse. Je me demande si vous avez évalué les répercussions pour Sault Ste-Marie et s'il est possible de faire exception au critère de 100,000 pour isoler cette région tout en évitant de fausser les chiffres des collectivités isolées.

M. Kroeger: C'est, je crois, un cas typique du problème d'une subdivision trop hâtive. Si on retire Sault Ste-Marie, qu'en ferait-on? Il faudrait en faire un autre district, mais sa population serait si petite que l'échantillon statistique manquerait de fiabilité et que nos chiffres pour l'hiver, par exemple, pourraient être très variables. C'est un problème qui se pose dans tout le pays.

M. Fee, par exemple, aurait dans sa circonscription une ville de 50,000 habitants à laquelle est rattachée une région rurale et où il y aurait d'autres facteurs de distorsion. Ce genre de chose se produit. Comme je l'ai dit à M. Fisher, nous essayons d'améliorer la situation, mais nous n'avons pas réglé tous les problèmes.

M. Angus: Quels mécanismes existent-ils, à part le système des 21 jours? Prenons un exemple. Après un an ou deux, s'il est clair d'après les données que la situation de Sault Ste-Marie fausse les chiffres, serez-vous prêts à apporter les modifications nécessaires?

M. Kroeger: Nous avons l'intention de revoir ces chiffres tous les cinq ans. Nous allons tenter de rester plus à jour que nous l'avons fait jusqu'ici. Actuellement, les chiffres n'ont pas été modifiés depuis 10 ou 11 ans.

M. Angus: Certains d'entre nous ont tenté de faire avancer les choses il y a cinq ou six ans, si je me souviens bien.

[Texte]

Mr. Kroeger: What we are trying to do at the moment is get it finished.

Mr. Angus: Yes, okay.

Mr. Kroeger: First of all, we are going to try to keep it more current. The other answer, although I hate to give it, is that in the end this is not legislation; these are regulations, and regulations can be changed by the Governor in Council. The problem of course is to contain it.

Mr. Angus: I appreciate that.

Mr. Kroeger: You make a change here, and right away suggestions come in for half a dozen others, and the thing starts to unravel on you. That is the basic difficulty, and even if we found that the Soo was skewing it, we might not find it easy to come up with a solution to it that was not worse than the situation we have. We would have to see what the circumstances were.

Mr. Angus: This leads to my next question. Will you advise members who are in those regions of the communities and the size of the sample in those communities that you are having Stats Canada do? Tied into that, is it possible to examine the sampling to see whether in fact statistically the sample in Sault Ste. Marie can be reduced? If skewing is found to occur in a short period of time, you adjust the samples to eliminate the skewing component without negatively hurting the people of Sault Ste. Marie. That is the flip side of this. Will you tell us where you are sampling? If we find, for example, that you are missing a couple of communities that we see as key indicators in the region, we want to have some input into that.

Mr. Petrie: Certainly the information on the distribution of the sample, where it is located, sample size, and the estimates derived from it can be provided. In the case of any sampling scheme, there will be some small regions within a large area that are not sampled. But the sample design is such that we believe it is quite representative of the areas for which it is designed to represent, and certainly over time the figures should be reliable. You can make detailed comparisons from time to time between the sample estimates derived from the labour force survey and the estimates derived from the census of population. Those estimates are surprisingly close. It reaffirms your faith in sampling when you make that kind of comparison.

From time to time there will be differences, but on balance the sample design is such that it should be representative, and the sample size is large enough that it should meet the levels of reliability established as being appropriate for the administration of this program.

• 1720

Mr. Angus: Let us remember that the importance of this sampling is much different from a lot of others. This directly relates to the economic impact on that region, and we are talking about a region that is well over a thousand miles long.

[Traduction]

M. Kroeger: Nous essayons de finir le travail.

M. Angus: Oui, d'accord.

M. Kroeger: D'abord, nous tentons de garder nos données à jour. L'autre réponse, bien que j'hésite à la donner, c'est qu'il s'agit non d'une loi, mais de règlements qui peuvent être modifiés par le gouverneur en conseil. Nous essayons toutefois d'éviter les exagérations.

M. Angus: Je comprends.

M. Kroeger: Si l'on apporte une modification dans un cas, nous recevrons des tas de suggestions d'autres changements et nous serons bientôt débordés. Voilà la principale difficulté. Même s'il était prouvé que Sault Ste-Marie faussait les données, il ne serait peut-être pas facile de trouver un remède qui ne soit pas pire que le mal. Il faudra agir en fonction des circonstances.

M. Angus: Voilà qui mène à ma prochaine question. Pourriez-vous dire aux députés qui sont de ces régions quelles sont les collectivités et la taille de l'échantillon des collectivités que prépare Statistique Canada pour vous? De plus, est-il possible d'examiner les échantillons pour vérifier si celui de Sault Ste-Marie pourrait être réduit? S'il y a distorsion des données pendant une courte période, on peut rajuster les échantillons pour éliminer le facteur qui en est responsable sans nuire aux habitants de Sault Ste-Marie. On ne semble pas y avoir pensé. Pouvez-vous nous dire où vous prenez les échantillons? Par exemple, si nous estimons qu'il vous manque certaines collectivités déterminantes pour la région, nous pourrions participer au processus.

M. Pétrie: On peut certainement fournir les renseignements sur la répartition de l'échantillon, sa source, sa taille et les évaluations qui en découlent. Dans le cas du mode d'échantillonnage, il y aura certes de petites régions au sein de plus grandes, qui ne seront pas comptées. Mais le mode d'échantillonnage est à notre avis représentatif des régions qu'il vise à évaluer et, avec le temps, les données devraient être fiables. À l'occasion, on peut faire des comparaisons détaillées entre les évaluations d'échantillons découlant de l'enquête sur la population active et celles qui sont tirées du recensement. On trouve alors une similitude surprenante. En faisant ce genre de comparaison, on ne peut que constater l'efficacité du mode d'échantillonnage.

Il y a parfois des différences, mais dans l'ensemble, le mode d'échantillonnage est représentatif et la taille de l'échantillon est suffisante pour le niveau de fiabilité nécessaire à la gestion de ce programme.

M. Angus: Rappelons-nous que cet échantillonnage a une importance différente de celui d'autres régions. Il est directement relié à l'incidence économique sur cette région qui s'étend plus d'un millier de milles.

[Text]

I understand from my colleague that you have advised him that treaty natives on reserve are not going to be counted, which is consistent with the past practice. Yet you list in every region the reserves that are contained within that region. Can you confirm that you are not going to count Indians? For example, in this northern Ontario riding there have to be—and I am guessing here—well over a hundred reserves, with extremely high unemployment rates. They are Canadian citizens who also deserve to be counted. Would you respond to that, please?

Mr. Petrie: Indian reserves per se are not surveyed in the labour force survey for historical reasons that have long escaped us. But for the estimates that are produced, for the purposes of administering the UI program, an allowance is made for reserve populations, using data from the census and from the surrounding areas. That estimation procedure is just that: it is an estimation, not a direct survey estimate. But it would seem to be adequate to represent the fact that there are differential rates of unemployment on most Indian reserves. So an attempt is made to reflect that in the data provided to the EIC.

Mr. Angus: Okay. Thank you, gentlemen.

Mr. Allmand: If I understand correctly, the figures shown in table 9 in the monthly labour force information are now used by the Unemployment Insurance Commission to calculate their three-month moving average. These are estimates by economic region, 1981 boundaries.

Mr. Petrie: These economic regions are ones that were derived many years ago for purposes of displaying the results from the labour force survey. They are of course derived from the same survey and in many cases are reasonably similar, but the boundaries as defined currently for UI purposes are somewhat different from those.

Mr. Allmand: All right. If that is the case, Mr. Petrie, when the new 62 districts come into effect, will it be possible to have a page in this monthly bulletin that will give us the figure UI uses at that time for calculating benefits? There could be a notation at the top, either that it is the result of a three-month moving average or that it is the input to the three-month moving average. Members of Parliament who have to try to explain these things to their constituents have a difficult time.

I realized before, when I was quoting the metropolitan regions, that in fact it was not the same metropolitan region, but it was the best thing I had. It would be very helpful, if by adding one more page to this each month, we had what UI uses to calculate entrance requirements and benefits. I just want to know whether that is possible. You are doing it anyway; it is just providing it to the public who get the bulletin.

Mr. Petrie: That certainly is possible. It is no problem as far as we are concerned. That information is published in a different source, but if it is more convenient to have

[Translation]

D'après ce que me dit mon collègue, vous avez déclaré que les autochtones vivant dans des réserves ne seraient pas comptés, pas plus qu'ils ne l'étaient auparavant. Pourtant, pour chaque région, vous précisez le nom des réserves qui s'y trouvent. Pouvez-vous nous confirmer que vous ne compterez pas les autochtones? Par exemple, dans la région du nord de l'Ontario il doit bien y avoir, j'imagine, plus de 100 réserves où le taux de chômage est extrêmement élevé. Il s'agit de citoyens canadiens qui ont le droit d'être comptés. Pouvez-vous nous expliquer, s'il vous plaît?

M. Petrie: Pour des raisons historiques auxquelles nous ne pouvons rien changer, les réserves indiennes sont exclues des enquêtes sur la population active. Mais dans le cadre des évaluations et de la gestion du régime d'assurance-chômage, on fait une évaluation de la population des réserves à partir des données du recensement et des régions environnantes. Il ne s'agit que d'une évaluation et non d'une enquête directe. Mais il semble juste de tenir compte des taux de chômage différents dans les réserves indiennes. C'est ce que nous tentons de faire dans les données fournies à la Commission de l'Emploi et de l'Immigration.

M. Angus: Très bien, merci, messieurs.

M. Allmand: Si j'ai bien compris, les chiffres présentés au tableau 9 du document mensuel d'information sur la main-d'oeuvre sont maintenant utilisés par la Commission de l'Assurance-chômage pour calculer la moyenne mobile trimestrielle. Il s'agit d'évaluations par région économique, selon la carte de 1981.

M. Petrie: Ces régions économiques ont été établies il y a longtemps pour présenter les résultats de l'enquête sur la population active. Bien que découlant des mêmes enquêtes et bien qu'elles soient semblables dans bien des cas, les limites des nouvelles régions aux fins de l'assurance-chômage sont quelque peu différentes.

M. Allmand: Très bien, dans ce cas, monsieur Petrie, à l'entrée en vigueur des 62 nouveaux districts, sera-t-il possible d'avoir, dans ce bulletin mensuel, une page consacrée aux chiffres utilisés par l'Assurance-chômage pour le calcul des prestations? On pourrait mettre une note au haut de la page précisant si le chiffre découle de la moyenne mobile trimestrielle ou s'il entre dans son calcul. Il est souvent difficile pour les députés d'expliquer ces chiffres à leurs électeurs.

Plus tôt, j'ai compris que lorsque je parlais des régions métropolitaines, il ne s'agissait pas des mêmes régions métropolitaines, mais c'est tout ce dont je disposais. Il serait très utile d'indiquer dans le bulletin mensuel les chiffres utilisés par l'Assurance-chômage pour calculer les critères d'admissibilité et les prestations. J'aimerais savoir si c'est possible. Vous avez les chiffres de toute façon; il s'agit simplement de les fournir aux lecteurs du bulletin.

M. Petrie: C'est certainement possible. Nous n'avons pas d'objection. Nous publions ces renseignements ailleurs, mais s'il était plus pratique pour le public de les

[Texte]

it published here, it might make more sense to have that in place in this table, rather than having to—

Mr. Allmand: It certainly would, because this table does not really benefit us that much. As a matter of fact, I was misled a bit. I thought that was the basis for the three-month moving average, but now I find out it was not.

• 1725

I think what members would really like to have is what is used in that month to calculate entrance and benefits, which is the average of the three-month moving average. A notation could be made saying that is what it is, so that we understand. We get these questions: why is my entrance requirement this, or why is my benefit period that? We look at these things and we are trying to figure it out. We cannot always do it with accuracy, so we get up and ask questions, and it ends up being wrong because we have the wrong information. I will look forward if something can be done along those lines.

In the recent report of the Auditor General there was criticism of the cut-backs to Statistics Canada. The Auditor General's conclusion was that the figures were less reliable than they had been, and he pointed out that 57 households had been cut out in 1986. You have stated today that you are going to increase the sampling as a result of this change. Does this mean that this increase in resources for Statistics Canada will respond to the Auditor General's criticism? The cut-backs were made in 1986. Will this compensate for those cut-backs and give us the same reliability we had before 1986, considering the new regions?

Mr. Petrie: The new sample size will be substantially larger than the sample size before we did make a reduction in 1986 as a result of a budget squeeze. We did reduce the sample size at that time by something over 5,000—

Mr. Allmand: It is 5,000.

Mr. Petrie:—households, but it will be increased by something like 16,000 with this increase, and the increase will take place in areas where it is most needed to improve the regional estimates. The previous cut was concentrated in large metropolitan areas where the sample size already was large enough to produce fairly reliable estimates.

Mr. Allmand: So you feel that this increase in resources which will go hand in hand with these changes will be sufficient to give us reliable figures.

Mr. Petrie: Yes, it will provide reliable figures for this purpose.

[Traduction]

trouver là, il serait préférable de les inclure dans ce tableau, plutôt que de... .

M. Allmand: Ce serait certainement utile parce que ce tableau-ci ne nous sert pas beaucoup. D'ailleurs, je ne l'avais pas bien compris. Je croyais qu'il servait au calcul de la moyenne mobile trimestrielle et je sais maintenant que ce n'est pas le cas.

Je pense que les membres du Comité voudront savoir sur quoi on se fonde pour en arriver à cette moyenne mobile trimestrielle qui sert à déterminer les critères d'admissibilité et les périodes de prestations. On pourrait ajouter des notes explicatives pour nous permettre de mieux comprendre. On nous pose des questions sur les critères d'admissibilité et les périodes de prestations. Nous étudions ces documents pour trouver des réponses. Nous ne pouvons pas toujours répondre avec exactitude; donc nous posons des questions à notre tour, et en fin de compte, nous constatons que nous nous sommes trompés parce que nous avons été mal renseignés. J'espère qu'on va pouvoir améliorer cette situation.

Dans son dernier rapport, le Vérificateur général a critiqué les coupures effectuées dans le budget de Statistique Canada. Le Vérificateur général a conclu que les chiffres étaient moins fiables que par le passé et il a signalé qu'en 1986, on avait réduit de 57 le nombre de ménages utilisés dans les enquêtes statistiques. Vous avez dit aujourd'hui qu'en raison de cette modification vous allez augmenter les échantillonnages. Est-ce à dire que cette augmentation des crédits affectés à Statistique Canada va tenir compte des critiques faites par le Vérificateur général? Les coupures ont été effectuées en 1986. Est-ce que cela va compenser ces coupures et nous garantir la même fiabilité qu'avant 86, compte tenu de ces nouvelles régions?

M. Petrie: Les nouveaux échantillons vont être sensiblement plus importants que ceux dont on s'est servi avant les réductions de 1986 qui ont résulté des compressions budgétaires. À l'époque, nous avons réduit l'échantillon d'un peu plus de 5,000... .

M. Allmand: C'est bien 5,000.

M. Petrie: ... ménages, mais on va maintenant l'augmenter d'environ 16,000 ménages, et cette augmentation va surtout toucher les régions où on en a le plus besoin pour améliorer les estimations régionales. Les coupures précédentes ont été effectuées surtout dans les grandes régions métropolitaines où les échantillons étaient déjà suffisamment importants pour fournir des chiffres assez précis.

M. Allmand: À votre avis, cette augmentation des ressources qui va aller de pair avec ces modifications sera-t-elle suffisante pour nous fournir des chiffres fiables?

M. Petrie: Oui, en ce qui concerne nos objectifs, cela va nous fournir des chiffres fiables.

[Text]

Le président: Je veux remercier nos témoins pour leur comparution et pour les renseignements qu'ils nous ont donnés. Comme vous avez pu le constater, la plupart des députés sont d'accord sur le principe que le taux de chômage doit refléter ce qui se passe réellement dans chacune des régions. Je pense que les craintes portent surtout sur le changement. Est-ce qu'il peut y avoir soudainement un changement important? Le principe même voulant que le taux reflète ce qui se passe dans une région est hautement valable.

Dans la mesure du possible, nous aimerions recevoir des renseignements sur ce que pourrait être le taux de chômage des 62 nouvelles régions avant que la période de consultation se termine. Il ne nous reste pas beaucoup de temps, car la date limite est le 9 décembre.

M. Kroeger: Je regrette, mais ce ne sera pas possible, monsieur le président.

Le président: Si au moins les députés pouvaient recevoir ce renseignement, ils pourraient le divulguer dans leurs circonscriptions électorales respectives. Encore une fois, merci beaucoup.

M. Kroeger: Merci, monsieur le président.

Le président: La séance est levée.

[Translation]

The Chairman: I would like to thank our witnesses for appearing as well as for the information they have given us. As you may have noticed, most members agree in principle that the unemployment rate should reflect the actual situation in each of the regions. I think that what people are afraid of above all is how things will change. They wonder if there will be any sudden and dramatic changes? The principle that the unemployment rate should reflect what is actually going on in a region is a highly valid one.

Insofar as this is possible, we would like to obtain information on the possible rate of unemployment in the 62 new regions before the consultation period is over. We do not have much more time, because our deadline is December 9.

Mr. Kroeger: I am sorry, Mr. Chairman, but that will not be possible.

The Chairman: If members could at least obtain that information they would be able to make it available in their respective ridings. Once again, thank you very much.

Mr. Kroeger: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: The meeting is adjourned.



[Text]

Le président: Je veux remercier nos témoins pour leur participation et pour les renseignements qu'ils nous ont donnés. Comme vous avez pu le constater, la plupart des députés sont d'accord sur le principe que le taux de chômage doit refléter ce qui se passe réellement dans chacune des régions. Je pense que les données peuvent servir sur le changement. Est-ce qu'il peut y avoir soudainement un changement important? Le principe même voulant que le taux reflète ce qui se passe dans une région est hautement valable.

Dans la mesure du possible, nous aimerions recevoir des renseignements sur ce que pourrait être le taux de chômage des 52 nouvelles régions avant que la période de consultation se termine. Il ne nous reste pas beaucoup de temps, car la date limite est le 9 décembre.

M. Kroeger: Je regrette, mais ce ne sera pas possible, monsieur le président.

Le président: Si les membres les députés pourraient recevoir ce renseignement, ils pourraient le divulguer dans leur circonscription. Cela sera respectueux. Merci une fois, merci beaucoup.

M. Kroeger: Merci, monsieur le président.

Le président: La séance est levée.

[Translation]

The Chairman: I would like to thank our witnesses for their participation and the information they have given us. As you can see, most of the members are in agreement on the principle that the unemployment rate should reflect what is actually happening in each of the regions. I think the data can be used to show the change. Can there be a sudden change? The principle that the rate should reflect what is going on in a region is a highly valuable one.

In the best of circumstances, we would like to obtain information on the possible rate of unemployment in the 52 new regions before the consultation period is over. We do not have much more time, because our deadline is December 9.

Mr. Kroeger: I am sorry, Mr. Chairman, but that will not be possible.

The Chairman: If members could at least obtain that information they would be able to make it available in their respective ridings. Once again, thank you very much.

Mr. Kroeger: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: The meeting is adjourned.

WITNESSES

ON WEDNESDAY, NOVEMBER 29, 1989:

From the Department of Employment and Immigration:

Arthur Kroeger, Deputy Minister/Chairman, Employment and Immigration;

Barry Carin, Assistant Deputy Minister, Strategic Policy and Planning;

Dougall Aucoin, Chief, Unemployment Insurance Policy Analysis.

From Statistics Canada:

D. Bruce Petrie, Assistant Chief Statistician, Social Institutions and Labour Statistics Field.

TÉMOINS

LE MERCREDI 29 NOVEMBRE 1989:

Du ministère de l'emploi et de l'immigration:

Arthur Kroeger, sous-ministre/président, Emploi et immigration;

Barry Carin, sous-ministre adjoint, Politique stratégique et planification;

Dougall Aucoin, chef, Analyse de la politique de l'assurance-chômage.

De Statistique Canada:

D. Bruce Petrie, statisticien en chef adjoint, Statistique sociale des institutions et du travail.

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 2

Wednesday, December 6, 1989

Chairman: Jean-Pierre Blackburn

Minutes of Proceedings and Evidence of the Sub-Committee on

Labour and Employment

*of the Standing Committee on Labour,
Employment and Immigration*

RESPECTING:

Pursuant to Standing Order 108(2), an investigation into the Community Futures Program

WITNESSES:

(See back cover)

Nick Mulder, made an opening statement and with the other witnesses answered questions.

At 5:45 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Elizabeth Kingston
Clerk of the Sub-Committee

Second Session of the Thirty-fourth Parliament,
1989

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule n° 2

Le mercredi 6 décembre 1989

Président: Jean-Pierre Blackburn

Procès-verbaux et témoignages du Sous-comité du

Travail et Emploi

*du Comité permanent du travail, de l'emploi et de
l'immigration*

CONCERNANT:

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, une enquête sur le programme de développement des collectivités

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

Nick Mulder fut un exposé puis, avec les autres témoins répondit aux questions.

À 17 h 45, le Comité s'ajourna jusqu'à nouvelle convocation du président.

La greffière du Sous-comité
Elizabeth Kingston

Deuxième session de la trente-quatrième législature,
1989

**SUB-COMMITTEE ON LABOUR AND EMPLOYMENT
OF THE STANDING COMMITTEE ON LABOUR,
EMPLOYMENT AND IMMIGRATION**

Chairman: Jean-Pierre Blackburn

Vice-Chairman: Doug Fee

Members

- Warren Allmand
- Edna Anderson
- Ron Fisher
- George Proud
- Jacques Vien
- Dave Worthy—(8)

(Quorum 5)

Elizabeth Kingston

Clerk of the Sub-Committee

**SOUS-COMITÉ DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI
DU COMITÉ PERMANENT DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION**

Président: Jean-Pierre Blackburn

Vice-président: Doug Fee

Membres

- Warren Allmand
- Edna Anderson
- Ron Fisher
- George Proud
- Jacques Vien
- Dave Worthy—(8)

(Quorum 5)

Le greffier du Sous-comité

Elizabeth Kingston

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Center, Supply and
Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnement et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

WEDNESDAY, DECEMBER 6, 1989

(3)

[Text]

The Sub-Committee on Labour and Employment of the Standing Committee on Labour, Employment and Immigration met at 4:37 o'clock p.m. this day, in Room 269 West Block, the Chairman Jean-Pierre Blackburn presiding.

Members of the Sub-Committee present: Jean-Pierre Blackburn, George Proud, Jacques Vien and Dave Worthy.

Acting Member present: Joe Volpe for Warren Allmand.

In attendance: From the Library of Parliament: Kevin Kerr, Research Officer.

Witnesses: From the Department of Employment and Immigration: Nick Mulder, Associate Deputy Minister/Vice-Chairman; Michèle Jean, Executive Director, Employment; Yves Poisson, Director General, Policy and Program Development, Employment; Ken Kerr, A/Director, Community Futures Policy.

Pursuant to Standing Order 108(2), the Sub-Committee commenced consideration of its Order of Reference from the Committee dated Tuesday, December 5, 1989, relating to an investigation into the Community Futures Program. (See *Minutes of Proceedings and Evidence, dated Tuesday, December 5, 1989, Issue No. 13, Standing Committee on Labour, Employment and Immigration*).

Nick Mulder, made an opening statement and with the other witnesses answered questions.

At 5:48 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Elizabeth Kingston

Clerk of the Sub-Committee

PROCÈS-VERBAL

LE MERCREDI 6 DÉCEMBRE 1989

(3)

[Traduction]

Le Sous-comité du travail et de l'emploi du Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration se réunit aujourd'hui à 16 h 37, dans la pièce 269 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Jean-Pierre Blackburn (*président*).

Membres du Sous-comité présents: Jean-Pierre Blackburn, George Proud, Jacques Vien, Dave Worthy.

Membre suppléant présent: Joe Volpe remplace Warren Allmand.

Aussi présent: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Kevin Kerr, attaché de recherche.

Témoins: Du ministère de l'emploi et de l'immigration: Nick Mulder, sous-ministre associé et vice-président; Michèle Jean, directrice exécutive, Emploi; Yves Poisson, directeur général, Elaboration des politiques et des programmes, Emploi; Ken Kerr, directeur intérimaire, Politique relative au développement des collectivités.

En conformité du paragraphe 108(2) du Règlement, le Sous-comité entreprend les travaux prévus à son ordre de renvoi en date du mardi 5 décembre 1989, soit une enquête sur le programme de développement des collectivités. (*voir les Procès-verbaux et témoignages du mardi 5 décembre 1989, fascicule n° 13, Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration*).

Nick Mulder fait un exposé puis, avec les autres témoins, répond aux questions.

À 17 h 48, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

La greffière du Sous-comité

Elizabeth Kingston

EVIDENCE

[Recorded by Electronic Apparatus]

[Texte]

Wednesday, December 6, 1989

• 1638

Le président: À l'ordre!

Je souhaite la bienvenue à tous les membres du Sous-comité du travail et de l'emploi. La séance d'aujourd'hui portera sur le Programme de développement des collectivités.

On sait qu'il y a eu, au Québec, un colloque des différents comités qui bénéficient du Programme de développement des collectivités. Ils ont adopté différentes résolutions qu'ils nous ont soumises. Vous ne les avez pas encore en main, mais elles vous parviendront au cours des prochaines heures. Ce colloque a eu lieu à Saint-Félicien, au Saguenay—Lac-Saint-Jean.

Notre recherchiste nous a présenté de la documentation sur le Programme de développement des collectivités. Cette documentation va sûrement aider les membres du Sous-comité à poser des questions quant aux bienfaits de ce programme et pour voir s'il n'y aurait pas lieu d'y apporter des améliorations.

Nous recevons cet après-midi des représentants du ministère. Conformément à l'article 108(2) du Règlement, nous allons amorcer nos travaux immédiatement. Je voudrais vous présenter M. Nick Mudler, sous-ministre associé et vice-président. Peut-être pourrait-il nous présenter les personnes qui sont avec lui et nous faire une déclaration.

Comme il nous reste une heure avant le vote, les membres du Sous-comité souhaitent peut-être que les périodes de questions soient de cinq minutes uniquement, pour que chacun puisse poser des questions.

Mr. Volpe (Eglinton—Lawrence): There are only four of us, right?

Le président: Nous procéderons donc de cette façon cet après-midi pour permettre à tous de poser des questions.

• 1640

Perhaps we could ask five-minute questions this afternoon instead of ten-minute questions, as we usually do. Then everyone will have an opportunity to ask questions. Mr. Mulder, please.

M. Nick Mulder (sous-ministre associé et vice-président, ministère de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le président, cela me fait vraiment plaisir d'être ici. Trois autres témoins m'accompagnent: M. Yves Poisson, directeur général des politiques et programmes; M^{me} Michèle Jean, directeur exécutif de l'Emploi; et M. Kerr, directeur de la Politique relative au développement des collectivités.

TÉMOIGNAGES

[Enregistrement électronique]

[Traduction]

Le mercredi 6 décembre 1989

The Chairman: Order, please.

I would like to welcome all the members of the Subcommittee on Labour and Employment. Today's meeting will focus on the Community Futures Program.

We know that, in Quebec, there was a symposium gathering together representatives of the various areas that benefited from the Community Futures Program. A number of resolutions coming out of this symposium have been submitted to us. You do not have them yet, but you will be getting them in the next few hours. This symposium took place in Saint-Félicien, in the Saguenay—Lac-Saint-Jean area.

Our researcher has provided us with material on the Community Futures Program. This material will certainly help members of the subcommittee to ask questions regarding the benefits of this program and to see whether any improvements might be made to it.

We have with us this afternoon officials from the department. Pursuant to Standing Order 108(2), we will immediately begin our business. I would like to introduce to you Mr. Nick Mudler, Associate Deputy Minister and Vice-Chairman. Perhaps you could introduce the officials who are with you and then make a statement.

Since we have one hour left before the vote, members might wish to limit themselves to five minutes each for questioning, so that everyone can have an opportunity to ask questions.

M. Volpe (Eglinton—Lawrence): Nous ne sommes que quatre, n'est-ce pas?

The Chairman: This is how we will proceed this afternoon so that everyone can ask questions.

Nous pourrions peut-être nous limiter à cinq minutes chacun pour la période de questions cet après-midi au lieu des dix minutes habituelles. Comme cela, tout le monde pourra poser des questions. Vous avez la parole, monsieur Mulder.

Mr. Nick Mulder (Associate Deputy Minister and Vice-Chairman, Employment and Immigration Canada): Mr. Chairman, it gives me great pleasure to be here. Three other witnesses are here with me: Mr. Yves Poisson, Director General, Policy and Programs; Mrs. Michèle Jean, Executive Director, Employment; and Mr. Kerr, Director, Community Futures Policy.

[Texte]

Mr. Chairman, we have provided to the clerk an opening statement or speaking notes which, because of the shortage of time, I do not intend to read. I will highlight a few points that are in this document.

I am sure the members know that Community Futures is one of the six programs of our Canadian Jobs Strategy. The other deals with individuals and assistance for employers. This particular one deals with the needs for communities.

On page two it says that we think the Community Futures Program is very much an important component of CJS, particularly because it is community driven. I think that is worth stressing. Ottawa or the regions do not tell the communities what to do. It is the communities that decide on their own what to do. They develop the plans, they get some funding allocated, and they decide how to spend it. So we try to give them a considerable degree of flexibility. What does the community need? What should the community fund?

On page 3 we deal with the issue of community selection, which has been a topic of debate over the past few years. It stresses areas that we selected. The minister selects the communities based on three criteria. The first is need; that is, the rate of unemployment. If it is more than 2% over the provincial average, then in principle it could be funded. It is also based on opportunity. If there is a potential to do things in a region, then we think it may merit designation. Finally, do they have a capacity to deliver it? We are concerned that we do not designate communities where there really is very limited potential and very little hope to achieve anything, because that would generate unrealistic expectations.

On page 5 we have the current status of the program. Since the beginning of the program, in I believe even early 1986 or so, we have designated 205 communities across the country. There is a fair amount of regional balance there. There are still another 10 or 20 under various stages of consideration that may get designated over the next number of months.

Page 5 also highlights the fact that we allow for the establishment of Community Futures committees. I want to stress that this is the only key area except for some community initiatives funding where the minister gets involved in detail. The Community Futures committees set up this consultation with local groups, and particularly with the Member of Parliament concerned, to make sure

[Traduction]

Monsieur le président, nous avons soumis à la greffière le texte de notre déclaration préliminaire, ou plutôt des notes de discours, mais à cause des contraintes de temps, je n'ai pas l'intention de lire l'exposé. Je passerai en revue quelques uns des points saillants.

Je suis sûr que les membres savent que le programme Développement des collectivités est l'un des six programmes de la Planification de l'emploi. Les autres programmes visent à aider les particuliers et les employeurs tandis que celui-ci vise à répondre aux besoins des collectivités.

À la page deux, nous indiquons qu'à notre avis, le programme Développement des collectivités est un élément très important de la Planification de l'emploi, étant donné surtout qu'il dépend de l'initiative des collectivités. C'est un aspect qui mérite d'être souligné. Ce n'est pas Ottawa et ce ne sont pas non plus les régions qui disent aux collectivités quoi faire. Ce sont les collectivités elles-mêmes qui décident de ce qu'elles veulent faire. Elles élaborent leurs plans d'action, elles obtiennent les fonds nécessaires, et elles décident de la répartition des fonds. Nous essayons donc de leur donner une marge de souplesse considérable. Quels sont les besoins de la collectivité? Quels projets la collectivité devrait-elle financer?

À la page trois, nous traitons du choix des collectivités, laquelle question a suscité de nombreux débats ces dernières années. Nous indiquons les modalités selon lesquelles se fait le choix. Le ministre choisit les collectivités en fonction de trois critères. Le premier est celui du besoin, qui est déterminé en fait par le taux de chômage. Si son taux de chômage dépasse la moyenne provinciale de plus de 2 p. 100, la collectivité serait en principe admissible au financement. Le choix se fait également en fonction du potentiel économique. Lorsqu'il existe des perspectives économiques dans une région, nous considérons qu'elle mérite d'être désignée. Enfin, nous essayons de voir si la collectivité a la capacité voulue. Nous ne voulons pas désigner des collectivités qui auraient un potentiel vraiment très restreint et où il y aurait très peu d'espoir d'accomplir quelque chose, car nous ne voudrions pas créer d'attentes démesurées.

• 1645

A la page 5, nous décrivons l'état actuel du programme. Depuis qu'il a été mis sur pied, je crois que c'était au début de 1986, 205 collectivités ont été choisies dans les diverses régions du pays. Il existe un assez bon équilibre entre les régions. Il y a encore 10 ou 20 collectivités dont on est en train d'examiner la demande et qui pourraient être désignées d'ici quelques mois.

A la page 5, nous décrivons le rôle des Comités d'aide au développement des collectivités. Je tiens à souligner qu'il s'agit du seul domaine clé, exception faite de certains projets au titre du Fond des initiatives communautaires, auquel la ministre participe directement. Ces Comités d'aide au développement des collectivités sont mis sur pied à la suite d'une consultation avec les groupes locaux,

[Text]

the right kind of committee is set up and the right kind of people are picked. The minister reserves the right to make the final decision, but we try to get a lot of local involvement and involvement from the Member of Parliament.

But once the committee is set up, the view is to keep hands off; to let the communities themselves decide what they want to do. As we outlined on page 6, they have the responsibility to prepare submissions, to develop plans, and to decide which option they want to exercise: do they want to go for all of them or do they want to focus on one. There is one in particular that most Community Futures committees or communities decide to adopt, and that is the business development centre, which is a program aimed at trying to stimulate small or locally driven business. It is very much restricted to small businesses. They have authority to give no more than \$75,000 in their grants. Anything over and above that is dealt with by other government agencies, provincial or federal, or by the banks. For example, the Federal Business Development Bank can deal with bigger ones, the Atlantic Canada Opportunities Agency, and so on. We have a lot of co-ordination with those agencies.

The business development centres are there to deal with small businesses—very small ones, mom-and-pop operations—of one to three or four employees. They have been quite successful. So far \$57 million has been allocated, and they have generated 12,000 full-time jobs. They have been fairly successful. As a matter of fact, a recent study has shown in a review we have done that of 47 projects 42 were successful after one year. The success rate is pretty good, and the cost per job is quite good, particularly when you consider there are a lot of areas where the chances of prospering and so on are not as good as they are in major metropolitan areas.

Another popular option is the one highlighted on page 7. That is the self-employment incentive. We think it is a rather innovative technique, whereby people who are on unemployment insurance or social assistance instead of taking those funds can get funds from us and use the money to start a business. About 1,800 people have been able to do that. Again, the success rate is pretty good. For example, about 70% or 75% of the people who have started off with those self-employment incentives are in operation after one year.

Funding allocations have gone up from \$71 million to now \$148 million—that is our estimate for this year—a sizeable increase. Despite the fact that our overall budget has remained the same, their funding has been increased.

[Translation]

et notamment avec le député fédéral concerné, afin de s'assurer que leur vocation et leur composition soient de nature à répondre aux besoins de la collectivité. Le ministre se réserve le droit de prendre la décision finale, mais nous essayons de faire participer autant que possible les groupes locaux et le député de la circonscription.

Une fois que le comité a été créé, notre politique est de le laisser fonctionner de façon autonome, de laisser la collectivité décider elle-même de ce qu'elle veut faire. Comme nous l'indiquons à la page 6, c'est à la collectivité qu'il incombe de rédiger des propositions, d'élaborer des plans et de décider de la ou des composantes au titre desquelles elle demandera des fonds: elle peut demander à être financée au titre de toutes les composantes ou d'une seule. La plupart des collectivités ou des Comités d'aide au développement des collectivités optent pour la composante des centres d'aide aux entreprises, lequel programme vise à aider les PME ou les entreprises d'initiative locale. Cette composante vise surtout à répondre aux besoins des petites entreprises. Les subventions ne peuvent pas dépasser 75,000\$. Pour obtenir des fonds au-delà de ce montant, il faut s'adresser à d'autres organismes fédéraux ou provinciaux ou encore aux banques. Pour obtenir des montants plus importants, on peut notamment s'adresser à la Banque fédérale de développement, ou encore à l'Agence de promotion économique du Canada atlantique. Nous travaillons en étroite collaboration avec ces organismes.

Les centres d'aide aux entreprises visent à aider les petites entreprises—les très petites entreprises, à caractère familial—qui ne comptent pas plus de trois ou quatre employés. Ces centres ont déjà obtenu un certain succès, puisqu'ils ont déjà accordé pour 57 millions de dollars de subventions et permis la création de 12,000 emplois à plein temps. Ils ont donc eu un succès non négligeable. En fait, une étude récente a révélé que, sur 47 entreprises qui avaient été financées, 42 étaient toujours en activité après un an. Le taux de réussite est assez bon et le coût par emploi créé est très raisonnable, surtout quand on considère que, dans beaucoup de régions, les perspectives ne sont pas aussi bonnes que dans les grands centres métropolitains.

Une autre composante à laquelle on fait souvent appel est celle que nous décrivons à la page 7, c'est-à-dire le Programme d'encouragement à l'activité indépendante. C'est un programme innovateur qui permet aux prestataires de l'assurance-chômage ou de l'assistance sociale de renoncer à ces prestations en faveur de subventions équivalentes pour lancer une entreprise. Quelque 1,800 personnes ont bénéficié de ce programme. Encore une fois, le taux de réussite est assez élevé. Ainsi, de 70 à 75 p. 100 des entreprises lancées grâce à ce Programme d'encouragement à l'activité indépendante sont toujours en activité au bout d'un an.

Les crédits affectés au programme sont passés de 71 million de dollars au montant actuel de 148 millions de dollars—d'après les projections que nous avons faites pour cette année—ce qui représente une augmentation

[Texte]

We expect over the next two years it will be at about \$200 million—somewhere in that range.

On page 8 we talk a little about the future. Under the Labour Force Development Strategy initial funding has been set aside on the assumption that Bill C-21 goes through. New money will be available, and we are going to have an extra \$50 million available for Community Futures. We are also doing some reviews of the program. We are close to completing a review of the business development centres to see how well they have worked, and particularly whether we should change some of the rules. We are going to have some discussions with the minister on that over the next month or two to see if she agrees with some of our initial conclusions.

We are also undertaking a review of the Community Futures committee structure, talking to local groups about how effective they think they have been or whether we can improve them. Finally, we also have an evaluation under way, which we hope will be done in April, to do an effectiveness evaluation to see, given the amount of money we have allocated, whether we are getting value for money compared with other things we might have done, etc.

• 1650

We are hopeful that, given those three things, more money, two internal reviews, and one evaluation by external consultants, we could decide during the course of the spring where we go with the program and what changes, if any, do we make. I am sure the minister would appreciate the views from this committee and other Members of Parliament as to what they think of this program and what changes we should be making before everything is decided over the next six months or so. Any thoughts that you, Mr. Chairman, might have, or other members, as to where the program works well and where there is a need for improvement or changes, would be very much appreciated.

Le président: Merci, monsieur Mulder. Concernant cette évaluation dont vous nous avez fait part, vous dites qu'on est train d'évaluer les comités d'aide au développement des collectivités; vous dites aussi qu'on fait une évaluation formelle du programme en cours. J'imagine que vous parlez de tout le Programme de développement des collectivités. Vous nous dites également que tout cela devra nous être acheminé au printemps. Est-ce que les deux évaluations sont en train de se faire, l'une sur le volet Centres d'aide aux

[Traduction]

considérable. Même si notre budget global n'a pas grossi, les crédits affectés à ce programme ont augmenté. Nous prévoyons d'ailleurs qu'ils passeront à quelque 200 millions de dollars d'ici deux ans.

A la page 8, nous traitons des perspectives d'avenir. Nous avons réservé des fonds de démarrage au titre de la Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre canadienne, dans l'expectative que le Projet de loi C-21 sera adopté. De nouveaux crédits seront disponibles, et nous pourrions injecter 50 millions de dollars de plus dans le programme Développement des collectivités. Nous avons par ailleurs entrepris un certain nombre d'évaluations du programme. Nous achevons une évaluation des centres d'aide aux entreprises que nous avions entreprise dans le but de mesurer les résultats obtenus et notamment de décider s'il y aurait lieu d'en modifier les règles. Nous prévoyons de tenir des discussions avec la ministre au cours des deux prochains mois pour voir si elle est d'accord avec certaines de nos conclusions initiales.

Nous avons également amorcé une évaluation de la structure des Comités d'aide au développement des collectivités, sous forme d'enquêtes auprès des groupes locaux, pour déterminer si, à leur avis, ces comités ont été efficaces et s'il y a moyen de les améliorer. Enfin, une autre évaluation est en cours, celle-ci devant être terminée d'ici le mois d'avril. Elle a pour objet de déterminer dans quelle mesure les ressources affectées à ce programme ont été utilisées à bon escient, compte tenu des résultats qui auraient pu être obtenus par d'autres moyens.

Nous espérons que, grâce à ces trois choses, notamment l'augmentation des crédits disponibles, nos deux évaluations internes et l'évaluation entreprise par des vérificateurs externes, nous pourrions décider au printemps quelle orientation donner au programme et, le cas échéant, quelles modifications y apporter. Je suis sûr que la ministre aimerait connaître les vues des membres du Comité et des autres députés sur le programme et les modifications qu'il y aurait lieu d'y apporter avant que nous ne prenions de décision finale, ce qui devrait se faire dans environ six mois. Nous vous serions très reconnaissants, à vous, monsieur le président, ainsi qu'aux membres du Comité, de nous dire quels sont, d'après vous, les bons points du programme et quels sont ceux qu'il y aurait lieu d'améliorer ou de modifier.

The Chairman: Thank you, Mr. Mulder. About this review that you mentioned, you said that Community Futures committees were being evaluated; you also said that a formal review of the program was underway. I suppose this would involve the Community Futures Program as a whole. You also mentioned that that would bring us to the spring. Are there two reviews underway, one on the business development centres and one on the Community Futures Program as a whole?

[Text]

entreprises et l'autre sur le Programme de développement des collectivités globalement?

Mr. Mulder: Mr. Chairman, we in a sense have three reviews or evaluations underway. One is an overall evaluation of the program, and that is being done by our evaluation group, with external consultants doing most of the work. Two others are being done internally. One is to review the rules for the business development centres, to see whether or not we should change some of the rules, and the other one is to see how we should review the Community Futures committees, to see how well they have worked and whether we can make improvements.

All three will come together sometime in March or April, and we will use that to decide what kind of program changes should be made. The minister is in a hurry. She would like us to speed up that work as she would like to be in a position to indicate before March where we go with this program, so we are trying to see what we can do in the meantime to highlight some of the areas where it has worked, or particularly some areas where we could make changes.

Le président: Mais n'y a-t-il pas actuellement des recommandations qui sont devant le Conseil du Trésor?

Mr. Mulder: No, no, no. Currently we have some initial internal results that were done by Ken Kerr and some of his colleagues about the business development centres, and there are some proposals that have just recently been submitted to the minister. Until such time as she has decided whether she likes them or not, nothing is going to go ahead to Treasury Board.

As a matter of fact, in discussions that I had in the last week with her staff they say the minister is reluctant to review these rules on the business development centres until she sees the results of some of those other evaluations and reviews. She would like to look at them all in total together, all of them, but there is nothing before Treasury Board right now.

M. Volpe: J'ai beaucoup apprécié la présentation de M. Mulder.

I spent some time going over some of these Community Futures figures and I am a little perplexed about some of the things that are happening in Canadian Job Strategies. It seems to me that we are moving some funds around under Canadian Jobs Strategies and we are targeting a particular area. Please do not take this as a negative interpretation at all, because I think that if we target those areas we can best service the claimants that are going to be falling under this particular program.

I have some figures here which suggest that perhaps one of the reasons why we are going under Community

[Translation]

M. Mulder: Monsieur le président, nous avons en quelque sorte trois évaluations qui sont en cours. L'une d'entre elles, celle qui vise le programme dans son ensemble, a été confiée à notre groupe de l'évaluation, et se sont des évaluateurs externes qui feront la majeure partie du travail. Deux autres évaluations sont en cours. L'une porte sur les centres d'aide aux entreprises et vise à déterminer s'il y aurait lieu d'en modifier les règles, tandis que l'autre nous permettra de déterminer l'efficacité des Comités d'aide au développement des collectivités et de voir s'il y a lieu d'apporter certaines améliorations à cet égard.

Nous devrions connaître les résultats des trois évaluations d'ici mars ou avril, et nous nous en servirons pour décider des changements qu'il y aura lieu d'apporter. La ministre a hâte que tout soit terminé. Elle souhaiterait qu'on accélère le processus pour qu'elle puisse être en mesure de décider de l'orientation du programme d'ici au mois de mars. Alors, nous essayons entre temps de voir s'il n'y a pas moyen de cerner certains des points forts ou, ce qui est plus important, de voir où il y aurait lieu d'apporter des changements.

The Chairman: But are there not recommendations before Treasury Board at the present time?

M. Mulder: Non, pas du tout. Ce que nous avons à l'heure actuelle, ce sont quelques résultats préliminaires d'évaluations internes qui ont été faites par Ken Kerr et certains de ses collègues sur les centres d'aide aux entreprises; par ailleurs, certaines propositions ont tout récemment été soumises à la ministre. Rien ne sera soumis au Conseil du Trésor tant que la ministre ne se sera pas prononcée sur ces propositions.

D'après les discussions que j'ai eues la semaine dernière avec ses collaborateurs, il semble que la ministre hésite beaucoup à examiner les règles relatives aux centres d'aide aux entreprises tant qu'elle n'aura pas obtenu les résultats de certaines de ces autres évaluations. Elle aimerait pouvoir examiner en même temps les résultats de toutes les évaluations, mais rien n'a été soumis pour le moment au Conseil du Trésor.

Mr. Volpe: I very much appreciated Mr. Mulder's presentation.

J'ai examiné attentivement certains de ces chiffres relatifs au programme Développement des collectivités, et j'ai quelque points d'interrogation au sujet de ce qui se passe dans le cadre de la Planification de l'emploi. Il me semble qu'on déplace des fonds d'un programme à un autre dans le cadre de la Planification de l'emploi, en vue d'accorder une part plus grande à un programme en particulier. Il ne s'agit pas du tout d'un commentaire négatif, car j'estime que cela permet justement de mieux servir ceux qui pourraient faire des demandes en vertu de ce programme.

J'ai ici quelques chiffres qui donnent à entendre que, si l'on a décidé d'accorder la priorité au Développement des

[Texte]

Futures is that the average cost per participant is exceeded by all except those under Skills Investment, and I am wondering if that might be one of the reasons why we are going with additional funds under Community Futures as opposed to other areas. I am a little disturbed about the subjective nature of the analysis, where we do make some allocations of funds. I would like you to comment on that.

• 1655

I have some Canadian Jobs Strategy program expenditures by provinces and nationally, figures in real dollars expended over the course of the last five years. It seems that even though all the language is very, very positive with respect to Community Futures, and even though it appears that in total dollar figures we are actually putting more money where our language says we should be putting it. . . For example, for 1988-89 there was a very hefty increase in the amounts of money in real dollars relative to, I think, about 1985. For the same area in 1989-90 we are projecting a negative input in real dollars, relative to those expended in 1985, of some 2.5%. I wonder whether that is not, in your view, also inconsistent with some of the language, which is extremely positive, in the way you have given this presentation. It would certainly merit endorsement by all members of this committee.

Mr. Mulder: Mr. Chairman, perhaps I will comment first on the cost per participant. The reason why Community Futures shows up as having a higher cost per participant is because it is the nature of the program. If we give somebody, say, \$25,000 to start up a small business, it is considered to be one participant even though the person may employ five people.

Mr. Volpe: Let me correct myself. I am not sure whether I made a mistake or whether you heard me incorrectly, but I said that the average cost per participant is lower than in any other program except Skills Investment, according to figures released by your department. Whether that was one of the reasons why we were going into that particular area as opposed to some of the language we were ascribing to the merit of the program. . . While I am in the correction stage, while you are making your comment, you also said there was a success rate after one year of somewhere around 70% to 75%.

Mr. Mulder: For self-employment.

Mr. Volpe: I wonder whether you also go beyond that and follow that up over a three-, four- or five-year period to see whether there is a lasting impact of moneys put into that particular program.

Mr. Mulder: Again, on cost per participant, I guess it depends on which option of Community Futures you deal with. Some of them are quite high, and other are quite low. The reason we are allocating more money for Community Futures is not because of the cost per

[Traduction]

collectivités, c'est que le coût moyen par participant est inférieur à ce qu'il est pour tous les autres programmes, sauf la composante Acquisition des compétences, et je me demande si ce n'est pas là une des raisons pour lesquelles on prévoit d'accroître les crédits affectés au Développement des collectivités, de préférence aux autres composantes. Lorsqu'il s'agit d'affectations de fonds, le caractère subjectif de l'analyse m'inquiète un peu. J'aimerais entendre vos observations à ce sujet.

J'ai devant moi la ventilation provinciale et nationale des fonds engagés, en termes réels, au cours des cinq dernières années dans le cadre du programme Planification de l'emploi. Malgré l'enthousiasme entourant le programme Développement des collectivités et le fait que nos engagements financiers à ce chapitre ont augmenté. . . par exemple, on constate en termes réels une augmentation considérable des fonds en 1988-1989 par rapport à 1985. Cependant, les prévisions laissent croire que les montants réels consentis en 1989-1990 vont diminuer de 2,5 p. 100 par rapport à 1985. Pensez-vous que ces chiffres sont en contradiction avec le ton très positif de votre exposé? Votre exposé mérite sans doute l'appui de tous les membres du Comité.

M. Mulder: Monsieur le président, j'aimerais tout d'abord parler du coût par participant. Ce coût est plus élevé à cause de la structure du programme Développement des collectivités. Si l'on octroie 25,000\$ pour aider un petit entrepreneur à démarrer, on considère que ce dernier constitue un seul participant même s'il emploie cinq personnes.

M. Volpe: Je vais reprendre. Je ne sais pas si je me suis trompé ou si vous m'avez mal entendu, mais j'ai dit que le coût moyen par participant est inférieur à celui de tout autre programme à l'exception de l'Acquisition des compétences, selon les chiffres publiés par votre ministère. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé d'examiner les statistiques relatives à ce programme. . . Vous avez dit aussi que le taux de réussite après une année était de l'ordre de 70 ou 75 p. 100.

M. Mulder: Dans le cas de l'activité indépendante.

M. Volpe: Avez-vous examiné les chiffres sur une période de trois, quatre ou cinq ans pour évaluer les résultats à plus long terme de ce programme?

M. Mulder: Du point de vue du coût par participant, cela dépend du volet du programme Développement des collectivités que vous étudiez. Dans certains cas, le coût est assez élevé, dans d'autres moins. Notre décision d'affecter des sommes supplémentaires au programme

[Text]

participant; it is just because, first, of the need for the program—there are a number of communities that needed it, because while the economy at large has done rather well over the last five or six years and so on, in a number of communities it has not done well. Secondly, the program is generally deemed to be very effective. So we thought, because of the need and because it works well, we would allocate more funds to that and accommodate more communities and more funding for a number of communities within it.

On the issue of whether or not we had declined in money versus 1985, Mr. Chairman, I do not know which numbers the member is dealing with, but I am not aware that over the last five years we have decreased the funding for anything to do with Community Futures.

Mr. Volpe: I am pointing to something your department sent me and other members of this committee as a result of questions posed to the department in the course of the hearings of the committee on Bill C-21.

Mr. Mulder: Which shows that we have reduced funding for Community Futures?

Mr. Volpe: In real dollars.

Mr. Mulder: For the last three fiscal years, as I indicated there, the funding has gone up from roughly \$75 million to about \$140 million, and that is certainly more than the rate of inflation; it is doubling.

Mr. Volpe: We are not going to quibble, because you have been very forthcoming with your information. I did acknowledge that there was a hefty increase for 1988-89, but that for the 1989-90 projection the same increase in effect reflected a negative 2.5% in real dollars. The value of the moneys put in is actually declining. Those are your figures; they are not mine.

Mr. Mulder: As I said, I will have to double-check them, because according to the figures we have on page 7, you will see the bottom-line figure has gone up from \$71 million in 1987-88 to \$117 million in the next fiscal year, which is 1988-89, and currently we are projecting \$148 million. We hope that next year we will get to around \$200 million if we get the extra money as a result of the Labour Force Development Strategy.

• 1700

Mr. Volpe: I hope this does not mean we are getting two sets of information.

Mr. Mulder: I hope not, and I will double check to make sure that what I told you is consistent with what you provided in earlier testimony.

[Translation]

Développement des collectivités ne se fonde pas sur le coût par participant. Cette décision s'explique par la nécessité d'un tel programme. Il y a un certain nombre de collectivités qui en ont besoin, car même si l'économie dans son ensemble se porte plutôt bien depuis cinq ou six ans, la situation dans certaines collectivités est moins bonne. Il faut dire aussi que, de l'avis général, le programme s'avère très efficace. C'est dans le but d'augmenter davantage l'efficacité du programme et d'aider un plus grand nombre de collectivités, que nous avons décidé d'y affecter des sommes supplémentaires.

Monsieur le président, le député a dit que les crédits affectés à ce programme ont diminué par rapport à ceux de 1985. Je ne sais pas à quels chiffres il fait allusion, mais je ne pense pas qu'on ait, au cours des cinq dernières années, diminué les sommes engagées au titre du programme Développement des collectivités.

M. Volpe: Je fais allusion à un document que votre ministère m'a envoyé ainsi qu'aux autres membres de ce Comité à la suite d'un certain nombre de questions que nous avons posées aux fonctionnaires du ministère au moment où le Comité étudiait le projet de loi C-21.

M. Mulder: Est-ce que ce document indique que les sommes affectées au programme Développement des collectivités ont diminué?

M. Volpe: En termes réels.

M. Mulder: Comme j'ai signalé, au cours des trois derniers exercices, les sommes allouées à ce programme sont passées d'environ 75 millions de dollars à près de 140 millions, soit une augmentation de loin supérieure à celle enregistrée par le taux de chômage. Les fonds alloués au Programme ont doublé.

M. Volpe: Je ne veux pas ergoter sur les chiffres, parce que vous vous êtes montré très disposé à nous donner de l'information. J'ai dit qu'il y a eu une augmentation considérable pour la période 1988-1989, mais que pour 1989-1990 les prévisions montrent qu'il y aura une diminution de 2,5 p. 100, en termes réels. En réalité, la valeur des sommes affectées diminue. C'est vous qui avez présenté ces chiffres, pas moi.

M. Mulder: Je dois les vérifier car, selon les chiffres qui figurent à la page 7, on constate que le montant affecté passe de 71 millions de dollars en 1987-1988 à 117 millions en 1988-89, et on prévoit actuellement un total de 148 millions de dollars. Nous espérons recevoir l'an prochain environ 200 millions de dollars, si l'on nous accorde des sommes supplémentaires en vertu de la Stratégie de mise en valeur de la main d'oeuvre.

M. Volpe: J'espère que cela ne signifie pas qu'on nous donne deux séries de chiffres.

M. Mulder: J'espère que non, et je vais vérifier pour m'assurer que les informations que je vous ai données sont conformes à celles d'autres témoins.

[Texte]

Mr. Volpe: I want you to comment on the performance ratio over a longer period of time than one year.

Mr. Mulder: That is why we are doing the evaluation. It will try to trace through the expenditures over the last three fiscal years to see how many have stayed in the business and how many jobs they have generated, or what has happened to the self-employment incentives, to the training programs and particularly to see the effectiveness of help-in centres.

So we will have a better idea presumably in the next three or four months as to what the long-run impact has been, what value we are getting for the money.

Mr. Volpe: Will you make that information available?

Mr. Mulder: All our evaluation reports are always available when completed.

Mr. Vien (Laurentides): Mr. Mulder, you have 205 groups. How were these groups determined? I am thinking of the new regions we have—from 43 to 62 regions in Canada for the unemployment benefits. What relation is one with the other? I am thinking of my riding. Part of the riding is pretty well off, the other part is not so well off. How were these communities chosen?

Mr. Mulder: There is no relation between the regions for the Unemployment insurance program and the boundaries or the regions for the Community Futures Program.

What we try to do first, as indicated in the speaking notes provided to members, is determine a community as to its needs, the unemployment rate and its potential. Particularly, we try to pick an area that has a sizable labour market. It has to be big enough to be a realistic labour market and not so big that it becomes unmanageable.

For example, I think we have about eight Community Futures areas in Newfoundland when there are only three unemployment regions for the unemployment insurance program. We try to pick self-contained areas in each one of those regions of Newfoundland that are not so big as to become unmanageable for the Community Futures committee and represent a group of people who would normally work together.

It is the same way in your area, Mr. Vien. Part of your riding is covered by a Community Futures area, a part of your constituency is deemed to be in need of it and is manageable enough to merit having its own structure.

Some of the regions are quite big, other ones are reasonably small. Ken Kerr and I met this morning with people from northern Ontario. One area is so large that they feel it is unmanageable. It covers so much—

[Traduction]

M. Volpe: En ce qui concerne le taux de réussite, j'aimerais avoir des statistiques sur une période plus longue qu'une année.

M. Mulder: C'est la raison pour laquelle nous faisons l'évaluation. En examinant les dépenses des trois derniers exercices, nous essayons d'évaluer combien d'entrepreneurs sont toujours en activité, combien d'emplois ils ont créés, et quels ont été les résultats de la composante Encouragement à l'activité indépendante, des programmes de formation et des centres d'entraide.

J'espère donc qu'au cours des trois ou quatre mois à venir nous pourrions mieux évaluer les effets à long terme et la rentabilité du programme.

M. Volpe: Allez-vous publier ces informations?

M. Mulder: Tous nos rapports d'évaluation sont publiés.

M. Vien (Laurentides): Monsieur Mulder, vous travaillez actuellement dans 205 collectivités. Comment les avez-vous choisies? En ce qui concerne les prestations d'assurance chômage, le Canada est divisé maintenant dans 43 à 62 régions. Est-ce qu'il y a un rapport entre cette division et les collectivités que vous avez choisies? Dans le cas de ma circonscription, il y a une partie qui est relativement riche tandis que l'autre ne l'est pas. Comment avez-vous choisi ces collectivités?

M. Mulder: Il n'y a aucun rapport entre les régions désignées en vertu du Programme d'assurance-chômage et celles choisies pour le programme Développement des collectivités.

Comme je le signale dans les notes de discours fournies aux députés, nous examinons les besoins, le taux de chômage et les possibilités d'une collectivité. Nous essayons surtout de choisir une région qui a un marché du travail assez important. Celui-ci doit être assez important pour que les perspectives soient réalistes mais pas si grand qu'on ne peut plus le gérer.

Par exemple, à Terre-Neuve il y a environ huit régions choisies pour le programme Développement des collectivités tandis que, pour les fins du Programme d'assurance-chômage, la province est divisée en trois régions. Nous essayons de choisir des collectivités situées dans chacune de ces régions et de nous assurer qu'elles représentent un groupe de personnes qui travaillaient normalement ensemble et qu'elles sont assez petites pour permettre au Comité de développement des collectivités de mener à bien son travail.

Nous utilisons la même méthode dans votre région, monsieur Vien. Dans votre circonscription, il y a une collectivité qui a été choisie pour le programme Développement des collectivités, car nous estimons qu'elle en a besoin et qu'elle mérite d'avoir sa propre structure.

Certaines des régions sont plutôt grandes tandis que d'autres sont petites. Ken Kerr et moi-même avons rencontré ce matin des habitants du nord de l'Ontario. Je crois qu'une région est trop grande pour notre

[Text]

Kapuskasing, Hearst, Nakina and so on—that they are almost asking whether they can be split up even though there are only about 40,000 people in it. It is so big for transportation purposes and getting people together for meetings or to decide how money should be spent that they figure it has almost become unmanageable. So they are wondering whether or not we could consider splitting it up. In principle, we are not opposed, but we do not want to make them too small nor do we want to make them too big.

Le président: Monsieur Mulder, le Fonds d'initiatives communautaires est l'aspect qui intéresse le plus les organismes des petites collectivités. Le Programme de développement des collectivités est conçu pour des régions défavorisées ou pour des secteurs où le taux de chômage est élevé. Souvent les organismes locaux nous présentent des projets de développement, au plan récréatif ou au plan touristique, des projets d'aménagement ou autres. Les projets de ce genre sont souvent très coûteux. On parle de plusieurs millions de dollars. Certaines municipalités voudraient présenter des projets, mais on sait que les municipalités, dans le plan de développement régional, ne sont pas admissibles actuellement. Donc, certains organismes ont tendance à se tourner vers le Programme de développement des collectivités.

• 1705

Regardons les fonds. En 1988-1989 au Québec, 3,6 millions de dollars sont allés au Fonds d'initiatives communautaires. Les députés vous ont sûrement dit qu'on voulait avoir des fonds. C'est un des moyens par lesquels le député peut permettre à sa communauté d'avancer et faire des choses tangibles dans son comté, et c'est un des volets où il y a le moins de fonds. Je sais qu'on va avoir 50 millions de dollars l'an prochain, et je ne veux pas que vous me donniez cette réponse-là. Ces 50 millions de dollars devront être partagés entre les dix provinces.

Comment se fait-il que les programmes qui sont importants pour les députés et qui permettent un développement intéressant dans nos comtés sont souvent les programmes où il y a le moins de fonds? Comment se fait-il qu'il en soit ainsi?

D'autre part, avez-vous suggéré à la ministre des changements dans l'allocation de fonds, afin qu'il y ait nettement plus d'argent dans le Fonds d'initiatives communautaires, par exemple? Prenons l'exemple du volet formation. Je n'ai rien contre la formation, mais on pourrait en laisser un peu aux provinces, car c'est davantage de compétence provinciale que de compétence fédérale. Je ne dis pas qu'on ne devrait pas en faire, mais entre deux choix, je préférerais que le Fonds d'initiatives communautaires ait un budget beaucoup plus adéquat. Cela ferait l'affaire des députés et des gens dans les comtés.

[Translation]

programme. L'étendue est si vaste, en prenant Kapuskasing, Hearst, Nakina et d'autres villes, qu'on se demande s'il serait possible de la diviser bien qu'elle ne compte que 40,000 habitants. Compte tenu de la grandeur de la région, il faut tenir compte des problèmes de transport et il serait difficile de tenir des réunions auxquelles tous les participants pourraient assister. D'autre part, il serait très difficile de s'entendre sur la répartition des fonds. On se demande donc s'il ne serait pas possible de diviser la région. En principe nous ne nous opposons pas à cette idée, mais nous ne voulons pas que les régions soient trop petites ou trop grandes.

The Chairman: Mr. Mulder, the Community Initiatives Fund is what most interests organizations in small communities. The Community Futures Program is designed for disadvantaged regions or high-unemployment areas. Often local organizations come to us with development, recreational, tourism and other plans. They are often very expensive, costing millions of dollars. Some municipalities would like to submit plans, but those municipalities included in the regional development plan are not eligible at present. Therefore, some agencies look to the Community Futures Program.

Let us consider the money allocated. In Quebec in 1988-89 \$3.6 million went to the Community Initiatives Fund. I am sure members have told you that they wanted funding. This is one of the ways a member can help his community and do something tangible in his riding, but it is an area where there is very little money available. I know that \$50 million will be available next year, so I hope you will not give me that as an answer. Those \$50 million will have to be shared among the 10 provinces.

Why is it that those programs which are important for members and contribute to the development of our ridings are often the ones with the least amount of money? Why is that?

Have you suggested to the minister that he should reallocate the money available, putting far more into the Community Initiatives Fund, for example? Take the example of training. I have nothing against training, but the provinces could do some as it is more of a provincial than a federal responsibility. I am not suggesting that we should not do any, but if we had to make a choice I would prefer to give a larger budget to the Community Initiatives Fund. That would help the members and the people in the ridings.

[Texte]

J'aimerais avoir vos commentaires là-dessus.

Mr. Mulder: I will make part of the response and then perhaps M. Poisson could elaborate on it. Because of his experience in Quebec, he will be able to give you specific examples.

First, in Quebec the program was slow starting. It took a year and a half before the program really got going, in part because of discussions with the Quebec government regarding the Community Futures Program.

We have significantly increased the community initiatives funds for all the Community Futures across the country, including Quebec. For example, so far this year in Quebec we have allocated about \$10 million, and that is just based on the first six or seven months of this fiscal year. As you indicated, it is about \$10 million this year versus only \$3 million last year.

The minister is agreeable to and supportive of the idea of allocating more money through the Community Initiatives Fund and having the local community decide, in consultation with the Member of Parliament, what the funding should be. They will decide what projects should go ahead, what the priorities should be, and how much money should be allocated.

M. Yves Poisson (directeur général de l'Élaboration des politiques et des programmes, Emploi, ministère de l'Emploi et de l'Immigration): Permettez-moi d'ajouter certains commentaires.

Un examen de différentes propositions possibles qui auraient pu être soumises par les comités nous avait révélé qu'il y avait des projets à divers stades de développement dans l'ensemble des 50 collectivités désignées pour une valeur supérieure à 30 millions de dollars.

Il se pose un problème de priorités dans l'allocation des fonds. Dans la mesure du possible, les groupes intéressés seront encouragés à aller chercher des fonds d'autres sources, des fonds privés dans certains cas ou des fonds de l'OPDQ, par exemple. D'ailleurs, un certain nombre de projets appuyés par le Fonds d'initiatives communautaires ont été financés conjointement par le Québec.

On ne doit pas utiliser ce fonds-là pour le substituer à l'Entente de développement économique et régional ou aux ententes auxiliaires qui découlent de cette entente.

• 1710

Cela pose parfois des problèmes assez difficiles quant à l'évaluation des propositions, compte tenu du grand nombre de propositions possibles, de la nature de ces propositions et des fonds limités. D'année en année, il y a

[Traduction]

I would like to hear your comments on those suggestions.

M. Mulder: Je vais répondre en partie et demander à M. Poisson de donner d'autres précisions. Compte tenu de son expérience au Québec, il pourra vous donner des exemples précis.

Il faut dire tout d'abord que le programme a démarré lentement au Québec. A cause des discussions que nous avons eues avec le gouvernement québécois au sujet du programme Développement des collectivités, il nous a fallu un an et demi pour vraiment mettre le programme en branle.

Nous avons augmenté sensiblement les fonds d'initiatives communautaires affectés au programme Développement des collectivités dans toutes les régions du pays, y compris le Québec. Par exemple, au cours des six ou sept premiers mois de l'exercice en cours nous avons alloué au Québec environ 10 millions de dollars. Comme vous l'avez signalé, le montant affecté cette année est d'environ 10 millions de dollars par rapport aux 3 millions alloués l'an dernier.

Le ministre appuie l'idée d'affecter des montants supplémentaires à même le Fonds d'initiatives communautaires et il veut que les représentants de la collectivité décident, en consultation avec le député de la circonscription concernée, de la structure du financement. Ils vont décider de la sélection des projets, des priorités et des sommes qu'il faut allouer.

Mr. Yves Poisson (Director General, Policy and Program Development, Department of Employment and Immigration): If I may, I would just like to add one or two comments.

Consideration of the various possible proposals which the committees could have submitted showed that the projects, which were in various stages of development, located in the 50 designated communities would cost over \$30 million.

There is a problem of priorities in allocating funds. Insofar as possible, the groups concerned will be encouraged to try to obtain money from other sources, such as the private sector in some cases or the OPDQ for example. Some of the projects supported by the Community Initiatives Fund were also funded by Quebec.

This money should not be used instead of the Economic Regional Development Agreement or the sub-agreements resulting from the ERDA.

As a result, it is sometimes difficult to assess proposals, as many different proposals can be made and the money available is limited. There has been quite a significant increase each year in the money allocated to the

[Text]

eu une augmentation assez importante de l'argent alloué au Fonds d'initiatives communautaires, mais elle a été possiblement moindre que certains auraient pu le souhaiter.

Le président: J'admets que certains projets peuvent se réaliser dans le cadre du plan de développement régional, mais vous connaissez le rythme auquel arrivent les projets. On est obligé de fermer les valves tellement il en arrive souvent! Vous savez que cela avance à pas de tortue. Cela ne marche pas, d'ailleurs. Il n'y a pas beaucoup de projets qui ont été réalisés dans les régions dans le cadre du plan de développement régional. Au Saguenay—Lac-Saint-Jean, il n'y en a pas eu un seul jusqu'à maintenant. Vous comprenez que les organismes veulent se tourner vers le FIC. On aime bien fonctionner en collaboration avec le Québec, mais quand le Québec ne veut pas avancer, il faut trouver d'autres moyens.

M. Poisson: Vous devez reconnaître que plusieurs communautés du Saguenay—Lac-Saint-Jean ont bénéficié du Fonds d'initiatives communautaires. D'autres milieux et d'autres régions exercent beaucoup de pressions pour obtenir des fonds. Sur quelque 25 projets qui ont été approuvés au Québec jusqu'à maintenant, une proportion assez importante est de la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean.

Le président: C'est exact qu'il y a beaucoup de projets en provenance de cette région-là, mais c'est également vrai qu'il y a un manque de fonds dans le volet FIC. C'est pour cela que l'on tient à vous sensibiliser à l'importance d'allouer des fonds à ce volet. Il y a d'autres régions qui ont des projets, mais s'il n'y a pas d'argent, elles ne pourront pas bénéficier du Fonds.

Je reviendrai ultérieurement à cette question.

Mr. Proud (Hillsborough): I know very little about this Community Futures Program. I see that in Prince Edward Island there are two areas, Cardigan and Egmont—neither one in my own riding, I might add. How are these areas selected? Does the community make the overture to the department?

Mr. Mulder: The initial request has to come from the community. They have to make the case for and request the official designation. Once they have done so, our officials in the regional office in Charlottetown, Prince Edward Island, would consider whether or not they meet the qualifications, depending on the community's unemployment rate relative to the rest of P.E.I., the capacity there, and so on. One or perhaps both of those Community Futures may have been successors to former local development bodies that had been assisted through other programs, that were deemed to be successful enough that we should continue them. Was it Cardigan or both?

Mr. Ken Kerr (Acting Director, Community Futures Program): Both.

[Translation]

Community Initiative Fund, but it was perhaps less than some may have wished.

The Chairman: I recognize that some projects may be implemented under the regional development plan, but you know how many such projects are submitted. There are so many of them that we soon find ourselves facing a log jam. You know that they are processed at a snail's pace. The system just does not work. Not many projects have been implemented in the regions under the regional development plan. In the Saguenay—Lac-Saint-Jean region, there has not been one to date. You can understand why organizations look to the CIF. We want to work in co-operation with the Quebec government, but when it refuses to move we have to find other alternatives.

Mr. Poisson: You must agree that a number of communities in the Saguenay—Lac-Saint-Jean area have benefited from the Community Initiative Fund. There is considerable pressure from other areas to obtain funds. Of the 25 projects approved in Quebec to date, quite a large percentage are in the Saguenay—Lac-Saint-Jean area.

The Chairman: It is true that there are many projects in that region, but it is also true that there is not enough money in the CIF. That is why we want you to appreciate the need to allocate money to the fund. There are other regions with projects, but if there is no money available they will not be able to use the Fund.

I shall come back to this point later.

M. Proud (Hillsborough): Je ne connais pas très bien le programme Développement des collectivités. Je constate que à l'Ile-du-Prince-Édouard il y a deux régions désignées, soit Cardigan et Egmont, et j'aimerais ajouter qu'aucune des deux ne se trouve dans ma circonscription. Comment choisit-on ces régions? Et-ce que la collectivité entend des démarches auprès du ministère?

M. Mulder: C'est la collectivité qui doit faire la demande originale et fournir les informations voulues. Ensuite les fonctionnaires de notre bureau régional situé à Charlottetown, à l'Ile-du-Prince-Édouard, décident si la collectivité est admissible, selon son taux de chômage par rapport au taux moyen de la province, le potentiel de la collectivité et d'autres facteurs connexes. Il se peut que dans les collectivités en question il y ait déjà eu d'autres programmes qui avaient aidé les organismes de développement local, et que ces programmes aient donné de si bons résultats que nous avons décidé de les maintenir, dans le cadre du programme Développement des collectivités. Je pense que c'était le cas de Cardigan ou peut-être des deux collectivités concernées.

M. Ken Kerr (directeur intérimaire, Politiques relatives au développement des collectivités): Les deux.

[Texte]

Mr. Mulder: The program we have added recently is for the Summerside area, which we have designated, at least potentially, in order to have it included under Community Futures. We are still discussing with the local community—not only in Summerside itself, but in the surrounding area—as to how we will proceed with that designation. So there would be three in P.E.I.

Mr. Proud: I was going to touch on the Summerside area. The impact of that area will affect West Prince and that area more than the rest of the province. But I would suggest that perhaps other areas would be affected.

The unemployment rate has to be 2% higher than the provincial rate. Is that part of the procedure by which you qualify these places for the program?

Mr. Mulder: But we not waiting until the unemployment rate in Summerside becomes 2% over the provincial average, because we know that the unemployment rate there is likely to go up if we do not do something, due to the closure of the Canadian Forces base. So instead of waiting for the inevitable consequences we decided to designate the community now and to work with it to make things happen, so that the unemployment rate at Summerside will not skyrocket.

Mr. Proud: You note in your brief an increase of about \$75 million allocated during the last two years. Do you know what the amounts are in the Atlantic region? Is it split up pretty evenly across the country? Is there more down there because of the high unemployment rates?

• 1715

Mr. Mulder: Mr. Chairman, I have some numbers here, and with quick arithmetic, for P.E.I., for example, it has gone up from \$1.2 million to about \$2 million over the last three fiscal years. That is only for the first six months of this year. So it has gone up a fair amount certainly in Prince Edward Island. I think right across the country it has gone up.

Mr. Proud: Do the other programs come into play before the Community Futures Program? Is it strictly based on unemployment?

Mr. Mulder: No, sir. Right across the country, under the Canadian Jobs Strategy we have six main programs. One of them is a special one. It is called Innovations, which is for research, and that tends to be run very differently. You have to develop innovative proposals. Those four other programs, Job Development, Job Entry, Skill Shortages and Skill Investment, operate right across the country. They are available through every one of our

[Traduction]

M. Mulder: Nous avons récemment ajouté un programme pour la région de Summerside. Nous avons désigné la région afin de pouvoir l'inclure dans le programme Développement des collectivités. Nous discutons avec la collectivité locale, pas seulement Summerside même, mais aussi les environs, pour trouver la meilleure façon de la désigner. Cela nous donnerait trois régions désignées à l'Île-du-Prince-Édouard.

M. Proud: J'allais parler de la région de Summerside. Une désignation éventuelle aura des conséquences plus importantes pour West Prince que pour toute autre partie de la province. Cependant je pense qu'il y a d'autres régions qui vont aussi en sentir les conséquences.

Il faut que le taux de chômage dépasse de 2 p. 100 le taux provincial. Est-ce un des critères que vous utilisez pour décider quelles régions sont admissibles au programme?

M. Mulder: Nous n'attendons pas que le taux de chômage de Summerside dépasse de 2 p. 100 le taux moyen de la province, car nous savons que le taux de chômage va probablement augmenter à la suite de la fermeture de la base militaire si nous ne prenons pas les mesures voulues. Au lieu d'attendre ces conséquences inévitables, nous avons décidé de désigner immédiatement la collectivité et de prendre des mesures concrètes pour éviter que le taux de chômage de Summerside ne monte en flèche.

M. Proud: Vous signalez dans votre mémoire une augmentation d'environ 75 millions de dollars des crédits alloués au cours des deux dernières années. Savez-vous combien d'argent a été affecté à la région de l'Atlantique? Les fonds sont-ils répartis à peu près également d'un bout à l'autre du pays? En accordez-vous plus à cette région à cause des taux de chômage élevés?

M. Mulder: Monsieur le président, j'ai ici quelques chiffres, et il suffit d'un calcul rapide pour voir que, dans le cas, par exemple, de l'Île-du-Prince-Édouard, les fonds attribués sont passés de 1,2 million de dollars à quelque 2 millions de dollars au cours des trois derniers exercices. Et ce calcul ne tient compte que du premier semestre de cette année. Ainsi, les fonds accordés à l'Île-du-Prince-Édouard ont augmenté considérablement. Ils ont d'ailleurs augmenté partout au pays.

M. Proud: Y a-t-il d'autres programmes auxquels on peut faire appel avant de présenter une demande dans le cadre du programme Développement des collectivités? Le chômage est-il le seul critère?

M. Mulder: Non, monsieur. La Planification de l'emploi qui s'applique d'un bout à l'autre du pays, comprend six grandes composantes. L'une d'entre elles est spéciale. Il s'agit de l'Aide à l'innovation, qui vise à favoriser la recherche et dont les règles sont assez différentes des autres. Il faut soumettre des propositions innovatrices. Les quatre autres programmes, Développement de l'emploi, Intégration professionnelle,

[Text]

employment centres or through our regional offices. Community Futures only operates in the communities that are designated. As I said, that currently covers about 205 areas. So in a lot of places in this country, Community Futures is also available.

Mr. Proud: What does official designation mean specifically?

Mr. Mulder: When the minister has finally agreed that, yes, it meets the criteria, we will designate it as a Community Futures area. We can set up either a Community Futures committee, who will then plan what should be done in the community with local groups and/or we will set up a business development centre. Until the minister has signed off, yes, it is designated officially, in consultation with a Member of Parliament and local groups and so on, the program cannot start.

Mr. Worthy (Cariboo—Chilcotin): I am happy to have you here. I am not sure I have as good a knowledge of it as I would like. If I have time to peruse all the material you brought, I am sure it will give a lot. I think some of the reviews you are conducting may be of real interest.

I have Community Futures in Cariboo—Chilcotin. I am in one of the depressed areas. I have seen various stages of good performance and not so good. I will make some comments first. I think on the Community Futures aspect, the pure part of it, where you go in to assist the community in their design, where they are going for employment, how they get there. . . I know we have one in Quesnel that functioned for a long time with no BDC portion, and they are doing an excellent job. I can identify with that, and I feel good about it. Some of them may question the results or how they are proceeding, but I do not tend to get negative responses.

The BDCs can be quite different. So much depends upon the committees you have. So much can depend on the consultants who are involved with them. So much is deemed, by business people in the community especially, as overlap and possibly a waste of money. I will try to explain that a bit, and then you can try to respond to it, I guess.

[Translation]

Pénurie de main-d'oeuvre spécialisée et Acquisition de compétences, s'appliquent à l'ensemble du pays. On peut présenter une demande au titre de ces programmes dans chacun de nos centres d'emploi de même que dans nos bureaux régionaux. Par contre, le programme Développement des collectivités ne s'applique qu'aux collectivités désignées. Comme je l'ai dit, il y en a actuellement quelque 205. Ainsi, il y a beaucoup de régions où l'on peut se prévaloir de ce programme Développement des collectivités.

M. Proud: Qu'advient-il d'une collectivité officiellement désignée?

M. Mulder: Lorsque la ministre décide, au bout du processus, que la collectivité répond effectivement aux critères, nous la désignons comme telle. Nous pouvons ensuite soit mettre sur pied un comité d'aide au développement des collectivités, qui s'occupera de déterminer, en consultation avec les groupes locaux, ce qui devrait être accompli dans la collectivité, soit créer un centre d'aide aux entreprises, ou les deux. Tant que la ministre n'a pas donné son approbation, après consultation avec le député fédéral concerné et les groupes locaux, pour que la collectivité soit désignée, le programme ne peut pas y être appliqué.

M. Worthy (Cariboo—Chilcotin): Je suis heureux que vous soyez venu. Je ne suis pas sûr de connaître le sujet aussi bien je le souhaiterais. Si j'ai le temps de parcourir tous les documents que vous nous avez remis, je suis sûr que j'en apprendrai beaucoup. À mon avis, certaines des évaluations que vous avez entreprises pourraient représenter un intérêt réel.

La région de Cariboo-Chilcotin bénéficie du programme Développement des collectivités, car il s'agit d'une région dont l'économie est stagnante. La région a connu des hauts et des bas. Je veux d'abord commencer par faire quelques observations. En ce qui concerne le programme Développement des collectivités comme tel, en vertu duquel les fonctionnaires aident la collectivité à élaborer son plan, à déterminer où des emplois pourraient être créés et comment cela pourrait se faire. . . Je sais que le programme a fonctionné pendant longtemps à Quesnel sans qu'on ait créé de centre d'aide aux entreprises, et j'estime qu'on a fait un excellent travail. Je suis donc en mesure de juger des bons résultats du programme. Certaines personnes ont peut-être des doutes quant aux résultats obtenus ou aux modalités d'application, mais de façon générale, je n'entends pas de commentaires négatifs.

La situation peut cependant être très différente lorsqu'il existe un CAE. Le succès dépend en grande partie de la composition du comité, et aussi des conseillers qui participent à la mise en oeuvre du programme. Dans les milieux d'affaires surtout, on estime qu'il y a beaucoup de chevauchement et qu'il y a peut-être une certaine gaspillage de ressources. Je tenterai de vous expliquer cela plus en détail, puis vous pourrez peut-être me dire ce que vous en pensez.

[Texte]

To set up a bank, and that is in effect what the BDC is, with all of the problems of a bank, especially when it is on tentative footing, seems to be potentially inefficient. Many business people have sort of suggested setting up the committee and have them identify the objectives and the aims the group wants to achieve, and then let it be administered by other banks.

We had one BDC that just about had to close down because of a lack of success. As soon as you do that, all of the people who had loans recognize that the BDC was in trouble. There is absolutely no imperative or reason for them to continue to pay their loans. If the BDC had pulled it, it would have a total shambles.

• 1720

In many cases they had tried to hire bankers. It is putting a bank cloak over something that has a very difficult time fulfilling the full obligations of it. That is one area I myself personally feel very uncomfortable with. I think you in your reviews might want to have a look at it.

The other is in the nature of the loans. Depending upon the committee, if they are competent and capable, they tend to make good decisions. For instance, for a loan to go out to finance a car dealer that in effect is going to be right across from another car dealer. . . and in this case they actually both went broke. It is something that brings derision from business people and from the community. It has a negative impact on job creation. So much depends on the committee and its decisions. It is not all a positive picture, when it comes to that.

The other question I have is how to measure it. I am very attracted in many respects by what you are trying to achieve. I think in many cases it is providing funds for people who could not get it in any other way. I know there are some real jobs there.

My feeling is: how good are our measurements going to be? Obviously from what you said, you have had some; you feel you have created so many jobs. I would like to get a little bit better feel of how that measurement is done and controlled.

Mr. Mulder: Mr. Chairman, first I appreciate the comments from the member about some of the problem aspects of the Community Futures Program, particularly the business development centres. While I tend to be optimistic and put a positive face on it, there are some problems. This is why we are undertaking the reviews of how the business development centres operate, their role and their authorities and of the Community Futures committees.

[Traduction]

Il semble qu'il peut s'avérer très inefficace de créer une telle banque, et les CAE sont ni plus ni moins des banques, avec tous les problèmes que cela comporte, surtout quand leur situation est précaire. De nombreux gens d'affaires ont proposé que le comité soit mis sur pied et qu'il décide des objectifs et des buts que le groupe souhaite accomplir, puis qu'on laisse aux autres banques le soin d'administrer le programme.

Dans ma région, il y a un CAE qui a presque été obligé de fermer ses portes tellement il avait peu de succès. Mais dès que vous faites cela, tous ceux qui ont des prêts, constatent que le CAE est en difficulté et ils ne se sentent plus vraiment obligés de continuer à rembourser leur prêt. Si le CAE avait fermé boutique, la situation aurait été désastreuse.

Dans bien des cas, on a fait appel à des banquiers. Comme si le fait de porter la cape du banquier pouvait les sortir du pétrin. C'est là une question qui me préoccupe beaucoup. Vous pourriez peut-être l'examiner dans le cadre de vos évaluations.

L'autre question qui me préoccupe c'est la nature des prêts. Tout dépend de la composition du comité: s'il est composé de personnes compétentes et responsables, celles-ci ont tendance à prendre de bonnes décisions. Mais lorsque, par exemple, on consent un prêt à un concessionnaire de voitures qui propose de s'installer en face d'un autre concessionnaire de voitures. . . Les deux entreprises, en l'occurrence, ont fait faillite. Les décisions de ce genre n'inspirent guère confiance aux gens d'affaires ou à la collectivité. Elles ont un effet négatif sur la création d'emplois. La composition du comité et la nature des décisions qu'il prend jouent un rôle déterminant. Et les résultats ne sont pas toujours impressionnants.

Je me demande par ailleurs comment on peut mesurer les résultats. Je trouve beaucoup de bon dans ce que vous essayez d'accomplir. Dans bien des cas les fonds accordés vont à des gens qui ne pourraient pas en obtenir autrement. Je sais également que des emplois sont créés.

Ma question est celle-ci: dans quelle mesure pouvons-nous évaluer les résultats? D'après ce que vous avez dit, vous avez obtenu des résultats; vous estimez avoir créé un certain nombre d'emplois. J'aimerais en connaître un peu plus sur vos modalités d'évaluation et sur les mécanismes de contrôle que vous appliquez.

M. Mulder: Tout d'abord, monsieur le président, je comprends parfaitement les remarques qu'a faites le député au sujet de certaines difficultés liées au programme Développement des collectivités, et plus particulièrement aux centres d'aide aux entreprises. Même si j'ai tendance à être optimiste et à voir les bons points, il y a quand même des problèmes. C'est justement pourquoi nous avons entrepris d'évaluer le fonctionnement des centres d'aide aux entreprises, de même que leur rôle et leurs

[Text]

For example, we are concerned about the management capacity and staffing of a number of the BDCs, whether or not they have enough expertise in there, or whether it would be better management of the portfolios and what kind of decisions they ought to make, in particular whether they stay in their area. Some of the BDCs, for example, have wanted to go beyond the \$75,000 limit to get into bigger projects. We are concerned that a lot of them do not have that kind of knowledge and expertise. We are trying to get them to stick with small things and manageable projects. Even then, some cases run into problems.

It is the same with the committee. I think the member is quite right: it really depends on the quality of the committee. Some of them are doing very well because they had a number of people involved in committees who are really enthusiastic and really involved with the community. Other ones are a little bit more laid back and there is not too much happening.

If I could just comment on how to measure it, we are trying in our evaluation to have more in-depth follow-up with the people who were assisted, say, through the business development centres. What did they do? How many jobs did they create? How successful were they? Are they making money? Are they likely to stay in business, etc?

We are trying to get some measure of whether they would have started anyway, if they had not had the money from the business development centres. Would they have had been able to get funding elsewhere? Did we really have an impact, or was it just assisting things that might have, somehow or other, started anyway?

I do not know whether the member has been involved in it, but I have been involved in some of these evaluations before. It will probably be a garbled answer. A number of them would not have started if it had not been for our program; other ones might have started either in total or in part without our assistance.

Overall, I could bring this along to this committee. The committee might find it interesting to ask some people who have been involved in Community Futures. A few of us were in Brandon about three weeks ago. The people there are very pleased with all the stuff that is going on there, what is happening in the BDCs, how many jobs are being created, and what is being done to the Brandon area.

As I said, Mr. Kerr and I met this morning with people from northern Ontario. They think—and I am not exaggerating—it is the greatest thing since bottled beer. They really are very enthusiastic and are really getting the community involved in looking after their own needs.

[Translation]

attributions, et d'évaluer aussi les comités d'aide au développement des collectivités.

Ainsi, nous avons des inquiétudes quant à la capacité de gestion de certains CAE et au personnel en place, notamment pour ce qui est de savoir s'ils possèdent les compétences voulues ou s'ils ne pourraient pas mieux gérer leurs porte-feuilles et prendre des décisions plus appropriées, comme de cesser leur activité dans leur région. Certains CAE ont voulu, par exemple, dépasser la limite de 75,000\$ pour financer des projets plus importants. Nous craignons que beaucoup d'entre eux ne disposent pas des compétences et des connaissances voulues. Nous les encourageons plutôt à s'en tenir à de petits projets qui peuvent être gérés plus facilement. Même là, ils se retrouvent parfois en difficulté.

Cela vaut également pour les comités. Le député a parfaitement raison: tout dépend en fait de la composition des comités. Certains d'entre eux ont beaucoup de succès parce qu'ils peuvent compter sur des gens très enthousiastes, qui connaissent très bien la collectivité. D'autres sont beaucoup moins actifs.

Si vous me permettez, j'aimerais maintenant répondre à la question concernant l'évaluation des résultats. Dans le cadre de notre évaluation, nous essayons d'assurer un meilleur suivi auprès des gens qui ont reçu une aide, par exemple des centres d'aide aux entreprises. Qu'ont-ils fait au juste? Combien d'emplois ont-ils créé? Ont-ils prospéré? Ont-ils réalisé un bénéfice? Leur entreprise semble-t-elle viable?

Nous essayons également de savoir s'ils auraient lancé leur entreprise même sans l'apport des centres d'aide aux entreprises. Auraient-ils pu obtenir des fonds ailleurs? Avons-nous vraiment joué un rôle utile, ou avons-nous simplement financé des projets qui, de toute façon, auraient vu le jour?

Je ne sais pas si le député a déjà participé à ce genre d'évaluation, mais j'y ai participé, moi. Je ne garantis pas que ma réponse sera très claire. Plusieurs projets n'auraient jamais vu le jour si ce n'avait été de notre programme; d'autres auraient pu se passer totalement ou partiellement de notre aide.

Je pourrais faire parvenir des renseignements à cet égard au comité. Les députés trouveraient peut-être utile d'interroger des gens qui ont participé au programme Développement des collectivités. Certains d'entre nous sommes allés à Brandon il y a environ trois semaines. Les gens sont très contents de ce qui se passe dans leur collectivité, de ce qui a été accompli grâce aux CAE, du nombre d'emplois qui ont été créés et des avantages qui en découlent pour Brandon.

Comme je l'ai dit, M. Kerr et moi-même avons rencontré ce matin des gens du nord de l'Ontario. Pour eux—et je dis cela sans exagération—notre programme est ce qui leur est arrivé de mieux depuis qu'on a commencé à vendre de la bière en bouteille. Ils sont extrêmement

[Texte]

Instead of waiting for Toronto or Ottawa to decide what to do, they can decide themselves.

I am sure, Mr. Chairman, there are examples in Quebec my colleagues could talk about, where there are really a lot of local initiatives, the grassroots operation. To that extent, even though there are some failures, they are in high-risk areas. I think to allocate \$150 million a year where most of the money is well spent, where you can get development going in areas where there is not much going on is a good investment on the part of the government.

• 1725

Mr. Worthy: Have you looked at the options of instead of setting up your own bank in each area, either utilizing the banks that are there, or in many cases what appears to be an overlap between the Federal Business Development Bank, which is considered by the population as a whole to be a government arm that provides business advice, and have the actual banking done there? The target and even the approvals could be done by a different committee, if you wish, with the administration done by another bank. Has that been considered?

Mr. Mulder: The business development centres are supposed to be bankers of last resort. In every case before they sign off on money they are supposed to have a document from the applicant indicating where they have gone. The local bank is a possibility, but what happens is that quite often the local bank's terms and conditions are too strict to help them out. What usually happens is that when the loan comes from the business development centre they go with that small loan to the bank and get extra money. So there is usually a dual loan arrangement,

The Federal Business Development Bank is supposed to go there. But over the last three or four years the Federal Business Development Bank has got out of dealing with small firms. They do not deal with giving a loan for \$5,000 or \$15,000 or \$25,000. They tend to go \$100,000 and over. They think the smaller stuff is too small for them. It just is not worth their while.

That is one reason why these BDCs were set up, to fill in the need for a short-term cash infusion that banks do not have and the Federal Business Development Bank does not have and a lot of provincial governments do not have, and to get some equity in there. A number of the BDCs put in actual equity, saying we will give you \$25,000 cash if you give us some return down the road or part ownership in a business and stuff like that. They are a bank of a last resort. They are supposed to be, and in most cases they are. But they fill a niche nobody else is currently filling, in most cases.

[Traduction]

enthousiastes, et ils cherchent par tous les moyens à inciter la collectivité à s'occuper elle-même de ses besoins. Au lieu d'attendre que quelqu'un de Toronto ou d'Ottawa leur dise quoi faire, il veulent que la collectivité prenne elle-même ses décisions.

Je suis sûr, monsieur le président, que mes collègues pourraient vous parler d'exemples semblables au Québec, où le degré d'initiative locale et de participation à la base est très élevé. Donc, même s'il y a un certain nombre d'échecs, c'est surtout lorsque les risques sont très élevés. A mon avis, un fonds annuel de 150 millions de dollars, dépensé efficacement, pour permettre le développement de certaines régions où il y a peu d'activité économique représente, du point de vue du gouvernement, un excellent investissement.

M. Worthy: Avez-vous envisagé de faire appel aux banques qui sont déjà là, plutôt que d'établir votre propre banque dans chaque région, ou encore, puisqu'il semble y avoir un certain chevauchement entre les deux, de recourir à la Banque fédérale de développement, dont la raison d'être, du point de vue de l'ensemble de la population, est justement de fournir des conseils aux hommes d'affaires? Un comité différent pourrait se pencher sur les demandes, s'il le faut, et l'administration en tant que telle serait assurée par une autre banque. Avez-vous envisagé cette possibilité?

M. Mulder: Les centres d'aide aux entreprises sont censés être des banques de dernier recours. Avant d'accorder des fonds à un demandeur, ils sont sensés lui faire remplir un document indiquant toutes les institutions financières où il aurait fait une demande. Il y a les banques locales, bien sûr, mais très souvent les modalités de remboursement de ces dernières sont trop peu souples. Par conséquent, très souvent le demandeur, une fois qu'il aura obtenu un prêt du centre d'aide aux entreprises, se présentera à la banque locale pour demander des fonds supplémentaires. Donc, d'habitude, le prêt est administré par les deux institutions.

La Banque fédérale de développement est sensée aider ces gens-là. Mais depuis les trois ou quatre dernières années, la BFD ne traite plus tellement avec les petites entreprises. Elle ne donne plus tellement de prêts de 5,000\$, 15,000\$ ou 25,000\$. Le plus souvent, ses prêts dépassent les 100,000\$. La BFD considère que les petits prêts ne sont pas suffisamment intéressants.

C'est justement l'une des raisons pour lesquelles les CAE ont été établis, c'est-à-dire pour répondre aux besoins de fonds à court terme que les banques, la BFD et les gouvernements provinciaux ne sont pas en mesure de satisfaire, et pour assurer également une certaine participation. Bon nombre des centres d'aide aux entreprises participent financièrement aux projets qui leur sont soumis; par exemple, ils vont accorder 25,000\$ à un demandeur contre une certaine participation aux bénéficiaires ou quelque chose de ce genre. Mais c'est une banque de dernier recours. En tout cas ils sont sensés

[Text]

Le président: Je voudrais revenir à la question du Saguenay—Lac-Saint-Jean. Vous dites que cette région a obtenu beaucoup de projets dans le cadre du volet FIC du Programme de développement des collectivités. Les gens du comté de Jonquière ont obtenu leur programme de développement des collectivités et ont obtenu le volet FIC un ou deux ans plus tard, après de nombreuses démarches. Les gens du comté de Jonquière pourraient-ils être pénalisés parce que les autres groupes qui bénéficient du Programme de développement des collectivités au Saguenay—Lac-Saint-Jean ont obtenu des projets?

M. Poisson: Non. Ce n'est sûrement pas ce que j'ai dit.

Le président: Très bien. C'est tout ce que je voulais savoir.

Deuxièmement, parlons du délai d'acceptation des projets. Je parle toujours du volet FIC. Lorsque les gens présentent des dossiers dans le cadre du volet FIC, combien de temps s'écoule-t-il avant qu'on donne une réponse officielle aux organismes sans but lucratif, aux municipalités ou autres?

M. Poisson: Je n'ai pas de données précises sur cette question. Selon mon expérience, et selon la taille du projet, il y a probablement des délais d'examen de trois ou quatre mois. Je ne sais pas si cela correspond à votre expérience. Vous avez peut-être des cas en tête.

Le président: Lors du colloque de Saint-Félicien, différents organismes impliqués dans le Programme de développement des collectivités ont recommandé un délai de 60 jours. Certains d'entre eux ont dû avoir de mauvaises expériences.

M. Poisson: Une des raisons pour lesquelles les délais peuvent être plus longs qu'on ne le souhaite, c'est que la contribution du FIC ne représente qu'une proportion du montant total du projet. Il y a une partie qui peut venir de la communauté et une autre, d'un autre ministère fédéral. Il faut du temps pour réunir ces contributions de diverses sources. Pour ma part, je ne peux pas citer de cas où il y aurait vraiment eu des délais indus dans l'analyse d'un projet. Certains de ces projets sont assez importants. Certains projets représentent plusieurs millions de dollars de contribution. Il faut que cela soit étudié avec soin.

• 1730

Le président: Normalement, on s'en tire en trois ou quatre mois.

M. Poisson: Oui, autant que je sache.

Mr. Mulder: Mr. Chairman, on some of them it takes a few weeks. It depends on the urgency and how much money is lined up. Of the ones that I have known there

[Translation]

l'être, et dans la plupart des cas, c'est bien le rôle qu'ils jouent. Mais il ne fait aucun doute qu'ils répondent à un besoin que personne d'autre n'est en mesure de satisfaire, dans la plupart des cas.

The Chairman: I would like to come back to the situation in the Saguenay—Lac-Saint-Jean area. You mentioned that a number of CIF projects under the Communities Futures Program had been approved in this area. People in the riding of Jonquière managed to get a Communities Futures Program but only got the CIF component of the Program one or two years later, after quite a bit of lobbying. Is it possible that people in the Jonquière area might be penalized because other groups have already had their projects approved under the Communities Futures Program in the Saguenay—Lac-Saint-Jean area?

Mr. Poisson: No. That is certainly not what I said.

The Chairman: Fine. That is all I wanted to know.

Secondly, let us talk a little about the turnaround for approving projects. Again, I am talking about the Community Initiatives Fund. When people submit projects for approval, how long does it take for non-profit organizations, municipalities and other groups to get an official answer?

Mr. Poisson: Well, I cannot give you any specific data on that. According to my experience, depending on the size of the project, it would probably take three or four months. I do not know whether that has been your experience or not. Perhaps you have specific cases in mind.

The Chairman: At the symposium in Saint-Félicien, various organizations involved in the Communities Futures Program recommended a maximum turnaround time of 60 days. I suppose some of them had had some bad experiences.

Mr. Poisson: One of the reasons why it sometimes takes longer than we might like it to is that the CIF contribution is only part of the total project funding. Part of the funding may come from the community, and part of it may come from another federal Department. Consequently, it takes some time to organize the funding from the various sources. I, personally, cannot think of any cases where the turnaround time for consideration of a project was really unreasonably long. Some of the proposals are for major projects involving a contribution of several million dollars. They obviously have to be looked at carefully.

The Chairman: But ordinarily, it takes three or four months.

Mr. Poisson: Yes, as far as I know.

M. Mulder: Monsieur le président, je tiens à vous faire remarquer que dans certains cas, cela prend seulement quelques semaines. Tout dépend de l'urgence du projet et

[Texte]

are a couple that have been around for a year. People are still waiting, either for other financing, or a decision and so on. I would think that Mr. Poisson is on squire right—either three or four months, but it varies completely.

Le président: Au colloque à Saint-Félicien, on a proposé une sixième option au Programme de développement des collectivités. On dit:

Considérant que le CADC ne peut apporter d'aide financière aux promoteurs qui doivent préalablement présenter une étude spécifique;

Considérant que le Centre d'aide aux entreprises ne peut apporter qu'une aide financière très limitée aux entreprises;

On sait que l'aide n'est pas énorme en termes de fonds.

Considérant qu'il y a peu d'aide financière directe qui est apportée au niveau de la recherche et du développement des petites entreprises;

On parle d'appuyer certaines initiatives, et on propose qu'une sixième option au Programme de développement des collectivités soit proposée. Ce serait:

... l'option Fonds d'intervention qui, gérée par le CADC, permettrait d'administrer de façon autonome et selon certaines conditions un budget offrant une polyvalence d'intervention pour supporter le développement économique selon les besoins prioritaires du milieu et de développer de nouveaux créneaux d'activité.

Il s'agirait probablement d'appuyer entre autres certaines études pour des projets de certains organismes. Comment voyez-vous cette suggestion?

M. Kerr: Nous sommes ouverts à toute nouvelle suggestion. Dans le cadre de la nouvelle stratégie, on cherche justement des suggestions semblables. Dans le passé, nous avons constaté que le CADC pouvait étudier le potentiel des différents secteurs, mais que les études de faisabilité concernant des projets possiblement rentables, qui pourraient être entrepris ultérieurement, étaient la responsabilité du secteur privé et devaient donc faire partie du financement du projet. On tombe là dans le domaine du CAE et de son fonds d'investissement, mais aussi de sa capacité d'aide technique. La recherche fait partie de son mandat du côté de son budget de fonctionnement.

Comme je l'ai dit, nous sommes ouverts à des suggestions là-dessus. Si les CAE trouvent que leur budget de fonctionnement ne leur permet pas de donner ce genre de services, et si on juge, à l'intérieur de certaines limites, que cela n'est pas du domaine du secteur privé, on peut prendre cela en considération.

M. Vien: Monsieur le président, je voudrais vous poser une question. Qu'est-ce que le FIC?

[Traduction]

de la mesure dans laquelle les diverses sources de financement sont sûres. Je suis au courant d'un certain nombre de projets qui traînent depuis un an. Dans ces cas-là, les gens attendent toujours d'obtenir le financement nécessaire, ou attendent une décision quelconque. Ce que dit M. Poisson me semble tout à fait raisonnable—c'est-à-dire trois ou quatre mois, selon le cas.

The Chairman: At the Saint-Félicien symposium, a sixth option was proposed for the Community Futures Program, and I quote:

Whereas the CFCs can only offer financial assistance to developers who are able to provide specific studies;

Whereas Business Development Centres can only provide very limited financial assistance to businesses;

We all know that dollar amounts provided under the program are not very high.

Whereas very little direct financial assistance is given for research and development in small businesses;

And this is where they go on to mention specific initiatives, proposing a sixth option for the Community Futures Program, namely:

... the Intervention Fund Option which would be managed by the CFC, but would allow for independent administration of a specific budget for different types of intervention in support of economic development, based on community requirements, and the creation of new windows of opportunity.

I suppose that could probably mean supporting specific studies for projects to be submitted by the various community organizations. What do you think of this suggestion?

Mr. Kerr: Well, we are open to any new suggestion. In fact, suggestions such as this are perfectly in keeping with our new strategy. We have in fact realized that although CFCs are in a position to study the potential of various sectors, the feasibility studies that go along with potentially profitable projects have often been the responsibility of the private sector and that they should in fact be part of the project funding as a whole. Now here we are getting into the actual responsibilities of BDCs and their use of their investment fund, as well as their ability to provide technical assistance. Research is part of their mandate under their operating budget.

As I already said, we are certainly open to suggestions in this regard. If BDCs feel that their operating budget does not allow them to provide that kind of service, and if we feel that, with some restrictions, that is not necessarily the responsibility of the private sector, we will take that into consideration.

Mr. Vien: Mr. Chairman, I would like to ask a question. What is the CIF?

[Text]

Le président: Le Fonds d'initiatives communautaires. C'est un des merveilleux volets du Programme de développement des collectivités. Cela nous permet de réaliser dans notre milieu des projets qui peuvent être des projets moteurs. C'est un des beaux programmes. Il est très en demande.

Mr. Vien: Mr. Mulder, regarding the Self-Employment Incentive Program, what are the criteria to be eligible, besides social welfare, being on unemployment insurance and not being competitive with somebody else? What are the other criteria?

Mr. Mulder: Aside from that, in general, Mr. Vien, there are no other criteria.

Anybody can apply as long as they meet that, except they must have a reasonably good plan. They have to be able to show, at least, that they can start some kind of business and it is an area where there is some chance of success, and so on. We help them set up a plan. Before they get the money, they have to have the plan approved. There are no rules about age, sex, or the range of business they want to get into. I am not aware that we have funded brothels or anything like that. I am sure we have not.

• 1735

Mr. Vien: You are getting close.

Mr. Mulder: No, not us. It is really just how good the plan is.

Mr. Vien: Would you take into consideration their ratio of assets to liabilities?

Mr. Mulder: Yes, they have to have an equity infusion themselves: 25% of the money has to come from their own sources. They cannot just get all the money from us or a bank; they have to put up some of their own money.

Mr. Vien: If they apply to a bank or something, is it a last resort? Do they have to have a letter of refusal?

Mr. Kerr: The option is eligibility driven. If someone has a business plan that shows the potential for a long-term self-employment, the 25% equity, and an active UI claim or social assistance, eligibility is open.

Mr. Vien: Why would they have to have this criterion of being on social welfare or unemployment? Take for instance the businessman who, for one reason or another, has lost his business. It might be something completely out of his control. He cannot collect unemployment insurance. He could be on social welfare, but how long will he be on it. Suppose he has exhausted his debt. Why would that person be. . . ?

[Translation]

The Chairman: It is the Community Initiatives Fund. It is one of the best components of the Community Futures Program. It allows us to carry out projects in our area that can act as a real driving force for economic activity. It is a wonderful program, and it is very much in demand.

M. Vien: Monsieur Mulder, en ce qui concerne le Programme d'encouragement à l'activité indépendante, quels sont les critères d'admissibilité, à part le fait d'être assisté social, d'être prestataire d'assurance-chômage et de ne pas être en concurrence avec quelqu'un d'autre? Quels sont les autres critères?

M. Mulder: Il n'y en a pas d'autre, monsieur Vien.

N'importe qui peut présenter une demande, à condition de respecter ces critères et d'avoir un projet relativement solide. Il doit être en mesure de démontrer que l'entreprise qu'il désire lancer a des chances de succès et ce genre de choses. Nous les aidons toujours à préparer un plan. Avant qu'on leur donne des fonds, leur plan doit être approuvé. Mais il n'existe aucun critère pour ce qui est de l'âge ou du sexe du demandeur, ni du genre d'entreprise qu'il désire lancer. Par contre, je ne pense pas qu'on ait jamais accepté de financer l'établissement d'une maison de passe, par exemple. En fait, j'en suis sûr.

M. Vien: Mais vous n'en n'êtes pas trop loin.

M. Mulder: Non, ce n'est pas nous. Ce qui compte, c'est surtout le plan qu'on nous présente.

M. Vien: Est-ce que vous prenez en considération le rapport actif-passif?

M. Mulder: Oui, il faut que le demandeur puisse assurer une certaine participation financière: 25 p. 100 du financement doit être assuré par lui. Il ne peut pas obtenir tout le financement ni de nous ni d'une banque.

M. Vien: Si un particulier demande des fonds à une banque, est-ce toujours en dernier recours? Est-ce qu'il doit avoir une lettre de refus?

M. Kerr: Eh bien, c'est en fonction de leur admissibilité. Si le plan du demandeur démontre la possibilité d'activité indépendante à long terme, s'il assure une participation financière de 25 p. 100 et s'il est également prestataire actif d'assurance-chômage ou assisté social, il n'y a pas de problème.

M. Vien: Pourquoi faut-il que le demandeur soit assisté social ou prestataire d'assurance-chômage? Par exemple, prenons le cas d'un homme d'affaires qui a perdu son entreprise pour une raison ou une autre. Cela aurait pu lui arriver pour des raisons indépendantes de sa volonté. Il n'a pas droit à l'assurance-chômage. Il pourrait être assisté social, mais peut-être pendant une certaine période seulement. Mettons qu'il ne puisse plus obtenir de crédit. Pourquoi ce genre de personne. . . ?

[Texte]

Mr. Mulder: He might qualify for a loan or a grant or equity under the business development centres. People like that who have been in business and for a variety of good reasons have gone bankrupt can go there to start something else.

Mr. Vien: Under the business development centers, what are the maximums?

Mr. Mulder: The total amount that they are authorized to give is \$75,000 by way of loans or equity. They have to come to Ottawa to get an exemption from those rules, which are quite tough.

Mr. Vien: Are the amounts allocated to a community or an area limited, or is it allocated to the province?

Mr. Mulder: No, the amount allocated to any of the Community Futures areas is not limited; it is not a prescribed amount. There are rules as to how much a Community Future community can get. They can get, I believe, \$150,000 to start off for a year, and it goes for five years. There is so-much money: \$1.5 million allocated to the business and development centers, and they can only spend \$250,000 in the first two years. There is a bit of a learning curve so they do not spend all their money at once.

Mr. Vien: This is for office operation?

Mr. Mulder: No, this is for grant money. We give them money. There is a total of \$1.55 million that we give them for a period of five years, and the first two years is \$250,000. They cannot go beyond that. Then the operating cost is on top of that.

Mr. Vien: Which is about \$400,000 for four or five years.

Mr. Mulder: Yes.

Mr. Vien: So it is \$1.5 million. . .

Mr. Mulder: For the business development centres.

Mr. Vien: Over a period of five years. And \$250,000 for the first year. So this is for a community.

Mr. Mulder: Yes, the idea is to keep them small. In addition to that, of course, there are the community initiatives funds, and there are no rules there. We do not tackle many projects that are into the millions of dollars. They tend to be on the smaller side, but there is no overall limit to how much money we can put in. There are conditions as to sources of money from the community or the provincial government. But if it is a worthwhile development project for the community, there is not a rule like \$5 million or \$1 million. We can go higher than that as long as it is a good project.

[Traduction]

M. Mulder: Il pourrait avoir droit à un prêt, à une subvention ou à une certaine participation financière de la part d'un centre d'aide aux entreprises. Les hommes d'affaires qui ont fait faillite pour toutes sortes de raisons peuvent toujours présenter une demande à un CAE.

M. Vien: Quel est le maximum qu'on peut obtenir d'un centre d'aide aux entreprises?

M. Mulder: Ils ont le droit d'accorder un maximum de 75,000\$, sous forme de prêt ou de participation financière. Ils doivent demander l'autorisation de l'administration centrale à Ottawa pour dépasser cette somme, ce qui arrive très rarement.

M. Vien: Est-ce qu'on fixe un montant maximum par collectivité ou région, ou est-ce qu'on fixe une somme globale pour la province?

M. Mulder: Non, il n'y a pas de somme fixe pour les régions qui participent au programme Développement des collectivités. Il y a tout de même certaines règles qui déterminent la somme que peut recevoir une collectivité donnée. Je pense qu'elles ont droit à 150,000\$, si je ne m'abuse, pendant la première année, et pendant encore cinq ans. Il y a un budget fixe: 1,5 million de dollars pour les centres d'aide aux entreprises, dont ils ne peuvent dépenser que 250,000\$ dans les deux premières années. On prévoit une certaine progression afin qu'ils ne puissent pas dépenser tous leurs fonds d'un seul coup.

M. Vien: Là vous parlez des frais de fonctionnement?

M. Mulder: Non, je parle des fonds qu'ils accordent sous forme de subventions. Nous leur donnons certains fonds. Ils ont un budget total de 1,55 million de dollars pour une période de cinq ans, mais ils ne peuvent dépenser que 250,000\$ dans les deux premières années. Il ne peuvent pas dépasser cette somme. Leurs frais de fonctionnement sont en sus.

M. Vien: Ce qui laisse environ 400,000\$ par année pendant quatre ou cinq ans.

M. Mulder: Oui, c'est exact.

M. Vien: Le budget est donc de 1,5 million de dollars. . .

M. Mulder: Pour les centres d'aide aux entreprises.

M. Vien: Sur cinq ans. Et 250,000\$ dans la première année. Cela s'applique à une collectivité quelconque.

M. Mulder: Oui, on veut s'assurer que les projets sont relativement peu importants. De plus, il y a, bien sûr, les fonds d'initiative communautaire, et là, il n'y a pas de restriction. Nous ne finançons pas beaucoup de projets dont le budget dépasse plusieurs millions de dollars. En règle générale, ils sont beaucoup moins importants, mais il n'y a pas de restriction quant à l'importance de l'aide financière que nous accordons. Il y a un certain nombre de conditions à respecter quant aux sources de financement, c'est-à-dire la collectivité elle-même ou le gouvernement provincial. Mais s'il s'agit d'un projet de développement profitable à l'ensemble de la collectivité, nous ne sommes pas limités à 500,000 ou 1 million de

[Text]

Mr. Vien: What about a project of education? I am from a tourist area, and we have *l'école d'hôtellerie*.

Une voix: De Sainte-Agathe?

M. Vien: Non, de Saint-Adèle. C'est tout près; vous n'étiez pas loin.

• 1740

Ce n'est pas exactement le même programme. Je pense à des programmes pour enseigner à des personnes comment devenir de bons vendeurs de conventions, pour former des gens qui pourraient aller à l'extérieur de la province ou du pays pour vendre le produit local des Laurentides.

Mme Michèle S. Jean (directrice exécutive, Planification de l'emploi, Services d'emploi, ministère de l'Emploi et de l'Immigration): Les choses de ce genre sont surtout financées dans le cadre des programmes de formation.

M. Vien: Par les PDE.

Mme Jean: Pas nécessairement. Si vous parlez d'une école d'hôtellerie, il se peut que ce soit via ce qu'on appelle les achats directs de cours à une commission scolaire ou à un cégep; on peut aussi passer par un PDE s'il y a de la formation sur place ou quelque chose de ce genre. À ce moment-là, on peut aussi recevoir de l'argent pour la formation.

M. Vien: Ce n'est pas ce que je veux dire. Ce qui nous manque, dans les Laurentides, ce sont des gens spécialisés dans la vente de nos produits à l'extérieur du Québec et du Canada. On aurait besoin d'un programme pour former des gens déjà bien instruits, de niveau universitaire. Ils seraient formés par un groupe d'hôteliers, par un groupe comme l'Association touristique des Laurentides. Ces gens seraient en quelque sorte des commissaires industriels touristiques qui iraient vendre notre produit à l'extérieur.

Est-ce qu'on pourrait avoir des fonds pour former des gens à cela?

Mme Jean: Les hôteliers feraient leur propre programme?

M. Vien: L'Association ou le Comité d'aide au développement des collectivités pourrait concevoir un programme.

Mme Jean: On ne finance pas la formation dans les universités.

M. Vien: Des «animaux» comme ceux dont je parle, cela ne se fait pas dans les universités.

Mr. Mulder: If we want, we can work with the community to develop a training program, and then either through a CEGEP or through some other programs we can help fund them. But certainly in Quebec, to the

[Translation]

dollars. Nous pouvons dépasser cette somme tant qu'il s'agit d'un projet valable.

M. Vien: Et dans le cas d'un projet de type éducatif? Je viens d'une région touristique, et nous avons une école d'hôtellerie.

An hon. member: In Sainte-Agathe?

Mr. Vien: No, Sainte-Adèle. Almost; you were pretty close.

It is not exactly the same program, I am thinking of programs to teach people to market the area for conventions, or to go outside the province or the country to sell goods produced in the Laurentians.

Mrs. Michèle Jean (Executive director, Canadian Jobs Strategy, Employment Services, Department of Employment and Immigration): That kind of initiative is primarily funded under training programs.

Mr. Vien: Through DEP's.

Mrs. Jean: No, not necessarily. If you are talking about a hotel and restaurant business school, it could be through what we call direct purchase of training from a School Board or CEGEP; we might also go through a DEP if there is on-site training or something like that. In that case, money is also available for training.

Mr. Vien: That is not what I mean. What we are lacking in the Laurentians are people with some expertise in selling our goods outside Quebec and Canada. What we need is a program to train people who already have a certain amount of education, say, a university degree. They could be trained by a group of hoteliers—a group like the Laurentian Tourism Association, for instance. They would be tourism commissaries, so to speak, who would go and sell our goods outside the province.

Could we get funding to train people in that way?

Mrs. Jean: Would the hoteliers develop their own program?

Mr. Vien: Either the tourism association or the Community Futures Committee could design a program.

Mrs. Jean: We do not fund training in universities.

Mr. Vien: You do not find the kind of animal I am talking about in universities.

M. Mulder: On peut toujours travailler en collaboration avec la collectivité pour mettre au point un programme de formation, et ensuite prévoir un certain financement par l'entremise d'un CÉGEP ou d'un autre

[Texte]

extent it involves formal training, we would have to go with the Quebec government and with the local CEGEP.

Mr. Vien: Education is provincial.

Mr. Mulder: Yes.

Mr. Volpe: One of the good by-products of this kind of committee is that we develop a sort of deferential friendship. I know Mr. Vien would like to learn more, but he cannot find your phone number, so he is going to have to rely on what happens today.

M. Mulder: Il a mon numéro.

Mr. Volpe: Mr. Mulder, I would like to come back to something that Mr. Vien said a few minutes ago, just by way of information. Many of these projects that are approved under Community Futures are not restricted to a specific period, such as six months or a year. They could go beyond the year or beyond the normal claimant qualification period that a claimant might normally be involved in if he or she were just simply drawing UI funds. Am I correct in that?

Mr. Mulder: If we are talking about Community Initiatives Projects, we can fund those over a number of fiscal years. They can engage whomever they want—people who have been on unemployment insurance or any other persons. But the self-employment incentive, I do not know how far that goes, Ken. Is there is a limit? If they only qualify for 26 weeks of UI, do they get only 26, or more?

Mr. Kerr: Someone could come on the SEI in the last week of their claim. The average time unemployed before participating in the option is five and a half months, which is about two weeks longer than the average UI claim. Considering the importance of the decision to attempt self-employment, it appears to us to be reasonable.

Mr. Volpe: I was intrigued by some of the responses you were giving to questions from my colleagues. I was intrigued in the sense that the responses seemed to portray a very favourable picture, one that I said earlier on I would have to applaud. While you were going through your descriptions, the focus of the beneficiaries of such a program is outside large urban areas where there is high unemployment. That is why I asked earlier on about the long-range impact on a positive side.

• 1745

It seems to me people who might profit from those kinds of programs should not have or might not have the restriction of location. I will refer to my own area. I come

[Traduction]

programme. Mais au Québec, s'il s'agit d'instruction formelle, il faudrait absolument passer par le gouvernement du Québec et le CÉGEP local.

M. Vien: L'éducation relève des provinces.

M. Mulder: Oui, c'est exact.

M. Volpe: Une des heureuses conséquences de notre participation à ce genre de comité, c'est que nous créons des liens d'amitié en quelque sorte. Je sais que M. Vien voudrait en savoir plus long, mais puisqu'il n'a pas votre numéro de téléphone, il doit espérer que ce qu'il vous aura dit aujourd'hui lui sera bénéfique.

Mr. Mulder: He has my number.

M. Volpe: Monsieur Mulder, j'aimerais reprendre un petit peu le point soulevé par M. Vien il y a quelques instants, et vous demander des renseignements supplémentaires là-dessus. Bon nombre des projets approuvés dans le cadre du programme Développement des collectivités ne sont assujettis à aucune restriction quant à leur durée—exemple, six mois ou un an. Ils peuvent dépasser la période d'admissibilité normale d'un prestataire d'assurance-chômage, par exemple, n'est-ce pas?

M. Mulder: Si vous parlez des projets financés par l'entremise des fonds pour les initiatives communautaires, je peux vous dire que ces projets sont financés sur plusieurs exercices financiers. Ils peuvent engager n'importe qui, qu'il s'agisse de prestataires d'assurance-chômage ou d'autres personnes. Mais pour ce qui de l'option Encouragement à l'activité indépendante, je ne sais pas s'il existe des restrictions, Ken. S'ils n'ont droit qu'à 26 semaines d'assurance-chômage, est-ce que la durée dans le cadre de l'Encouragement à l'activité indépendante serait la même, ou plus?

M. Kerr: Quelqu'un pourrait très bien demander à participer à ce programme pendant la dernière semaine de la période de prestations. La durée moyenne de chômage précédant la participation au programme est de 5 mois et demi, ce qui est plus long de 15 jours que la période de prestations d'assurance-chômage moyenne. Étant donné que c'est une décision importante que d'essayer de devenir travailleur indépendant, cela me semble raisonnable.

M. Volpe: Certaines de vos réponses à mes collègues m'ont beaucoup intéressé. Dans une certaine mesure, le tableau semblait très positif, et j'ai d'ailleurs dit que vous méritiez des éloges. Mais on voit bien, par votre description des choses, que les principaux bénéficiaires de ce programme habitent en dehors des grands centres urbains où le taux de chômage est élevé. Voilà pourquoi je vous ai posé une question plus tôt sur l'incidence éventuellement positive de ce programme à long terme.

Il me semble qu'il serait souhaitable de ne pas imposer de restriction quant au genre de région qui peut en bénéficier. Parlons de ma propre région. Je suis de

[Text]

from Toronto. I know I am alone here. The fact that I come from a large urban centre that has many options open to its citizens does not take away from the fact that we have something like 83,000 unemployed. Certainly those unemployed in Toronto could profit by such a program too. Is there a specific reason why we would not give people from Toronto the same kinds of advantages—and I am accepting all the descriptions of being advantageous—to anybody who might normally lay a claim to unemployment?

Mr. Mulder: Again, if Bill C-21 gets approved, funding is going to be available under the Labour Force Development Strategy to do more things, and one of the announcements the minister made in April is to take the Self-Employment Incentive, the one where people who are on UI or welfare can get money to start businesses and so on, and make that applicable right across the country. So it would not be just in the Community Futures areas. It could be done in downtown Toronto or Vancouver as well as up in northern Quebec or northern New Brunswick.

Mr. Volpe: But the additional possibility would remain under Bill C-21 for the Community Futures areas too.

Mr. Mulder: Yes.

Mr. Volpe: So in effect we are still not erasing the differences between people who live in one area and another.

Mr. Mulder: I believe this committee roughly a year and a half ago recommended that the government consider applying the Community Futures programs to major urban areas. The government in its response indicated it was not prepared to do that, for a number of reasons. One was that in most major urban areas the unemployment rate is not as high as in most rural areas. Secondly, in most urban areas there already are various development corporations, financial institutions, and assistance programs available that in a number of rural areas do not exist. And third is the question of money. We just do not have enough money to spread it around all over, so we have to target it where there is a need. To that extent some things such as the business development centres will be only for Community Futures areas; for high-unemployment areas and rural areas.

But some other things, for example the Self-Employment Incentive, which we think works generally well under the Community Futures... the proposal is that over the next year and so on that will be extended

[Translation]

Toronto, et je sais que je suis le seul à l'être au comité. Même si je suis d'un grand centre urbain qui peut offrir beaucoup de possibilités d'emploi à ses habitants, il n'en reste pas moins vrai que nous avons 83,000 chômeurs. Il est certain que ces chômeurs à Toronto pourraient profiter d'un programme de ce genre. Y a-t-il une raison pour laquelle on ne veut pas offrir ces avantages aux gens de Toronto—j'accepte donc votre description très positive—qui sont prestataires d'assurance-chômage?

M. Mulder: Encore une fois, si le projet de loi C-21 est adopté, un financement accru sera disponible dans le cadre de la Stratégie de mise en valeur de la population active pour faire davantage de choses. Par exemple, le ministre a annoncé en avril qu'elle va offrir la possibilité de participer à l'option Encouragement à l'activité indépendante—c'est-à-dire le programme qui est offert aux prestataires d'assurance-chômage et aux assistés sociaux qui désirent lancer leur propre entreprise—à tous les Canadiens. Ce ne serait pas uniquement dans les régions visées par le programme Développement des collectivités. Les habitants de Toronto ou de Vancouver, ainsi que ceux du nord du Québec ou du Nouveau-Brunswick seraient tous admissibles.

M. Volpe: Mais cette autre possibilité existerait aux termes du projet de loi C-21 pour les régions déjà visées par le programme Développement des collectivités.

M. Mulder: Oui.

M. Volpe: Donc, essentiellement, nous n'éliminons pas les différences entre les diverses régions.

M. Mulder: Je crois que le comité a recommandé il y a un an et demi environ que le gouvernement envisage d'offrir les programmes de développement des collectivités dans les grands centres urbains. Dans sa réponse, le gouvernement a indiqué qu'il n'était pas prêt à le faire pour plusieurs raisons. D'abord, dans la majorité des grands centres urbains, le taux de chômage n'est pas aussi élevé que dans les régions rurales. Deuxièmement, dans la plupart des zones urbaines, il existe déjà un certain nombre de sociétés de développement, d'institutions financières et de programmes d'aide qui n'existent pas dans les régions rurales. Troisièmement, c'est une question d'argent. Nous n'avons tout simplement pas assez d'argent pour pouvoir en donner à tout le monde, et voilà pourquoi nous devons n'offrir des fonds qu'à ceux qui en ont réellement besoin. Donc, certaines initiatives, comme les centres d'aide aux entreprises, n'existeront que dans les régions où il y a un programme de développement des collectivités—par exemple, dans les régions où le taux de chômage est élevé et dans les régions rurales.

Dans le cas d'autres initiatives—par exemple, l'option Encouragement à l'activité indépendante, qui fonctionne assez bien dans le cadre du programme Développement des collectivités... on prévoit l'élargissement de ce

[Texte]

elsewhere. . . not to have it only in certain parts of the country and not in others.

Le président: Monsieur Volpe, en clair, ce n'est pas pour Toronto. Vous avez moins de problèmes. Le taux de chômage est très bas: seulement 4 p. 100. J'espère que vous allez dire à vos collègues sénateurs de se dépêcher d'adopter le projet de loi C-21 pour que votre région, à tout le moins, puisse profiter de l'aide.

Je tiens à remercier nos témoins, M. Mulder, M^{me} Jean, M. Poisson et M. Kerr, de leur participation. Les membres du Sous-comité verront plus tard s'il y a lieu de rencontrer les groupes qui souhaitent comparaître devant le Sous-comité quant au Programme de développement des collectivités.

La séance est levée.

[Traduction]

programme dans l'année qui vient. . . de sorte qu'il existe un peu partout, et pas uniquement dans certaines régions du pays.

The Chairman: Mr. Volpe, I think basically this is not something that is suitable for Toronto. You have a lot fewer problems. The unemployment rate is very low. Only 4%. I hope you will tell your colleagues in the Senate to hurry up and pass Bill C-21 so that your area, at least, can benefit from assistance.

I would like to thank our witnesses, Mr. Mulder, Mrs. Jean, Mr. Poisson and Mr. Kerr for their presence here today. The members of the Sub-Committee will determine at a later date whether they wish to meet with those groups that would like to appear before the Sub-Committee to discuss the Community Futures Program.

The meeting is adjourned.



If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnement et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the Department of Employment and Immigration:

Nick Mulder, Associate Deputy Minister/Vice-Chairman;

Michèle Jean, Executive Director, Employment;

Yves Poisson, Director General, Policy and Program Development, Employment;

Ken Kerr, A/Director, Community Futures Policy.

TÉMOINS

Du ministère de l'emploi et de l'immigration:

Nick Mulder, sous-ministre associé et vice-président;

Michèle Jean, directrice exécutive, Emploi;

Yves Poisson, directeur général, Elaboration des politiques et des programmes, Emploi;

Ken Kerr, directeur intérimaire, Politique relative au développement des collectivités.

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 3

Wednesday, December 13, 1989

Chairman: Jean-Pierre Blackburn

Minutes of Proceedings and Evidence of the Sub-Committee on

Labour and Employment

*of the Standing Committee on Labour,
Employment and Immigration*

RESPECTING:

Pursuant to Standing Order 108(2), an investigation into the reorganization of the Canada Employment Centres and the Canada Unemployment Insurance offices

WITNESSES:

(See back cover)

Second Session of the Thirty-fourth Parliament,
1989

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule n° 3

Le mercredi 13 décembre 1989

Président: Jean-Pierre Blackburn

Procès-verbaux et témoignages du Sous-comité du

Travail et Emploi

*du Comité permanent du travail, de l'emploi et de
l'immigration*

CONCERNANT:

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, une enquête sur la réorganisation des centres d'emploi au Canada et des bureaux d'assurance-chômage

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

Deuxième session de la trente-quatrième législature,
1989

**SUB-COMMITTEE ON LABOUR AND EMPLOYMENT
OF THE STANDING COMMITTEE ON LABOUR,
EMPLOYMENT AND IMMIGRATION**

Chairman: Jean-Pierre Blackburn

Vice-Chairman: Doug Fee

Members

Warren Allmand
Edna Anderson
Ron Fisher
George Proud
Jacques Vien
Dave Worthy—(8)

(Quorum 5)

Elizabeth Kingston
Clerk of the Sub-Committee

**SOUS-COMITÉ DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI
DU COMITÉ PERMANENT DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION**

Président: Jean-Pierre Blackburn

Vice-président: Doug Fee

Membres

Warren Allmand
Edna Anderson
Ron Fisher
George Proud
Jacques Vien
Dave Worthy—(8)

(Quorum 5)

Le greffier du Sous-comité
Elizabeth Kingston

MINUTES OF PROCEEDINGS

WEDNESDAY, DECEMBER 13, 1989

(4)

[Text]

The Sub-Committee on Labour and Employment of the Standing Committee on Labour, Employment and Immigration met at 3:54 o'clock p.m. this day, in Room 308 West Block, the Chairman Jean-Pierre Blackburn presiding.

Members of the Sub-Committee present: Warren Allmand, Edna Anderson, Jean-Pierre Blackburn, Doug Fee, Jacques Vien and Dave Worthy.

In attendance: From the Library of Parliament: Kevin Kerr, Research Officer.

Witnesses: From the Department of Employment and Immigration: Arthur Kroeger, Deputy Minister/Chairman, Employment and Immigration; Michèle Jean, Executive Director, Canadian Job Strategy, Employment Services; Ken Wyman, Director General, Insurance; Réjean Turbide, Manager, Montreal East CEC; Roger Proulx, Manager, Sudbury CEC.

Pursuant to Standing Order 108(2), the Sub-Committee commenced consideration of its Order of Reference from the Committee dated Tuesday, December 5, 1989, relating to an investigation into the re-organization of the Canada Employment Centres and the Canada Unemployment Insurance offices. (*See Minutes of Proceedings and Evidence, dated Tuesday, December 5, 1989, Issue No. 13, Standing Committee on Labour, Employment and Immigration*).

Mr. Kroeger, Mr. Proulx and Mr. Turbide each made an opening statement and answered questions.

At 5:12 o'clock p.m., the Sub-Committee adjourned to the call of the Chair.

Elizabeth Kingston

Clerk of the Sub-Committee

PROCÈS-VERBAL

LE MERCREDI 13 DÉCEMBRE 1989

(4)

[Traduction]

Le Sous-comité du travail et de l'emploi du Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration se réunit aujourd'hui à 15 h 54, dans la pièce 308 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Jean-Pierre Blackburn (*président*).

Membres du Sous-comité présents: Warren Allmand, Edna Anderson, Jean-Pierre Blackburn, Doug Fee, Jacques Vien et Dave Worthy.

Aussi présent: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Kevin Kerr, attaché de recherche.

Témoins: Du ministère de l'emploi et de l'immigration: Arthur Kroeger, sous-ministre et président, Emploi et immigration; Michèle Jean, directrice exécutive, Planification de l'emploi, Services d'emploi; Ken Wyman, directeur général, Assurance; Réjean Turbide, gestionnaire, CEC de l'Est de Montréal; Roger Proulx, gestionnaire, CEC de Sudbury.

En conformité du paragraphe 108(2) du Règlement, le Sous-comité entreprend les travaux prévus à son ordre de renvoi en date du mardi 5 décembre 1989, soit l'examen de la réorganisation des centres d'emploi du Canada et des bureaux d'assurance-chômage (*voir les Procès-verbaux et témoignages du mardi 5 décembre 1989, fascicule no 13, Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration*).

MM. Kroeger, Proulx et Turbide font chacun un exposé et répondent aux questions.

À 17 h 12, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

La greffière du Sous-comité

Elizabeth Kingston

EVIDENCE

[Recorded by Electronic Apparatus]

[Texte]

Wednesday, December 13, 1989

• 1555

Le président: À l'ordre!

Je souhaite la bienvenue à tous les députés pour la séance de notre Sous-comité sur l'emploi.

Cet après-midi nous recevons différents témoins avec qui nous allons traiter, entre autres, de la réorganisation des centres d'emploi au Canada ainsi que des bureaux d'assurance-chômage.

Nous accueillons M. Kroeger, sous-ministre et président d'Emploi et immigration; M^{me} Michèle Jean, directrice exécutive à la Planification de l'emploi; M. Ken Wyman, directeur général pour la section Assurance; M. Réjean Turbide, gestionnaire pour le Centre d'emploi du Canada à Montréal-Est; et M. Proulx, qui est gestionnaire pour le Centre d'emploi à Sudbury.

Monsieur Kroeger, vous avez je crois un mot d'introduction, et ensuite, je pense que M. Turbide ainsi que M. Proulx auront des déclarations à faire sur la réorganisation dans les Centres d'emploi.

M. Arthur Kroeger (sous-ministre et président d'Emploi et immigration; ministère de l'Emploi et de l'Immigration): Oui, monsieur le président, j'ai quelques mots à dire pour présenter notre sujet d'aujourd'hui.

We understood that the committee had expressed interest in the department we call the Claimant Re-employment Strategy. This is an experiment we are running. It is yielding some interesting results so I thought it would be useful to get a couple of our managers, one from a major metropolitan centre, Réjean Turbide, and one from an industrial mining town, Mr. Proulx, to come to explain to the committee at first hand what we are doing. Let me first, however, introduce what we mean by the Claimant Re-employment Strategy.

The minister's policy statement issued last April includes a couple of sentences that read as follows:

The government intends to undertake a major reorientation of the National Employment Service to offer additional help to the unemployed in finding jobs. Individuals receiving UI will receive special help in their claim period to establish their need for new counselling services. When necessary, they will be referred to job search information and placement assistance intensive counselling, as well as increased training and re-employment opportunities.

TÉMOIGNAGES

[Enregistrement électronique]

[Traduction]

Le mercredi 13 décembre 1989

The Chairman: I call this meeting to order.

I welcome all members to this meeting of our Subcommittee on Labour and Employment.

This afternoon, we have with us various witnesses with whom we will discuss, among other things, the re-organization of the Canada Employment Centres and Canada Unemployment Insurance offices.

We welcome Mr. Kroeger, Deputy Minister and Chairman, Employment and Immigration; Mrs. Michèle Jean, Executive Director, Canadian Job Strategy; Mr. Ken Wyman, Director General, Insurance; Mr. Réjean Turbide, Manager, Montreal East CEC; and Mr. Proulx, Manager, Sudbury CEC.

Mr. Kroeger, I believe you have a few introductory words that will be followed by statements by Mr. Turbide and Mr. Proulx about the re-organization of Canada Employment Centres.

Mr. Arthur Kroeger (Deputy Minister and Chairman, Employment and Immigration, Department of Employment and Immigration): Yes, Mr. Chairman. I have a few words to introduce today's topic.

Je crois savoir que le comité s'intéresse à ce que nous appelons au ministère la Stratégie de réemploi des prestataires d'assurance-chômage. Il s'agit d'un programme expérimental actuellement en cours. Comme ce programme donne certains résultats intéressants, j'ai pensé qu'il serait utile d'inviter deux de nos gestionnaires pour vous expliquer de façon concrète ce que nous faisons. Il s'agit de M. Réjean Turbide, gestionnaire d'un centre d'emploi dans une grande ville et de M. Proulx, gestionnaire d'un centre d'emploi dans une ville minière industrielle. Tout d'abord, permettez-moi de vous expliquer ce que nous entendons par Stratégie de réemploi des prestataires d'assurance-chômage.

En avril dernier, le ministre a publié un énoncé de politique dont je vais vous citer un extrait:

Le gouvernement a l'intention d'entreprendre une réforme en profondeur du Service national d'emploi afin d'offrir une aide supplémentaire aux chômeurs à la recherche d'un emploi. Au cours de leur période de prestation, les prestataires de l'assurance-chômage feront l'objet d'une attention spéciale afin de déterminer s'ils ont besoin de nouveaux services d'orientation. Au besoin, on les acheminera vers des services intensifs d'orientation en matière de placement et des séances d'information sur la recherche d'emploi. En outre, ils auront davantage de possibilité sur le plan de la formation et du réemploi.

[Texte]

One really can go back to 1976-77 when the decision was made to merge what was then the Unemployment Insurance Commission and what was called the Department of Manpower and Immigration. The feeling of the government of the day, and I think shared in Parliament generally, was that they should try to get a closer integration between the staff that is processing unemployment insurance claims and the staff whose business it is to help people find jobs. An act of Parliament was passed in the spring of 1977, merging these two entities and with the intention that it would be the beginning of a kind of fused operation. I think most people would say in retrospect that the effort achieved only a limited success.

Our offices were co-located from the two entities. A staff was ere put together but, as we sometimes say in the department, there is a kind of invisible line that runs down the middle: you still have the unemployment insurance staff doing their job, processing claims; you have the employment staff doing their job. The link-up never really happened, partly because the recession came along in the early 1980s and unemployment shot up. If someone came in to apply for UI and was told he ought to be referred to a job, he would ask: what job? There were not enough jobs to go around. Things have changed greatly in recent years. We now have job shortages in a number of centres; indeed, in all regions of Canada.

We drew some lessons from the experience of the late 1970s and early 1980s—why that had not worked—and we tried to come at it a bit differently. We are now using some advanced technology of computers. We also have tried to involve our staff more, to explain to them in more detail what we are trying to do and why we are trying to do it. We have had a more participatory approach. The signs are quite encouraging that this time there is a better comprehension. Although it is too early to give the committee definitive results, we are certainly getting some interesting findings.

• 1600

Last September we made a decision to establish a series of pilot projects in approximately 10% of our Canada Employment Centres. In those centres, as my colleagues will be describing in just a minute, you usually have a control group where you go on offering service, as you always have, and then you have a certain number of claimants that you treat differently. You give them an early interview; you make a special effort to hook them up with jobs and so forth, and then you compare the results. It is too early to give definite results, but, as I said, we are encouraged by our experience to date.

[Traduction]

En fait, l'origine de cette initiative remonte à 1976-1977, lorsqu'on a décidé de fusionner ce qui était alors la Commission de l'assurance-chômage et le ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration. Le gouvernement de l'époque, appuyé, je crois, par l'ensemble du parlement, estimait nécessaire d'intégrer plus étroitement le personnel chargé du traitement des demandes d'assurance-chômage et celui chargé d'aider les chômeurs à trouver de l'emploi. Au printemps 1977, le Parlement a adopté une loi ayant pour effet de fusionner ces deux entités dans l'intention de les faire fonctionner comme une seule. En rétrospective, je pense que la plupart des gens conviennent que cet effort n'a eu qu'un succès mitigé.

Les bureaux de ces deux organismes ont été réunis, de même que le personnel. Cependant, comme on le dit parfois au ministère, il semble y avoir une ligne invisible qui sépare ces deux fonctions. Il y a encore d'un côté le personnel de l'assurance-chômage qui fait son travail, c'est-à-dire qui traite les demandes, et de l'autre, le personnel de l'emploi qui fait le sien. En fait, la fusion n'a jamais vraiment eu lieu, en partie parce qu'au début des années 80 nous avons connu une récession qui a fait grimper le chômage. Si l'on disait à une personne qui se présentait pour faire une demande d'assurance-chômage qu'elle devait chercher un emploi, elle rétorquait: quel emploi? Il n'y avait pas suffisamment d'emplois pour tout le monde. Ces dernières années, les choses ont beaucoup changé. À l'heure actuelle, nous avons des pénuries d'emplois dans un certain nombre de localités; en fait, dans toutes les régions du Canada.

Nous avons tiré des leçons de l'expérience de la fin des années 70 et du début des années 80. Nous avons déterminé ce qui n'avait pas fonctionné et nous avons tenté de nous attaquer au problème un peu différemment. Nous avons maintenant recours à des ordinateurs perfectionnés. En outre, nous avons tenté de faire participer davantage le personnel. Nous avons expliqué plus en détail aux employés ce que nous tentons de faire et pourquoi. Nous avons adopté une démarche davantage axée sur la participation. Les signes sont plutôt encourageants: il semble que cette fois il y a une meilleure compréhension. Même s'il est trop tôt pour donner au comité des résultats définitifs, nous sommes en possession de données fort intéressantes.

En septembre dernier, nous avons décidé de mettre sur pied des projets pilotes dans 10 p. 100 environ des centres d'emploi du Canada. Dans ces centres, mes collègues vous en parleront tout à l'heure, on trouve en général un groupe témoin à qui l'on offre les services traditionnels et, parallèlement, un autre groupe de prestataires que l'on traite différemment. On leur fait passer une entrevue dès leur entrée dans le système et on déploie des efforts spéciaux pour les aider à trouver un emploi. Ensuite, on compare les résultats. Comme je l'ai dit, il est trop tôt pour donner des résultats définitifs, mais jusqu'à maintenant, l'expérience est encourageante.

[Text]

If the committee has the patience, I thought it would be interesting to invite, first, Mr. Proulx to describe his experience in Sudbury, and then ask Mr. Turbide to describe his experience in Montreal East. If agreeable, Mr. Chairman, each of them will speak for up to 10 minutes, perhaps a bit less, to give the committee a bit of a feel of what it is really like on the ground in a Canada Employment Centre. Then we could have some discussion, if that is of interest.

The Chairman: Thank you, Mr. Kroeger. We will hear Mr. Proulx and then Mr. Turbide.

Mr. R. Proulx (Manager, Sudbury Canada Employment Centre, Department of Employment and Immigration): In Sudbury the theme of our pilot project would be to facilitate the speedy re-employment of UI claimants by emphasizing active job search and early exposure to available jobs. The approach is going to stress the aspect of support of our employment service to our UI population early in their claim, and it is to be one of a very positive nature. The minute you mention active job search, people bring in the aspect of control. That is not what we are after. It is a positive exercise.

Target populations are all our clients who are in high opportunity or demand occupations, such as waitresses, cooks, clerical, service industries, and labourers at certain times of the year. We intend to test the impact of giving good, complete information to claimants early in their claim and to provide sympathetic assistance in their job-search efforts. That is a motivational exercise as far as the claimant is concerned. We will also be striving to change the attitude of employers who seem to shy away from hiring claimants if they have been on a claim for any length of time. They seem to have the impression that these people do not want to work. So getting them out there early in their claim will hopefully change that attitude.

The process itself consists of an identification being made by the reception and inquiry clerk as the client comes into the office as to whether they are UI or non-UI and whether they belong to the test group or not, and they are scheduled for a session the following week. The following week the group that will be delivering the service is made up of employment people, counsellors, employment and insurance officers, as well as an insurance person, either the claimant service officer or an agent. That will go a long way towards integrating the functions Mr. Kroeger referred to earlier, because they are going to actually be working together for a common group of clients.

[Translation]

Si le comité veut bien faire preuve de patience, je vais inviter tout d'abord M. Proulx à nous décrire son expérience à Sudbury et ensuite, je demanderai à M. Turbide de faire la même chose pour Montréal-Est. Avec votre permission, monsieur le président, chacun parlera pendant dix minutes environ, peut-être moins, pour donner au comité une idée de la façon dont les choses se passent concrètement dans un centre d'emploi. Ensuite, si vous le voulez bien, nous pourrions avoir une discussion à ce sujet.

Le président: Merci, monsieur Kroeger. Nous allons entendre M. Proulx et ensuite M. Turbide.

M. R. Proulx (gestionnaire, Centre d'emploi du Canada de Sudbury, ministère de l'Emploi et de l'Immigration): À Sudbury, dans le cadre de notre projet-pilote, nous tentons de faciliter le réemploi rapide des prestataires d'assurance-chômage en mettant l'accent sur la recherche active d'un emploi et la communication rapide de renseignements sur les emplois disponibles. Nous allons faire en sorte que nos services d'emploi apportent leur aide à notre clientèle de prestataires de l'assurance-chômage au début de leur période de prestations. Il s'agit d'une contribution que nous voulons extrêmement positive. Dès que vous parlez de recherche active d'emploi, cela évoque tout de suite l'aspect contrôle dans l'esprit des gens. Or, ce n'est pas du tout notre objectif. Il s'agit d'un exercice positif.

Notre population-cible se compose de tous nos clients qui exercent une profession recherchée ou pour laquelle il existe une demande, comme les serveuses, les cuisiniers, les commis, les employés des industries de service et les ouvriers à certaines époques de l'année. Nous voulons voir quels résultats nous obtiendrons en offrant des services de renseignements exhaustifs aux prestataires au début de leur période de prestations ainsi une aide active dans leurs efforts de recherche d'emploi. Nous espérons de cette façon motiver le prestataire. En outre, nous allons nous attacher à changer l'attitude des employeurs qui semblent réticents à embaucher des prestataires qui sont au chômage depuis un certain temps. Ils semblent avoir l'impression que ces personnes ne veulent pas travailler. En les envoyant frapper à la porte des employeurs très tôt dans leur période de prestations, nous espérons modifier l'attitude de ces derniers.

Voilà comment fonctionne le processus. Tout d'abord, dès que le client se présente à nos bureaux, le commis à la réception et aux renseignements détermine s'il est admissible ou non aux prestations d'assurance-chômage et s'il appartient au groupe-témoin ou non. Ensuite, on leur fixe rendez-vous pour une séance d'information la semaine suivante. Le groupe chargé d'offrir cette séance est composée de fonctionnaires de l'emploi, d'orientateurs, de fonctionnaires de l'assurance et de l'emploi, de représentants du service de l'assurance-chômage, qu'il s'agisse du responsable du client ou d'un autre agent. En fait, cette démarche nous permet d'intégrer les fonctions dont M. Kroeger a parlé tout à l'heure. En effet, ces personnes vont travailler

[Texte]

The session itself consists of a comprehensive rights and obligations session given in the insurance context, but it is a small part of the session. Actually, in an hour and a half, it consists of about 20 minutes. The other hour and 10 minutes is pure employment assistance. The employment function consists of a mini service-needs determination interview with the client to determine their job readiness, to confirm the accuracy of the occupational coding, and also to expose them to whatever suitable jobs may be available for that client group that day in the CEC. They are also offered a videotaped active job-search technique. It is a 10-minute mini, because we have another process later in the exercise lasting a full two days.

• 1605

However, at the end of the session they are all given an active job-search form, and go out into the community to try to find a job. At the end of two weeks they come back in and speak to the employment people again about their job searches. We will be determining there whether they know how to look for work and whether they are looking in the right areas, and make whatever suggestions or give whatever guidance is necessary to help them continue in their searches.

They are sent out for a further two weeks, and when they come back there is another interview with the employment people. The assessment of their job-search techniques and career interests is continued, and they could conceivably be referred to counselling for referral to training or career counselling, or they could be put on job club.

Job club is another initiative we will have to purchase from the community, because we do not have the capacity to deliver it in the CEC. It is an exercise in which a group of clients gets together on a regular basis and, using the telephone and pounding the pavement, they look for jobs and support and help each other. If they hear of an opening that is not in their line, they will tell the other client. It is a very positive exercise and it has good results.

Essentially our initiative, the Claimant Re-employment Strategy part we are concentrating on, lasts eight weeks. At the end of eight weeks they pass into either the regular stream of client service or the counselling area. In an initial test group, at the end of 10 weeks, 27% had found work. In a comparable group, only 10% had found work, so there was quite a significant difference. Three percent cancelled their claims. The people involved in the session told us the reason was that they did not think they had to look for work right at the beginning of their claim, so that was an interesting finding also. Two percent were referred to training; 2% to Canadian Jobs Strategy programs; 7%

[Traduction]

concrètement ensemble pour un groupe commun de clients.

La séance d'information elle-même consiste à exposer aux clients les droits et les obligations qui découlent du régime de l'assurance-chômage. Cependant, ce n'est qu'une petite partie de la séance. En fait, cela représente environ 20 minutes sur une heure et demi. Le reste du temps est strictement consacré à l'aide à l'emploi. On procède à une mini-entrevue pour établir les besoins du client. Nous déterminons son aptitude au travail, nous confirmons l'exactitude du codage des professions et nous l'informons des emplois disponibles dans son champs d'activité ce jour-là au CEC. On leur montre aussi un vidéo sur les techniques de recherche active d'emploi. Il s'agit d'un mini-film de 10 minutes. Plus tard au cours de l'exercice, il est prévu de consacrer deux journées entières à ce sujet.

À la fin de la séance d'information, on donne à ces prestataires un formulaire de recherche active d'emploi et ils partent dans l'espoir de dénicher un emploi dans la collectivité. Au bout de deux semaines, ils reviennent et discutent encore de recherche d'emploi avec des gens du secteur de l'emploi. Nous tentons de déterminer s'ils savent comment chercher du travail et s'ils cherchent dans les bons endroits. Le cas échéant, nous leur faisons des suggestions ou nous leur donnons des conseils pour les aider à poursuivre leurs recherches.

Ils continuent de chercher pendant deux semaines additionnelles et, lorsqu'ils reviennent, ils ont droit à une autre entrevue avec les représentants des services d'emploi. On poursuit l'évaluation de leurs techniques de recherche d'emploi et de leurs intérêts professionnels. Il arrive qu'à cette étape on les achemine vers des services de formation ou d'orientation professionnelle, ou encore, on les inscrit à un club de placement.

Comme les CEC ne sont pas en mesure d'offrir un service de club de placement, il nous faut, cette fois encore, faire appel aux ressources de la collectivité. Ce genre de club réunit régulièrement un groupe de clients qui battent le pavé ou qui font des appels téléphoniques pour trouver des emplois et qui s'entraident. S'ils entendent parler d'une ouverture qui ne leur convient pas, ils en avertiront les autres. C'est un exercice très positif qui donne des résultats fructueux.

Cette initiative particulière, la Stratégie de réemploi des prestataires d'assurance-chômage, dure huit semaines. Au bout des huit semaines, ces personnes sont intégrées au service à la clientèle courant ou acheminées vers des services d'orientation. Dans le groupe expérimental initial, 27 p. 100 avait trouvé du travail au bout de 10 semaines. Dans un groupe comparable, 10 p. 100 seulement en avait trouvé, ce qui représente une différence assez marquée. Trois p. 100 ont annulé leurs prestations. Les participants à la session nous ont dit que ces personnes avaient agi ainsi parce qu'elles ne pensaient pas devoir chercher du travail dès le début de leur

[Text]

are reporting earnings, meaning they are also working, and 2% transferred out. All these results exceeded the results from the comparison group.

Mr. Kroeger: Mr. Chairman, in our calculations last spring and in some documents made public in the summer, we forecast that the Claimant Re-employment Strategy would save \$90 million the first year. Because of the sort of results that Mr. Proulx has just described, we think the claim is justified and we will be glad to report to the committee a little later. These are fairly preliminary data, but they look quite encouraging.

M. Réjean Turbide (gestionnaire, CEC à Montréal-Est, ministère de l'Emploi et de l'Immigration): Bonjour! J'aimerais dans un premier temps vous situer Montréal-Est. C'est une population de 320,000 habitants dans le secteur est de Montréal, où l'an passé on a eu 46,000 demandes d'assurance-chômage durant l'année. Donc, c'est un très gros bureau. C'est un centre administratif avec trois centres opérationnels, comme on dit dans notre jargon; ce qui veut dire qu'il y a trois centres d'emplois qui sont desservis dans le secteur Est de Montréal. Il y a eu 46,000 demandes, comme je le disais tout à l'heure. Il y a là 7,200 employeurs, et l'an passé nous avons eu à peu près 10,000 offres d'emplois.

En juillet 1989, on nous demandait de participer à un projet pilote dans le cadre de la stratégie de la main-d'oeuvre. C'était pour nous un concept tout à fait nouveau et inconnu.

• 1610

À partir des grandes lignes proposées par la région du Québec, le Comité de gestion s'est réuni pour s'entendre sur des projets. Il a donc été proposé, dans trois bureaux différents, trois types de services quelque peu différents en matière de prestation. Je m'explique. Les prestataires se présentent au Centre d'emploi dans le cadre de la stratégie du réemploi. Nous essayerons trois formats différents, ce qui nous donnera des idées sur le genre de services à offrir dans un centre urbain.

Le premier test effectué dans un centre a été l'intégration des fonctions. Plus tôt, M. Kroeger disait en parlant d'emploi et d'assurance, que lorsqu'on arrivait dans un Centre d'emploi du Canada il y avait d'un côté la section emploi, et de l'autre celle de l'assurance. C'était bien distinct. Ce qu'on a voulu faire dans un des bureaux, fut d'intégrer les fonctions de la personne qui traitait du dossier assurance avec celle qui traitait du dossier emploi. Nous avons fourni de l'information sur les emplois aux gens de l'assurance et inversement. On a fait dans ce bureau ce qu'on appelle une intégration de fonctions. Le prestataire à son arrivée au Centre d'emploi faisait face à

[Translation]

période de prestation. Ce qui est assez intéressant en soi. Deux p. 100 des prestataires ont été inscrits à des cours de formation, 2 p. 100 à des programmes de la Planification de l'emploi; 7 p. 100 ont déclaré des revenus, ce qui signifie qu'ils travaillent aussi et 2 p. 100 sont allés ailleurs. Ces résultats dépassent les résultats obtenus par le groupe-témoin.

M. Kroeger: Monsieur le président, d'après les calculs effectués au printemps dernier, nous avons annoncé dans certains documents rendus publics cet été que la Stratégie de réemploi des prestataires d'assurance-chômage nous permettrait d'épargner 90 millions de dollars au cours de la première année d'application. Compte tenu du genre de résultats dont vient de nous faire part M. Proulx, nous pensons que nos prévisions vont se confirmer et nous communiquerons volontiers nos résultats au comité un peu plus tard. Pour l'heure, nous avons des données préliminaires, mais elles semblent assez encourageantes.

Mr. Réjean Turbide (Manager, Montreal-East CEC, Department of Employment and Immigration): Good afternoon. First I would like to give you a profile of Montreal-East. Montreal-East has a population of 320,000 inhabitants. Last year, our CEC received 46,000 unemployment insurance claims. It is quite a big office. In fact, it is an administrative centre with three operational centres, as we say in our lingo. It means that there are three CECs in the Montreal-East sector. As I said, last year, we received 46,000 claims. There are 7,200 employers in our sector and last year we have processed approximately 10,000 job offers.

In July 1989, we were asked to participate in a pilot project within the Labour Development Strategy. For us, it was an entirely new and unknown concept.

In accordance with the outline recommended by the Quebec region, the management committee met to discuss various projects. It was decided that three relatively new types of services would be delivered in three different offices. Let me explain. Claimants report to the CEC under the Claimants' Re-employment Strategy. Three different formats will be used to give us an idea of the type of services needed in an urban centre.

The first test to be carried out in a centre involved the fusion of operations. In his comments on employment and immigration, Mr. Kroeger said that Canada Employment Centres were two entities working side by side: the employment entity and the insurance entity. The two were clearly separate. What we tried to do in one of the offices was to integrate the duties of the employee handling the insurance file with those of the employee handling the employment file. We gave information on employment to the insurance people and vice versa. In that particular office, we set up what we call a fused operation. Claimants coming into the CEC found

[Texte]

une personne qui avait la formation dans les deux domaines pour traiter de son dossier. Ce qui veut dire que le prestataire recevait dès la première entrevue une information à la fois sur le marché du travail et sur son dossier assurance avant d'être acheminé au service approprié. Dans un premier temps, donc, l'un des projets a consisté en l'intégration des fonctions emploi et assurance.

Dans un autre bureau, nous avons testé l'intégration modulaire. Ce qui veut dire que des gens de l'emploi et de l'assurance ont été installés pour travailler l'un près de l'autre. Ainsi, un conseiller en emploi travaille à côté d'un agent et celui-ci décide du cas d'une personne qui a abandonné son emploi ou des pénalités, etc. Ces agents travaillent conjointement l'un à côté de l'autre et partagent le même ordinateur. Ce qui est important, c'est qu'au niveau du service emploi et du service assurance que je décrirai plus tard, si par exemple l'agent d'assurance voit un problème au niveau du prestataire et coupe ses prestations, il peut immédiatement le référer à son collègue qui est conseiller en emploi. Vice-versa, le conseiller en emploi voit que quelqu'un vient plus ou moins aux entrevues et ne démontre aucun intérêt à réintégrer le marché du travail, il peut alors l'envoyer immédiatement à son collègue de l'assurance.

Au troisième bureau à Anjou, on a donné des sessions de groupe. Le prestataire en se présentant au Centre d'emploi pour une réclamation d'assurance-chômage doit compléter un formulaire. Il est convoqué dans deux jours à une session de groupe, et ensuite deux semaines plus tard à une entrevue individuelle avec un agent d'emploi et d'assurance. Les fonctions sont mélangées. Dans le troisième bureau on donne donc de l'information de groupe, sur l'emploi et l'assurance, en matière de disponibilité, d'emploi, d'habileté, etc. Le prestataire reçoit des informations en début de prestation et on lui demande d'aller à la recherche d'un emploi. S'il a besoin d'informations particulières pour se chercher un emploi, on lui donne immédiatement un rendez-vous avec un conseiller en emploi. Dans ce bureau on a vérifié davantage les sessions de groupe afin de donner de l'information mixte en emploi et en assurance par le truchement d'un conseiller en emploi et un agent d'assurance. Le prestataire est ensuite convoqué en entrevue deux semaines après sa recherche d'emploi.

Ces trois projets, en résumé, sont une intégration de fonctions, une intégration modulaire et des sessions de groupe données par des gens de l'emploi et de l'assurance.

Le président: Que se passe-t-il lors de la session de groupe? Qu'est-ce qu'on explique au cours de cette session?

M. Turbide: Dans la session de groupe, on explique les droits et obligations au prestataire et ce, globalement. On lui parle du marché du travail, et c'est pour cette raison qu'il s'agit d'une session de groupe «emploi et assurance». Il reçoit de l'information sur ses droits et obligations en tant que prestataire d'assurance-chômage. On l'informe sur le marché du travail dans le secteur, de nos

[Traduction]

employees trained in both areas to handle their files. In other words, at their first interview claimants received information on the labour market and on their claim for benefits before being directed to the appropriate service. Therefore, one of the first projects to be implemented was the fusion of the employment and insurance operations.

In another office, we tried modular integration or having employment and insurance staff physically working side by side. Thus, an employment counsellor would work beside an insurance officer, who makes decisions regarding voluntary quits, penalties, etc. Both employees work together, side by side, using the same computer. What is important is that, at the employment and insurance services level, which I will describe in a moment, if, for example, the insurance officer discovers a problem with a claimant and cuts off benefits, he can immediately refer that claimant to his colleague, who is an employment counsellor. And it is a two-way street: if an employment counsellor sees that a client is not attending the SNDs as faithfully as he should and does not seem interested in returning to work, he can immediately refer the client to his insurance colleague.

In the third office in Anjou, we are holding group sessions. Claimants reporting to the CEC to file a claim for benefits must fill out a form. They are required to attend a group session two days later followed by a personal interview with an employment and insurance officer two weeks later. The services are integrated. Therefore, in that third office, information on employment, insurance, availability, job search, skills, etc., are given out to groups. Claimants receive information at the start of their benefit period and are asked to look for work. If a claimant needs specific information to look for work, an appointment is set up immediately for him with an employment counsellor. Group sessions in that office have been closely monitored to ensure that information on both employment and insurance is given out by an employment counsellor and an insurance officer. Claimants are then called in for an interview two weeks after they have begun their job search.

To recap, the three pilots that were carried out were the fused operation, modular integration and group sessions held by employment and insurance officers.

The Chairman: What happens at a group session? What is explained at these sessions?

Mr. Turbide: At a group session, claimants get general information on their rights and obligations. They also receive information on the labour market, which is why the sessions are called employment and insurance group sessions. Claimants receive information on their rights and obligations as unemployment insurance claimants, and they also receive information on the local labour

[Text]

programmes et de nos services, de ce qu'on peut faire pour l'aider. On l'informe des entrevues avec des conseillers en emploi et aussi de son obligation d'être disponible et de rechercher un emploi. Il est informé des programmes et services disponibles ainsi que des droits et obligations du prestataire d'assurance-chômage.

Est-ce que ça répond à votre question?

• 1615

Le président: Oui.

M. Turbide: Je vais vous donner une petite explication technique. Qu'est-ce qui est important dans l'ensemble des trois bureaux? La majorité des prestataires sont vus en entrevue, en début de prestations. Je travaille aux services d'emploi et d'assurance depuis 17 ans, et voici ce qu'on a constaté. Souvent le prestataire d'assurance-chômage vient dans un centre d'emploi, dépose sa demande, et c'est lors de vérifications subséquentes, 10 ou 20 semaines plus tard, qu'on le rencontre. À ce moment-là, il commence à prendre des habitudes de chômage. Vers la fin de sa période de chômage, il veut avoir un emploi, et il le veut immédiatement parce qu'il arrive à la fin de ses prestations.

Ce qu'on fait dans nos projets ressemble un peu à ce que fait mon collègue de Sudbury. En début de prestations, on lui explique exactement ce à quoi il doit s'attendre et on lui donne de l'information. Donc, dans les trois projets, les gens sont vus en début de prestations. Les personnes ne se font pas prendre et ne peuvent pas dire qu'elles n'ont pas eu d'information. Les programmes et services disponibles leur sont expliqués immédiatement.

La rencontre en début, de prestations vise à établir l'employabilité du client en fonction du marché du travail et à l'informer de ses droits et obligations. À la suite de cette rencontre, soit deux semaines plus tard dans un bureau et immédiatement dans les autres bureaux, s'il est prêt pour le marché du travail et qu'il a tout ce qu'il faut pour se trouver un emploi, on lui dit d'aller faire des recherches d'emploi et de revenir quatre ou six semaines plus tard selon le cas.

Si, lors de sa cessation d'emploi, la personne déclare qu'elle est non disponible pour le travail pour toutes sortes de raisons, soit parce qu'elle veut ouvrir un commerce ou aller aux études, elle rencontre immédiatement un agent d'assurance qui lui explique ce qu'elle va avoir exactement étant donné sa non-disponibilité. Donc, la personne en début de prestations sait immédiatement à quoi s'attendre. Elle rencontre un conseiller ou un agent, ou on l'envoie en recherche active d'un emploi.

Ce qui est important, c'est qu'on lui fixe une rencontre prédéterminée. On lui dit: Tu dois revenir nous voir dans tant de semaines et nous prouver que tu as fait une recherche d'emploi, afin qu'on puisse évaluer avec toi les recherches que tu as faites et te donner de l'information supplémentaire sur le marché du travail, des cours en groupe sur le marché du travail, sur le curriculum vitae.

[Translation]

market, on our programs and services and on what we can do to help them. We tell them about the employment counsellor interviews and about their obligation to be available and look for work. Claimants hear about what programs and services are available and about their rights and obligations as unemployment insurance claimants.

Does that answer your question?

The Chairman: Yes.

Mr. Turbide: I would like to give you a few technical details. What is the main feature of these three offices? Most claimants go through an SND interview at the start of their claim. I have been with Employment and Insurance Services for 17 years and this is what we have found. Often, claimants will come into a CEC, file a claim and be seen only 10 or 20 weeks later during follow-ups. In that time, they can get used to being unemployed. When the end of their benefit period draws near, they want to find a job and find it right away, before their benefits run out.

What we have done in our pilot projects is a little like what my colleague in Sudbury has done. Claimants are told exactly what is expected of them and provided with information at the start of their claims. In all three projects, claimants were seen at the start of their benefit period. They are not taken for a ride, nor can they say they did not receive any information. All available programs and services are explained to them immediately.

The SND serves to determine the client's employability based on the labour market and to inform him of his rights and obligations. The client is interviewed a second time, two weeks later in the case of one office and immediately in the other two offices to determine job readiness and whether or not he has all the job search tools he needs. The client is then told to begin his job search and to return four or six weeks later, as the case may be.

If, on termination of employment, the client says that he is unavailable for work for one reason or another, either because he wants to start a business or return to school, for example, he is immediately referred to an insurance officer, who will tell him exactly what he is entitled to in view of his unavailability. Thus, claimants know exactly what to expect at the start of their claim. They are referred to a counsellor or an officer or immediately placed on active job search.

The key point is that they are given a set return date. They are told to come back in a certain number of weeks to report on their job search, have their job search skills assessed, receive additional information on the labour market and any other information that is available in a CEC, attend group course on the labour market or be referred to a program.

[Texte]

enfin tous les renseignements qu'on peut donner dans un centre d'emploi, ou t'acheminer vers un programme quelconque.

Il doit se présenter à l'entrevue. Lorsqu'il vient à la deuxième ou à la troisième entrevue, selon le cas, il peut être dirigé selon ses besoins. Ces besoins sont déterminés avec la personne qui lui fait subir l'entrevue. Dans la majorité des cas, cette personne a reçu une formation en emploi et en assurance. On veut essayer de briser le mythe de la séparation de l'emploi et de l'assurance. On veut faire d'un centre d'emploi du Canada un bureau complet d'emploi et d'assurance.

Tous les prestataires sont impliqués dans ce processus. On leur donne de l'information en début de prestations. Tous les employés du centre d'emploi ont eu de la formation en emploi et en assurance, afin que chacun connaisse le travail de l'autre personne.

Vous vous demandez sûrement pourquoi les employés ont consenti à des changements aussi profonds dans un aussi court laps de temps. Chez nous, cela s'est fait rapidement. Les projets pilotes ont débuté en juillet. Il y a eu des rencontres avec les employés pour faire en sorte qu'ils s'impliquent immédiatement dans les projets pilotes visant à améliorer la qualité des services à la clientèle de prestataires. Pour les employés, c'est un bouleversement total. Depuis des années, les centres d'emploi étaient séparés: emploi et assurance.

Si les employés se sont impliqués aussi facilement et aussi rapidement, c'est qu'ils comprenaient le pourquoi de la stratégie. Ils se sont dit: Enfin, on va tous aller dans la même direction, pour la même clientèle et pour la même organisation. Donc, tous les employés se sentent impliqués dans le processus parce qu'ils y participent depuis le début.

Pour l'emploi, c'est une action déterminante, et pour l'assurance, c'est une complémentarité souhaitée depuis longtemps. Auparavant, le même prestataire devait raconter deux histoires différentes selon la personne à qui il s'adressait. S'il était au niveau du chômage, il racontait sa vie et toutes ses affaires. Quand il arrivait au niveau des services d'emploi, il devait raconter une deuxième fois la même histoire à une personne qui était dans le même bureau, qui était parfois la même et parfois autre, selon le prestataire.

• 1620

Donc, en très peu de temps, on a fait des aménagements dans les bureaux pour faire des projets pilotes. On a changé des employés de place et on leur a donné de la formation. Tout cela s'est fait en collaboration avec toute l'organisation des services d'emploi et d'assurance et des services administratifs des bureaux. Il a fallu obtenir la collaboration de tous les services qui offrent des services d'emploi et d'assurance au niveau des bureaux régionaux et du bureau central.

Bien entendu, pour faire tout cela, il fallait de l'équipement informatique supplémentaire. Dans un

[Traduction]

Claimants must attend the interviews. At the second or third interview, as the case may be, a referral will be made on the basis of the claimant's needs. These needs are determined together with the officer who has conducted the SND. In most cases, the officer has received training in employment and insurance. We want to try to dispell the myth that employment and insurance are two separate entities. We want to make Canada Employment Centres complete employment and insurance offices.

All claimants are involved in the process. They are given information at the start of their claim. All employment centre employees have received training in employment and insurance so that each employee knows what the others are doing.

You must be wondering why our employees have agreed to such major changes in so short a time. In our offices, everything took place very quickly. The pilot projects got underway in July. Staff meetings were held to get employees immediately involved in pilot projects to improve the quality of claimant services. For the staff, the changes were dramatic. For years, employment centres had been divided in two: employment and insurance.

Employees were ready and eager to get involved because they understood the reason behind the strategy. They felt they would all be pulling in the same direction, working for the same clients and for the same organization. As a result, they feel they are part of the process because they have been involved from the very start.

For the employment entity, the change was a decisive one, while for the insurance entity, it meant the realization of a long-desired complementarity. Previously, claimants had to tell a different story depending on whether they were talking to an employment or an insurance officer. If they were unemployed, they had to tell their life story and everything else. If they were seeking employment services, they had to tell their story a second time, sometimes to the same person, sometimes to another person.

Thus, changes were made in the offices in a very short time to get the pilot projects underway. Employees were relocated and given training. All services, employment, immigration and administration, worked together to make the changes happen. The co-operation of all employment and insurance services personnel at the regional and head offices was also required.

It was, of course, necessary to obtain additional computer equipment. Employment centres did not

[Text]

centre d'emploi, on n'a pas plus de ressources qu'auparavant dans le cadre de la stratégie de l'emploi. Le seul changement important a été le suivant. Auparavant, les offres d'emploi étaient affichées dans les bureaux. On disait dans une offre d'emploi: J'ai besoin d'un soudeur, et on énumérait les qualités requises. Il fallait que la personne rencontre un agent qui faisait son évaluation et la présentait à l'employeur.

Depuis la modification des services, les agents qui faisaient des entrevues de présentation aux employeurs donnent maintenant de l'information sur l'emploi et l'assurance, ainsi que sur le marché du travail et, occasionnellement, ils présentent des candidats aux employeurs.

Sur les tableaux des banques d'emploi, dans nos centres d'emploi, nous avons maintenant une information complète: le nom de l'employeur, son adresse, son numéro de téléphone et les coordonnées. Donc, le prestataire cherche lui-même un travail dans son domaine, prend en note le nom et le numéro de téléphone de la personne avec qui on doit communiquer, fait ses propres démarches, prend rendez-vous et va lui-même à la recherche d'un emploi à l'aide de l'information qui est sur les tableaux.

C'est un changement majeur dans nos services. L'employeur est informé, nous affichons l'information complète et l'employeur reçoit des téléphones des prestataires. Les personnes qui travaillaient à la présentation de gens aux employeurs donnent maintenant de l'information aux prestataires d'assurance-chômage en début de prestations.

On a eu besoin d'équipement informatique, de formation et de beaucoup d'information sur le marché du travail. On est en train de donner, au niveau régional et au niveau local, de plus en plus de renseignements pertinents pour dire au prestataire où aller. Dans une ville comme Montréal, s'il travaille comme soudeur, comme assembleur ou dans le commerce, où doit-il aller et que doit-il faire? C'est de l'information pertinente sur le marché du travail.

Pour terminer, j'aimerais vous situer au niveau de la prestation.

La grosse surprise pour les clients prestataires, c'est de voir qu'en début de prestations, on leur explique exactement ce à quoi ils doivent s'attendre. Les prestataires d'assurance-chômage trouvent intéressant qu'en début de prestations, on leur donne un service d'information complet. On leur donnait de l'information auparavant, mais il s'agissait souvent d'un document ou de renseignements que leur donnait une jeune fille à la réception. Maintenant, c'est un agent spécialisé en emploi et en assurance qui leur donne de l'information en début de prestations.

Donc, les clients sont à la fois satisfaits et surpris. Beaucoup de prestataires avaient l'habitude de donner leur demande de prestations, de la laisser là et de s'en aller. Quand ils avaient des problèmes, quand ils étaient

[Translation]

receive additional resources under the Canadian Job Strategy. Only one major change took place. Before, job offers were posted in the offices. A job offer could read: welder required, and list the skills needed. Anyone interested in the job had to meet with an officer, who assessed the candidate and reported to the employer.

Following the change, that officer now gives out information on employment and insurance and on the labour market and sometimes refers applicants to employers.

The job bank boards in our CECs now provide complete information: the employer's name, address and telephone number as well as the job offer. The claimant can therefore look for a job in his field, jot down the contact person's name and telephone number, make his own arrangements and appointments and conduct his own job search using the information posted on the boards.

That is a major change in our services. Job offers posted contain complete information and employers receive calls from claimants. The officers who previously screened candidates for employers now give out information to unemployment insurance claimants at the beginning of the benefit period.

Computer equipment, training and a great deal of labour market information were needed. We are now giving out more pertinent information telling claimants where they can go both regionally and locally. In a city like Montreal, welders, assembly line workers and retail workers need information on where to go and what to do. In other words, they need pertinent information on the labour market.

In closing, I would like to talk to you about the delivery of services.

The big news for claimants is that they are told exactly what to expect at the start of their benefit period. UI claimants find the complete information service they receive at the beginning of their benefit period interesting. In the past, we did provide them with information, but it was often in the form of a document or information provided by the receptionist. Now, we have officers specialized in employment and insurance who provide information at the start of the benefit period.

So, clients are both satisfied and surprised. Many claimants were in the habit of filling out their claim form, filing it and leaving. We would only see them if they ran into problems, were disoriented or needed help. Now, they

[Texte]

inadmissibles ou avaient besoin d'aide, on ne les voyait que plus tard. Maintenant, c'est en début de prestations qu'ils reçoivent toute cette information.

Pour la très grande majorité des clients, l'aide au réemploi est vraiment acceptée positivement, et l'information qui leur est fournie est grandement appréciée, car plusieurs ignoraient tous les services possibles dans un centre d'emploi.

Bien sûr, avec l'aide au réemploi, il y aura de la récupération de fonds d'assurance-chômage pour la formation. On va pouvoir offrir aux prestataires, aux personnes de 45 ans et plus et aux jeunes, des programmes beaucoup plus adéquats qui les aideront au niveau du marché du travail. Cela fait partie de leur cheminement. Actuellement, on a des programmes à leur offrir, et on espère que quelque chose de supplémentaire s'ajoutera à la stratégie de réemploi.

• 1625

Avec l'affichage ouvert—c'est le terme qu'on emploie—, il y a même des employeurs qui ont réussi à combler des emplois pour lesquels il y avait pénurie de main-d'oeuvre. Pourquoi? Par exemple, si on demande quelqu'un de très spécialisé en ingénierie, il ne vient peut-être pas au centre d'emploi une personne spécialisée dans le domaine exigé par l'employeur. Beaucoup de prestataires circulent à l'intérieur du centre d'emploi. Un prestataire peut voir l'offre d'emploi qui ne lui convient peut-être pas, mais qui convient à un beau-frère, à une belle-soeur ou à un ami. Il y a des employeurs qui m'ont appelé pour me dire: Monsieur Turbide, j'ai réussi à trouver des gens que je cherchais depuis longtemps. Par exemple, une entreprise de transport cherchait des conducteurs de camions transportant des matières dangereuses et avait beaucoup de difficulté à en trouver. L'employeur m'a appelé il y a quelques mois et m'a dit: Monsieur Turbide, j'en ai trouvé trois assez rapidement. J'étais très surpris, car je pensais qu'il n'y en avait même pas sur le marché. Donc, afficher les offres d'emploi offre de nouvelles possibilités aux employeurs.

On n'a eu que quelques problèmes d'entreprises. Quelques employeurs qui emploient des gens très spécialisés et qui ont du chômage saisonnier de cinq ou six mois, ont peur de perdre des gens qui sont nouvellement formés. Ils auraient aimé que ces gens continuent à recevoir des prestations d'octobre à avril. Mais on demande aux prestataires d'être disponibles pour la recherche d'un emploi. Un employeur, entre autres, m'a appelé pour me dire qu'il préférerait que ses gens restent au chômage pour qu'il puisse les reprendre à son emploi à la fin de l'hiver. Mais, de façon générale, les employeurs semblent satisfaits de tout ce qui se déroule chez nous.

Le président: Merci, monsieur Turbide.

Si vous avez affaire à 46,000 prestataires d'assurance-chômage par année, cela fait environ 4,000 personnes par mois qui passent à vos bureaux pour faire une demande

[Traduction]

receive all the information they need at the start of their benefit period.

The vast majority of our clients have responded very well to the claimant re-employment strategy and greatly appreciate the information they receive because many were not aware of all the services that were available in a CEC.

Under the Claimant Re-employment Strategy, training funds will, of course, come out of the Unemployment Insurance Fund. This will enable us to offer claimants, people 45 years of age or older and young people with more adequate programs that will help them get onto the labour market. That is part of the answer. As it stands, we have programs for them and we hope to have even more with the re-employment strategy.

Under the open-posting system, as we call it, some employers have even managed to fill positions for which there was a labour shortage. How can that be? Let us say there is a highly specialized opening in the field of engineering in all probability, no one will come into the CEC with the required qualifications. However, many claimants visit the CEC. One of them may see the job offer and, although he is not suited for the position, his brother-in-law, sister-in-law or friend may be. Some employers have called me to say: Mr. Turbide, I have found people to fill positions I have been trying to fill for a long time. There was the case of the shipping company that was having a great deal of trouble finding truck drivers to haul hazardous substances. The employer called me a few months ago and said: Mr. Turbide, I found three drivers rather quickly. I was quite surprised, because I did not think there were any on the market. Posting job offers, therefore, opens new doors for employers.

We have had only a few problems with companies. Some employers who hire highly-specialized people and operate seasonally for five or six months, are afraid of losing newly-trained people. They would have liked to see their employees continue to receive benefits from October to April, but we require that claimants be available to look for work. One such employer called me to say that he preferred to see his people remain unemployed so that he could rehire them in the spring. However, employers seem generally satisfied with what we are doing.

The Chairman: Thank you, Mr. Turbide.

If you handle 46,000 unemployment insurance claimants a year, that means about 4,000 people go to your offices each month to file a claim. How much staff

[Text]

de prestations d'assurance-chômage. Combien de personnel faut-il pour traiter tout cela? Combien y a-t-il de gens à votre centre d'emploi de Montréal-Est?

M. Turbide: Lorsque je parle de 46,000 demandes d'assurance-chômage, j'inclus les renouvellements. Une personne est au chômage pendant deux mois, elle commence à travailler et elle revient au chômage. On appelle cela un renouvellement. On a 170 années-personnes dans les trois centres, ce qui comprend les services administratifs et tout cela.

Le président: Cela fait combien de monde en même temps au bureau?

M. Turbide: Disons que, dans un centre d'emploi, la moyenne de prestataires qui se présentent peut être de 60 ou 70. On avait quatre centres d'emploi dans l'est, et il y a eu un fusionnement de deux centres. Dans le centre fusionné, il y a de 100 à 110 demandes par jour, et ce nombre est parfois plus élevé. Dans un bureau plus petit, il y a 55, 60 ou 65 demandes par jour.

Le président: Il y a 170 années-personnes. Est-ce que 170 personnes travaillent au bureau pendant toute l'année, ou est-ce que 300 personnes travaillent chacune six mois?

M. Turbide: Dans une ville comme Montréal, c'est presque stable. C'est 170 personnes.

Le président: Elles travaillent à votre bureau en permanence pour traiter 4,000. . .

M. Turbide: Elles travaillent dans trois bureaux. Je parlais de trois centres d'emploi.

Le président: On parle souvent de pénurie de main-d'oeuvre. De plus en plus, il y a des cours qui se donnent dans le secteur privé dans le cadre de nos programmes de la stratégie de la planification d'emploi. Je vais vous donner un exemple tangible: la réparation de carrosseries d'automobiles. On offre le cours pendant un certain nombre de semaines parce qu'il y a une pénurie dans ce secteur. On a une clientèle de 25 ou 30 personnes. Est-ce que les gens qui ont suivi les cours de ce genre se trouvent du travail dans une grande proportion? Un an plus tard, les gens qui ont suivi ces cours-là ont-ils toujours un emploi ou s'ils l'ont perdu? Est-ce qu'on a vérifié cela?

• 1630

Mme Michèle Jean (directrice exécutive de la Planification de l'emploi, Services d'emploi, ministère de l'Emploi et de l'Immigration): On a un processus d'analyse d'impact. On vérifie six mois plus tard, et on vérifie douze mois plus tard. Le programme de pénurie de main-d'oeuvre est l'un des programmes les plus performants. Six mois et 12 mois plus tard, le taux de personnes qui conservent leur emploi est de plus de 90 p. 100, si ma mémoire est bonne. Évidemment, comme il y a une pénurie au départ, vous avez plus de chances de vous trouver un emploi et de le conserver que dans le cadre d'autres programmes. Les analyses d'impact démontrent

[Translation]

do you need to handle all those files. How many employees do you have in your Montreal-East CEC?

Mr. Turbide: The 46,000 unemployment insurance claims I spoke of include renewals. A renewal is when someone is unemployed for two months, let us say, finds a job, then gets laid off. We have 170 person-years in all three centres, including administrative and other services.

The Chairman: How many people does that make in an office at any given time?

Mr. Turbide: On average, there are about 60 or 70 claimants in an employment centre. There used to be four employment centres in the east, but two of them were amalgamated. The amalgamated centre receives 100 to 110 claims a day, and sometimes more. Smaller offices receive 55, 60 or 65 claims a day.

The Chairman: There are 170 person-years. Do you have 170 people working in the office all year round or do you have 300 people working for six months at a time?

Mr. Turbide: In a city like Montreal, it is almost stable. We have 170 people.

The Chairman: These people work in your office full-time to handle 4,000. . .

Mr. Turbide: They work in three offices. I was talking about three employment centres.

The Chairman: We often hear about skill shortages. More and more courses are given by the private sector under Canadian Jobs Strategy programs. Let me give you a concrete example in the area of auto-body work. The course is offered for a certain number of weeks because there is a shortage in that field. There are 25 or 30 clients. Do most of the people who take such courses find work? And one year later, are the people who have taken those courses still working or have they lost their jobs? Has anyone looked into that?

Mrs. Michèle Jean (Executive Director, Canadian Jobs Strategy, Employment Services, Department of Employment and Immigration): We have an impact analysis process. We do six months and twelve months follow-ups. The skill shortage program is one of the most successful programs. The percentage of people who are still working six and twelve months later is over 90 per cent, if my memory serves me right. Obviously, as there is a shortage to begin with, the participants' chances of finding and keeping a job are greater than under other programs. Our impact analyses show that the skill shortage program is a highly successful one.

[Texte]

que le programme de pénurie de main-d'oeuvre est un programme très performant.

M. Jacques Vien (député de Laurentides): Monsieur Turbide, vous parliez de trois groupes. Le premier groupe est composé d'une personne s'occupant de l'assurance-chômage et d'une autre personne s'occupant de l'emploi; le deuxième groupe compte deux personnes; le troisième groupe est une personne qui parle à un groupe. Lequel avez-vous trouvé le plus efficace? Vous pourriez certainement épargner du personnel avec le dernier groupe, vu que vous vous adressez à un groupe de personnes en chômage. Quels ont été les résultats de cela?

M. Turbide: Les résultats globaux n'ont pas encore tous été analysés, puisqu'on est encore à la fin de notre expérimentation. Je me dis que c'est une combinaison de tout cela qui est efficace. Il ne s'agit vraiment pas d'épargner des ressources, parce qu'on revoit les prestataires en entrevue individuelle deux semaines plus tard. La stratégie de réemploi va probablement résulter en une combinaison de ces choses. Avec les ressources qu'on a présentement, on ne pourra pas continuer de voir la majorité des prestataires ou un nombre important de prestataires individuellement, parce que cela a un effet multiplicateur. On convoque les gens en entrevue quatre semaines plus tard. À un moment donné, il va y avoir foule. Lorsqu'on demande à quelqu'un d'aller à la recherche d'un emploi, c'est parce qu'il se déclare prêt et apte à travailler. Par exemple, il est soudeur et il a de l'expérience, ou il est chauffeur de camion et il a besoin de travail tout simplement. On lui donne de l'information et les offres sont affichées. Il y a toutes sortes d'autres moyens de se trouver de l'emploi. Il est important de se rappeler qu'on est dans un centre urbain. Il y a beaucoup d'emplois de disponibles. L'année passée, on en a eu 10,000 à notre bureau. Donc, il y a des emplois disponibles.

M. Vien: J'ai hâte de voir les résultats de cela. Vous prenez les gens au tout début; vous les attaquez de front. Auparavant, la main gauche pouvait se faire jouer par la main droite.

M. Turbide: Cela arrivait souvent.

M. Vien: Je suis des Laurentides, au nord de Montréal. Il y a quelques industries qui, sans l'aide de l'assurance-chômage ou des programmes d'emploi, ont commencé à s'échanger du personnel entre elles. Une compagnie qui fabrique du béton et de l'asphalte échange des employés avec le Mont Saint-Sauveur. Le Mont Saint-Sauveur, en hiver, a besoin de beaucoup d'employés, mais en été... Alors, on s'échange les employés.

Il y a toujours un laps de temps, entre l'hiver et l'été, et entre l'été et l'hiver, où ces gens ne travaillent pas. Naturellement, il y a les pénalités et tout cela. Est-ce qu'il y a un programme pour venir en aide aux compagnies ou aux employés? Les gars veulent travailler, mais il n'y a pas de travail. Aux mois d'octobre et de novembre, ils vont tous à la chasse. Aux mois d'avril et de mai, il y a beaucoup de chômage. C'est temporaire. Est-ce qu'il n'y a pas un moyen d'encourager les compagnies et

[Traduction]

M. Jacques Vien (Laurentides): Mr. Turbide, you spoke of three projects. The first project involves one person handling unemployment insurance and another person handling employment; the second project involves two people; the third project is one person speaking to a group. Which project have you found to be the most effective? The third project could surely enable you to save on staff as it involves working with groups of claimants. What were the results of that project?

Mr. Turbide: The overall results have not yet been analysed as we have just completed our experiment. In my opinion, a combination of all three would be effective. There are no real savings in the area of human resources to be made because claimants are seen on an individual basis two weeks later. The Claimant Reemployment Strategy will probably be a combination of all three projects. We will not be able to continue seeing most or a large number of claimants on an individual basis with existing resources because of the multiplier effect it will have. Claimants are asked to return for another interview four weeks later. At one point, we are going to have more claimants than we know what to do with. When we place a client on active job search, we do so because the client says he is ready and able to work. In the case of a welder with experience or a truck driver who only needs a job, for example, we provide information and post job offers. There are all sorts of other ways to find a job. Please keep in mind that we are talking about an urban setting where many jobs are available. Last year, we posted over 10,000 jobs in our office. Jobs are available.

Mr. Vien: I am anxious to see the results. You are now seeing people at the very start, taking them head on. Before, the left hand didn't know what the right hand was doing.

Mr. Turbide: Yes, that was often the case.

Mr. Vien: My riding is Laurentides, north of Montreal. Some industries there have begun to exchange staff between themselves without the help of any unemployment insurance or employment programs. One cement and asphalt plant sends its employees to Mont Saint-Sauveur, where many employees are needed in winter but not in summer. So, the companies exchange employees.

There is always a slack time in the spring and the fall when there is no work for those employees. Naturally, there is the waiting period and all that. Is there a program to help those companies and those employees. The guys want to work, but there is no work. They all go hunting in October and November. In April and May, unemployment is high. But it's temporary. Could we not find some way to encourage the companies and the employees? That is a suggestion for your suggestion box.

[Text]

d'encourager les employés? C'est une idée que je vous soumets. Vous avez des boîtes à penser.

Mme Jean: En général, entre deux saisons, ils reçoivent des prestations d'assurance-chômage.

M. Vien: Oui, mais n'y a-t-il pas deux semaines de pénalité?

Mme Jean: Oui, il y a deux semaines. . .

• 1635

M. Turbide: Ce n'est pas une pénalité; c'est deux semaines d'attente.

M. Vien: S'il n'y a pas de pénalité, n'y aurait-il pas moyen d'encourager les industries? Je ne connais que ces deux compagnies qui fassent cela. Si beaucoup d'entreprises saisonnières faisaient cela. . .

Mme Jean: On fait des tests, et on a une équipe de coordination composée de gens des régions et de gens du national. On évalue ce qui se passe ainsi que les problèmes rencontrés. Il y a des problèmes de saisonnalité dans certaines régions et ainsi de suite. À partir de cela, M. Wyman, moi-même et nos équipes essayons de voir quel genre de réponses on peut apporter à ces problèmes-là. Vous en signalez une; on va probablement en trouver d'autres.

M. Vien: J'ai déjà essayé d'encourager cela par l'intermédiaire de mon bureau. Je voulais essayer d'apparier des compagnies. Il serait bon que le ministère établisse un programme national. Pour commencer, faites-le dans les Laurentides. Nous sommes prêts à servir de cochons d'Inde.

Mr. Fee (Red Deer): I am very encouraged by this. It sounds like a good program that is working well. Mr. Kroeger, I have a question for you. Have you picked out your two shining stars, or are they all working this well?

Mr. Kroeger: We have quite a few of them. We picked two who are reasonably close to Ottawa and could come to tell their story to the committee without a great deal of time or expense.

Mr. Fee: So, cost effective too. That is what we appreciate. What are the other eight centres you are using in the test?

Mr. Kroeger: I said 48.

Mr. Fee: I am sorry. I thought you said there were 10 centres being used in this.

Mr. Kroeger: In Alberta we have Calgary South and Edmonton North. Are there other provinces that members would like to know about?

Mrs. Anderson (Simcoe Centre): Anything near Barrie?

Mr. Kroeger: In Ontario we have Ottawa, Thunder Bay, St. Catherines, Brantford, Mississauga and Sudbury.

[Translation]

Mrs. Jean: Generally, they can get unemployment insurance benefits between seasons.

Mr. Vien: Yes, but isn't there a two-week waiting period?

Mrs. Jean: Yes, there is a two-week waiting period. . .

Mr. Turbide: It is not a penalty, it is a two-week waiting period.

Mr. Vien: If there is not any penalty, is there not some way to encourage industries? Those are the only two companies I know engaging in this practice. If it was done by lots of seasonal businesses. . .

Mrs. Jean: We have done tests and we have a coordination team made up of regional and national representatives. We assess what is done along with the problems encountered. Some regions experience problems relating to seasonality and other factors. Once we have all this information, Mr. Wyman, myself and our teams attempt to determine what type of response can be provided for these problems. You have mentioned one, we will probably come up with some others.

Mr. Vien: I have tried to encourage it through my office. I wanted to try matching companies. It would be a good thing for the Department to set up a national program. To start, you can give it a try in the Laurentians. We are willing to be the Guinea pig.

M. Fee (député de Red Deer): Je suis très encouragé par tout ce que j'entends. J'ai l'impression que c'est un bon programme qui fonctionne bien. J'ai une question à vous poser, monsieur Kroeger. Avez-vous choisi vos deux étoiles ou est-ce que tous les directeurs font un aussi bon travail?

M. Kroeger: Ils ne sont pas peu nombreux. Nous en avons choisi deux qui se trouvent assez près d'Ottawa et qui pouvaient venir vous raconter ce qui se passe à peu de frais sans prendre trop de temps.

M. Fee: Donc vous avez aussi le souci de la rentabilité, quelque chose que nous apprécions beaucoup. Quels sont les huit autres centres où vous faites ce projet pilote?

M. Kroeger: Il y en a 48.

M. Fee: Excusez-moi. J'ai cru comprendre qu'il y en avait 10.

M. Kroeger: En Alberta il y a le centre de Calgary Sud et Edmonton Nord. Est-ce que vous voudriez des renseignements sur d'autres provinces?

Mme Anderson (députée de Simcoe-Centre): Y a-t-il quelque chose près de Barrie?

M. Kroeger: En Ontario il y a Ottawa, Thunder Bay, St. Catherines, Brantford, Mississauga et Sudbury.

[Texte]

Mr. Worthy (Cariboo—Chilcotin): British Columbia?

Mr. Kroeger: British Columbia—Penticton, Port Alberni, Surrey, Vancouver North and Vancouver East. There are 33. I said 48; I am sorry.

Ms Jean: Yes, but maybe it is a few more because since we asked—

Mr. Kroeger: There may be a few more than that. I thought it was about 10%. We have 470 Canada Employment Centres. It is a little less than 10%. The plan is to test it through from last summer, last fall—depending on which office we are talking about—through to April 1 and then, on the basis of the experience we are accumulating, we will generalize it right through the system. There is going to be a resource limitation, because it is a fairly time-consuming way of going about it and our resources are limited. We are not getting any additional person-years to administer the extra program money that we would get from the labour force development strategy and equally, you know, for this time-consuming approach we are having to reorder our priorities. One way and another we think we can do something on that. Like Mr. Fee, I am encouraged by what I have seen so far.

Mr. Fee: Long term, what is going to be the effect on your person-years? When they are combined, can you see fewer middle managers being needed and more people hands-on, directly interfacing with the client group?

Mr. Kroeger: Possibly.

Ms Jean: Ken and I have been visiting a few of these centres and we have been discussing it with a lot of managers. We can see that in the front-end people are starting to move and to do things differently, so there may be a classification issue there that we will have to look at after a few months. We do not want to rush in any new kind of scheme and constrain the managers who are trying to do things differently, depending on their local labour market. As you say, we may be able to redeploy some resources to effect people to other jobs. But actually we do not know. Sometimes we feel that if we do group counselling we will save time. But sometimes you discover other needy assessment you have to do, and sometimes you discover you have to do individual consulting interviews. It is difficult at this moment, but that may happen. We are looking at that.

Mr. Fee: Looking at it superficially, having just heard about it, I can see the potential for a saving. But I would hate to push the program based on that. I think, listening to the two presenters, in order for it to work, your staff group has to be supportive and willing to work at it or the whole thing will not work. If we try to sell it on the basis that we will save money in administration, we will be dead before we start. Please do not read that into my comment; it was just a question.

[Traduction]

M. Worthy (député de Cariboo—Chilcotin): En Colombie-Britannique?

M. Kroeger: En Colombie-Britannique il y a Penticton, Port Alberni, Surrey, Vancouver Nord et Vancouver Est. Au fait, il y en a 33, pas 48 comme j'ai dit tout à l'heure.

Mme Jean: Oui, mais il y en a peut-être davantage car nous avons demandé. . .

M. Kroeger: Le nombre pourrait être légèrement supérieur. Je pensais que c'était dans les 10 p. 100. Nous avons 470 centres d'emplois du Canada. Donc c'est un peu moins de 10 p. 100. Il était prévu de mettre ce système à l'essai depuis l'été dernier ou l'automne dernier, selon le centre, jusqu'au 1^{er} avril et selon les résultats obtenus, nous allons le généraliser partout au Canada. Évidemment l'état actuel de nos ressources impose une certaine limite car c'est une procédure qui prend du temps. Nous ne recevrons pas de suppléments d'années-personnes pour l'administration des crédits supplémentaires qui viendront de la stratégie du développement du marché de travail et nous devons également rétablir nos priorités étant donné le temps exigé par cette approche. Mais malgré tout nous pensons pouvoir y parvenir. Comme M. Fee, je suis encouragé par ce que j'ai vu jusqu'ici.

M. Fee: Quel sera l'effet à long terme sur vos années-personnes? Avec la fusion des deux services, pensez-vous avoir besoin de moins de cadres moyens et davantage d'employés en contact direct avec les clients?

M. Kroeger: Éventuellement.

Mme Jean: Ken et moi nous avons visité quelques-uns de ces centres et nous en avons parlé avec les directeurs. Pour ce qui est des interventions directes, nous constatons que les gens s'y prennent différemment, alors il y aura peut-être une question de classification à examiner dans quelques mois. Nous ne voulons pas nous dépêcher de proposer un nouveau régime limitant ainsi les gestionnaires qui essaient d'adopter une stratégie axée sur les besoins du marché local. Comme vous le dites, nous serons peut-être en mesure de consacrer certaines de nos ressources à d'autres emplois. Mais pour le moment nous ne pouvons pas le dire. Parfois nous pensons que le counselling en groupe peut représenter une économie de temps. Mais parfois on découvre qu'il y a des évaluations impératives à faire et aussi des entrevues individuelles de counselling. C'est donc une possibilité.

M. Fee: De prime abord, ce projet semble offrir des possibilités d'économies. Mais je n'aimerais pas du tout que ce soit le seul critère pour justifier le programme. Après avoir entendu les deux exposés, je pense que cette initiative a besoin de la collaboration active de vos employés pour bien marcher; sans leur concours c'est impossible. Si nous tentons de vendre cette idée sous prétexte qu'elle va permettre des économies sur le plan administratif, nous n'aboutirons à rien. N'interprétez pas mon commentaire en ce sens; c'était une simple question.

[Text]

• 1640

Mr. Kroeger: Mr. Fee makes an interesting point. The committee could well ask why we have not been doing this all along.

One gets into something here that could be called organizational culture, and Canada is not the only country with this phenomenon. I have read an OECD study stating that exactly the same thing can be found in Germany, the United Kingdom and in France.

You have two different kinds of people. The administrators of the UI Act pride themselves on being professionals, as this is a very complicated piece of entitlement legislation in which one either meets the criteria or one does not. They pride themselves on understanding it thoroughly and on being able to provide fast service as they are evaluated on how many claims they can put through in a day.

On the other hand, the employment staff regard themselves as being in business to help people to find work, and it does not matter whether those people are on welfare or on unemployment insurance or whether they just walk in from the street and have never had a job before, or are just out of high school. Employment staff, in particular, recoil at the idea of being policemen. They consider that they are there to help people to find jobs, not to squeal on them to the UI staff who will cut off their benefits.

One has to be very careful in explaining this to the staff and one has to obtain the right kind of mind-set. The two managers have explained the emphasis we have placed on the constructive side of this.

This is not an exercise to save money, as Mr. Fee correctly said, because that is not the prime objective. It is intended to get people back to work quickly rather than after they have been out of work and have become demoralized over four or five months and then we finally take a hand and try to get them a job. Through this emphasis and through the extensive dialogue we have conducted with our managers and our managers have conducted with their staffs we are receiving some signs that the links we have been trying for years to create between the two cultures are starting to develop.

Mr. Fee: In his presentation Mr. Turbide stated that the employees' reaction was basically positive.

Mr. Kroeger: Exactly.

Mr. Fee: Was that because you have done extensive work with the employees to get them to accept it, or do you just hire tremendously good people to start with?

Mr. Kroeger: We have done a lot of work. Ken Wyman and Michèle Jean have gone to one meeting with managers after another. They have explained it and have

[Translation]

M. Kroeger: M. Fee a avancé un argument intéressant. Le comité voudrait sans doute savoir pourquoi nous ne procédons pas de cette façon depuis toujours.

C'est un phénomène qui relève de ce que l'on pourrait appeler la culture d'organisation et qui n'a pas seulement cours au Canada. J'ai lu un rapport de l'OCDE dans lequel on disait que la même chose se produit en Allemagne, au Royaume-Uni et en France.

Nous sommes en présence de deux genres de personnes différentes. D'un côté, il y a les administrateurs de la Loi de l'assurance-chômage. Ces gens se targuent d'être des professionnels chargés de l'application d'une mesure législative complexe sur le droit à des prestations. Ce sont eux qui déterminent si les demandeurs satisfont aux critères ou non. Ils tirent leur fierté du fait que la loi n'a pas de secret pour eux et qu'ils sont en mesure d'offrir un service rapide. En effet, ils sont évalués en fonction du nombre de demandes qu'ils traitent par jour.

De l'autre côté, vous avez le personnel de l'emploi. Ces personnes estiment qu'elles sont là pour aider les chômeurs à trouver du travail, peu importe qu'il s'agisse d'assistés sociaux, de prestataires de l'assurance-chômage, de nouveaux venus sur le marché du travail ou de jeunes diplômés de l'école secondaire. Les employés des services d'emplois répugnent à jouer le rôle de policiers. Ils considèrent qu'ils sont là pour aider les chômeurs à dénicher des emplois et non pas pour les dénoncer aux fonctionnaires de l'assurance-chômage qui vont couper leurs prestations.

Il faut expliquer notre démarche aux employés avec beaucoup de doigté pour favoriser chez eux la bonne attitude. Les deux gestionnaires ont bien précisé que nous mettons l'accent sur le côté positif de cet exercice.

Le but visé n'est pas de faire des économies, comme l'a très justement fait remarquer M. Fee. Nous voulons amener les gens à réintégrer rapidement le marché du travail au lieu d'attendre qu'ils aient été au chômage quatre ou cinq mois et qu'ils soient démoralisés avant d'intervenir pour les aider. Grâce à l'accent mis sur cet aspect, grâce aux dialogues suivis que nous avons eus avec nos gestionnaires et que les gestionnaires ont eus à leur tour avec leurs employés, nous obtenons certains signes encourageants. En effet, il semble que des liens que nous avons tenté de créer depuis des années entre ces deux cultures s'amorcent véritablement.

M. Fee: Dans son exposé, M. Turbide a mentionné que la réaction des employés était favorable, dans l'ensemble.

M. Kroeger: C'est exact.

M. Fee: Est-ce parce que vous avez déployé énormément d'efforts auprès de vos employés pour les convaincre du bien fondé de cette initiative ou parce que vous avez embauché à l'origine des gens fantastiques?

M. Kroeger: Nous avons beaucoup travaillé. Ken Wyman et Michèle Jean ont eu de multiples rencontres avec les gestionnaires pour leur expliquer ce que nous

[Texte]

engaged in extensive dialogue about it. The managers have then talked about it to their staffs. They have done it right across the country from one end to the other.

The managers have been given quite a lot of latitude. We have not tried a cookie-cutter approach; the way that Mr. Proulx has done it is not the way Mr. Turbide has done it, and vice versa. Each manager has been given flexibility to decide what would make the most sense with his or her individual staff, for they are not all the same.

Mr. Fee: They will understand the culture in their own centres better than you will.

Mr. Kroeger: Exactly. So we do not try to prescribe it in detail.

Mr. Fee: Mr. Proulx, you mentioned in your initial comment that you changed the attitudes of employers as well as those of the claimants, yet you did not allude to approaches you might have taken with the employer group.

Mr. Proulx: No, I said that we are hoping to change attitudes with time, as employers see the unemployment insurance clients who are looking for work and as they are able to ask them how long they have been unemployed. So they take a chance and hire them and then they find out that UI clients are good employees. We are hoping to change the attitude we are told exists. Some employers will actually tell us that they are not going to hire "those UI bums". That is what we are hoping to work on.

Mr. Fee: You are hoping that the experience will change their attitudes over time.

Mr. Proulx: That is right.

Mr. Fee: I hope you are right.

You alluded to the attitude of claimants. You said that only 3% cancelled their claims. I would have thought there might have been more and that they may have resented that you were forcing them into an active search. But it looks as if the majority actually appreciated it.

Mr. Proulx: There is no doubt that the majority did appreciate it. Because of the Inco shutdown in 1982, and the Falconbridge shutdown, and because political pressures at the time for a liberalization of payment of benefits, we really bent the rules and an attitude developed there that it is a guaranteed wage; it is not unemployment insurance, you do what you want.

[Traduction]

voulions faire. Il y a eu un dialogue très poussé à ce sujet. À leur tour, les gestionnaires ont parlé du projet à leurs employés dans tous les bureaux, d'un bout à l'autre du pays.

D'ailleurs, on a donné aux gestionnaires passablement de latitude. Nous avons écarté toute approche contraignante. M. Proulx ne s'est pas acquitté de sa mission comme M. Turbide, et vice versa. Chaque gestionnaire avait le loisir de décider quelle serait la meilleure façon de stimuler son personnel, étant donné qu'il ne s'agit pas des mêmes gens.

M. Fee: Les gestionnaires comprennent mieux la culture d'organisation de leur propre centre que vous.

M. Kroeger: Précisément. Voilà pourquoi nous n'avons pas essayé d'imposer une démarche en particulier.

M. Fee: Monsieur Proulx, dans votre déclaration d'ouverture, vous avez dit que vous vous essayez de changer les attitudes des employeurs autant que des prestataires. Mais vous n'avez pas mentionné comment vous vous y prenez auprès des employeurs.

M. Proulx: C'est vrai. J'ai dit que nous espérons faire évoluer les mentalités avec le temps. Lorsque les employeurs qui interviewent des prestataires d'assurance-chômage leur demanderont depuis combien de temps ils sont en chômage, ils constateront que c'est depuis peu. Ils vont donc être plus enclin à les embaucher et avec le temps, ils s'apercevront que les clients de l'assurance-chômage sont de bons employés. Nous espérons changer une attitude qui a cours dans le milieu paratronal. Certains employeurs vont jusqu'à nous dire qu'ils n'ont pas l'intention d'embaucher «ces fainéants de l'assurance-chômage». Voilà le genre d'opinions que nous espérons contrer.

M. Fee: Vous espérez qu'avec le temps cette expérience amènera les employeurs à modifier leur comportement.

M. Proulx: C'est exact.

M. Fee: J'espère que vous réussirez.

Vous avez aussi parlé de la mentalité des prestataires. Vous avez dit que 3 p. 100 seulement d'entre eux avaient annulé leurs prestations. J'aurais cru qu'il y en aurait eu davantage et que les prestataires vous auraient reproché de les forcer à s'adonner activement à la recherche d'un emploi. Mais il semble qu'en fait, la majorité d'entre eux vous en sont reconnaissants.

M. Proulx: Il ne fait aucun doute que la majorité des prestataires sont ravis. À la suite de la fermeture de Inco en 1982 et de Falconbridge également et en raison des pressions politiques qui ont été exercées à l'époque en faveur d'un assouplissement des conditions de paiements des prestations, nous avons vraiment assoupli les règles au point que les gens ont assimilé prestations d'assurance-chômage à salaire garanti. Or, ce n'est pas du tout cela l'assurance-chômage.

[Text]

• 1645

We have to change that attitude and get people to appreciate that it is for the person who is justifiably unemployed and interested in finding work. It is not a vacation with pay.

So that is the attitude.

Mr. Fee: I appreciate your attitude.

You gave us some percentages. What is the size of the group you analysed to get those percentages?

Mr. Proulx: There were 83 clients in the test group and 80 clients in the comparison group. They were in identical occupations but in two different offices.

Mr. Fee: Back in the original presentation, Mr. Kroeger, you said there was a group doing this and there was a control group; and this is at each of the employment centres. Is that right?

Mr. Kroeger: In general. I think the Montreal East operation has been somewhat different. But what Mr. Proulx described is more typical. He could explain, if the committee would like, how a control group works vis-à-vis the test group, so you can actually see whether by using a particular approach you are getting a different result.

Mr. Proulx: Actually, this experience I referred to was before we were even identified as a lead site. As a CEC, we thought we would try this out. We identified these clients and ran the test. It was after this that we were identified as a lead site and we said, hey, this works so let us make it our lead-site theme.

We identify high opportunity and demand occupations. In Sudbury they are sales, clerical, and service industries. We take all the even-numbered clients in those occupations into the test group, and all the odd numbers will be the comparison group over that period of time. It will be a simple exercise to extract the statistics of the two groups and compare.

Mr. Fee: You have to advertise that in Sudbury so people know they should count out and find out whether they are even- or odd-numbered in your office.

Mr. Ken Wyman (Director General, Insurance, Department of Employment and Immigration): On the question of comparison groups, we are in the process of trying to come up with a methodology we can apply to all the 30-odd lead sites. In a way, frankly, we got started on the lead sites with all the enthusiasm of our managers and our staff before we had the evaluation methodology in place, so we are trying to catch up on the methodology side so we will have that information available round

[Translation]

Il nous faut changer cette attitude et faire comprendre aux gens que l'assurance-chômage est destinée aux chômeurs légitimes qui sont intéressés à trouver du travail. Il ne s'agit pas de vacances payées.

Voilà notre façon de voir.

M. Fee: Je comprend votre point de vue.

Vous nous avez donné certains pourcentages. Quelle est la taille du groupe que vous avez analysé pour obtenir ces pourcentages?

M. Proulx: Il y avait 83 clients dans le groupe expérimental et 80 dans le groupe-témoin. Leurs professions étaient identiques, mais ils relevaient de deux bureaux différents.

M. Fee: Pour en revenir à votre exposé original, monsieur Kroeger, vous avez dit qu'à chaque centre d'emploi il y avait un groupe expérimental et un groupe-témoin. Est-ce exact?

M. Kroeger: En général. Je crois qu'au centre d'emploi de Montréal Est, la situation était quelque peu différente. Cependant, la situation décrite par M. Proulx était plus typique. Si cela intéresse le comité, il pourrait vous expliquer comment on traite le groupe expérimental par rapport au groupe-témoin. De cette façon, vous seriez en mesure de comprendre comment, grâce à une démarche particulière, on réussit à obtenir un résultat différent.

M. Proulx: En fait, nous avons amorcé cette expérience avant même d'être choisis comme site-pilote. Nous avons pensé que ce serait une bonne idée de faire l'essai de cette démarche à l'échelle de notre CEC. Nous avons identifié des clients et fait un essai. C'est uniquement par la suite que nous avons été choisis comme site-pilote. À ce moment-là, comme nous savions déjà que l'expérience était fructueuse, nous avons décidé de l'appliquer.

Nous recensons des professions très recherchées. À Sudbury, cela englobe des vendeurs, des commis et des employés des industries de services. Tous les clients de ces professions se voient assigner un nombre pair ou impair dans l'ordre de leur arrivée. Les chiffres pairs vont dans le groupe expérimental et les chiffres impairs dans le groupe-témoin pour toute la durée de l'application de la stratégie. À la fin, il sera très simple d'extraire les statistiques relatives aux deux groupes et d'établir des comparaisons.

M. Fee: Il faut faire de la publicité à Sudbury. Ainsi, les gens pourraient tenir le compte et savoir s'ils ont un chiffre pair ou impair dans votre bureau.

M. Ken Wyman (directeur général, Assurance, ministère de l'Emploi et de l'Immigration): Pour ce qui est des groupes-témoin, nous tentons d'élaborer une méthodologie qui s'appliquerait à la trentaine de sites-pilotes qui existent. À dire vrai, nous avons lancé ces sites grâce à l'enthousiasme de nos gestionnaires et de nos employés avant même d'être en possession d'une méthodologie d'évaluation. Par conséquent, nous devons effectuer un certain rattrapage côté méthodologie. Nous

[Texte]

about next March or April, I suppose, across the country on a fairly consistent basis.

One thing we do not want is to have a comparison group situation such that when a claimant comes into the office that claimant is told, I am sorry, we are not going to give you the enhanced service, because—

Mr. Kroeger: You have the wrong number.

Mr. Wyman: We want to try to work it out on an automated basis so we can have that and still provide the service.

Mr. Fee: I appreciate that. I am going to be meeting with my local advisory committee in the first part of January, and if you do not mind, I am going to plant a few seeds and tell them how impressed I am with this report. I encourage you to carry on. It sounds good.

Mrs. Anderson: I was very interested in talking to Mr. Proulx.

I understand you mentioned that Inco and Falconbridge had let numbers out. What type of training would be required for some of these claimants to go into another type of job? I do not know exactly what is available up there, or how long the training would have to be. It would be something completely different, would it?

Mr. Proulx: The reference to Inco and Falconbridge applied in 1982. Right now they are making more money than you could want to make. There is no problem with Inco and Falconbridge right now.

Mrs. Anderson: So they need people.

Mr. Proulx: Yes. They are going to be hiring another 300 or 400 workers this year, and they project that for the next four and a half to five years they are in the money, so they are not a problem.

We are concentrating on service industries, as I say, because construction is booming in Sudbury and everything in those areas is really going. There is quite an initiative in place in Sudbury for training in the hospitality industry.

• 1650

Mrs. Anderson: So there is a training program in all the different areas.

Mr. Proulx: That is right. Those are the areas we are primarily addressing in Sudbury in the hospitality industry.

Mrs. Anderson: I am looking at the great responsibility that was put out by the co-ordinating team working to train people and find the jobs. That is a very big responsibility, I understand. These employment strategists, what sort of training do they have? The person who has been working in the employment part of Employment

[Traduction]

espérons être en mesure d'obtenir régulièrement cette information à l'échelle nationale à compter du mois de mars ou d'avril prochain.

Il y a une chose que nous voulons éviter. Nous ne voulons pas qu'à cause de l'existence d'un groupe-témoin un client se voit refuser des services d'aide particuliers simplement parce que. . .

M. Kroeger: Il a le mauvais numéro.

M. Wyman: Grâce à l'ordinateur, nous voulons pouvoir mener à bien cette expérience tout en assurant le service à la clientèle.

M. Fee: Je comprend. Au début de janvier, je dois rencontrer les membres de mon comité consultatif local et, avec votre permission, je vais semer quelques idées et leur dire à quel point j'ai été impressionné par ce rapport. Je vous encourage vivement à continuer. Vous semblez sur la bonne voie.

Mme Anderson: Je voudrais surtout m'adresser à M. Proulx.

Vous avez dit que les sociétés Inco et Falconbridge avaient fait de nombreuses mises à pied. Quelle genre de formation devrait-on offrir à ces chômeurs pour qu'ils puissent se recycler dans un autre secteur? Je ne sais pas précisément quels sont les emplois disponibles dans cette région ou combien de temps la formation devrait durer. Cela entraînerait un changement radical d'orientation pour eux, n'est-ce pas?

M. Proulx: Je faisais référence à ce qui se passait chez Inco et Falconbridge en 1982. À l'heure actuelle ces deux sociétés sont comblées sur le plan financier. Ni Inco ni Falconbridge n'ont de problème à l'heure actuelle.

Mme Anderson: Ces sociétés ont donc besoin de travailleurs.

M. Proulx: Je pense qu'elles ont l'intention d'embaucher 300 ou 400 travailleurs cette année. D'ailleurs, elles prévoient d'importantes rentrées d'argent d'ici quatre à cinq ans. Il n'y a donc pas de problème.

Nous concentrons nos efforts dans les industries de service. Ces secteurs sont très dynamiques, notamment celui de la construction qui est très florissant à Sudbury. À Sudbury également, nous avons un important programme de formation dans l'industrie de l'accueil.

Mme Anderson: Il existe donc des programmes de formation dans divers domaines.

M. Proulx: C'est exact. Je vous ai signalé les domaines de l'industrie de l'accueil qui nous intéressent particulièrement à Sudbury.

Mme Anderson: L'équipe de coordination chargée de former les gens et de trouver des emplois assume une responsabilité considérable. Il s'agit d'un fardeau très lourd, à mon avis. Ces stratèges de l'emploi, quel genre de formation ont-ils? Ainsi, la personne qui travaillait dans le secteur de l'emploi du ministère de l'Emploi et de

[Text]

and Immigration is now going to be the co-ordinator between unemployment insurance and the employment.

Ms Jean: You have a different background. You are talking about the training.

Mrs. Anderson: The actual person who does it.

Ms Jean: They have different backgrounds. They may have been trained in insurance. They may be employment counselors who have had quite an extensive training in counseling. We have developed a competency-based, modular approach to counseling. They may be S and D, and have a different kind of training. Through what they are doing, we may be able to identify other kinds of training that we should provide them with. That is why it is very important to have at the national level a coordination team. The managers have met once in September and will be meeting again in February. They will tell us the kind of training they need. We are trying to identify those training needs.

Mrs. Anderson: The training program just started in September, is that correct?

Ms Jean: Yes, but we do not actually have a claimant-to-employment strategy training program. Through the experiments, we are building our knowledge of the kind of training they need, but these are all staff that have training in different areas.

Mrs. Anderson: This is the growing period, the pilot project.

Ms Jean: Yes.

Mrs. Anderson: I find it extremely exciting. I think it is going to be wonderful. We have a local advisory council who are waiting for me to give them some hint of what they can do. It is a bit too early to get them involved, but they are just sitting there waiting.

Mr. Fee: Plant some seeds.

Mrs. Anderson: Maybe you could give us some of the seeds to plant.

Mr. Kroeger: We just want to learn a little bit more about how it is working, and then we will be spreading it right across the system.

Mr. Proulx: In directing people to different areas of training or occupations, it is a matter of self-determination on the part of the client. It is only if they want to go off on a tangent, where we see there is no opportunity and they have absolutely no qualifications or apparent abilities, that we would steer them elsewhere. We facilitate the process. It is done on the basis of labour market information gathered in the CEC. Through the

[Translation]

l'Immigration va maintenant devoir assurer la coordination entre l'emploi et l'assurance-chômage.

Mme Jean: Les gens ont divers antécédents. Vous parlez de la formation?

Mme Anderson: Je parle des personnes qui assument ces fonctions.

Mme Jean: Ils ont divers antécédents. Certains ont une formation en assurance. D'autres sont des conseillers en matière d'emploi qui ont suivi une formation poussée en counseling. En matière de counseling, nous avons élaboré une approche modulaire fondée sur la compétence. D'autres encore faisaient passer des entrevues pour déterminer les besoins en regard des services et ils ont eux aussi des antécédents différents. En tenant compte des postes qu'ils ont occupés, on peut identifier le genre de formation que nous sommes en mesure de leur offrir. Voilà pourquoi il est très important d'avoir une équipe de coordination à l'échelon national. Les gestionnaires se sont rencontrés une première fois en septembre et ils se rencontreront de nouveau en février. C'est alors qu'ils nous préciseront leurs besoins en matière de formation. À l'heure actuelle, nous tentons de recenser ces besoins.

Mme Anderson: Le programme de formation a commencé en septembre seulement, n'est-ce pas?

Mme Jean: Oui, mais nous n'avons pas encore de programmes de formation dans le cadre de la Stratégie de réemploi des prestataires d'assurance-chômage. Grâce au projet-pilote, nous sommes en mesure de déterminer quel genre de formation s'impose. Il n'en reste pas moins que tous ces employés ont déjà une formation dans divers domaines.

Mme Anderson: L'étape du projet-pilote est donc une étape de croissance.

Mme Jean: Oui.

Mme Anderson: Je trouve tout cela fort intéressant. Je suis convaincue que les résultats seront fantastiques. Les membres de mon conseil consultatif local attendent que je leur donne certaines indications sur ce qu'ils doivent faire. Je sais qu'il est un peu trop tôt pour les inviter à participer, mais ils brûlent d'impatience.

M. Fee: Semez certaines idées.

Mme Anderson: Peut-être pourriez-vous nous suggérer certaines idées que nous pourrions semer.

M. Kroeger: Nous attendons simplement de tirer le maximum d'enseignement des projets-pilotes. Ensuite, nous appliquerons cette initiative à l'ensemble du système.

M. Proulx: Nous proposons aux gens certains cours de formation ou certaines professions, mais en définitive, c'est le client qui décide. C'est uniquement si le client opte pour un domaine où il n'y a aucun débouché et pour lequel il n'est absolument pas qualifié ou il n'a pas d'aptitudes apparentes, que nous essayons de le diriger ailleurs. Nous facilitons le processus. À l'heure actuelle, nous nous fondons pour ce faire sur les renseignements

[Texte]

colleges an analysis is made and it is determined where the opportunities are for the clients in our area. Then they decide.

Mr. Worthy: In many respects it is just common sense, is it not? But it still takes a lot of effort to make something like that work. To keep the right attitude, you have to get the staff and the two sides keeping positive on it. If some of the employees coming in are not suited to this, if they are not ready for it or just want the insurance, do you direct them out of it into a regular path, or are they stuck in your test system?

Mr. Proulx: In Sudbury we have not run across that problem so far. The people are totally committed, both sides. I think Mr. Turbide referred a while ago to at last being focused, common clients. This applies in Sudbury too. At last they are saying, we are both working for the same group of people. There was a reticence on the part of the—

• 1655

Mr. Worthy: That is your staff.

Mr. Proulx: Yes.

Mr. Worthy: You said 2% dropped out because they did not realize they had to try to qualify this way. Instead of just taking the insurance, they actually dropped out of the UI program.

Mr. Proulx: Yes. That 3%, by the way, are people who said they did not want to work for a couple of months, but if they had to look for work they might as well withdraw their claim and refile in three months when they were ready to work.

Mr. Worthy: How about results? You mentioned your results were 27% versus 10% as preliminary numbers. Are you planning to get that overall in the other test sites as well?

Ms Jean: We do not yet know. They have some preliminary data for some sites and some started later. I do not know, Réjean, if you have some results, but we do not have any.

Mr. Worthy: You do not have any that are coming from the other direction, for instance.

Mr. Kroeger: It is pretty fragmentary so far, but all the signs are encouraging. Réjean, do you have any new data?

M. Turbide: Avec le temps, on arrivera peut-être à avoir des réponses beaucoup plus précises, comme disait M. Proulx. Dans un bureau, on donne rendez-vous à la personne deux semaines après l'entrevue de groupe. Dans ce bureau, 20 p. 100 des prestataires ne se présentent pas à

[Traduction]

relatifs au marché du travail réunis au CEC. À la suite de l'analyse de ces données, on détermine quelles sont les possibilités d'emploi pour les clients de notre secteur. Ensuite, c'est à eux de décider.

M. Worthy: À bien des égards, c'est une simple question de bon sens, n'est-ce pas? Mais il reste qu'il faut déployer des efforts considérables pour assurer le bon fonctionnement d'un programme pareil. Pour que tout le monde pousse à la roue, il faut que les employés des deux côtés aient un esprit positif. Si un employé appelé à participer à cette initiative n'est pas fait pour cela ou qu'il n'est pas prêt ou qu'il veut tout simplement travailler strictement dans le domaine de l'assurance, que faites-vous? Le menez-vous vers les services à la clientèle classique ou est-il obligé de participer à votre expérience?

M. Proulx: À Sudbury, le problème ne s'est pas encore posé. Les gens sont très enthousiastes, des deux côtés. M. Turbide a parlé tout à l'heure du fait qu'enfin les deux services travaillent ensemble pour le même client. C'est la pratique à Sudbury aussi. Ils ont fini par comprendre qu'ils desservent la même clientèle. Il y avait une certaine hésitation de la part du...

M. Worthy: Vous parlez de votre personnel.

M. Proulx: Oui.

M. Worthy: Vous avez dit que 2 p. 100 ont renoncé à leur demande parce qu'ils n'étaient pas au courant de ces critères d'admissibilité. Au lieu de se prévaloir de l'assurance-chômage, ils ont décidé d'abandonner.

M. Proulx: Oui. À propos, ces 3 p. 100 sont des gens qui préféreraient ne pas travailler pendant une période de quelques mois. Étant donné l'obligation de chercher un emploi, ils ont préféré retirer leur demande pour la déposer dans trois mois quand ils seraient prêts à travailler.

M. Worthy: Et comment sont les résultats? Vous avez mentionné les chiffres préliminaires de 27 p. 100 par rapport à 10 p. 100. Pensez-vous que les résultats obtenus ailleurs seront essentiellement les mêmes?

Mme Jean: Nous ne le savons pas encore. Il existe certaines données préliminaires pour d'autres localités et dans certains cas, le projet a débuté plus tard. Je ne sais pas si vous avez quelques résultats, Réjean, mais nous n'en avons pas.

M. Worthy: Rien n'indique une tendance contraire?

M. Kroeger: Pour le moment, c'est assez fragmentaire mais tous les signes sont prometteurs. Réjean, avez-vous de nouvelles données?

Mr. Turbide: We expect to get a clearer picture as the experience progresses, as Mr. Proulx noted. The practice is to make an appointment for the individual two weeks after the group interview. In one particular office, 20% of the claimants did not show up for the interview and told

[Text]

l'entrevue; ils nous disent qu'ils ont déjà trouvé un emploi. On aura plus d'indicateurs quand les projets seront tous terminés.

Dans un autre bureau, pour la deuxième entrevue, de 25 à 30 p. 100 des prestataires nous appellent pour nous dire qu'ils n'ont pas besoin de se présenter à la deuxième entrevue parce qu'ils se sont organisés. On vérifie sur l'ordinateur, et on voit que la personne a trouvé un emploi.

Donc, lorsque le système est ainsi fait qu'on donne des renseignements clairs et pertinents en début de prestations, les gens se trouvent plus facilement du travail. Auparavant, ils pouvaient se dire qu'il n'y avait pas de travail, qu'ils venaient d'être mis à pied. Maintenant on leur dit qu'il y a des offres d'emploi d'affichées, qu'il y a du travail de disponible dans tel secteur. On a de l'information sur le marché du travail et on la transmet aux prestataires. À ce moment-là, il y a chez la personne un éveil au niveau de la recherche d'emploi en début de prestations. Un employeur hésite moins à embaucher quelqu'un en début de prestations. Il hésite davantage quand la personne a été au chômage pendant 40 ou 50 semaines, parce que la personne a pris des habitudes de chômage.

Certains prestataires disent: Je trouve cela un peu compliqué. Il y en a qui ont laissé eux-mêmes leur emploi. Ils acceptent les pénalités et se reposent. Mais la plupart des gens préfèrent retourner au travail. La recherche d'emploi qui était prévue dans la loi n'était pas souvent comprise de cette façon-là.

Donc, selon les résultats fragmentaires qu'on a, les prestataires en début de prestations se trouvent un emploi assez rapidement. Cela respecte l'objectif d'aider le prestataire à réintégrer le plus rapidement possible le marché du travail, comme le disait M. Kroeger. Déjà les employés qui font affaire avec les clients nous disent que cela fonctionne. C'est valorisant pour les employés de l'emploi et de l'assurance que d'aider les prestataires en début de prestations au lieu de travailler à des dossiers d'assurance-chômage. Ils travaillent avec les gens, ils voient les prestataires, ils répondent à leurs questions, ils font des interventions directes.

Mr. Worthy: Without acting like "policemen", because your staff does not like to function in this way, but by functioning in a very positive manner, they are achieving the same kind of results. In other words, it seems to be getting what we will call the "soft" percentage out of the system.

• 1700

You mention another thing and I do not disagree with it. You needed special staff for your job club and that sort of reminds me of the Alcoholics Anonymous type of thing. I talked with some of the people in my area of British Columbia about senior workers, the ones who have given up and do not really know what to do. We talked about trying to get some kind of a club group going

[Translation]

us that they had already found a job. We will have more indicators when the projects are all finished.

In another office, between 25% and 30% of the claimants phoned to say they would not be coming for the second interview because they have managed to find something. We check it out in the computer and discover they have come up with a job.

So when the system is organized to provide clear and relevant information at the beginning of the benefit period, people have an easier time of finding work. Before they could say that there was not any work and they had just been laid off. Now they are told about the job offers posted and the availability of work in a particular sector. We have information on the labour market and make sure it is conveyed to claimants. There is a greater degree of sensitization to the need to look for a job at the beginning of the benefit period. An employer is less reluctant to hire someone at the beginning of the benefit period. He would hesitate more if it is someone who has been drawing unemployment insurance for 40 or 50 weeks because certain habits have been acquired.

Some of the claimants tell us that it is rather complicated. There are some who quit their jobs, they accept the penalties and they decide to take a rest. But most people prefer to return to work. The requirement to look for work, as set out in the legislation, was not often understood in that particular fashion.

The fragmentary results we now have show that claimants find work fairly quickly at the beginning of the benefit period. This is in keeping with the objective of helping the claimant return to the labour market as quickly as possible, as Mr. Kroeger said. The employees who deal with these clients tell us that the system is working. It is more gratifying for employees on both sides to assist claimants at the beginning of the benefit period rather than work on unemployment insurance files. They work with people, they see the claimants and answer their questions and can have an impact.

M. Worthy: Sans devoir faire la police, car ce ne sont pas des méthodes qui plaisent à votre personnel, mais par des interventions très positives, ils arrivent à obtenir le même genre de résultats. Autrement dit, on semble parvenir à éliminer ce que j'appellerais l'élément «mou» du système.

Vous avez mentionné autre chose qui me semble juste. Vous avez besoin de personnel spécialement formé pour votre club de placement, ce qui me fait penser un peu à la démarche d'Alcooliques Anonymes. J'ai parlé avec certains fonctionnaires de ma région de la Colombie-Britannique au sujet des travailleurs âgés, ceux qui ont abandonné et qui ne savent pas quoi faire. On a pensé à la

[Texte]

where they could share. It might help get things going again.

I have seen a number of situations lately—I do not know whether it is a pattern across the country or if it is just in my area—where there are applications for outside people to do work that I thought would normally have been done by people within the Canadian Job Strategy.

Ms Jean: Since the beginning of the Canadian Job Strategy we started to use what we call a co-ordinating group of community resources to buy services. I think it is going pretty well and we have good results because you can use the community expertise. As Mr. Kroeger mentioned, we are not getting more P-Ys to do that, but we are trying to ensure that our people are well trained so they can monitor this process.

They need a framework where they say to have good counselling or a good job-finding club, here are the rules, here is the policy. If some people are able to do that in the community because they are working with youth or they are working with older workers, we can use that expertise. Some of the managers have said we are now like contractors. We are building a house but we are not doing all the things that have to be done through different trades.

Mr. Worthy: The job club I understand and I totally concur, and I support very strongly having the flexibility to be able to do that. I will look into it more over the break and I will come back. It seems to be happening in too many areas and with the kinds of skills I would expect in your Canadian Job Strategy centres. Instead of getting the extra person they need, they are now starting to recommend somebody from outside. Within reason some of it is good, but I thought I would question it while we had you sitting here.

Mr. Kroeger: We are going to have to become quite imaginative about what kind of services we look for and buy in the community because we are not going to be able to provide them all ourselves. If Bill C-21 becomes law we are going to have an increase in our program money of nearly 50%. That is nearly 50% more money for training, community futures, job development and all of these things, and we are not going to have one more person-year to do it with.

On the contrary, while the reduction in the Public Service in the past five years has averaged 5%, we have taken a cut of 11%. So we are a bit stretched. If you get into a more time-consuming approach like this it gets even tougher, and if on top of that we are trying to involve the private sector—consulting them more fully and involving them more fully in our decision-making—that too takes time. We are rethinking our operations: what can we do less of, what we can buy, what activities we can drop altogether to concentrate on the high pay-off areas. We are experimenting as we go along. There is no question about it.

[Traduction]

possibilité de créer une sorte de club d'entraide, qui pourrait leur donner une certaine motivation.

Récemment, j'ai constaté—je ne sais si c'est une tendance nationale ou limitée à ma région—qu'on cherche des gens à l'extérieur pour faire un travail qui devrait normalement trouvé preneur dans le cadre de la planification de l'emploi.

Mme Jean: Depuis le début de la planification de l'emploi, nous achetons des services par un groupe de coordination des ressources communautaires. Les choses se passent assez bien et on obtient de bons résultats grâce aux connaissances spécialisées des membres de ce groupe. Comme l'a mentionné M. Kroeger, nous n'avons pas reçu d'avantage d'années-personnes pour faire ce travail, mais nous veillons à la bonne formation de nos gens pour qu'ils puissent suivre ce processus.

Il leur faut des points de repère pour déterminer ce qui constitue de bonnes pratiques de counselling ou un bon club de placement, ils doivent connaître les règles et la politique. S'il existe déjà sur place des personnes qui font ce travail avec les jeunes ou les travailleurs âgés, nous pouvons faire appel à leur service. Certains de nos gestionnaires disent que notre rôle maintenant est un peu semblable à celui d'un entrepreneur. Nous construisons une maison mais nous ne faisons pas nous-mêmes tous les travaux spécialisés.

M. Worthy: Je suis tout à fait convaincu de l'utilité d'un club de placement et je pense que vous devriez avoir la possibilité de prendre de telles initiatives. Je compte me renseigner davantage sur la question pendant les vacances avant d'y revenir. La tendance que j'ai mentionnée semble trop répandue, étant donné le genre de compétence qu'on devrait trouver dans vos centres de planification de l'emploi. On commence maintenant à recommander l'engagement de quelqu'un de l'extérieur. Ça peut se justifier jusqu'à un certain point mais je voulais profiter de votre présence ici pour obtenir des précisions.

M. Kroeger: Nous devons faire preuve d'imagination dans la prestation de services communautaires car nous ne pourrions pas tous les fournir nous-mêmes. Si le projet de loi C-21 est adopté, nous aurons une augmentation d'environ 50 p. 100 de nos crédits consacrés aux programmes comme le développement des collectivités de l'emploi et tous les autres, et nous n'aurons pas une seule année supplémentaire à cette fin.

Au contraire, tandis que la réduction de la fonction publique depuis cinq ans se situe à cinq p. 100 en moyenne, nous avons subi une réduction de 11 p. 100. Nos ressources sont donc utilisées au maximum. Si on veut privilégier ce genre d'approche qui exige beaucoup de temps, les choses deviennent encore plus difficiles et si on veut consulter davantage le secteur privé et le faire participer à notre prise de décisions, cela exige du temps aussi. Nous sommes en train de repenser notre façon de fonctionner: où pouvons-nous réduire notre intervention, quels services pouvons-nous acheter, quelles activités pouvons-nous supprimer carrément pour nous concentrer

[Text]

We are looking for things we can get from the community. There is a lot of evidence to suggest that if you can get community-based services for the unemployed, welfare recipients or people who have problems—I think Mr. Worthy used the example of alcoholism—they could provide mutual support in a way public servants cannot. In some respects it can be a win-win situation. We save a person-year and the community gets better service—not always, but in some cases.

• 1705

Mr. Fee: I thought I was going to have to be a little argumentative here today. I was going to try to pick a fight with Mr. Kroeger on one of his statements, but he summarized it by saying it was a win-win situation, and so my argument was out the window. You were saying that it was going to be more time-consuming and therefore needed more people, and I was going to try to argue that from what I heard it sounds as if it is going to be far more effective and efficient and probably more satisfying to the employees involved. As you said, it is win-win. Good summary.

Mr. Kroeger: It will be great. If it turns out that we can reduce the claimant load over a period of time, if we can find ways of doing this, and if employee satisfaction remains high, that will be very good. But some of the methods my two colleagues have described do take a fair amount of time. They do take some careful attention to a claimant's requirements.

Mr. Fee: I do not want to give you too many positive strokes, but the reason I wanted a chance to come in with one final comment is a compliment to Mr. Turbide. I asked you earlier if these were two shining stars. I certainly hope their attitude is evidenced and repeated over and over among your managers across the country.

In talking to the people in the office that I work with in Red Deer, I have been very impressed by the quality of people there. You summarized it with a statement you made. It was translated that you want to be able to treat your client group as human beings. I do not know how it came off in French. Hopefully that is something that every office across this country is going to be able to do, because not only is that going to make your people feel better but the client groups will perceive them better and we will get less hassle. The bottom-line is the people out there who are using you as a client will appreciate the service a lot more.

Mr. Kroeger: I just want to take the opportunity to thank Mr. Fee for his kind observations. Those things do make a difference to our employees.

Le président: Quelles sont vos projections à partir de ces expériences qui sont tentées? On parle actuellement

[Translation]

sur des secteurs qui donnent un bien meilleur rendement. Nous faisons des expériences au fur et à mesure, cela ne fait pas de doute.

Nous cherchons des services qu'on peut obtenir localement. Il semblerait que des services communautaires pour les chômeurs, les assistés sociaux ou les personnes ayant des problèmes—je pense que M. Worthy a mentionné l'exemple de l'alcoolisme—peuvent offrir une sorte de soutien qu'on ne peut pas demander à des fonctionnaires. Donc à certains égards cela peut être la solution idéale. Nous économisons une année-personne et la collectivité est mieux servie—pas toujours, mais parfois.

M. Fee: Je pensais que j'allais devoir discuter un peu aujourd'hui. J'allais me disputer avec M. Kroeger en contestant une de ses affirmations mais il a résumé en disant que c'était une solution idéale, alors mon argument est tombé à l'eau. Vous disiez avant que cette démarche exigeait davantage de temps et donc de personnel, et j'allais vous faire remarquer que d'après votre description, elle allait aussi être plus efficace et probablement plus satisfaisante pour les employés. Comme vous l'avez dit, tout le monde y gagne. C'est bien résumé.

M. Kroeger: Ce sera formidable. Si nous parvenons à réduire le nombre de prestataires pendant cette période en maintenant un bon moral chez les employés, ce sera très bien. Mais certaines des méthodes décrites par mes deux collègues exigent pas mal de temps. Il faut accorder une attention particulière à la situation du prestataire.

M. Fee: Je ne veux pas vous envoyer trop de fleurs, mais j'ai un compliment à faire à M. Turbide. J'ai demandé tout à l'heure si c'était deux de vos étoiles. J'espère que la même attitude se manifeste chez tous vos directeurs.

Dans mes contacts avec le bureau de Red Deer, j'ai été fort impressionné par la qualité du personnel. Vous avez dit en somme que vous voulez traiter votre clientèle comme des êtres humains. Je ne sais pas comment cela a été formulé en français. J'espère que tous les bureaux canadiens pourront le faire car le personnel et les clients s'en sentiront mieux et nous aurons moins de plaintes. En fin de compte, les gens qui font appel à vos services seront bien plus contents.

M. Kroeger: Je voudrais remercier M. Fee de ses aimables observations. Ce genre de commentaires ne laissent pas nos employés indifférents.

The Chairman: What are your projections based on these experiences? Right now there are some 32 or 33

[Texte]

de 32 ou 33 centres d'emploi. Quelles sont vos projections pour l'année 1990 pour les autres centres d'emploi?

M. Kroeger: Nos calculs indiquent qu'il y aura des économies de prestations d'assurance-chômage de 90 millions de dollars en 1990. Jusqu'ici, tous les signes sont encourageants. Je pense bien qu'on va atteindre notre but, qui est d'économiser 90 millions de dollars. On va peut-être même dépasser ce but, mais il est encore trop tôt pour vous donner une date définitive. Tous les signes sont assez encourageants jusqu'à maintenant, monsieur le président.

Le président: Cette expérience que vous faites dans certains centres d'emploi, allez-vous la tenter dans d'autres centres d'emploi?

M. Kroeger: Oui.

Le président: Dans combien de centres d'emploi pourrez-vous la tenter au cours de l'année 1990?

Mme Jean: Nous avons l'intention d'étendre cela au plan national, mais tout dépend des résultats et de l'analyse des problèmes qu'on va rencontrer. Il y a des centres urbains, semi-urbains et ruraux, et il y a du travail saisonnier dans certaines régions. Si un centre nous dit: Étant donné le style de mon marché du travail, cela ne s'applique pas ou pourrait s'appliquer mieux de telle façon, on pourra dire: On ne l'appliquera pas dans ce genre de centre d'emploi. Nous avons actuellement l'intention d'étendre cela à tous les 470 centres d'emploi, et les résultats qu'on a obtenus jusqu'à maintenant nous encouragent à le faire. S'il y a des endroits où c'est inutile pour toutes sortes de raisons, il est possible qu'on ne l'applique pas à ces endroits-là. On ferait cela à partir d'avril.

Le président: Supposons que ce soit applicable dans 90 p. 100 des centres d'emploi. Est-ce qu'on appliquera cela simultanément dans 400 des 470 centres d'emploi en avril 1990, ou si on l'appliquera graduellement, en l'espace de deux ou trois ans?

Mme Jean: Nous avons l'intention de l'appliquer tout de suite, mais on aura une réunion à la fin de janvier ou au début de février avec les gérants des centres pilotes. S'il y a un problème majeur, on fera peut-être un *phase-in*. Notre intention serait d'étendre cela à tous les centres le 1^{er} avril.

Le président: Supposons que les expériences sont concluantes et qu'on met cela en oeuvre le 1^{er} avril. Est-ce que cela aura un impact au niveau des ressources à l'intérieur des centres d'emploi? Est-ce qu'il faudra plus de monde ou moins de monde, ou un nombre identique de personnes à l'intérieur de nos centres d'emploi?

Mme Jean: On n'a pas plus de gens.

M. Kroeger: On n'a pas le choix. Le Conseil du Trésor ne nous offre pas plus de gens. Il faut le faire avec ceux qu'on a actuellement.

[Traduction]

employment centres. What are your projections for the other centres for 1990?

Mr. Kroeger: Our estimates indicate that there will be \$90 million in savings in unemployment insurance benefits in 1990. So far all signs have been encouraging. I expect we will achieve our aim of saving \$90 million. We may exceed it but it is too early to give you a definite answer. To date all signs are very encouraging, Mr. Chairman.

The Chairman: Do you intend to give this project a try in other centres?

Mr. Kroeger: Yes.

The Chairman: In how many employment centres would you expect to be implementing it in 1990?

Ms Jean: We intend to apply it at the national level but everything depends on the results and the analysis of the problems we will encounter. There are urban centres, along with semi-urban and rural ridings, and there is also seasonal work in some areas. A centre may inform us that such a system may not apply or may require modifications because of the nature of the labour market, then we may decide not to go ahead with it in that particular employment centre. At the present time our intention is to extend it to all 470 employment centres and the results obtained so far encourage us to do so. If local circumstances militate against such a decision for all sorts of reasons, then we may make exceptions for such places. We will be starting in April.

The Chairman: Let us assume that the system is applied to 90% of the employment centres. Will it be put into effect simultaneously in 400 of the 470 employment centres in April 1990, or will there be a progressive implementation over two or three years?

Ms Jean: We intend to implement it immediately but we will be having a meeting at the end of January or the beginning of February with the managers of the pilot centres. If we encounter a major problem, we may opt for a phase-in. We intend to extend the system to all centres as of April 1st.

The Chairman: Assuming that the projects are conclusive and implementation begins on April 1st, will that have an impact on the resources within the particular centres? Will there be fewer or more staff, or will the levels remain the same in the different employment centres?

Ms Jean: We do not have any more people.

Mr. Kroeger: We do not have any choice. Treasury Board will not provide us with more people so we have to make due with what we have.

[Text]

[Translation]

[Translation]

[Text]

What are your projections for the year 1990? • 1710

Le président: On a réussi les expériences avec les ressources qu'on avait. Donc, on aura le même nombre d'années-personnes à toutes fins pratiques.

Au Québec, actuellement, combien y a-t-il de centres d'emploi pilotes?

M. Kroeger: Six. Je peux vous les nommer si vous le voulez.

Le président: Oui, s'il vous plaît, vu qu'il n'y en a que six.

M. Kroeger: Beauport, Cap-de-la-Madeleine, Valleyfield, Sainte-Agathe, Sherbrooke et Montréal-Est. Il y a trois succursales à Montréal-Est, mais cela compte pour un.

Le président: La séance a été très intéressante. Les députés avaient beaucoup de questions, et ils semblent enthousiastes quant à votre projet. On vous encourage à continuer dans la même voie. Nous avons hâte de voir les résultats qu'on atteindra au cours des prochains mois.

Je tiens à remercier tous les témoins.

La séance est levée.

The Chairman: You have been able to manage the pilot projects with the resources available. So basically the person-years will remain at the same level.

I would like to know how many Quebec centres are applying this system at the present time.

Mr. Kroeger: Six. I can name them, if you would like.

The Chairman: Yes, since there are only six of them.

Mr. Kroeger: Beauport, Cap-de-la-Madeleine, Valleyfield, Sainte-Agathe, Sherbrooke and Montreal East. There are three branches in Montreal East but it only counts as one.

The Chairman: The meeting has been most interesting. We have had lots of questions from members who seem enthusiastic about your project. We would like to encourage you to continue your efforts. We are anxious to see the results in the coming months.

I would like to thank all the witnesses.

The meeting is adjourned.



If undelivered, return COVER ONLY to:
 Canadian Government Publishing Centre,
 Supply and Services Canada,
 Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
 retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
 Centre d'édition du gouvernement du Canada,
 Approvisionnement et Services Canada,
 Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

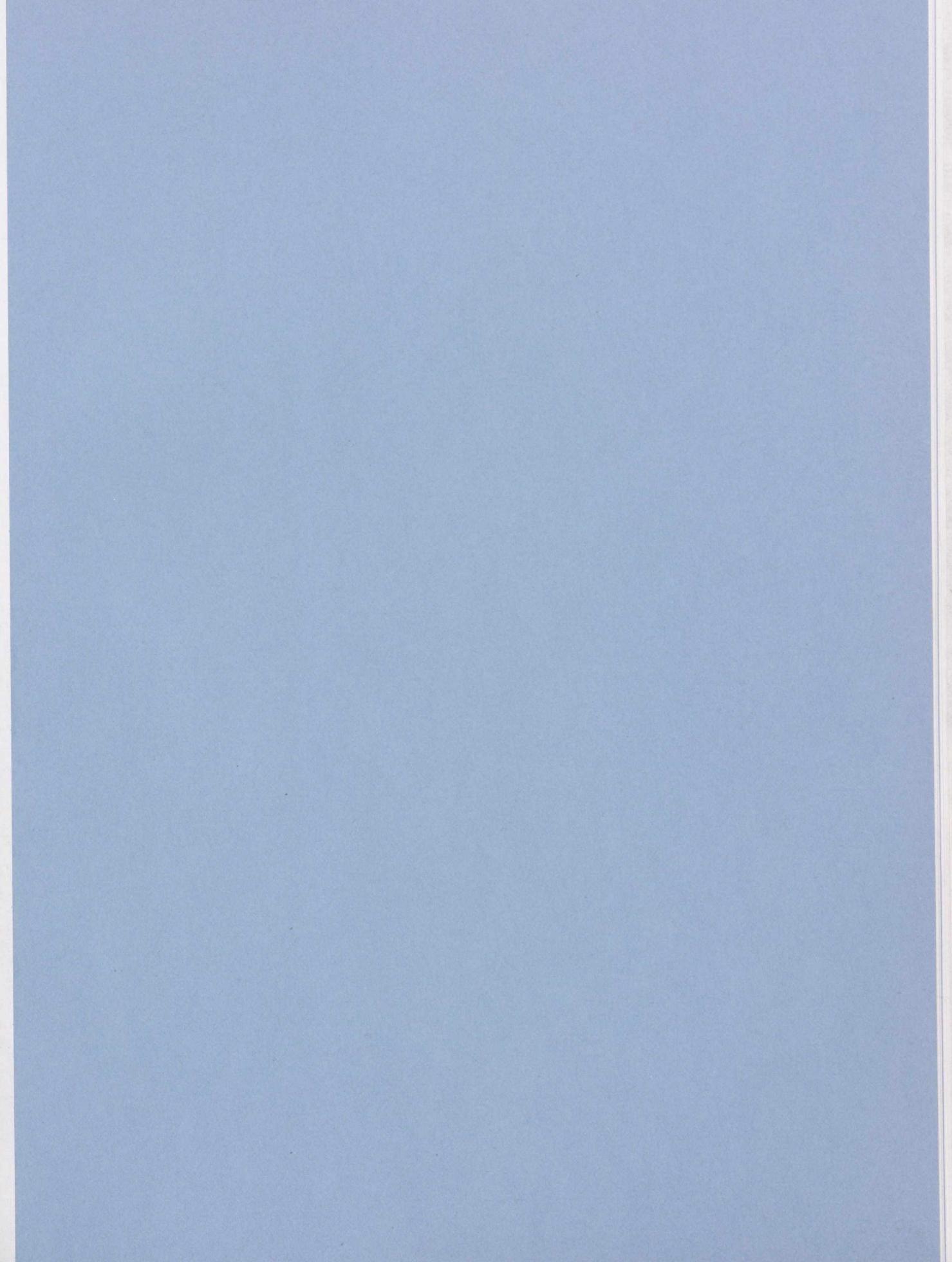
From the Department of Employment and Immigration:

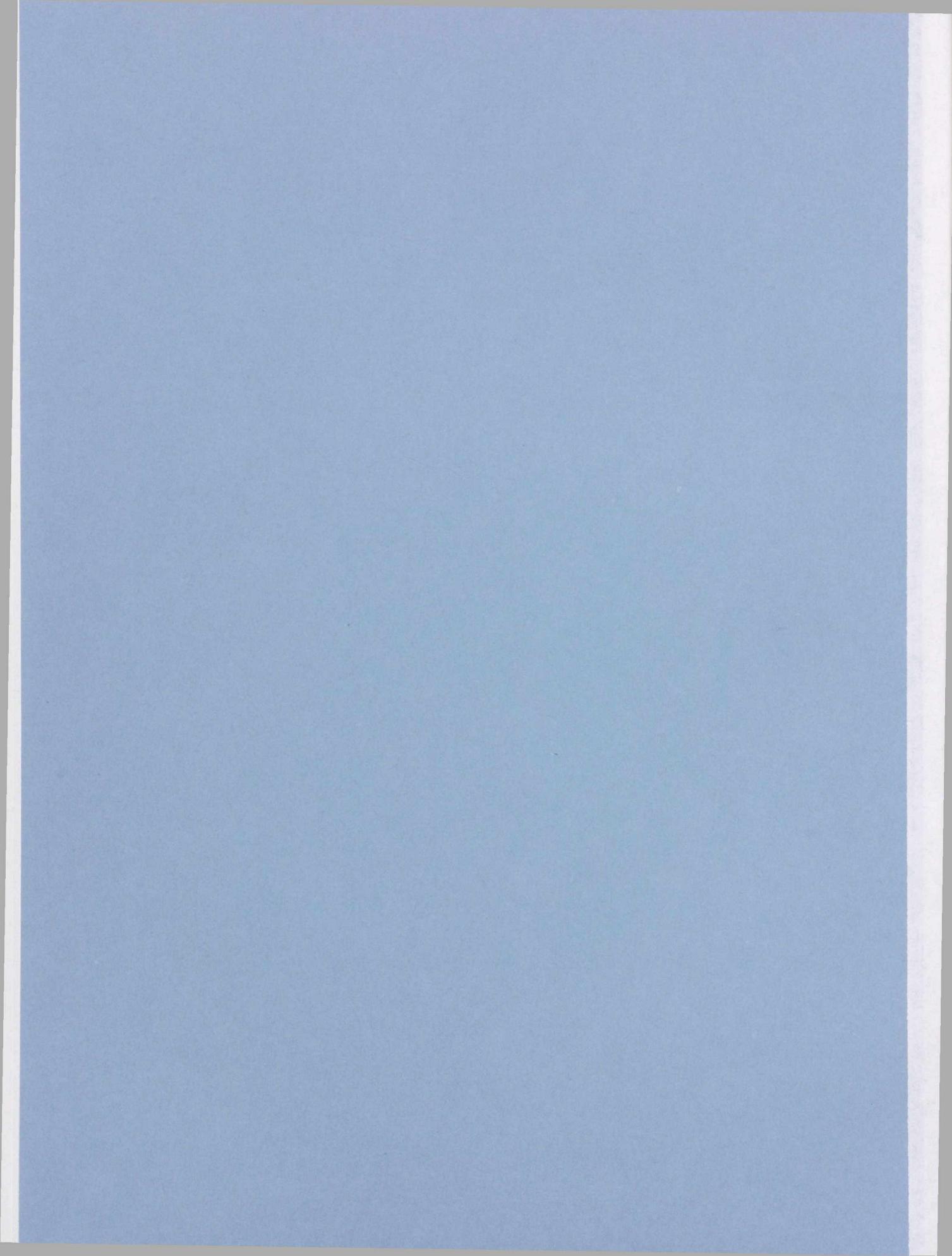
- Arthur Kroeger, Deputy Minister/Chairman, Employment and Immigration;
- Michèle Jean, Executive Director, Canadian Job Strategy, Employment Services;
- Ken Wyman, Director General, Insurance;
- Réjean Turbide, Manager, Montreal East CEC;
- Roger Proulx, Manager, Sudbury CEC.

TÉMOINS

Du ministère de l'emploi et de l'immigration:

- Arthur Kroeger, sous-ministre et président, Emploi et immigration;
- Michèle Jean, directrice exécutive, Planification de l'emploi, Services d'emploi;
- Ken Wyman, directeur général, Assurance;
- Réjean Turbide, gestionnaire, CEC de l'Est de Montréal;
- Roger Proulx, gestionnaire, CEC de Sudbury.





GUIDE TO THE USER

The index is subject-based and extensively cross-referenced. Each issue is recorded by date; a list of these may be found on the following page.

The index provides general subject headings as well as subject breakdowns under the names of Members of Parliament including those who have been named by them. The numbers immediately following the entries refer to the appropriate page number. The index also provides lists.

All subject entries in the index are arranged chronologically. Specifically, matters pertaining to legislation are arranged chronologically.

A typical entry may consist of a main heading followed by one or more sub-headings.



CANADA

Income tax
Parliament
Capital gains

INDEX

Cross-references to a few subjects are given in a separate column.

Capital gains as defined in the Act.

SUBCOMMITTEE ON

The most detailed subject headings used in the index are as follows:

Chap = Chapter
C = Canada
C.A. = Canada
C.A. = Canada
C.A. = Canada
S.O. = Standing Order

Political

Labour and Employment

OF THE STANDING COMMITTEE ON LABOUR,
EMPLOYMENT AND IMMIGRATION

HOUSE OF COMMONS

Issues 1-3 • 1989 • 2nd Session • 34th Parliament

1-867-967-3417



CANADA

INDEX

SUBCOMMITTEE ON

Labour and Employment

OF THE STANDING COMMITTEE ON LABOUR
EMPLOYMENT AND TRAINING

HOUSE OF COMMONS

Published under authority of the Speaker of the House of Commons
by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des
communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnement et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

GUIDE TO THE USER

This index is subject-based and extensively cross-referenced. Each issue is recorded by date; a list of dates may be found on the following page.

The index provides general subject analysis as well as subject breakdown under the names of Members of Parliament indicating those matters discussed by them. The numbers immediately following the entries refer to the appropriate pages indexed. The index also provides lists.

All subject entries in the index are arranged alphabetically, matters pertaining to legislation are arranged chronologically.

A typical entry may consist of a main heading followed by one or more sub-headings.

Income tax

Farmers

Capital gains

Cross-references to a first sub-heading are denoted by a long dash.

Capital gains *see* Income tax—Farmers

The most common abbreviations which could be found in the index are as follows:

1r, 2r, 3r, = first, second, third reading A = Appendix amdt. = amendment Chap = Chapter
g.r. = government response M. = Motion o.q. = oral question qu. = question on the
Order Paper R.A. = Royal Assent r.o. = return ordered S.C. = Statutes of Canada
S.O. = Standing Order

Political affiliations:

BQ	Bloc Québécois
Ind	Independent
Ind Cons	Independent Conservative
L	Liberal
NDP	New Democratic Party
PC	Progressive Conservative
Ref	Reform Party of Canada

**For further information contact the
Index and Reference Service — (613) 992-8976
FAX (613) 992-9417**

INDEX

HOUSE OF COMMONS SUBCOMMITTEE

SECOND SESSION—THIRTY-FOURTH PARLIAMENT

DATES AND ISSUES

—1989—

- Active Job Search for Canada Employment Centres/Canada:**
Unemployment Insurance offices—Claimant Re-employment Strategy
- Allenby, Ron, Minister (P—Népeun-Dartmouth-Gatineau)**
Proceedings with Chairman, witnesses, 1-2
Unemployment Insurance, economic boundaries, new
Committee study, 13-9, 17-3, 22-1, 28, 46-1
- Anderson, Edna (PC—Simcoe Centre)**
Canada Employment Centres/Canada
Insurance offices, reorganization, Committee study, 1-2, 11-2
References, organization meeting, 1-4
- Ang, James (Liberal—St. Catharines)**
Unemployment insurance, economic boundaries, new
Committee study, 1-2-7, 29, 37-40
- Arnold, Donald (Liberal—Water and Immigration Department)**
Unemployment insurance, economic boundaries, new
Committee study, 1-2-7
- June: 1st, 1.**
- November: 29th, 1.**
- December: 6th, 2; 13th, 3.**
- Banking and Banking for Community Futures Program—Business**
Centre
- Bill C-21 see Unemployment Insurance Act (and) Bill C-21**
- Blackburn, Jean-Pierre (PC—Jonquière; Chairman)**
Canada Employment Centres/Canada Unemployment
Insurance offices, reorganization, Committee study,
1-9-10, 13-4, 25-9
Community Futures Program, Committee study, 1-1, 7-8,
12-9, 29-2, 27
Proceedings and Committee witness
Opinion of witnesses, final limit, 25
Vice-Chairman, election, 1-7
Witnesses, opening statements, 1-7, 9
References
Election as Chairman, 1-1
Organization meeting, 1-4-5
Skill Shortage Program, 8-14
Unemployment insurance, economic boundaries, new
Committee study, 1-9-21, 25, 27, 31-2, 37, 47
- Brandon, Man. see Community Futures Program**
- Business development centres for Community Futures Program**
- Canada Employment Centres/Canada Unemployment Insurance
offices**
Claimant Re-employment Strategy, integrating
employment/unemployment services, pilot projects, etc.,
3-4-25
Claimants, attitude, response, 3% withdrawing claims
etc., 32, 17-3, 19-29, 23-4
Computer/program, 33, 11-2
Control groups, comparing with test groups, 33, 29-1
Employers, attitude, response, 312, 19
Employment and Immigration Department employees
Impact, response, 3-11, 15-9, 17-9, 25-4
Training, 9-21-2
Turnover of operations, modular integration, 26-9
Group visits, 3-9-10
- Canada Employment Centres/Canada—Cont.**
Claimant Re-employment Strategy, integrating—Cont.
Job clubs, 37, 24-5
Job postings, open-posting system, 3-12-3
Labour Force Development Strategy, relationship, 3-8
Member and Immigration Department/Unemployment
Insurance Commission, 1977 merger, relationship, 3-5
Newspaper, 3-15
Expansion of centres, 3-27
Financial AA, 16-7
Approach, consulting, 3-20 interviews,
3-20-21
3-24-13, 15, 27, 3, 26
Unemployment insurance savings, 27-8, 23-4,
3-7
Sudbury, Ont., 30-8, 19-21, 25
Training, funding, Unemployment Insurance Fund, 3-13
Reorganization, Committee study, 3-4-28
- Canadian Job Strategy**
Community-based services, role, 1-25-6
Programs, innovations, Job Development, Job Entry, Skill
Development, Skill Shortages, 2-15-6
See also Community Futures Program
- Cardiac area, P.E.I. see Community Futures Program—Prince
Edward Island**
- Carleton Place—Chicoutimi consistency for Community Futures
Program**
- Carr, Mary (Employment and Immigration Department)**
Unemployment insurance, economic boundaries, new
Committee study, 7-9-15, 12-8, 32-7
- Centre metropolitan areas see Unemployment Insurance—
Economic boundaries**
- Claimant Re-employment Strategy see Canada Employment
Centres/Canada Unemployment Insurance offices**
- Committee on Unemployment Insurance—Economic
Boundaries**
- Committee studies and studies**
Canada Employment Centres/Canada Unemployment
Insurance offices, reorganization, 1-9-28
Community Futures Program, 1-4-27
Unemployment insurance, economic boundaries, new, 1-3-42
- Community-based services for Canadian Job Strategy**
- Community Futures Committees see Community Futures
Program**
- Community Futures Program**
Brandon, Man., 2-18
Business development centres
Banking role, part, 2-15-9
Businesses, assisting with new business, 2-13
Employment role, 4-6, 17
Development, 2-18
Federal Business Development Bank, role of—Sep. 23, 19
Funding
Visits, 5-21, 7-1

- Active job search** *see* Canada Employment Centres/Canada Unemployment Insurance offices—Claimant Re-employment Strategy
- Allmand, Hon. Warren** (L—Notre-Dame-de-Grâce)
 Procedure and Committee business, witnesses, 1:8-9
 Unemployment insurance, economic boundaries, new, Committee study, 1:8-9, 15-8, 32-3, 38, 40-1
- Anderson, Edna** (PC—Simcoe Centre)
 Canada Employment Centres/Canada Unemployment Insurance offices, reorganization, Committee study, 3:16, 21-2
 References, organization meeting, 1:4-5
- Angus, Iain** (NDP—Thunder Bay—Atikokan)
 Unemployment insurance, economic boundaries, new, Committee study, 1:25-7, 29, 37-40
- Aucoin, Dougall** (Employment and Immigration Department)
 Unemployment insurance, economic boundaries, new, Committee study, 1:20, 29
- Bankruptcy** *see* Community Futures Program—Business development centres
- Banks and banking** *see* Community Futures Program—Business development centres
- Bill C-21** *see* Unemployment Insurance Act (amdt.)(Bill C-21)
- Blackburn, Jean-Pierre** (PC—Jonquière; Chairman)
 Canada Employment Centres/Canada Unemployment Insurance offices, reorganization, Committee study, 3:9-10, 13-4, 26-8
 Community Futures Program, Committee study, 2:4, 7-8, 12-4, 20-2, 27
 Procedure and Committee business
 Questioning of witnesses, time limit, 2:5
 Vice-Chairman, election, 1:37
 Witnesses, opening statements, 1:7, 9
 References
 Election as Chairman, 1:4
 Organization meeting, 1:4-5
 Skill Shortages Program, 3:14
 Unemployment insurance, economic boundaries, new, Committee study, 1:19-21, 23, 27, 31-2, 37, 42
- Brandon, Man.** *see* Community Futures Program
- Business development centres** *see* Community Futures Program
- Canada Employment Centres/Canada Unemployment Insurance offices**
 Claimant Re-employment Strategy, integrating employment/unemployment services, pilot projects, etc., 3:4-25
 Claimants, attitude, response, 3% withdrawing claims, etc., 3:7, 12-3, 19-20, 23-4
 Computers, role, 3:5, 11-2
 Control groups, comparing with test groups, 3:5, 20-1
 Employers, attitude, response, 3:13, 19
 Employment and Immigration Department employees
 Impact, response, 3:11, 13-4, 17-9, 26-8
 Training, 3:21-2
 Fusion of operations, modular integration, 3:8-9
 Group sessions, 3:9-10
- Canada Employment Centres/Canada...—Cont.**
 Claimant Re-employment Strategy, integrating—*Cont.*
 Job clubs, 3:7, 24-5
 Job postings, open-posting system, 3:12-3
 Labour Force Development Strategy, relationship, 3:8
 Local advisory committees, relationship, 3:21-2
 Manpower and Immigration Department/Unemployment Insurance Commission, 1977 merger, relationship, 3:5
 Montreal-East, Que., 3:8-15
 Participation
 Extending to all centres, 3:27
 10% of centres, 3:5, 16-7
 Participatory approach, counselling, SND interviews, active job search emphasis, etc., 3:4-13, 15, 22-3, 26
 Quebec, 3:28
 Success rate, unemployment insurance savings, 3:7-8, 23-4, 26-7
 Sudbury, Ont., 3:6-8, 19-21, 23
 Training, funding, Unemployment Insurance Fund, 3:13
 Reorganization, Committee study, 3:4-28
- Canadian Jobs Strategy**
 Community-based services, role, 3:25-6
 Programs, Innovations, Job Development, Job Entry, Skill Investment, Skill Shortages, 2:15-6
See also Community Futures Program
- Cardigan area, P.E.I.** *see* Community Futures Program—Prince Edward Island
- Cariboo—Chilcotin constituency** *see* Community Futures Program
- Carin, Barry** (Employment and Immigration Department)
 Unemployment insurance, economic boundaries, new, Committee study, 1:9-15, 22-8, 32-7
- Census metropolitan areas** *see* Unemployment insurance—Economic boundaries
- Claimant Re-employment Strategy** *see* Canada Employment Centres/Canada Unemployment Insurance offices
- Committee** *see* Unemployment insurance—Economic boundaries
- Committee studies and enquiries**
 Canada Employment Centres/Canada Unemployment Insurance offices, reorganization, 3:4-28
 Community Futures Program, 2:4-27
 Unemployment insurance, economic boundaries, new, 1:7-42
- Community-based services** *see* Canadian Jobs Strategy
- Community Futures Committees** *see* Community Futures Program
- Community Futures Program**
 Brandon, Man., 2:18
 Business development centres
 Banking role, loans, 2:16-9
 Bankruptees, assisting with new businesses, 2:23
 Employment role, 2:6, 17
 Establishment, 2:16
 Federal Business Development Bank, relationship, 2:6, 19
 Funding
 Limits, 2:21, 23

- Community Futures Program—Cont.**
 Business development centres—*Cont.*
 Funding—*Cont.*
 \$75,000 maximum, 2:6, 18, 23
 \$57 million, 2:6
 Management, capability, etc., 2:18
 Review, 2:7-8, 17-8
 Success rate, 2:6, 17-8
 Canadian Jobs Strategy component, 2:5, 8-9, 16
 Cariboo—Chilcotin constituency, 2:16
 Committee study, 2:4-27
 Communities
 Designated, 205, 2:5, 11, 16
 See also Community Futures Program—Self-Employment Incentive Program
 Funding limits, 2:23
 Role, 2:5
 Selection, criteria, 2:5, 11-2, 14-6
 Employment and Immigration Minister role, 2:5:16
 Urban areas, eligibility, 2:25-7
 Community Futures Committees
 Establishment, Employment and Immigration Minister, local Member, roles, 2:5-6, 16
 Review, 2:7-8, 17
 Role, independence, etc., 2:6, 18, 21
 Community Initiatives Fund, 2:12-4, 21-2
 Approvals, timeframe, 2:20-1
 Funding limits, 2:23
 Jonquière constituency, 2:20
 Length of projects, 2:25
 Quebec, 2:12-4
 Saguenay—Lac-Saint-Jean area, Que., 2:14, 20
 Costs per participant, 2:8-10
 Economic and Regional Development Agreements, relationship, 2:13-4
 Effectiveness, performance ratio, 2:10-1
 Funding, increase, 2:6-7, 9-10, 15, 19
 Help-in centres, 2:11
 Intervention Fund Option, proposal, 2:21
 Labour Force Development Strategy, relationship, 2:7, 10, 26
 Newfoundland, 2:11
 Northern Ontario, 2:11-2, 18-9
 Prince Edward Island, Cardigan, Egmont and Summerside areas, 2:14-5
 Quebec, 2:19
 See also Community Futures Program—Community Initiatives Fund
 Reviews, internal, external, 2:7-8, 11, 16-7
 Self-Employment Incentive Program
 Eligibility, criteria, etc., 2:22-3, 25
 Extending beyond Community Futures Program designated communities, 2:26-7
 Review, 2:11
 Success rate, 2:6, 9
 Symposium, Saint-Félicien, Que., 2:4, 20-1
 Training programs, 2:11-2
 Tourism, 2:24-5
 Unemployment Insurance Act (amdt.)(Bill C-21), relationship, 2:7, 26-7
- Community Initiatives Fund** see Community Futures Program
- Computers** see Canada Employment Centres/Canada Unemployment Insurance offices—Claimant Re-employment Strategy
- Counselling** see Canada Employment Centres/Canada Unemployment Insurance offices—Claimant Re-employment Strategy
- Designated communities** see Community Futures Program—Communities
- Economic and Regional Development Agreements** see Community Futures Program
- Economic boundaries** see Unemployment insurance
- Egmont area, P.E.I.** see Community Futures Program—Prince Edward Island
- Employers** see Canada Employment Centres/Canada Unemployment Insurance offices—Claimant Re-employment Strategy
- Employment**
 Seasonal, complementary industries exchanging employees, Quebec example, 3:15-6
 See also Canada Employment Centres/Canada Unemployment Insurance offices; Community Futures Program—Business development centres
- Employment and Immigration Department** see Canada Employment Centres/Canada Unemployment Insurance offices—Claimant Re-employment Strategy; Organizations appearing; Unemployment Insurance Act (amdt.)(Bill C-21)—References
- Employment and Immigration Minister** see Community Futures Program—Communities—Community Futures Committees
- Employment programs** see Canadian Jobs Strategy; Community Futures Program
- ERDAs** see Economic and Regional Development Agreements
- Federal Business Development Bank** see Community Futures Program—Business development centres
- Fee, Doug** (PC—Red Deer; Vice-Chairman; Acting Chairman; Vice-Chairman)
 Canada Employment Centres/Canada Unemployment Insurance offices, reorganization, Committee study, 3:16-20, 22, 26
 References
 Acting Chairman, taking Chair, 1:5, 34
 Election as Vice-Chairman, 1:4-5, 37
 Organization meeting, 1:4-5
 Unemployment, 1:30-1
 Unemployment insurance, economic boundaries, new, Committee study, 1:28-31, 37
- Fisher, Ron** (NDP—Saskatoon—Dundurn)
 Unemployment insurance, economic boundaries, new, Committee study, 1:20-1, 23, 25
- Help-in centres** see Community Futures Program
- Homogenous labour markets** see Unemployment insurance—Economic boundaries
- Indian reserves** see Unemployment insurance—Economic boundaries

- Innovations Program** *see* Canadian Jobs Strategy—Programs
- Intervention Fund option** *see* Community Futures Program
- Jean, Michèle** (Employment and Immigration Department)
Canada Employment Centres/Canada Unemployment Insurance offices, reorganization, Committee study, 3:14-7, 22-3, 25, 27
Community Futures Program, Committee study, 2:24
- Job clubs** *see* Canada Employment Centres/Canada Unemployment Insurance offices—Claimant Re-employment Strategy
- Job Development Program** *see* Canadian Jobs Strategy—Programs
- Job Entry Program** *see* Canadian Jobs Strategy—Programs
- Job postings** *see* Canada Employment Centres/Canada Unemployment Insurance offices—Claimant Re-employment Strategy
- Jonquière constituency** *see* Community Futures Program—Community Initiatives Fund
- Kerr, Ken** (Employment and Immigration Department)
Community Futures Program, Committee study, 2:14, 21-2, 25
- Kerr, Kevin** (Library of Parliament Researcher)
References, organization meeting, 1:4-5
- Kroeger, Arthur** (Employment and Immigration Department)
Canada Employment Centres/Canada Unemployment Insurance offices, reorganization, Committee study, 3:4-6, 16-23, 25-8
Unemployment insurance, economic boundaries, new, Committee study, 1:7-9, 16-22, 25-6, 28-31, 33, 37-9, 42
- Labour Force Development Strategy** *see* Canada Employment Centres/Canada Unemployment Insurance offices—Claimant Re-employment Strategy; Community Futures Program; Unemployment insurance—Economic boundaries
- Labour force survey** *see* Unemployment insurance—Economic boundaries
- Labour markets** *see* Unemployment insurance—Economic boundaries
- Lac-Saint-Jean area, Que.** *see* Community Futures Program—Community Initiatives Fund
- LeBlanc, Francis G.** (L—Cape Breton Highlands—Canso)
Unemployment insurance, economic boundaries, new, Committee study, 1:32-4
- Library of Parliament** *see* Procedure and Committee business—Staff
- Loans** *see* Community Futures Program—Business development centres
- Local advisory committees** *see* Canada Employment Centres/Canada Unemployment Insurance offices—Claimant Re-employment Strategy
- MacDonald, Ron** (L—Dartmouth)
References, organization meeting, 1:4-5
- Manpower and Immigration Department** *see* Canada Employment Centres/Canada Unemployment Insurance offices—Claimant Re-employment Strategy
- Members of Parliament** *see* Community Futures Program—Community Futures Committees; Unemployment insurance—Economic boundaries
- Metropolitan areas** *see* Unemployment insurance—Economic boundaries
- Montreal-East, Que.,** *see* Canada Employment Centres/Canada Unemployment Insurance offices—Claimant Re-employment Strategy
- Montreal, Que.** *see* Unemployment insurance—Economic boundaries
- Mulder, Nick** (Employment and Immigration Department)
Community Futures Program, Committee study, 2:4-27
Procedure and Committee business, witnesses, 2:5
- Municipalities** *see* Unemployment insurance—Economic boundaries
- Newfoundland** *see* Community Futures Program
- Northern Ontario** *see* Community Futures Program; Unemployment insurance—Economic boundaries
- Orders of Reference, 1:3**
Canada Employment Centres/Canada Unemployment Insurance offices, reorganization, Committee study, 3:3
Community Futures Program, 2:3
Unemployment insurance, economic boundaries, new, 1:5
- Organizations appearing**
Employment and Immigration Department, 1:7-39, 42; 2:4-27; 3:4-28
Statistics Canada, 1:30-1, 33-4, 37, 39-41
See also individual witnesses by surname
- Petrie, D. Bruce** (Statistics Canada)
Unemployment insurance, economic boundaries, new, Committee study, 1:30-1, 33-4, 37, 39-41
- Pilot projects** *see* Canada Employment Centres/Canada Unemployment Insurance offices—Claimant Re-employment Strategy
- Poisson, Yves** (Employment and Immigration Department)
Community Futures Program, Committee study, 2:13-4, 20
- Prince Edward Island** *see* Community Futures Program; Unemployment insurance—Economic boundaries
- Procedure and Committee business**
Acting Chairman, taking Chair, 1:5, 34
Chairman, election, M. (Fee), agreed to, 1:4
Organization meeting, 1:4-5
Printing, minutes and evidence, M. (Vien), agreed to, 1:4
Questioning of witnesses
Committee members, priority, M. (Vien), agreed to, 1:4-5
Time limit, 2:5
M. (Fisher), as amended, agreed to, 1:4
Amdt. (Vien), agreed to, 1:4
Quorum, meeting and receiving/printing evidence without, M. (Fee), agreed to, 1:4
Staff, Library of Parliament researchers, M. (Anderson), agreed to, 1:5

- Procedure and Committee business—Cont.**
 Vice-Chairman, election
 M. (Vien), agreed to, 1:4
 M. (Vien), 1:37, agreed to by unanimous consent, 5
 Witnesses, opening statements
 Documents, maps, distributing, etc., 1:7-9
 Highlighting, not reading, 2:5
- Proud, George** (L—Hillsborough)
 Community Futures Program, Committee study, 2:14-6
- Proulx, Roger** (Employment and Immigration Department)
 Canada Employment Centres/Canada Unemployment Insurance offices, reorganization, Committee study, 3:6-8, 19-23
- Provinces** *see* Unemployment insurance—Economic boundaries
- Public representations** *see* Unemployment insurance—Economic boundaries
- Quebec** *see* Canada Employment Centres/Canada Unemployment Insurance offices—Claimant Re-employment Strategy; Community Futures Program; Employment—Seasonal; Unemployment insurance—Economic boundaries
- Regionally extended benefits** *see* Unemployment insurance
- Regions** *see* Unemployment insurance—Economic boundaries
- Rural areas** *see* Unemployment insurance—Economic boundaries
- Saguenay—Lac-Saint-Jean area, Que.** *see* Community Futures Program—Community Initiatives Fund
- Saint-Félicien, Que.** *see* Community Futures Program—Symposium
- Sault Ste. Marie, Ont.** *see* Unemployment insurance—Economic boundaries
- Seasonal employment** *see* Employment
- Seasonally adjusted statistics** *see* Unemployment—Statistics; Unemployment insurance—Economic boundaries
- Self-Employment Incentive Program** *see* Community Futures Program
- Service-needs determination interviews** *see* Canada Employment Centres/Canada Unemployment Insurance offices—Claimant Re-employment Strategy
- Skill Investment Program**
 Cost per participant, 2:9
See also Canadian Jobs Strategy—Programs
- Skill Shortages Program**
 Training courses, success rate, 3:14-5
See also Canadian Jobs Strategy—Programs
- SND interviews** *see* Service-needs determination interviews
- Statistics** *see* Unemployment
- Statistics Canada** *see* Organizations appearing
- Sudbury, Ont.** *see* Canada Employment Centres/Canada Unemployment Insurance offices—Claimant Re-employment Strategy
- Summerside area, P.E.I.** *see* Community Futures Program—Prince Edward Island
- Tourism** *see* Community Futures Program—Training programs
- Training** *see* Canada Employment Centres/Canada Unemployment Insurance offices—Claimant Re-employment Strategy; Community Futures Program; Skill Shortages Program
- Turbide, Réjean** (Employment and Immigration Department)
 Canada Employment Centres/Canada Unemployment Insurance offices, reorganization, Committee study, 3:8-16, 23-4
- UIC** *see* Unemployment Insurance Commission
- Unemployment**
 Rates *see* Unemployment insurance—Economic boundaries
 Statistics
 Seasonally adjusted, explanation, 1:30-1
See also Unemployment insurance—Economic boundaries
See also Canada Employment Centres/Canada Unemployment Insurance offices—Claimant Re-employment Strategy
- Unemployment insurance**
 Economic boundaries, new
 Census metropolitan areas, using, 1:13, 17-9, 29-30
 Committee study, 1:7-42
 Documents, maps, Members/Committee access, 1:7-9, 15-6, 28-9, 31-2, 42
 Entry requirements, impact on, Montreal, Que., Prince Edward Island, 1:32
 Equity, urban/rural areas, 1:13, 17-21, 24, 30
 Establishment, methodology, etc., 1:9-15
 Homogenous labour markets, unemployment rates, basing on, 1:10-4, 25
 Impact, study, unemployment rate changes, 1:20-8, 31-2
 Labour Force Development Strategy, relationship, 1:11
 Municipal boundaries, relationship, 1:14
 Northern Ontario region, Sault Ste. Marie, Ont., inclusion, 1:37-9
 Public representations, 21 day period from Nov. 18-Dec. 9/89, 1:14, 16-7, 31, 42
 Quebec regions 25 and 26, 1:19-20
 Regions, provinces, impact, 1:24, 34-7
 Unemployment Insurance Act (amdt.)(Bill C-21), relationship, 1:11, 15-7, 20-2, 29, 35-7
 Unemployment statistics, labour force survey
 Indian reserves, not surveyed, estimates used, 1:40
 Reliability, 1:11-2, 14, 23, 33-4, 39, 42
 Sample size increase, from 48,000 to 64,000 households, 1:14, 23, 30, 33-4, 37, 41
 Seasonally adjusted three-month moving average rate, using, 1:14, 27-8, 30, 33, 40-1
 62 regions, replacing 48, 1:10-4, 20-4, 27
 Regionally extended benefits, 1977 introduction, 1:11
 Variable entrance requirements, 1977 introduction, 1:11
See also Canada Employment Centres/Canada Unemployment Insurance offices

Unemployment Insurance Act (amdt.)(Bill C-21)

References

Impact on Employment and Immigration Department, funds, person-years, 3:25

See also Community Futures Program; Unemployment insurance—Economic boundaries

Unemployment Insurance Commission *see* Canada

Employment Centres/Canada Unemployment Insurance offices—Claimant Re-employment Strategy

Unemployment Insurance Fund *see* Canada

Employment Centres/Canada Unemployment Insurance offices—Claimant Re-employment Strategy

Urban areas *see* Community Futures Program—Communities; Unemployment insurance—Economic boundaries**Variable entrance requirements** *see* Unemployment insurance**Vien, Jacques** (PC—Laurentides)

Canada Employment Centres/Canada Unemployment Insurance offices, reorganization, Committee study, 3:15-6

Community Futures Program, Committee study, 2:11, 21-5

Vien, Jacques—*Cont.*

Employment, 3:15-6

Procedure and Committee business, Vice-Chairman, M. 1:37

References, organization meeting, 1:4-5

Unemployment insurance, economic boundaries, new, Committee study, 1:34-7

Volpe, Joseph (L—Eglinton—Lawrence)

Community Futures Program, Committee study, 2:4, 8-11, 25-6

Skill Investment Program, 2:9

Witnesses *see* Organizations appearing and *individual witnesses by surname***Worthy, Dave** (PC—Cariboo—Chilcotin)

Canada Employment Centres/Canada Unemployment Insurance offices, reorganization, Committee study, 3:17, 23-5

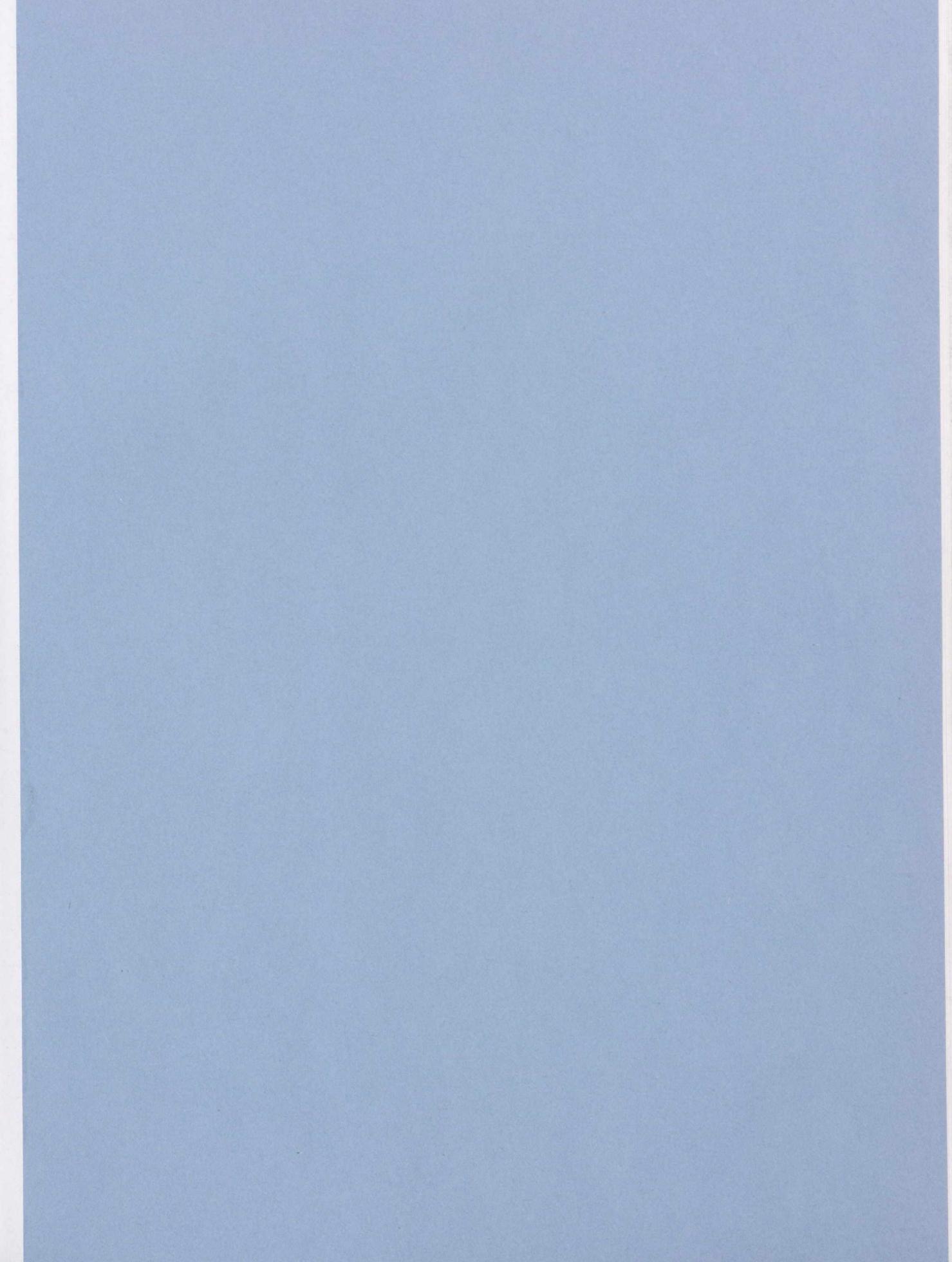
Canadian Jobs Strategy, 3:25

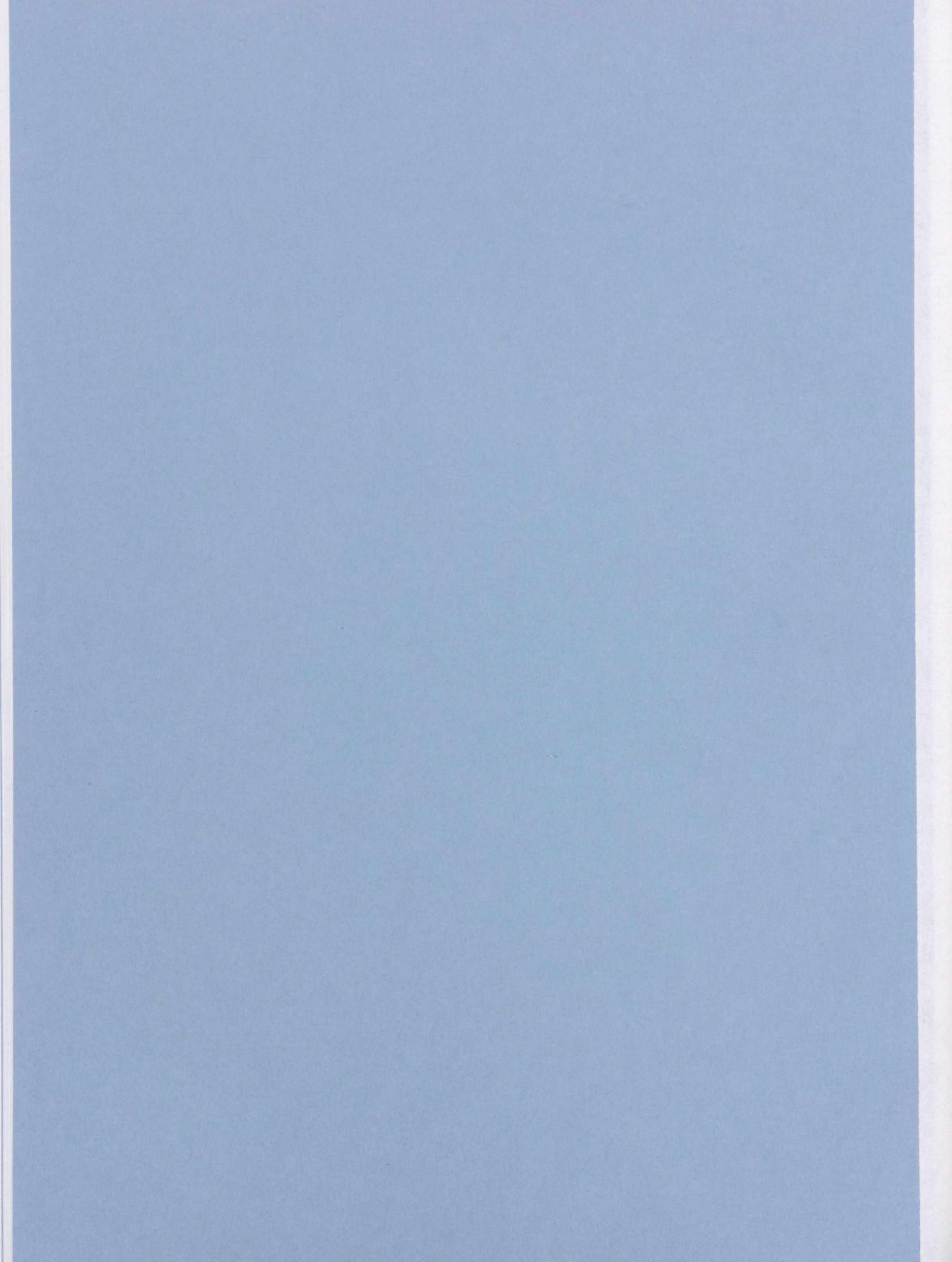
Community Futures Program, Committee study, 2:16-7, 18

References, organization meeting, 1:4-5

Wyman, Ken (Employment and Immigration Department)

Canada Employment Centres/Canada Unemployment Insurance offices, reorganization, Committee study, 3:20-1





Cet index est un index croisé montrant des sujets variés. Chaque fascicule est enregistré selon le date et cette référence se trouve à la page suivante.

Cet index contient l'analyse des débats parlementaires. Chaque référence apparaît sous les deux rubriques afin de faciliter la recherche de l'intervenant ou par le sujet. Les chapitres qui suivent les titres et sous-titres sont des index. Certains sujets d'importance sont aussi l'objet de descriptions.

Les noms des intervenants sont classés dans un ordre alphabétique. Certains ont été regroupés à la fin de l'index.

Une copie d'index peut se commander en caractères gras et d'un kg de papier sous-titre 16-18.



CANADA

INDEX

DU

SOUS-COMITÉ DU

Travail et Emploi

DU COMITÉ PERMANENT DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicules nos 1-3

• 1989

• 2^e Session

• 34^e Législature



CANADA

INDEX

DU

COMITÉ D'ÉTUDE

Travail et Emploi

LE COMITÉ D'ÉTUDE DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI

CHAMBRE DES COMMUNES

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnement et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

GUIDE DE L'USAGER

Cet index est un index croisé couvrant des sujets variés. Chaque fascicule est enregistré selon la date et cette référence se trouve à la page suivante.

L'index contient l'analyse des sujets et les noms des participants. Chaque référence apparaît sous les deux rubriques afin de faciliter l'accès par le nom de l'intervenant ou par le sujet. Les chiffres qui suivent les titres ou sous-titres correspondent aux pages indexées. Certains sujets d'importance font aussi l'objet de descripteurs spéciaux.

Les noms des intervenants et les descripteurs sont inscrits dans un ordre alphabétique. Certaines entrées relatives à la législation sont indexées chronologiquement.

Une entrée d'index peut se composer d'un descripteur en caractères gras et d'un ou de plusieurs sous-titres tels que:

Impôt sur le revenu
Agriculteurs
Gains en capital

Les renvois à un premier sous-titre sont indiqués par un long trait.

Gains en capital. Voir Impôt sur le revenu—Agriculteurs

Les abréviations et symboles que l'on peut retrouver dans l'index sont les suivants:

1^{re}, 2^e, 3^e l. = première, deuxième, troisième lecture. A. = appendice. Am. = amendement. Art. = article. Chap. = chapitre. Dd. = ordre de dépôt de documents. Déc. = déclaration. M. = motion. Q.F. = question au *Feuilleton*. Q.o. = question orale. R.g. = réponse du gouvernement. Rés. = résolution. S.C. = Statuts du Canada. S.r. = sanction royale.

Affiliations politiques:

BQ	Bloc Québécois
Cons. Ind.	Conservateur indépendant
Ind.	Indépendant
L	Libéral
NPD	Nouveau parti démocratique
PC	Progressiste conservateur
Réf.	Parti réformiste du Canada

**Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser
au Service de l'index et des références (613) 992-7645.
Télécopieur (613) 992-9417**

Allmand, l'hon. Warren (L—Notre-Dame-de-Grâce)

Assurance-chômage, régions économiques, nouvelle configuration, enquête, 1:8-9, 15-8, 32-3, 38-41

Anderson, Edna (PC—Simcoe-Centre)

Assurance-chômage, 3:16, 21-2

Centres d'Emploi du Canada et assurance-chômage, bureaux, réorganisation, enquête, 3:16, 21-2

Sous-comité, séance d'organisation, 1:4-5

Sudbury, Ont., 3:21

Angus, Iain (NPD—Thunder Bay—Atikokan)

Assurance-chômage, régions économiques, nouvelle configuration, enquête, 1:26-8, 37-40

Assurance-chômage

Admissibilité, normes, détermination, processus, 1:31-2

Demandes, traitement suite au projet de loi C-21, 1:29

Prestataires, réemploi, Stratégie (SRP)

Description, 3:4-5

Projets pilotes, mise en oeuvre dans des CEC, 3:5

Économies réalisées, estimation, 3:8, 27

Employés, représentation, 3:17-9, 21-2

Employeurs, attitude, 3:6, 19

Groupe expérimental et groupe-témoin, traitement, 3:20-1

Montréal-Est, Qué., expérience, 3:8-13, 15, 23-4

Nombre, 3:16-7

Prestataires, 3:22-3

Projections pour 1990, 3:26-8

Québec, nombre, 3:28

Résultats, évaluation, 3:23-4, 26

Sudbury, Ont., expérience, 3:6-8, 19-20, 23

Régions économiques, nouvelle configuration

Anciennes régions

Cartes, disposition, 1:8-9

Comparaison, données, pertinence, 1:20-8, 42

Divisions du recensement de 1971, information, obtention, 1:29-30

Chicoutimi—Jonquière, Qué., région, 1:19-20

Chômage, taux, prévision

Échantillonnage, 1:39-40

Moyenne mobile trimestrielle, détermination, 1:30, 40-1

Rajustements saisonniers, années antérieures, taux, utilisation, 1:33

Réserves indiennes, 1:40

Statistique Canada, ressources, 1:30, 37, 41

Statistiques, fiabilité, 1:33-4

Documents

Bureaux locaux, envoi, 1:29

Députés, distribution, 1:15-6, 28-9, 31

Enquête, 1:7-42

Entrée en vigueur, date, concordance avec l'adoption du projet de loi C-21, 1:15-7

Île-du-Prince-Édouard, représentation, 1:34, 36

Localités, identification, données, 1:8, 15

Méthodologie, 1:12-3

Particuliers et groupes d'intérêt, position, soumission, délai de 21 jours, 1:14-7, 31-2, 42

Présentation, 1:14

Provinces, répercussions, 1:24-5, 34-7

Raisons, 1:10-2

Assurance-chômage—Suite

Régions économiques, nouvelle configuration—Suite

Régions urbaines

Chômage, taux, écarts, 1:18-9

Désignation, critères, 1:29

Régions rurales, exclusion, 1:17-8

Répercussions, étude, 1:20-2

Révision quinquennale, 1:38-9

Sault Ste. Marie, Ont., situation, 1:37-9

Assurance-chômage, bureaux

Red Deer, Alb., personnel, éloges, 3:26

Réorganisation. *Voir* Centres d'Emploi du Canada—Et assurance-chômage

Assurance-chômage, Loi (modification) et Emploi et

Immigration et Commission, Loi (modification), projet de loi C-21. *Voir* Assurance-chômage—Demandes et Régions économiques, nouvelle configuration—Entrée

Aucoin, Dougall (ministère de l'Emploi et de l'Immigration)

Assurance-chômage, régions économiques, nouvelle configuration, enquête, 1:20, 29

Bibliothèque du Parlement. *Voir* Sous-comité**Blackburn, Jean-Pierre** (PC—Jonquière; président)

Assurance-chômage, 3:9, 26-8

Régions économiques, nouvelle configuration, enquête, 1:19-21, 23-4, 26-7, 31-2, 37, 42

Centres d'Emploi du Canada et assurance-chômage, bureaux, réorganisation, enquête, 3:9-10, 13-4, 26-8

Collectivités, développement, programme, enquête, 2:7-8, 12-4, 20-2, 27

Main-d'oeuvre, pénuries, programme, 3:14

Voir aussi Président du Sous-comité—Élection

CAC. *Voir* Commission de l'assurance-chômage**CAE.** *Voir* Centres d'aide aux entreprises**Cariboo—Chilcotin, circonscription.** *Voir* Collectivités, développement, programme**Carin, Barry** (ministère de l'Emploi et de l'Immigration)

Assurance-chômage, régions économiques, nouvelle configuration, enquête, 1:9-15, 22-8, 32-7

CEC. *Voir* Centres d'Emploi du Canada**Centres d'aide aux entreprises (CAE).** *Voir* Collectivités, développement, programme**Centres d'Emploi du Canada (CEC)**

Et assurance-chômage, bureaux, réorganisation, enquête, 3:4-28

Montréal-Est, Qué., employés, nombre, 3:14-4

Voir aussi Assurance-chômage—Prestataires, réemploi, Stratégie—Projets

Chicoutimi—Jonquière, Qué., région. *Voir* Assurance-chômage—Régions économiques, nouvelle configuration**Chômage, taux**

Calcul, désaisonnalisation, notion, 1:30-1

Voir aussi Assurance-chômage—Régions économiques, nouvelle configuration

Chômeurs. *Voir* Sudbury, Ont.

Collectivités, développement, programme

- Activité indépendante, encouragement, composante, 2:6, 22-3
 Cariboo—Chilcotin, circonscription, 2:16
 Centres d'aide aux entreprises (CAE)
 Existence, justification, 2:19-20
 Fonctionnement, 2:16-9
 PME et entreprises locales, recours, 2:6
 Projets, financement, limite de 75 000 \$, 2:23
 Centres urbains, extension, 2:25-7
 Collectivités désignées
 Critères, 2:5, 11-2, 14-6
 Fonds affectés, 2:23-4
 Summerside, Î.-P.-É., 2:15
 Comités de développement, fonctions, 2:5-6
 Enquête, 2:4-27
 Évaluations, 2:7-8
 Financement
 Augmentation, 2:6-7
 Emploi, planification, Programmes, comparaison, 2:8-10
 Voir aussi sous le titre susmentionné Formation
 Fonds d'intervention, création, 2:21
 Formation, projets, financement, 2:24-5
 Île-du-Prince-Édouard, situation, 2:14-5
 Importance, 2:5
 Initiatives communautaires, Fonds (FIC)
 Augmentation, 2:12-4
 Description, 2:21-2
 Jonquière, circonscription, 2:20
 Projets, approbation, délai, 2:20-1
 Québec, situation, 2:12-3
 Répartition, 2:15
 Saguenay—Lac-Saint-Jean, Qué., région, 2:14
 Orientation, députés, implication, 2:7
 Projets
 Durée, prolongation, 2:25
 Voir aussi sous le titre susmentionné Centres d'aide aux entreprises; Formation; Initiatives communautaires, Fonds
 Réussite, taux, 2:11
 Situation, 2:5

Commission de l'assurance-chômage (CAC)

- Et Main-d'oeuvre et Immigration, ministère, fusionnement en 1977, 3:5

Députés. Voir Assurance-chômage—Régions économiques, nouvelle configuration—Documents; Collectivités, développement, programme—Orientation; Sous-comité

Développement des collectivités, programme. Voir plutôt Collectivités, développement, programme

Emploi

- Entreprises, échanges d'employés, encouragements, programme, 3:15-6

Emploi, planification, Programmes (PE)

- Fonctionnement, 2:15-6
 Services communautaires, Emploi et Immigration, ministère, recours à des services extérieurs, 3:24-6
 Voir aussi Collectivités, développement, programme—Financement

Emploi et Immigration, ministère. Voir Emploi, planification, Programmes—Services; Témoins

Fee, Doug (PC—Red Deer; vice-président; président suppléant; vice-président)

- Assurance-chômage, 3:16-20, 26
 Régions économiques, nouvelle configuration, enquête, 1:28-31, 37
 Assurance-chômage, bureaux, 3:26
 Centres d'Emploi du Canada et assurance-chômage, bureaux, réorganisation, enquête, 3:16-22, 26
 Chômage, taux, 1:30-1
 Sous-comité, séance d'organisation, 1:4-5
 Voir aussi Président du Sous-comité—Président; Vice-président du Sous-comité—Élection

FIC. Voir Collectivités, développement, programme—Initiatives communautaires, Fonds

Fisher, Ron (NPD—Saskatoon—Dundurn)

- Assurance-chômage, régions économiques, nouvelle configuration, enquête, 1:20-1, 23, 25

Formation. Voir Collectivités, développement, programme; Sudbury, Ont.—Chômeurs

Île-du-Prince-Édouard. Voir Assurance-chômage—Régions économiques, nouvelle configuration; Collectivités, développement, programme

Initiatives communautaires, Fonds (FIC). Voir Collectivités, développement, programme

Jean, Michèle (ministère de l'Emploi et de l'Immigration)

- Centres d'Emploi du Canada et assurance-chômage, bureaux, réorganisation, enquête, 3:14-7, 22-3, 25, 27
 Collectivités, développement, programme, enquête, 2:24

Jonquière, circonscription. Voir Collectivités, développement, programme—Initiatives communautaires, Fonds

Kerr, Ken (ministère de l'Emploi et de l'Immigration)

- Collectivités, développement, programme, 2:14, 21-2, 25

Kroeger, Arthur (ministère de l'Emploi et de l'Immigration)

- Assurance-chômage, régions économiques, nouvelle configuration, enquête, 1:7-9, 16-21, 25-6, 28-31, 33, 37-9, 42
 Centres d'Emploi du Canada et assurance-chômage, bureaux, réorganisation, enquête, 3:4-6, 8, 16-23, 25-8

LeBlanc, Francis G. (L—Cap Breton Highlands—Canso)

- Assurance-chômage, régions économiques, nouvelle configuration, enquête, 1:32-4

MacDonald, Ron (L—Dartmouth)

- Sous-comité, séance d'organisation, 1:4-5

Main-d'oeuvre, pénuries, programme

- Réussite, taux, analyses, situation, 3:14-5

Main-d'oeuvre et Immigration, ministère. Voir Commission de l'assurance-chômage—Et Main-d'oeuvre

Ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration. Voir plutôt Main-d'oeuvre et Immigration, ministère

Ministère de l'Emploi et de l'Immigration. Voir plutôt Emploi et Immigration, ministère

Montréal-Est, Qué. Voir Assurance-chômage—Prestataires, réemploi, Stratégie—Projets pilotes, mise en oeuvre dans des CEC

- Mulder, Nick** (ministère de l'Emploi et de l'Immigration)
Collectivités, développement, programme, enquête, 2:4-27
- Ordre de renvoi**
Sous-comité, constitution et autorisations, 1:3
- PE.** Voir Emploi, planification, Programmes
- Pénuries de la main-d'oeuvre, programme.** Voir plutôt Main-d'oeuvre, pénuries, programme
- Petites et moyennes entreprises (PME).** Voir Collectivités, développement, programme—Centres d'aide aux entreprises
- Petrie, D. Bruce** (Statistique Canada)
Assurance-chômage, régions économiques, nouvelle configuration, enquête, 1:30-1, 33-4, 37, 39-41
- Planification de l'emploi, Programmes.** Voir plutôt Emploi, planification, Programmes
- PME.** Voir Petites et moyennes entreprises
- Poisson, Yves** (ministère de l'Emploi et de l'Immigration)
Collectivités, développement, programme, enquête, 2:13-4, 20
- Président du Sous-comité**
Élection de J.-P. Blackburn, 1:4
Président suppléant, nomination de Fee, 1:5, 34
- Prestataires, réemploi, Stratégie (SRP).** Voir Assurance-chômage
- Procès-verbaux et témoignages**
Impression, 1:4
- Proud, George** (L—Hillsborough)
Collectivités, développement, programme, enquête, 2:14-6
Emploi, planification, Programmes, 2:15
- Proulx, Roger** (ministère de l'Emploi et de l'Immigration)
Centres d'Emploi du Canada et assurance-chômage, bureaux, réorganisation, enquête, 3:6-8, 19-23
- Québec.** Voir Assurance-chômage—Prestataires, réemploi, Stratégie—Projets pilotes, mise en oeuvre dans des CEC; Collectivités, développement, programme—Initiatives communautaires, Fonds
- Recensement de 1971.** Voir Assurance-chômage—Régions économiques, nouvelle configuration—Anciennes régions—Divisions
- Red Deer, Alb.** Voir Assurance-chômage, bureaux
- Régions économiques.** Voir Assurance-chômage
- Réserves indiennes.** Voir Assurance-chômage—Régions économiques, nouvelle configuration—Chômage, taux, prévision
- Saguenay—Lac-Saint-Jean, Qué., région.** Voir Collectivités, développement, programme—Initiatives communautaires, Fonds
- Sault Ste. Marie, Ont.** Voir Assurance-chômage—Régions économiques, nouvelle configuration
- Séance d'organisation.** Voir Sous-comité
- Sous-comité**
Bibliothèque du Parlement, services, 1:5
- Sous-comité—Suite**
Députés, temps de parole, répartition, 1:4
Président. Voir plutôt Président du Sous-comité
Séance d'organisation, 1:4-5
Séances, tenue et impression des témoignages en l'absence de quorum, 1:4
Vice-président. Voir plutôt Vice-président du Sous-comité
Voir aussi Travaux du Sous-comité
- SRP.** Voir Assurance-chômage—Prestataires, réemploi, Stratégie
- Statistique Canada.** Voir Assurance-chômage—Régions économiques, nouvelle configuration—Chômage, taux, prévision; Témoins
- Sudbury, Ont.**
Chômeurs, formation, identification, 3:21
Voir aussi Assurance-chômage—Prestataires, réemploi, Stratégie—Projets pilotes, mise en oeuvre dans des CEC
- Summerside, Î.-P.-É.** Voir Collectivités, développement, programme—Collectivités désignées
- Témoins**
Emploi et Immigration, ministère, 1:7-39, 42; 2:4-27; 3:4-28
Statistique Canada, 1:30-1, 33-4, 37, 39-41
- Travaux du Sous-comité**
En vertu de l'art. 108(2) du Règlement
Assurance-chômage, régions économiques, nouvelle configuration, 1:7-42
Centres d'Emploi du Canada et assurance-chômage, bureaux, réorganisation, 3:4-28
Collectivités, développement, programme, 2:4-27
- Turbide, Réjean** (ministère de l'Emploi et de l'Immigration)
Centres d'Emploi du Canada et assurance-chômage, bureaux, réorganisation, enquête, 3:14-7, 22-3, 25, 27
- Vice-président du Sous-comité**
Élection de Fee, 1:4-5, 37
- Vien, Jacques** (PC—Laurentides)
Assurance-chômage, 3:15
Régions économiques, nouvelle configuration, enquête, 1:34-7
Centres d'Emploi du Canada et assurance-chômage, bureaux, réorganisation, enquête, 3:15-6
Collectivités, développement, programme, enquête, 2:11, 22-5
Emploi, 3:15-6
Sous-comité, séance d'organisation, 1:4-5
Vice-président du Sous-comité, 1:37
- Volpe, Joseph** (L—Eglinton—Lawrence)
Collectivités, développement, programme, enquête, 2:8-11, 25-6
- Worthy, Dave** (PC—Cariboo—Chilcotin)
Assurance-chômage, 3:17, 23
Centres d'Emploi du Canada et assurance-chômage, bureaux, réorganisation, enquête, 3:17, 23-5
Collectivités, développement, programme, enquête, 2:16-7, 19
Emploi, planification, Programmes, 3:24-5
Sous-comité, séance d'organisation, 1:45
- Wyman, Ken** (ministère de l'Emploi et de l'Immigration)
Centres d'Emploi du Canada et assurance-chômage, bureaux, réorganisation, enquête, 3:20-1

